UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 05520685 8

1314
GU1

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

UNIVERSITY OF ST MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

QUESTIONS D'HISTOIRE

ET

D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE

BIBLIOTHÈQUE
ARCHEVÊCHÉ
D'OTTAWA
TRANSFERRED

LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME D'OTTAWA

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

A la même Librairie.

L'Église romaine et les Origines de la Renaissance. *Ouvrage couronné par l'Académie française. Troisième édition, augmentée d'une préface et d'une nouvelle bibliographie.* 1 vol. in-12 ..... 3 fr. 50

Saint Dominique. *Quatrième édition. Ouvrage couronné par l'Académie française.* 1 vol. in-12 ..... 2 fr. »

La Séparation et les Élections. *Quatrième mille.* 1 vol. in-12..... 3 fr. 50

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

JEAN GUIRAUD
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE BESANÇON

QUESTIONS D'HISTOIRE

ET

D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE

LA RÉPRESSION DE L'HÉRÉSIE AU MOYEN AGE
LA MORALE DES ALBIGEOIS
LE « CONSOLAMENTUM » OU INITIATION CATHARE
SAINT DOMINIQUE A-T-IL COPIÉ SAINT FRANÇOIS ?
JEAN-BAPTISTE DE ROSSI (1822-1894)
LA VENUE DE SAINT PIERRE A ROME
LES RELIQUES ROMAINES AU IXe SIÈCLE
L'ESPRIT DE LA LITURGIE CATHOLIQUE

BIBLIOTHÈQUE ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA
TRANSFERRED

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
RUE BONAPARTE, 90

1906

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY
ARCHIDIOECESIS
SEMINARIUM MAJUS
OTTAVIENSIS
TRANSFERRED

BQT
219
.G8Q

I

LA RÉPRESSION

DE L'HÉRÉSIE AU MOYEN AGE

LA RÉPRESSION DE L'HÉRÉSIE AU MOYEN AGE

Position de la question. — L'Église s'est reconnu le droit de punir l'hérésie. — Dure répression. — Raisons de cette pratique. — La civilisation du moyen âge et l'unité de la foi. — Le manichéisme au moyen âge. — Ses doctrines. — Les cathares et leurs doctrines antisociales. — Les Vaudois et leurs négations sociales. — Les *fraticelli* du XIVe siècle. — Wicklef et Jean Huss. — Caractère antisocial de toutes ces hérésies. — Elles ne sont pas spéculatives ; mais poussent à la révolte et déchaînent la guerre civile. — Imprévoyance et légèreté des seigneurs qui les favorisaient. — La repression était une mesure de défense sociale autant que religieuse.

Parmi les objections que l'on a soulevées contre l'action de l'Église, figure, au premier rang, la question de la répression de l'hérésie au moyen âge. Dans maint écrit inspiré par la passion, on a montré l'âme humaine essayant perpétuellement de se dégager des étreintes du dogme, et expiant par toutes sortes de supplices le crime de vouloir s'émanciper ; duel tragique, qui a duré des siècles, et dont les nombreuses passes ont été éclairées par les bûchers. Malgré toutes les meurtrissures qu'elle endurait dans sa pénible marche vers le libre examen, malgré les efforts du bras séculier dirigé par l'œil de l'Église, l'humanité n'en poursuivait pas moins le cours de ses progrès, jusqu'au jour où la Réforme

vint affranchir la pensée. Maintenant que l'heure du triomphe a sonné, on salue ces grands hommes qui se sont transmis de siècle en siècle le flambeau de la liberté intellectuelle, on vénère ces martyrs de la pensée dont les supplices ont perpétué à travers les temps la protestation de la raison contre la foi, illustres précurseurs dont la mort a régénéré l'humanité : saint Paul, s'élevant, dès le Ier siècle, contre l'intolérance de saint Jacques ; Hippolyte, dénonçant l'autorité déjà envahissante de l'Église romaine ; Abélard, proclamant les droits de la pensée contre le dogmatisme farouche de saint Bernard ; les Albigeois, bravant les supplices de l'Inquisition plutôt que d'embrasser la doctrine du terrible Dominique ; Dante, ce premier précurseur de la Renaissance, errant de ville en ville sous la malédiction d'une Église intolérante ; Dolcino, Marsile, les Fraticelli, coupables de vouloir vivifier par la raison et la charité les âmes étouffées par la scolastique ; Wicklef, Jean Huss, ces étoiles du matin de la Réforme et de la liberté ; enfin Luther, Calvin et les grands réformateurs du XVIe siècle, dans lesquels Louis Blanc, Michelet et toute une école historique saluent les prophètes de la Révolution, les ancêtres légitimes des temps nouveaux[1].

Ces affirmations ont jeté parfois le trouble dans les âmes catholiques, et les apologistes de l'Église n'ont pas manqué d'y répondre. D'après les uns, elles sont fausses de tout point : l'Église a horreur du sang, *abhorret a sanguine ;* comment aurait-elle pu se prêter aux actes de violence que ses adver-

1. Ainsi raisonne M. Emilio Comba dans un livre débordant de passion qu'il a intitulé : *I nostri protestanti.*

saires lui attribuent ? Il est impossible de ne pas voir dans ces sombres récits des calomnies inventées de toute pièce pour le scandale des simples.

D'autres, au contraire, ont proclamé hautement le droit de l'Église à se débarrasser, par la force, de ses ennemis. Dieu, ont-ils dit, a constitué une société parfaite, l'Église ; or, il est dans l'essence de toute société de se défendre contre les dangers qui peuvent menacer son existence. Cela est si vrai que, quelque incomplètes qu'elles soient, les sociétés humaines ont reçu de Dieu le droit de répression contre leurs perturbateurs. Pourquoi l'Église, avec sa perfection, manquerait-elle de l'un des attributs inhérents à toute société, et dont les plus imparfaites elles-mêmes usent légitimement ? On ne saurait donc lui dénier le droit de glaive, *jus gladii*, ni s'étonner de la voir s'en servir.

Sans nier les violences exercées contre les hérétiques, d'autres écrivains ont essayé de prouver que l'Église n'a exercé auprès d'eux qu'un ministère de miséricorde. Les princes du moyen âge avaient décrété l'hérésie crime d'État, et, comme tel, passible de mort ; le clergé sollicita alors le privilège de s'approcher des hérétiques pour essayer de les convaincre[1], de les arracher à la sentence capitale, et de leur offrir ainsi une dernière chance de salut ; c'était seulement lorsque cette médiation suprême était rejetée par les hérétiques obstinés que le bras séculier reprenait son action, et qu'un instant suspendue par l'intervention miséricordieuse de l'Église, la justice civile suivait son cours.

1. C'est l'explication que donne Lacordaire dans sa *Vie de saint Dominique*.

Selon d'autres encore, l'Église aurait pris part aux procès d'hérésie, mais seulement à titre consultatif. Pour éviter toute erreur judiciaire, les magistrats prenaient la précaution de faire examiner les prévenus par des théologiens, qui remplissaient ainsi le rôle d'experts ou de jurés en matière d'hétérodoxie. L'interrogatoire de l'accusé par les représentants de l'Église ne constituait pas le procès; c'était un supplément d'enquête qui venait s'ajouter à la procédure civile. D'ailleurs, assurent les uns et les autres, le nombre des victimes a été exagéré par la passion des polémiques, et si les autodafés ont pu se multiplier en Espagne, malgré les rappels à la modération que fit souvent entendre le Saint-Siège, dans le reste de l'Europe, les supplices d'hérétiques ne furent en somme que d'assez rares accidents.

Au milieu de ces théories et de ces affirmations contradictoires, on peut être tout d'abord fort embarrassé, et la question vaut bien qu'on s'y arrête. Elle doit être examinée avec la plus grande sincérité. Si l'Église est dépositaire de la vérité, pourquoi ses fidèles en appréhenderaient-ils la recherche? Pourquoi useraient-ils dans leurs discussions de ces subtilités et de ces arguties que les avocats mettent d'habitude au service des mauvaises causes? Pourquoi s'acharneraient-ils à la défense de ce que Mgr d'Hulst appelait des bicoques! N'est-il pas préférable d'aborder les problèmes historiques, fussent-ils délicats et épineux, avec la paix de l'esprit et la sincérité de la conscience? C'est un devoir pour tous, et surtout pour ceux qui se flattent de posséder la vérité absolue.

*
* *

Que l'Église se soit reconnu le droit de punir les hérétiques, c'est ce qu'il est impossible de nier. Saint Thomas d'Aquin ne faisait que résumer un enseignement séculaire, lorsqu'il justifiait en ces termes la répression matérielle de l'hérésie : « L'hérésie doit être considérée en elle-même et par rapport à l'Église. En elle-même, c'est un péché; ceux qui s'en rendent coupables méritent non seulement d'être séparés de l'Église par l'excommunication, mais encore d'être exclus du monde par la mort. N'est-il pas beaucoup plus grave de corrompre la foi qui donne la vie à l'âme, que de fausser la monnaie qui procure des avantages matériels? Que si les faussaires et les autres malfaiteurs sont mis justement à mort par les princes aussitôt après leur crime, les hérétiques, à plus forte raison, peuvent, aussitôt après avoir été convaincus de leurs erreurs, être excommuniés et même justement tués. De son côté, l'Église use de miséricorde pour arriver à la conversion de l'erreur ; c'est pourquoi elle ne condamne pas à l'instant, mais après un premier et un second avertissement, selon les enseignements de l'Apôtre. Mais si, malgré tout, l'hérétique demeure obstiné dans l'erreur, l'Église désespère alors de sa conversion et pourvoit au salut des autres fidèles en le séparant d'elle par l'excommunication, et en le livrant au bras séculier qui l'exclut du monde par la mort[1]. »

1. *Somme théolog.*, II, II, *quaest.* XI, art. 3.

La répression de l'hérésie par la puissance ecclésiastique était tellement passée dans les mœurs que, dans la législation canonique, un titre tout entier est consacré à la réglementer. Dans une longue décrétale insérée dans ce titre, Boniface VIII définit le crime d'hérésie, et déclare qu'il ne peut être jugé que par le juge d'Église, parce qu'il est d'essence ecclésiastique, *cum mere sit ecclesiasticum*. Il fait défense expresse, sous peine d'excommunication, aux princes temporels de le juger; ils n'ont qu'une mission : exécuter, sans discussion et sans retard, la sentence de la puissance spirituelle. « S'ils veulent être réputés fidèles, que pour la défense de la foi, ils obéissent aux Ordinaires et aux inquisiteurs désignés par le Siège apostolique ; que, lorsqu'ils en seront requis par eux, ils recherchent, arrêtent et tiennent sous bonne garde les hérétiques, leurs partisans, ceux qui les reçoivent et les défendent ; que, dans les limites de leurs possessions ou de leurs juridictions, ils fassent remettre sans retard ces personnes pestiférées aux mains et dans les prisons des évêques ou des inquisiteurs, ou à l'endroit qui leur aura été indiqué, et dans lequel les hérétiques seront étroitement surveillés par de bons catholiques, désignés par ces évêques ou ces inquisiteurs, jusqu'à ce qu'un jugement ecclésiastique décide de leur sort, *donec eorum negotium per ecclesiæ judicium terminetur*. Dès que l'Ordinaire ou l'inquisiteur aura prononcé la condamnation, les princes temporels, les magistrats et leurs officiers s'empareront des coupables pour leur faire subir aussitôt la peine qui aura été fixée. » Déjà auparavant, Clément IV obligeait les fonctionnaires civils et les magistrats

municipaux à jurer de donner force de loi, dans l'étendue de leurs terres, à toutes les constitutions rendues contre l'hérésie ; ceux qui refusaient ce serment devaient être traités comme hérétiques et tomber sous le coup de ces mêmes lois [1].

Or, ces ordonnances nous sont connues; elles figurent dans les actes des conciles qui les ont édictées et dans les décrétales des papes. Le quatrième concile œcuménique du Latran, présidé par le pape Innocent III, après avoir rappelé à l'autorité civile le devoir de mettre à exécution la sentence ecclésiastique contre les hérétiques, décrétait contre eux la confiscation de leurs biens, et contre leurs adhérents l'excommunication et la privation de leurs charges et dignités ; elle déclarait de plus ces derniers inhabiles à tester ou à hériter [2]. Aggravant encore la répression, Grégoire IX condamnait à la prison perpétuelle les hérétiques obstinés, *in perpetuo carcere detrudantur* [3]. Le concile de Toulouse de 1229 prévoyait le cas où des hérétiques se convertiraient « par crainte de la mort [4] ». Le concile provincial de Narbonne décrétait, en 1235, la peine de mort contre les relaps [5]. Le concile de Tarragone, tenu en 1242, en présence de saint Raymond de Pennafort, ancien maître général de l'Ordre des Prêcheurs et pénitencier du pape, stipulait que les hérétiques, après avoir abjuré leur hérésie, devaient être emprisonnés à jamais [6]. Quelle peine restait-il donc pour

1. *Corpus juris canonici, Sexte :* V, II, nos 11 et 18 *de hæreticis.*
2. LABBE : *Concilia*, t. XI, *pars I*, p. 429.
3. *C. j. c., Sexte : loc. cit.*, n° 15.
4. LABBE : *Op. cit.*, t. XI, *pars I*, p. 429.
5. *Ibidem.*
6. *Ibidem : Op. cit.*, p. 594.

ceux qui ne voulaient pas abjurer, si ce n'est la peine de mort?

Dans une constitution édictée contre les hérétiques de Lombardie, Innocent IV renouvelle contre eux les sentences de confiscation et de déposition; il fait de plus un devoir aux podestats d'ordonner la destruction de toutes les maisons où l'on aura saisi des fauteurs de l'hérésie [1]. L'empereur Frédéric II avait décrété la mort contre les hérétiques, les relaps et leurs défenseurs : par une bulle datée de Pérouse, le 30 novembre 1243, Innocent IV fit de cette constitution impériale une loi d'Église [2]. Boniface VIII inséra dans le Sexte une décrétale qui renouvelait contre eux la peine de la confiscation. « D'après la loi civile, dit-il, ceux qui contractent des mariages illicites ou incestueux perdent par ce fait la possession de leurs biens. La femme qui transgresse la loi humaine en épousant son ravisseur, surtout sans le consentement de ses parents, perd tout droit sur les biens qui pourraient lui venir du ravisseur ou des complices du rapt, et, dans certains cas, ils font retour au fisc. Celui qui transporte des marchandises prohibées ou non déclarées se les voit confisquer. Aussi, du conseil de nos frères, Nous déclarons soumise à la confiscation la fortune des hérétiques qui sont coupables d'un crime beaucoup plus grave, plus horrible et plus détestable que les précédents [3]. » La pénalité atteignant le coupable, même au delà du tombeau, l'hérétique pouvait être déclaré tel après sa mort et ses biens

1. Labbe, pp. 606 et 607.
2. *Ibidem*, p. 623.
3. *C. j. c.*, *Sexte* : V, II, 19.

étaient alors confisqués à ses héritiers; ainsi l'ordonne une décrétale d'Alexandre IV [1].

Il est inutile de chercher ailleurs d'autres textes : ceux que nous avons allégués ont un caractère officiel; la plupart sont extraits de la législation canonique, leurs prescriptions avaient force de loi dans l'Église universelle, et étaient enseignées dans les écoles de droit canon. Après les avoir lus, il est impossible de nier que l'Église ait voulu réduire l'hérésie par la force : loin de subir toujours l'impulsion de l'autorité civile, elle la lui a parfois imprimée. L'Inquisition n'agissait pas comme un expert ou un juré donnant son avis, à la réquisition du prince ou du magistrat, encore moins comme un médiateur entre le condamné et son juge; bien au contraire, elle nous apparaît comme un juge souverain tranchant dans une cause qui relève tout particulièrement de sa juridiction, d'après une législation purement canonique, et imposant à l'autorité civile, sous les peines les plus graves, l'obligation d'exécuter, sans discussion et sans retard, la sentence, comme le gendarme ou le bourreau qui obéit aveuglément aux ordres du tribunal.

Tels sont les faits : au lieu de les nier, de les dénaturer, de les atténuer, ne vaut-il pas mieux les prendre tels qu'ils sont, avec toute la portée que leur donnent les textes juridiques et historiques, et essayer ensuite de les expliquer et de les comprendre?

Ce qui étonne tout d'abord, c'est la dureté de la répression : la mort pour les relaps et les obstinés,

1. *Ibidem*, n° 9.

la prison perpétuelle même après l'abjuration. Ceux qui viendront après nous en seront encore plus étonnés, si le Code continue à adoucir ses pénalités. Cependant il ne faut pas oublier qu'au moyen âge la vindicte publique était plus sévère et que le bras de la justice s'appesantissait plus lourdement que de nos jours, non seulement sur le coupable, mais encore sur le prévenu, qu'elle soumettait aux terribles épreuves de la torture. D'autre part, les historiens les plus ennemis de l'Église ne font aucune difficulté de reconnaître que la procédure inquisitoriale marquait un réel progrès sur les usages des juridictions civiles et que les accusés trouvaient auprès des juges ecclésiastiques des garanties que les tribunaux ordinaires ne devaient adopter que plusieurs siècles plus tard. C'est ce qu'a parfaitement mis en lumière Mgr Douais, évêque de Beauvais, dans ses savantes études sur l'Inquisition [1].

Quels que soient les progrès que l'Église ait fait faire à la procédure criminelle, il n'en est pas moins vrai qu'elle a ajouté à la longue série des délits et des crimes un crime qui n'y figurait pas avant elle et qui, depuis le triomphe des idées nouvelles, en a été rayé, l'hérésie ; et l'on se demande comment une religion dont les martyrs affirment l'inviolabilité de la conscience et de la pensée, a été amenée à réprimer avec tant d'ardeur des délits d'opinion et de croyance. N'est-elle pas tombée dans une vraie con-

1. Cf. Douais. La formule *Communicato bonorum virorum consilio* des sentences inquisitoriales. (*Le Moyen Age*, t. XI, pp. 157 et suiv.)

Il est aussi à remarquer que les conciles d'Avignon, de Béziers et de Narbonne, dans les canons qu'ils édictaient contre l'hérésie albigeoise, tempéraient la rigueur de la justice séculière contre les emmurés.

tradiction, lorsque, tout en honorant ses martyrs, elle a envoyé à la mort un grand nombre de ses adversaires? Grave objection qui a été souvent faite à l'Église et qu'on a parfois de la peine à résoudre.

On a essayé d'y répondre en montrant que la civilisation du moyen âge reposait sur l'unité de foi et sur la suprématie incontestable de l'orthodoxie catholique. Les institutions politiques et sociales de ce temps s'inspirant directement du christianisme, combattre ou diminuer l'action de la religion sur les âmes, c'était porter atteinte aux lois et aux coutumes; propager des doctrines hétérodoxes, c'était jeter dans le monde des ferments de dissolution et de discorde, enlever à la société sa principale force, l'unité de croyance.

Cette réponse n'est certes pas à dédaigner; l'anarchie intellectuelle et morale de notre temps en souligne la valeur. N'est-il pas certain que la division des esprits, qui semble devoir s'accentuer encore, a porté gravement atteinte à l'unité de la patrie et de la société? Ne peut-on pas se demander si la licence intellectuelle qui expose les idées les plus nécessaires et les plus sacrées aux négations, parfois les moins qualifiées, n'est pas un mal social au moins aussi grand que la contrainte de la pensée? L'expérience qui en a été faite pendant moins d'un siècle paraît déjà concluante, puisque les esprits les plus libéraux sont effrayés par les abus de la presse et que l'on a dû faire des lois pour arrêter la propagation de certaines idées dangereuses.

Cependant, n'oublions pas que le christianisme lui-même a été traité de secte révolutionnaire à son apparition, parce que, en niant le polythéisme, ses

adeptes semblaient rejeter les fondements sur lesquels reposait la civilisation antique. Les formes sociales sont sujettes à des renouveaux d'autant plus nécessaires qu'elles sont anciennes, et souvent les révolutionnaires de la veille sont les artisans de la civilisation du lendemain; tels les martyrs qui prodiguèrent leur sang pour faire éclore au sein du paganisme la civilisation chrétienne. Si l'hérésie du moyen âge avait apporté les germes d'un ordre social nouveau, en progrès sur l'ancien, il serait à déplorer que, sous prétexte d'unité de foi, on l'eût si durement comprimée et qu'on eût étouffé par la force le progrès intellectuel, social et moral qu'elle devait promouvoir. Mais en était-il ainsi?

Il est inutile de parler des doctrines particulières qui, donnant une explication condamnable d'un article particulier du dogme, n'ont guère été agitées que dans l'enceinte des écoles. Outre que leurs auteurs n'ont le plus souvent subi que des peines disciplinaires ou spirituelles, parce qu'ils voulaient rester dans le sein de l'Église et de leur monastère, elles n'ont eu qu'une faible influence sur la société et l'esprit du temps. Telles, sous Charlemagne, la controverse de Félix d'Urgel, sur l'adoptianisme; au temps de Grégoire VII, celle de Bérenger de Tours sur l'Eucharistie, et même au XIIe siècle, celle qu'Abélard engagea avec saint Bernard sur le nominalisme et le réalisme. Aussi bien n'est-ce pas à propos de ces doctrines que les bûchers s'allumèrent et que la procédure inquisitoriale fut imaginée. Il convient plutôt d'étudier les hérésies qui eurent la plus grande vogue, celles que l'Église crut devoir réprimer avec le plus d'énergie : les hérésies des Bogomiles et des

néo-manichéens au XIe siècle, de Pierre de Bruys et d'Arnaud de Brescia au XIIe, des Albigeois, des Cathares, des Vaudois au XIIIe, de Dolcino, de Marsile et des *fraticelli* au XIVe, de Wicklef et de Jean Huss à la fin du XIVe et au commencement du XVe.

*
* *

La plupart se sont inspirées plus ou moins directement du manichéisme. Or, « le principe fondamental du manichéisme provient du dualisme persan. C'est l'affirmation de l'éternelle coexistence de deux puissances souveraines, de deux dieux essentiellement adverses, l'un qui est la source et l'essence de tout bien et qui ne peut produire que le bien ; il constitue la lumière et il est représenté par elle ; l'autre est l'auteur, la cause et comme la substance du mal : c'est le prince des ténèbres, formant la matière, régnant sur elle, et agissant par elle au moyen de ses attractions et de ses tumultes. Les manichéens l'appelaient aussi *matière, prince du monde, Satan* [1] ». Or le monde est l'œuvre de l'esprit du mal, et malgré les efforts d'un ange de lumière, le Christ, qui, une première fois sous la forme du serpent du paradis, et une autre fois sous la forme du Crucifié, a enseigné aux hommes la révolte contre le démon créateur, l'œuvre de la création n'en reste pas moins essentiellement et fatalement mauvaise.

1. *Nouvelle Encyclopédie,* article *Manichéisme*, par M. le pasteur VOLLET.
Cf. aussi, dans ce même volume, l'article sur *la Morale albigeoise.*

La Rédemption par le Christ n'a été qu'une apparence, puisqu'un ange de lumière ne peut pas s'être revêtu en réalité de la matière, œuvre de l'ange des ténèbres ; d'ailleurs, elle a été incomplète. Le Paraclet, le Consolateur promis par le Christ, doit enseigner à l'homme les moyens d'échapper à la puissance de Satan. Or Manès se présentait comme le Paraclet et il attribuait à ses enseignements une autorité beaucoup plus grande qu'à ceux de l'Évangile : spiritualisation de l'homme par le *nirvâna,* anéantissement de la création par la suppression de la vie matérielle et par l'extase, horreur pour tous les êtres matériels et en particulier pour la femme qui représente le principe séducteur de la matière, tels étaient les traits généraux de la morale de Manès; ils découlaient directement de sa théologie.

A la fin du xe siècle, ces doctrines firent les plus grands progrès en Bulgarie et en Macédoine, sous l'influence du prêtre Bogomili, qui donna son nom à la secte des Bogomiles. Or ces néo-manichéens tiraient de leurs croyances de graves conséquences sociales : ils condamnaient le mariage et la famille, parce que c'était par ce moyen que l'œuvre diabolique de la création se perpétuait; ils abhorraient la vie militaire et défendaient de combattre l'ennemi, la guerre étant par essence l'œuvre du mal. Leur nombre s'accrut rapidement dans l'empire grec; et à la fin du xie siècle, l'empereur Alexis Comnène crut nécessaire d'arrêter leurs progrès. Il demanda la réfutation de leurs doctrines au moine Euthymius qui écrivit la *Panoplie dogmatique;* en même temps, il fit arrêter un grand nombre d'initiés et les condamna au bûcher.

Dès les premières années du XIe siècle, ces doc trines s'étaient répandues d'Orient en Italie, en Germanie et en France. La chronique d'Adhémar de Chabannes en signale les progrès, vers 1010, dans les pays d'Aquitaine; en 1017, dix chanoines de l'église Sainte-Croix d'Orléans, qui passaient pour très vertueux, étaient convaincus de ces erreurs, dégradés, excommuniés et brûlés par ordre du roi Robert, venu à Orléans pour la circonstance; à Toulouse, plusieurs hérétiques subissaient le même sort; enfin, en 1025, pendant les fêtes de Noël et de l'Épiphanie, Gérard, évêque de Cambrai, faisait le procès des mêmes doctrines, au synode d'Arras, et les réprimait avec sévérité.

Mais qu'étaient ces hérétiques et qu'enseignaient-ils? Raoul Glaber nous dit que, lorsque le roi Robert eut été informé des progrès de l'erreur manichéenne à Orléans, il en fut douloureusement ému parce qu'elle était professée par plusieurs de ses amis, chanoines de Sainte-Croix; mais il n'en résolut pas moins de la poursuivre avec énergie « parce qu'il en appréhendait la ruine de la patrie et la mort des âmes, *tristis et mœrens nimium effectus, quonian et ruinam patriæ revera et animarum metuebat interitum* [1] ». C'est qu'en effet, si ces néo-manichéens attaquaient les dogmes fondamentaux, les sacrements et les pratiques de l'Église, ils attaquaient aussi les bases de toute société, le mariage et la famille. « Ils condamnaient les mariages légitimes, *legitima connubia execrari* [2]. » Et, comme la plupart d'entre eux, tout en restant dans le célibat, ne gardaient

1. Raoul Glaber : *Histoire*, III, chap. VIII.
2. Labbe : *Concilia*, t. X, *Acta synodi Atrebatensis*.

pas la chasteté, il s'ensuivait les pires des désordres. D'autre part, le but de la secte étant d'arrêter l'œuvre de la création, en empêchant les naissances, on devine les pratiques immorales auxquelles ils se livraient pour enrayer la propagation de la race, lorsque, par suite de la faiblesse humaine, ils s'y étaient prêtés : *edula omnia quæ ex coitu nascuntur, eliminant.* On comprend qu'au moment de décrire les erreurs des Bogomiles, Anne Comnène ait déclaré ne pas pouvoir le faire, sans blesser la pudeur.

Que l'on ne vienne pas dire que ce sont là des calomnies inventées de toutes pièces par le fanatisme catholique, comme celles que lancèrent les païens contre les premiers chrétiens. Michelet, tout en prenant la défense des Manichéens, reconnaît que ces pratiques honteuses étaient la conséquence logique et nécessaire de leurs doctrines [1] : « En eux-mêmes, dans leur propre corruption, ils reconnaissaient la main d'un créateur malfaisant qui s'était joué du monde. Au bon Dieu l'esprit, au mauvais la chair. Celle-ci, il fallait l'immoler. C'est là le grand mystère du manichéisme. Ici se présentait un double chemin : fallait-il la dompter, cette chair, par l'abstinence, fuir le mariage, restreindre la vie, prévenir la naissance et dérober au démon créateur tout ce que lui peut ravir la volonté? *Dans ce système, l'idéal de la vie c'est la mort, et la perfection serait le suicide.* Ou bien, faut-il dompter la chair en l'assouvissant, faire taire le monstre, en emplissant sa gueule aboyante, y jeter quelque chose de soi, pour sauver le reste..., *au risque d'y jeter tout et d'y tomber soi-*

1. *Histoire de France* (éd. définitive), t. II, p. 318.

même tout entier ? » On ne peut pas mieux dire combien cette doctrine de mort était immorale et antisociale, et combien, plus logique que Michelet, le bon roi Robert avait raison de la détester et de la réprimer sévèrement, parce qu'elle menaçait l'existence de la patrie et de la société tout entière autant que celle de l'Église : *et ruinam patriæ et animarum metuebat interitum.*

Nous serons conduits à la même conclusion si nous étudions les grandes hérésies du XIIe et du XIIIe siècles, celles des Arnaldistes, des Cathares, des Vaudois, des Patares et des Albigeois. Elles n'enseignaient pas exactement les mêmes doctrines : dans un savant mémoire, Mgr Douais a pu distinguer, au sein de l'Albigéisme, les Vaudois et les Cathares, et démontrer que les auteurs du XIIIe siècle font entre les uns et les autres une différence [1]. Toutefois, on a fini par les confondre, surtout dans le midi de la France ; tant il est vrai que beaucoup de croyances étaient communes aux unes et aux autres. Leur influence s'était surtout développée dans le Languedoc et la Lombardie, mais ce serait une erreur de croire qu'elle n'a pas dépassé les limites de ces deux provinces. Ces hérésies se sont répandues dans l'Europe entière et l'Église a eu à les combattre partout, dans la France méridionale avec l'Inquisition dominicaine et franciscaine, en Allemagne, en Aragon, en Italie, en Angleterre, dans la France du nord, par l'autorité des Ordinaires et des princes. La plupart des rois, depuis les fils dévoués de l'Église, tels que saint Louis, jusqu'à ses ennemis politiques, tels que cet empe-

1. *Les Hérétiques du Comté de Toulouse au XIIIe siècle.*

reur Frédéric II que certains historiens voudraient transformer en un roi philosophe et libre penseur, ont mis le bras séculier à la disposition de l'Église et ont parfois accru les pénalités, déjà très graves, que le droit canon avaient édictées contre l'hétérodoxie.

C'est avec les plus grandes précautions qu'il faut étudier les doctrines cathares ou vaudoises. Nous ne les connaissons le plus souvent que d'après des témoignages catholiques ou des aveux arrachés par la torture, quelquefois aussi d'après les révélations d'anciens hérétiques revenus à l'orthodoxie et ayant peut-être cédé à la tentation de charger leurs anciens coreligionnaires. Toutefois, la critique historique et la prudence peuvent nous permettre de discerner la vérité au sein de l'exagération, la réalité des faits dans la trame du réquisitoire. Enfin, il est facile de voir si les doctrines prêtées aux hérétiques s'accordent avec les principes généraux de leurs systèmes. Or, en prenant toutes ces précautions, il est impossible de ne pas reconnaître aux enseignements de ces différentes sectes un caractère immoral et antisocial.

Vers 1164, le moine Egbert prêcha une série de missions contre les Cathares de la province de Cologne et, pour mieux réfuter leurs doctrines, il s'attacha à les bien connaître [1] ; or, voici comment, en leur présence, il explique le nom de « Cathares » et de « Catharistes » qu'ils se donnaient [2]. « Ce fruit défendu auquel Dieu interdit au premier homme de

1. *Cum essem canonicus in ecclesia Brunensi, sæpe ego et unanimis meus Bertolphus cum talibus altercati sumus et diligenter attendi errores eorum et defensiones.*

2. *Bibl. patrum* IV, *pars* II, p. 75.

toucher, dans le paradis, n'est pas autre chose, d'après vous, que la femme qui venait d'être créée. Vous en concluez que le genre humain, qui est sorti tout entier de ce commerce, est né de la fornication et que nul ne peut être sauvé s'il n'est purifié par les prières et les œuvres saintes de ceux qui, parmi vous, sont désignés sous le nom de parfaits. C'est pour cette raison que vous condamnez le mariage et déclarez que les époux qui remplissent leur devoir conjugal forniquent et participent à la désobéissance qui amena la chute d'Adam. Ainsi sont condamnés tous ceux qui, loin de s'unir à vous pour être purifiés, persistent à vivre dans l'état coupable de mariage. Voilà pourquoi vos premiers maîtres se sont appelés *Catharistes,* c'est-à-dire purificateurs, *Cathares,* c'est-à-dire purs. »

Vers la même année, les évêques de Gascogne réunis à Lombez interrogeaient les Cathares du Midi de la France et ils découvraient chez eux les mêmes erreurs touchant le mariage : « En cinquième lieu, ils leur demandèrent ce qu'ils pensaient du mariage et si le mari et la femme qui avaient consommé leur union pouvaient être sauvés. Ils ne répondirent qu'une chose, c'est que l'union de l'homme et de la femme n'était l'effet que de la luxure et de la fornication. » Le concile fut tellement effrayé des progrès que faisaient dans le peuple ces doctrines antisociales, qu'il crut nécessaire de rassurer sur ce point les consciences chrétiennes en proclamant la légitimité du mariage et de ses effets. *Credimus quod mulier et vir salvantur, licet carnaliter misceantur*[1]. En Italie, la même hérésie propageait les

1. LABBE : *Concilia,* t. X, p. 1470.

mêmes doctrines, si nous en croyons la *Somme* que composa contre elle Bonaccorsi de Milan : « Nul ne saurait être sauvé dans l'état de mariage [1]. » Pierre des Vaux-de-Cernay, qui écrivit son histoire des Albigeois pendant la croisade de Simon de Montfort, attribue la même doctrine aux Albigeois du XIIe et du XIIIe siècles [2] : « Le mariage, disent-ils, est un concubinage légal et quiconque donne naissance à des enfants ne saurait être sauvé, *sacrum matrimonium meretricium esse nec aliquem in ipso salvari posse prædicabant, filios et filias generando.* » Enfin, dans sa *Somme* contre les Cathares, le dominicain italien Raynier déclarait que s'ils étaient divisés en un grand nombre de sectes, ils s'accordaient tous pour nier la légitimité du mariage [3] : « C'est la croyance commune de tous les Cathares que la consommation du mariage est un péché mortel et que ceux qui s'en rendent coupables ne seront pas moins punis que les incestueux et les adultères. » Les prédicateurs de l'hérésie présentaient cet enseignement d'une manière brutale en disant que l'on ne pécherait pas plus avec sa sœur ou sa mère qu'avec toute autre femme.

Ces textes sont formels, ils proviennent de témoignages divers dont les auteurs allemands, français, italiens, n'ont pas pu s'entendre ; leur concordance complète nous est une garantie de leur véracité. Ils nous affirment tous que l'hérésie cathare, sous toutes ses formes, en tous pays, sur les bords

1. *Nullum in conjugio salvari posse.* D'ACHERY : *Spicilegium*, XIII, p. 63.
2. *Hist. Albigen.* (*ap.* DUCHESNE, t. V, 554. *Hist. Francorum*).
3. MARTÈNE : *Thesaurus novus anecdotorum*, t. V, col. 1762.

du Rhin comme sur les rives de la Garonne, en Languedoc comme en Lombardie, regardait le mariage, la paternité, la famille comme des institutions diaboliques et faisait de leur suppression la condition *sine qua non* du salut et de la vie éternelle. Supprimer la vie en ce monde pour la gagner dans l'autre, c'était la conséquence logique de la théologie manichéenne.

Et que l'on ne s'imagine pas que ces doctrines aient été particulières à quelques intransigeants, sectaires à l'imagination ardente, que leurs propres exagérations rendaient inoffensifs. Bien au contraire, c'était l'enseignement commun, et quiconque voulait recevoir l'initiation complète des Parfaits devait quitter à jamais sa femme ou son mari ; la désertion de la famille était obligatoire. Les registres de l'Inquisition nous en signalent de nombreux cas. D'autre part, lorsqu'un nouveau converti voulait montrer la sincérité de son retour à l'Église, il n'en pouvait pas donner de meilleure preuve qu'en se mariant ; et nous voyons que, dans les interrogatoires, plusieurs personnes suspectes d'hérésie ne manquent pas, pour se disculper, de mentionner le mariage qu'elles ont contracté au sortir de la secte. Les hérétiques favorisaient de toutes manières ceux qui s'évadaient ainsi de la famille pour entrer dans la secte : les femmes qui voulaient échapper aux recherches d'un mari délaissé, d'enfants abandonnés, trouvaient asile dans ces communautés secrètes qui avaient été instituées, multipliées, à l'instar des monastères catholiques, et si leur retraite était découverte, on les faisait passer de couvent en couvent jusqu'à ce que leur trace fût complètement perdue. En 1206, une femme de Fanjeaux (entre Castelnaudary et Carcassonne)

quitta son mari, Pierre Fabre, pour entrer dans la société des Parfaits : elle fut aussitôt reçue au village voisin de Villeneuve chez Gailharde et ses compagnes; elle ne s'y trouva pas sans doute en sûreté; car, presque immédiatement, Gailharde l'envoya à Castelnaudary, dans la maison de Blanche. Au bout d'un an, elle se rendit à Laurac, dans une nouvelle communauté que dirigeait une certaine Brunissende, et ce fut là, après une longue initiation, qu'elle reçut le *consolamentum* [1].

En même temps que la famille, certains Cathares semblent avoir nié la propriété individuelle. Étienne de Bourbon [2] nous dit qu'une de leurs sectes s'appelait les *Communiati* ou Communistes « parce qu'elle enseigne que tous les biens doivent être mis en commun, *quia communia omnia dicunt esse debere* ».

Les Vaudois ou Pauvres de Lyon répandirent, vers la même époque, des doctrines aussi dangereuses pour l'organisme social. Sur plusieurs points, elles avaient de telles affinités avec celles des Cathares que l'on a pu les confondre. C'est ainsi que, sans aller jusqu'à nier la légitimité du mariage, les Vaudois admettaient la rupture du lien conjugal, lorsque l'un des époux voulait unir ses destinées à celles de la secte. Cependant, les auteurs du XIIe siècle qui se sont occupés de ces deux hérésies les distinguent avec soin; tout en condamnant les Vaudois dans sa *Somme*, Frère Raynier Capocci croyait leur faire injure en les comparant aux Cathares, « les plus per-

1. Bibl. com. de Toulouse, ms. 609 *passim*. Le *consolamentum* était la cérémonie d'initiation des Parfaits. Cf. dans ce même volume l'article sur le *Consolamentum*.
2. D'Argentré : *Nova Collectio judiciorum*, p. 89.

vers de tous les hérétiques [1] ». En effet, ils ne semblent pas avoir adopté la théologie manichéenne et le pessimisme farouche qui en découlait. Il n'en est pas moins vrai que leurs théories ruinaient les notions primordiales de la patrie et de la société et conduisaient directement à l'anarchie.

Je ne parle pas de leurs invectives contre les seigneuries ecclésiastiques et de leurs appels à la révolte contre ceux qui les détenaient. Le triomphe de leurs idées aurait amené les pires bouleversements dans cette société du Moyen Age où l'Église avait des propriétés si étendues et exerçait une si grande autorité politique. Mais l'on peut concevoir une société où les puissances temporelle et spirituelle seraient rigoureusement distinctes : en attaquant la domination de l'Église, les Vaudois pouvaient passer, en leur temps, pour des révolutionnaires, sans être anarchistes. Je ne parle pas non plus de la réprobation absolue dans laquelle ils tenaient le serment, enseignant qu'en aucun cas on ne devait en prêter, *nulla ratione jurandum*. Cela aussi pouvait bouleverser une société dont tout l'organisme reposait sur la foi jurée; mais il est possible d'admettre, à la rigueur, qu'une société puisse entièrement se passer des garanties du serment.

Les doctrines vaudoises allaient beaucoup plus loin dans leurs négations antisociales. Le concile de Tarragone, tenu en 1242, les condamne formellement, parce que, dit-il, « ils enseignent qu'en aucun cas on ne doit prêter serment, qu'il ne faut obéir ni à l'autorité ecclésiastique ni à la puissance sécu-

1. *Hi quidem mali erant sed comparatione aliorum hæreticorum longe minus perversi.*

lière, *que personne n'a le droit de répression corporelle* [1] ». D'autres témoignages aussi formels nous disent que les Vaudois refusaient à la société tout droit de punir ses perturbateurs, quelque criminels qu'ils fussent. D'après eux, dit Raynier Capocci, « personne ne peut infliger de châtiment corporel » ; ils disent, déclare Étienne de Bourbon, « que quiconque exécute un jugement ou verse le sang, en vertu de la loi, commet un péché ». Naturellement la peine de mort n'était pour eux qu'un assassinat légal : « toute condamnation à mort est illicite [2] ». Nous reconnaissons là avec tous leurs excès les théories de nos libertaires et de nos anarchistes modernes. Comme eux, les Vaudois rendaient la société impossible, en lui déniant toute sanction et tout moyen de défense.

Comme eux aussi, ils niaient la Patrie et refusaient de la servir. Puisqu'il n'était jamais licite de tuer, c'était commettre un crime d'homicide que de prendre part à la défense du pays dans des combats. L'invasion de l'ennemi, il fallait la subir; on n'avait pas le droit de la repousser par la force. « Ils considèrent comme des assassins, dit Étienne de Bourbon, ceux qui prêchent la guerre contre les Sarrasins, les Albigeois, ou toute autre catégorie de personnes, *vel alios homines* [1]. » Ce sont les théories qu'a développées Tolstoï dans *la Guerre et la Paix;* ce sont celles que le gouvernement russe a dû réprimer dans certaines sectes d'illuminés, celles que mettent en circulation nos internationalistes lorsqu'ils déclarent que la guerre est un legs des temps barbares, que le

1. LABBE : *Concilia*, t. XI, *pars II*, p. 593.
2. D'ARGENTRÉ : *Op. cit.*, pp. 88 et 89.

soldat est l'ennemi de toute civilisation et que chacun doit, par l'abstention, la désertion, la trahison même, travailler à la destruction des armées.

La grande hérésie du XIVe siècle a été celle des *fraticelli* ou spirituels. Elle fit les plus terribles ravages dans l'Italie du Nord dès 1308, avec Dolcino de Novare, dans l'Italie centrale avec Dominique Savi d'Ascoli; alliée à l'empereur Louis de Bavière et à l'antipape Nicolas V, elle détermina un schisme dans l'ordre des Mineurs et dans l'Église, et déchaîna la guerre civile sur presque toute l'Italie. Comme les grandes erreurs du siècle précédent, elle présente de nombreuses variétés : les spirituels, les *bizocchi,* les *fraticelli dell' opinione,* en Italie; les bégards en Allemagne; les lollards en Angleterre. Partant d'un mysticisme déréglé, elle s'attaquait aux dogmes fondamentaux du christianisme. La répression matérielle de ces diverses sectes fut énergique et radicale. Pris le jeudi-saint 1308, Dolcino de Novare fut mis à mort avec quatre cents de ses compagnons; Dominique Savi monta sur le bûcher à Ascoli, en 1337, et dans plusieurs villes, les inquisiteurs livrèrent au bras séculier, c'est-à-dire le plus souvent à la mort, de nombreux hérétiques. C'est que ces doctrines ne portaient pas seulement atteinte aux dogmes de la théologie catholique; elles aussi, elles avaient un caractère immoral et antisocial; et par là, elles menaçaient l'existence de la société autant que celle de l'Église.

Après avoir longuement énuméré les erreurs des *fraticelli,* dans sa bulle du 23 janvier 1317, Jean XXII

1. D'ARGENTRÉ : *Op. cit.*, pp. 88 et 89.

ajoutait : « Outre cela, ces hommes présomptueux lancent de nombreuses attaques contre le sacrement de mariage [1]. » Le Pape ne précise pas la doctrine des *fraticelli* sur ce point, mais certains indices nous permettent d'y suppléer. Les uns niaient la légitimité du lien conjugal d'après la théologie manichéenne ; car, sur plus d'une question, les *fraticelli* s'inspiraient des patares qui les avaient précédés dans la haute Italie. Chez d'autres, ces doctrines découlaient du communisme ; Dolcino enseignait, en effet, à ses disciples que les biens de la terre devaient être possédés en commun, et les femmes avec eux [2]. D'autres, enfin, exagérant le proverbe : « *Omnia munda mundis* », se croyaient tout permis quand ils se sentaient sous l'action de l'Esprit-Saint, et commettaient sans scrupules les actes les plus impurs. Tous, ils érigeaient en théorie la pratique de ces excès et enseignaient que ni les apôtres, ni les disciples du Christ, ni les saints de la primitive Église n'avaient pratiqué la continence, et qu'à leur exemple, les élus devaient user indifféremment de leurs femmes et de celles d'autrui, cette promiscuité n'étant que le signe d'une plus grande charité [3]. C'est en vertu de ce principe que l'apôtre des *bizocchi,* Dominique Savi, rayait de la liste des péchés capitaux celui de luxure, *luxuriei nullum*

1. *Ibidem*, pp. 339 et suiv.

2. Villani : *Chron.*, VIII, 84. *Proponendo et predicando il detto frate... che ogni cosa dovea essere in caritate et commune, et sinute le femine, et usarle a commune non era peccato,*

3. Trithème : *Chron. Hirsaugiense. Luxuriam, adulterium et stuprum dicebant in eorum secta non esse peccatum, affirmantes apostolos et alios Christi discipulos in ecclesia primitiva nunquam fuisse continentes vel cum propriis uxoribus, si habebant, vel cum alienis indifferenter coibant et hanc magnam inter se caritatem prædicabant.*

prorsus inesse peccatum. Mais que restait-il après cela du mariage et de sa sainteté, de la famille et de sa fixité? Ces doctrines les réduisaient à néant.

Avec Wicklef et Jean Huss, le caractère antisocial de l'hérésie se manifeste encore davantage. En 1413, Jean Lucke tira des œuvres du premier 160 propositions qui furent bientôt après condamnées par le concile de Constance; or, voici celles qui, dans le nombre, traitent des rapports sociaux [1] :

« 1° Sans la grâce, l'homme ne saurait tirer un droit légitime de propriété ni des dépositions des témoins, ni des sentences des juges, ni de la possession matérielle, ni de l'hérédité, ni des mutations, ni même de tout cela réuni.

« 2° Puisque Dieu a donné à l'homme tout bien, dès que l'homme en abuse il ne peut plus se réclamer de la donation divine; et si ce titre de propriété lui fait défaut, je ne sais quel autre il pourra alléguer.

« 3° Tout homme injuste, occupant un bien de Dieu, ne saurait l'avoir que par vol, rapine et brigandage.

« 4° Toute communauté, toute personne ecclésiastique ayant coutume d'abuser de ses richesses, peut en être dépouillée légitimement par le pouvoir civil, quels que soient d'ailleurs les titres humains sur lesquels on s'appuie.

« 5° Dieu ne peut pas donner à l'homme, ni pour lui-même ni pour ses héritiers, une puissance civile perpétuelle.

« 6° La succession n'est pas un titre suffisant pour légitimer une vraie puissance, s'il ne s'y joint la charité.

1. D'ARGENTRÉ : *Op. cit.*, t. I, *pars II*, p. 44.

« 7° Toute personne en état habituel de péché mortel ne saurait exercer un pouvoir légitime.

« 8° Le roi tire son droit de souverain de l'excellence de sa vertu. En théorie, il ne lui manque rien pour régner; en fait, il suffit que le peuple lui donne son approbation.

« 9° Dans le cas où la patrie serait ravagée et dévastée, même par des barbares, mieux vaudrait tout souffrir humblement que de résister et de repousser avec courage l'agression.

« 10° Dieu exige du pouvoir civil la justice; aussi, quiconque est en état de péché mortel n'est maître de rien. »

Il n'est pas nécessaire d'examiner longuement ces propositions pour y découvrir un caractère d'anarchisme mystique. D'après Wicklef, le pouvoir n'est qu'une communication faite par Dieu à l'homme de son pouvoir suprême; or, Dieu ne se communiquant qu'à ceux qui sont en état de grâce, quiconque est coupable de péché mortel ne saurait entrer en communication avec Dieu, et partant exercer une autorité. Usurpateur quiconque, en vertu des prétendues lois de succession, du consentement populaire, de la possession même, prétend gouverner sans la grâce de Dieu! C'est un devoir pour tout fidèle de se dresser contre lui et de détruire une tyrannie d'autant plus odieuse qu'elle s'attaque à Dieu lui-même.

Je sais bien que les docteurs de la théocratie avaient, avec l'approbation du Saint-Siège, prêché aux siècles du moyen âge une doctrine qui peut être, par un côté, comparée à celle de Wicklef. D'après Grégoire VII et les papes, ses continuateurs, l'orthodoxie la plus rigoureuse devait être exigée de tout

dépositaire du pouvoir ; le prince qui se mettait en opposition ouverte avec l'Église était, par le fait même, privé de toute autorité ; la déchéance du roi était la conséquence logique et immédiate de son excommunication ; et ainsi, si d'après Wicklef il ne pouvait y avoir d'autorité légitime sans l'état de grâce, d'après Grégoire VII il n'y avait pas de pouvoir sans l'orthodoxie.

La ressemblance entre ces deux doctrines est toute superficielle. Ce qui les distingue profondément, c'est que la doctrine théocratique désigne le tribunal qui jugera les détenteurs de l'autorité, prévenus d'hérésie et passibles de déposition, la procédure qui précisera le crime dont la déchéance sera la punition. On peut trouver excessives ces prétentions pontificales ; mais comme, loin de détruire l'autorité, elles se contentent de la déplacer, en la centralisant dans les mains du pape, on ne saurait les accuser de mener à l'anarchie. Dans la théorie de Wicklef, au contraire, le vice qui détruit l'autorité n'est pas évident, car le péché mortel n'est pas un acte aussi caractérisé qu'une rébellion ouverte contre l'Église. Le prince peut en commettre dans sa vie privée, en secret, au sein même de sa conscience ; sa faute sera connue tantôt de lui seul, tantôt de ses familiers les plus intimes, tantôt d'un nombre plus ou moins grand de ses sujets : elle aura ainsi une publicité tout à fait variable. Mais surtout, qui pourra dire d'une manière certaine si le péché est mortel? L'intention peut aggraver une faute en apparence légère, elle peut aussi atténuer un péché en apparence mortel. Quel homme peut scruter les consciences au point de pouvoir dénoncer avec certitude, chez le

prince, le péché mortel qui doit être puni de déposition? En toute logique, Dieu seul pourrait le faire; or, Wicklef reconnaît ce droit à chacun. Toute personne qui voit dans son supérieur la mort spirituelle a le droit et le devoir de se soustraire à son obéissance, de prêcher contre lui l'insoumission! C'est la révolte à tout propos, le signal de la révolte donné par le premier venu, à propos de n'importe quel acte, que Wicklef prône dans ces propositions; et de la sorte, s'il ne nie pas l'existence théorique de l'autorité, il la rend en pratique impossible. L'anarchisme est la conséquence nécessaire de ses doctrines théologiques.

Le communisme s'en dégage aussi avec une logique non moins forte. On peut résumer en deux propositions les idées de Wicklef sur la propriété : 1° sans l'état de grâce, la propriété c'est le vol; 2° l'état de grâce donne droit à la propriété. Or toutes les convoitises, toutes les spoliations peuvent être ainsi légitimées. A une dénonciation intéressée qui lui était faite contre un fonctionnaire accusé de *carlisme,* Louis-Philippe répondit finement que le fonctionnaire carliste était celui dont quelqu'un convoitait la place. Ne pourrait-on pas dire, avec beaucoup plus de raison, que le jour où le système de Wicklef aurait force de loi, les propriétaires dont on convoiterait les biens — c'est-à-dire tous — seraient immédiatement réputés en état de péché mortel : ce serait l'anarchie dans la propriété. Et que signifie ce droit à la propriété conféré par la grâce, sinon le droit de chacun à la propriété? car enfin, si les consciences sont plus fortement inclinées au mal qu'au bien, il n'est interdit à personne d'atteindre pour un temps

plus ou moins long l'état de grâce, c'est-à-dire la propriété, et pour ménager ainsi à chacun l'accès de la propriété, le jour où la pureté de sa conscience le voudra, il n'y a qu'un seul moyen, l'établissement du communisme. Wicklef, d'ailleurs, n'a pas reculé devant ces conclusions et, dans son traité sur le pouvoir civil[1], il a formulé ce théorème collectiviste : « Tous les biens de Dieu doivent être communs; je le prouve ainsi : tout homme doit être en état de grâce et, s'il y est, il est le maître de la terre et de tout ce qu'elle contient. Or, cela ne pourrait pas s'accorder avec la multiplicité de la race humaine si les biens ne devaient pas être communs : donc ils doivent l'être, c. q. f. d. »

Enfin, l'idée de patrie était rejetée par Wicklef et par ses disciples; car recommander une attitude toujours passive devant les attaques de l'ennemi, condamner le défenseur du pays, voir en lui un coupable, n'est-ce pas rendre toute patrie impossible? N'est-ce pas nier tous les devoirs que la notion de patrie nous impose, n'est-ce pas même les transformer en crimes? Et voilà comment nous retrouvons dans l'âme mystique de ce prédicateur anglais du XIVe siècle les idées utopiques et antipatriotiques que, de nos jours, Tolstoï a développées dans l'un de ses romans les plus célèbres et que propagent les internationalistes modernes. Et ainsi, anarchiste, communiste, « sans patrie », le système de Wicklef apparaissait à la société de son temps comme une menace perpétuelle.

Jean Huss semble l'avoir adopté presque tout en-

1. *De civili dominio* (*ap.* D'ARGENTRÉ, *op. cit.*).

tier. L'hérésiarque de Prague, en effet, s'est toujours réclamé de Wicklef comme d'un maître, et leur temps n'a fait aucune différence entre l'un et l'autre[1]. D'autre part, si le concile de Constance et Martin V, dans leurs bulles de condamnation, ont surtout mis en relief les erreurs théologiques de Jean Huss, certains indices nous permettent cependant de découvrir ses théories antisociales. Les Pères de Constance déclarèrent solennellement qu'elles étaient « séditieuses »[2] et qu'elles prêchaient la révolte au nom de la grâce et ils formulèrent en cette phrase ce qu'elles enseignaient sur l'autorité : « Tout homme en état de péché mortel n'est ni prince temporel, ni prélat, ni évêque. *Nullus est dominus civilis, nullus est prælatus, nullus est episcopus*[3]. » Cette doctrine était bien celle que Jean Huss enseignait; car lorsque plus tard Eneas Silvius Piccolomini raconta la guerre des Hussites, il rapporta que, d'après eux, quiconque était coupable de péché mortel, devenait incapable d'exercer n'importe quelle fonction ecclésiastique ou séculière et que, dans ce cas, la révolte était le plus sacré des devoirs[4].

*
* *

Plusieurs historiens ont refusé de voir dans ces

1. « Un des faits qui résultent de la publication de Flayshans (*Magistri Joannis Hus super IV sententiarum*, Prague 1905) c'est que l'action de Wicklef a été très forte sur Hus, beaucoup plus forte que je ne l'avais cru jadis. » (Article bibliogr. de M. E. Denis dans la *Revue historique* du 1er janvier 1906.)

2. Rinaldi : *Annales ecclesiastici.*

3. Trentième proposition condamnée.

4. *Historia Bohemica*, cap. XXV. *Qui mortalis culpæ reus sit, eum neque seculari neque ecclesiastica dignitate potiri neque parendum et.*

hérétiques des perturbateurs de la société. Pour rendre plus odieuses les mesures de répression que prirent contre eux l'Église et, à son instigation, le pouvoir civil, ils nous les représentent comme de pieux illuminés aux doctrines utopiques, des fanatiques inoffensifs que la cruauté des gens d'Église est venue arracher brutalement à leurs illusions pour les faire passer de leurs rêves au bûcher! Voyez en quels termes attendris Michelet parle des *fraticelli*[1] : « *Ils mettaient en commun les biens et les femmes.* A l'aurore de l'âge de charité, disaient-ils, on ne pouvait rien garder pour soi. Dans l'Italie, où l'imagination est impatiente, au Piémont, pays d'énergie, ils entreprirent de fonder sur une montagne la première cité vraiment fraternelle; ils y soutinrent un siège sous leur chef, le brave et éloquent Dolcino. » Quand il parle des papes qui les condamnèrent, il s'élève contre eux avec la plus vive indignation : « Chose dure et odieuse à dire, combien plus choquante encore quand la condamnation partait de la bouche d'un Clément V ou d'un Jean XXII! Quelque morte que fût la conscience de ces papes, ne devaient-ils pas souffrir en eux-mêmes quand il leur fallait juger, proscrire ces malheureux sectaires, *cette folle sainteté,* dont tout le crime était de vouloir être pauvres, de jeûner, de pleurer d'amour et de s'en aller pieds nus dans le monde, de jouer, innocents comédiens, le drame suranné de Jésus... L'idéal devait être condamné, *l'idéal de toutes les vertus chrétiennes!* » Ainsi, Michelet reconnaît que les *fraticelli* « mettaient en commun les biens et les femmes »; en note, il mentionne l'anarchisme des bégards; et cependant ces coopératives de la luxure,

qu'étaient les communautés *fraticelli*, représentent pour lui l'idéal, « l'idéal de toutes les vertus chrétiennes » ! Ces anarchistes qui s'arment, sous la conduite de Dolcino, sous l'inspiration de Wicklef, sont « les innocents comédiens du drame suranné de Jésus » ! et quand une condamnation intervient contre ces sectes dangereuses et immorales, c'est le juge qui a tort ! On saisit là sur le vif la partialité révoltante d'un écrivain que l'on veut présenter à la jeunesse universitaire comme le modèle des historiens !

Les Vaudois inspirent à Michelet des déclamations aussi contraires à la vérité : « Le mot Vaudois, au moyen âge, veut dire libre chrétien, dégageant le christianisme de toute fausse poésie légendaire, de tout culte superstitieux... Ils eurent influence au XIIe et au XIIIe siècles... comme exemple, comme type du christianisme le plus pur et le moins loin de la raison. » Leur doctrine était « une critique voulue et raisonnée ». Enfin, dans un développement qui tient à la fois de l'idylle et de l'apocalypse, il nous vante la douceur des barbets, parle des fées vaudoises, et tout cela se mêle au ciel de l'Italie, à la neige des Alpes, aux vallées du Piémont, de manière à former un tout incompréhensible. Proclamées par un écrivain aussi sonore que Michelet, ces appréciations se retrouvent même chez les historiens plus consciencieux, plus habitués à sacrifier aux exigences de la vérité les emportements de l'imagination ou de la passion. Dans son ouvrage[2] sur la

1. *Histoire de France* (édition définitive), t. III, pp. 153 et 154.
2. *Le Soulèvement des travailleurs d'Angleterre en 1381*, par M. A. Réville. *Études et documents*, publiés par M. Ch. Petit-Dutaillis; Picard, 1898, p. LXV.

révolution sociale que fomentèrent, en 1381, en Angleterre, les doctrines des lollards et de Wicklef, M. Petit-Dutaillis prétend que Wicklef a été sans influence sur ce mouvement parce que « ses théories ne sortaient pas de ses livres », et après avoir raconté les excès auxquels se livrèrent les lollards, il décerne un brevet d'honnêteté à leur fanatisme!

En réalité, aucune de ces grandes hérésies ne s'est confinée dans le domaine théorique; toutes ont voulu faire passer leurs doctrines dans la pratique, souvent par la force, quand elles avaient pour elles la complicité de l'autorité civile. Lorsque saint Bernard alla prêcher dans le Midi de la France contre les Manichéens et les Vaudois, il dut affronter leurs injures [1]. Saint Dominique, au cours de ses prédications, fut de leur part l'objet de plusieurs tentatives d'assassinat [2]. Le clergé catholique était opprimé, spolié de ses biens et même de ses églises. Quand la croisade des Albigeois fut décidée, les chanoines de Saint-Nazaire de Béziers avaient dû fortifier leur cathédrale pour y trouver un abri contre les violences des Cathares [3]. Les hérétiques avaient transformé en temples manichéens les églises de Castelnaudary. Lorsqu'il prit possession de son siège de Toulouse, Foulques trouva la mense épiscopale complètement dilapidée par les Cathares; enfin, Pierre de Castelnau tomba frappé à mort sous leurs coups. Avant d'être persécutés par les Croisés du Nord, les Albigeois avaient commencé par être eux-mêmes persécuteurs.

1. Abbé Vacandard : *Vie de saint Bernard*, t. II, p. 222.
2. J. Guiraud : *Saint Dominique*, p. 31.
3. *Histoire du Languedoc* (Vaissète-Molinier), t. VI, pp. 154 et suiv.

En Italie, ils réussirent à prendre le pouvoir dans certaines villes; or, voici la tolérance que ces rêveurs inoffensifs témoignèrent aux catholiques. A Brescia, en 1225 [1], ils armèrent leurs tours contre eux, incendièrent quelques églises et lancèrent des torches enflammées sur les maisons des fidèles. « En 1233, à Milan [2], ils profanèrent les crucifix, transportèrent des immondices dans les églises, souillèrent les autels et jetèrent des ordures aux prêtres. » Lorsque les *fraticelli* de Dolcino voulurent, en 1308, fonder leur cité communiste, ils s'armèrent, ravagèrent les environs de Novare, promenant partout la terreur, à tel point qu'il fallut prêcher contre eux une croisade et faire marcher contre leurs bandes forcenées de vraies armées. Cette guerre sociale ne prit fin que lorsque Dolcino, après une résistance acharnée, fut tombé entre les mains des défenseurs de l'ordre et mis à mort avec quatre cents de ses compagnons. Quelques années plus tard, les spirituels s'enrôlèrent en grand nombre dans les armées que Louis de Bavière fit descendre en Italie contre les partisans de Jean XXII et de Benoît XII et ils furent les principaux artisans de ces guerres entre Guelfes et Gibelins qui ravagèrent l'Italie du XIVe siècle. Sous Martin V et Eugène IV (1417-1447), ils ravageaient encore les provinces des Marches et des Romagnes et il fallait, pour en finir avec eux, envoyer contre eux des troupes en même temps que des missionnaires franciscains.

En Angleterre, les lollards suscitèrent des révoltes formidables sous le règne de Richard II (1377-1399),

1. RINALDI : *Annales ecclesiastici.*
2. Mathieu PARIS : *Hist. anglicana, ap.* D'ARGENTRÉ, I, 77.

saccageant les comtés d'Essex, de Kent, de Suffolk et de Norfolk, ouvrant les portes des prisons, massacrant les gens d'église, de loi et de finances. Le 13 juin 1381 [1], jour de la fête du Saint-Sacrement, ils entrèrent à Londres, et, le lendemain, ils tuèrent l'archevêque de Cantorbéry et le grand prieur de Saint-Jean de Jérusalem; leurs têtes furent promenées dans toute la ville au bout de piques. Que Wicklef ait été sinon l'instigateur direct de ces atrocités, du moins le théoricien de cette secte, c'est ce qu'il est difficile de nier : les lollards et en particulier leurs chefs, Wat-Tyler et John Ball, se réclamaient de lui; dans la suite, l'opinion publique fit remonter jusqu'à ses prédications la responsabilité de toutes ces violences : enfin, il est impossible de ne pas reconnaître une étroite relation entre ses déclamations contre l'Église, la richesse et l'autorité et ces excès contre les clercs, les prélats, les financiers, les magistrats.

Comme celles de Wicklef, les doctrines de Jean Huss devaient déchaîner le désordre et la guerre civile. En les condamnant, l'université de Paris avait prédit que « cette hérésie pernicieuse, féconde en lamentables crimes, ne pouvait qu'entraîner les peuples à l'insoumission et à la révolte et finirait par attirer sur le pays assez malheureux pour l'accueillir la malédiction de Cham [2] ». Cette prédiction se réalisa à la lettre puisque, pendant une grande partie du xve siècle, la Bohême fut ravagée par la guerre des Hussites. D'après les historiens anti-

1. Ces faits nous sont rapportés, à cette date, par l'historien anglais Walsingham.
2. JANSSEN : *Histoire du peuple allemand* (trad. Paris), t. II, p. 422.

catholiques, ces guerres auraient été allumées par le bûcher qui consuma à Constance Jean Huss et Jérôme de Prague, malgré le sauf-conduit que leur avait délivré le roi des Romains, Sigismond : la conscience loyale de la Bohême se serait soulevée contre cette odieuse violation de la foi jurée. Avec son esprit simpliste, Michelet nous montre l'accusateur de Jean Huss, Gerson, déchaînant de Constance sur la Bohême un demi-siècle de tempêtes. D'autres historiens attribuent avec plus de raison une cause politique à ces luttes ; ils y voient un premier soulèvement des aspirations slaves, identifiées avec l'hérésie contre le germanisme catholique. Mais il ne faut pas perdre de vue le caractère socialiste, communiste même, des revendications hussites, et à ce point de vue le mouvement révolutionnaire de Bohême procédait directement des doctrines de Jean Huss et de Wicklef.

Dans sa belle histoire du peuple allemand, Janssen met cette vérité en évidence[1] : « Par une adresse au conseil de Prague, raconte-t-il, une fraction du parti hussite propose l'adoption de douze articles principaux. Ces articles réclament l'abolition de tous droits contraires aux commandements de Dieu. L'abrogation du droit existant était le premier pas à faire vers le but que l'on voulait atteindre, le libre usage des eaux, forêts et pâturages pour tous. Dans l'administration de la justice, tout devait être basé sur le droit divin. Les hommes étant frères, nul ne devait être soumis à qui que ce fût. D'autres voulaient la communauté des biens : personne ne

1. IDEM, *Ibidem*, II, p. 420.

devait plus posséder une propriété particulière. Celui qui gardait un bien pour lui seul était en état de péché mortel. »

Légat en Bohême, le cardinal Branda insistait, en 1424, sur le caractère antisocial des aspirations hussites : « La plupart de ces hérétiques, dit-il, veut la communauté des biens et soutient qu'on ne doit aux autorités ni tribut, ni obéissance. Or, par ces principes, toute civilisation est détruite... Les hussites regardent comme non avenus les droits divins et humains et ne songent qu'à s'en débarrasser par la violence. Les choses iront si loin que ni rois, ni princes dans les royaumes ou principautés, ni bourgeois dans leurs villes, ni particuliers dans leurs propres maisons ne seront plus en sûreté ; car cette abominable secte ne s'en prend pas seulement à la foi et à l'Église; dirigée par Satan, *elle déclare la guerre à l'humanité tout entière, dont elle attaque et renverse tous les droits* [1]. » Et il concluait en disant que le salut de la société humaine, *conservatio societatis humanæ,* était intéressé autant que l'Église à la défaite des hussites. Voilà les hérétiques que Michelet nous donne comme des rêveurs inoffensifs, injustement persécutés par l'Église!

Je sais bien la raison que l'on allègue pour nier le danger de leurs doctrines. Comment peut-on admettre que les apôtres de théories communistes, anarchistes, antisociales aient pu jouir si souvent de la faveur des princes? Les détenteurs de l'autorité sont en général jaloux du dépôt qui leur est confié et ils savent mieux que personne ce qui peut en menacer

1. JANSSEN : *Histoire du peuple allemand* (trad. Paris), t. II, p. 422.

l'intégrité. Si donc ils n'ont pas craint parfois de protéger les Vaudois, les Albigeois, Wicklef et Jean Huss, c'est apparemment qu'ils ne trouvaient pas leurs doctrines si subversives!

Il est certain, en effet, que l'hérésie n'a pas été toujours poursuivie par le pouvoir séculier, que parfois même elle en a reçu une protection plus ou moins avouée. Dès le XIIe siècle, les Manichéens et les Vaudois du Midi de la France comptaient avec raison sur la bienveillance des comtes de Toulouse, des vicomtes de Béziers et de Carcassonne, des comtes de Foix et d'un grand nombre de seigneurs; au commencement du XIIIe siècle, presque toute la noblesse méridionale leur était gagnée et le comte de Foix tenait à honneur d'avoir des relations amicales avec les ministres cathares. En Italie, Frédéric II, après avoir poursuivi l'hérésie avec tant d'acharnement dans plusieurs de ses lois, lui témoigna une certaine faveur quand il entra en guerre ouverte avec le Saint-Siège. Au XIVe siècle, l'empereur Louis de Bavière se fit le protecteur des *fraticelli* italiens et ce fut parmi eux qu'il choisit l'antipape Nicolas V. Wicklef fut successivement l'ami d'Édouard III et de Richard II : Michelet l'appelle « l'homme du roi » et il voit dans Jean Huss « l'homme de la noblesse du pays, directeur de la reine, poussé peut-être sous main par le roi Wenceslas, comme Wicklef semble l'avoir été par Édouard III et Richard II, beau-frère de Wenceslas[1] ».

Cette faveur accordée par les princes à ces apôtres de la révolte n'a rien qui doive nous étonner. Les

1. MICHELET : *Op. cit.*, IV, 233 et 312.

seigneurs de la cour de Louis XVI n'applaudissaient-ils pas avec frénésie les tirades que Figaro dirigeait contre eux? Beaumarchais, Voltaire, Diderot, les Encyclopédistes, Rousseau et tous les précurseurs de la Révolution n'ont-ils pas trouvé de puissants protecteurs dans les rangs de ceux dont ils dénonçaient les privilèges et dont ils préparaient la ruine? D'ailleurs, dans leurs programmes, presque tous les hérétiques du moyen âge avaient un article qui devait plaire aux princes et leur faisait oublier tout le reste. Manichéens, Vaudois, *fraticelli*, Bégards, Lollards, Wicklefistes, Hussites enseignaient tous que l'Église ne pouvait ni posséder ni gouverner; tous, ils déclaraient illégitime la propriété ecclésiastique, usurpatrices les principautés ecclésiastiques; tous, ils faisaient un devoir aux princes d'étendre leurs mains sur tout ce qui appartenait aux clercs et d'accomplir ainsi la meilleure des œuvres, la plus agréable à Dieu! et les princes se laissaient faire cette douce violence et ils s'entendaient avec plaisir appeler à la curée des biens d'Église. « Cette pauvre Église ne donnait rien, dit Michelet, on songeait à lui enlever tout : *l'homme du roi*, Wicklef, y poussait. » — « Jean Huss, dit-il ailleurs [1], soutenait les opinions de Wicklef sur la hiérarchie; il voulait, comme lui, un clergé national, élu sous l'influence des localités. En cela, il plaisait aux seigneurs qui, comme anciens fondateurs, comme patrons et défenseurs des églises, pouvaient tout dans les élections locales. Huss fut donc, comme Wicklef, *l'homme de la noblesse.* » Les

1. *Ibidem.*

Vaudois et les Manichéens avaient, eux aussi, lancé le pouvoir civil sur les biens ecclésiastiques en Languedoc, en Lombardie, en Allemagne; les *fraticelli* avaient excité le glaive temporel contre le spirituel et n'avaient pas craint, en haine de la papauté, de s'allier, malgré leurs doctrines, à la toute-puissance impériale.

Est-il étonnant que parfois les princes aient été inclinés vers des sectes qui favorisaient et légitimaient si bien leurs plus ardentes convoitises? Ils estimaient chimériques les opinions antisociales de l'hérésie; il leur semblait que leur action tarderait encore longtemps à s'exercer et qu'il n'y avait à s'en alarmer que pour les siècles futurs; en revanche, l'occupation des biens ecclésiastiques pouvait être immédiate. Il fallait soutenir des doctrines dont le danger était lointain, et les profits si proches! Et ainsi s'explique que l'on voie apparaître, la main dans la main, les prédicants albigeois et les comtes de Foix et de Toulouse, Pierre de Corbière et Louis de Bavière, Wicklef et Richard II, Jean Huss et Wenceslas!

En résumé, l'hérésie du moyen âge s'est presque toujours doublée de systèmes antisociaux. En un temps où la pensée humaine s'exprimait le plus souvent sous une forme théologique, les doctrines socialistes, communistes et anarchistes se sont montrées sous forme d'hérésies. Dès lors, par la force même des choses, la cause de l'Église et celle de la société étaient étroitement unies et pour ainsi dire confondues; et ainsi s'explique et se précise la question de la répression de l'hérésie du moyen âge. Sans examiner si, en droit, l'Église peut punir ses

contradicteurs en usant du glaive, nous répondrons qu'en fait elle a réprimé l'hérésie et qu'en la réprimant elle a accompli une œuvre de salut social. Sans doute, sa main a été parfois pesante; les pénalités édictées par ses conciles ou, à son instigation, par le pouvoir civil, ont été draconiennes; la peine de mort apparaît trop souvent dans ce code pénal; dans certains cas, la cruauté du fanatisme a pu s'exercer; peut-être même quelques penseurs inoffensifs ont-ils été englobés dans ces exécutions générales... le moyen âge usait de procédés parfois brutaux que notre civilisation moderne a peine à comprendre. Mais, malgré toutes ces réserves, il nous semble que la répression de l'hérésie s'imposait, sinon au point de vue religieux, du moins au point de vue social.

Aux apologistes timides de l'Église qui craignent d'avouer sa rigueur et qui, malgré tous les textes, s'obstinent à nier l'appel au bras séculier et les supplices de l'Inquisition, nous disons qu'ils s'obstinent à nier l'évidence, et qu'au lieu de s'attarder dans une tactique surannée, qui a contre elle la vérité scientifique, ils feraient mieux d'étudier de près l'hérésie et de voir quels adversaires l'Église a eu à combattre et comment elle l'a fait. Aux défenseurs de l'hérésie qui voient en elle la protestation permanente de la raison contre le despotisme doctrinal, de la liberté contre la tyrannie, nous répondons qu'ils la font plus intéressante qu'elle n'était et qu'il faudrait désespérer de la raison si elle devait s'abîmer dans les folies manichéennes et vaudoises, de la liberté, si elle devait conduire au communisme, à l'immoralité et à l'anarchie. Nous leur rappelons que si la

législation moderne a supprimé le supplice du feu, elle n'en a pas moins conservé de graves pénalités contre les violateurs du mariage, les fauteurs de pillage et de révolte, les contempteurs de la patrie, surtout lorsqu'ils se livrent à la « propagande par le fait ». Bien plus, sans obéir le moins du monde à des conceptions d'ordre religieux, la société moderne a cru devoir prendre des mesures spéciales contre des « associations de malfaiteurs », dont les doctrines sociales renouvellent celles des hérésies du moyen âge. A ces disciples attardés de Michelet, nous disons simplement que, même de nos jours, dans notre société laïque, un pur Vaudois, un Manichéen convaincu, un disciple militant des *fraticelli*, Wicklef et Jean Huss lui-même, en raison de leurs doctrines immorales et antisociales, seraient justiciables du tribunal correctionnel et de la cour d'assises. Cette simple constatation fera comprendre le rôle de l'Église dans la répression de l'hérésie au moyen âge.

II

LA MORALE DES ALBIGEOIS

LA MORALE DES ALBIGEOIS

Le problème de la vie et de la destinée. — Le suicide et l'*Endura*. — Le nirvana. — Négation de l'enfer et du purgatoire. — La métempsycose. — Négation de la résurrection des corps. — Morale chrétienne et morale cathare. — Morale individuelle. — L'abstinence cathare. — Fidélité absolue à la secte. — Morale sociale. — Négation du mariage. — Libertinage préférable au mariage. — Chasteté rigoureuse des Parfaits. — La saignée. — Suppression de la famille. — Doctrines anarchistes. — Prohibition du serment. — Suppression des sanctions sociales. — Catharisme, crime social.

Le problème de la vie et de la destinée. — Quelles que soient les manières différentes dont les chrétiens ont essayé de mettre en pratique leur idéal, selon la diversité des tempéraments, des vocations et des circonstances, on peut cependant résumer en quelques propositions la théorie que l'Église nous présente de la vie, de sa valeur et du but auquel elle doit tendre. A ses yeux, l'homme est de passage sur cette terre; il n'y habite pas une cité permanente mais tout au plus une tente de berger qu'au premier signal, venu d'en-haut, il devra replier[1]. Le temps qu'il y vit est une épreuve. Incliné vers

1. « Generatio mea ablata est et convoluta est a me, *quasi tabernaculum pastorum.* » *Cantique d'Ezéchias.*

le mal par les mauvais instincts de sa nature viciée, les séductions et les infirmités de la chair, les tentations du démon, il est appelé au bien par la loi divine, les bons instincts que la chute originelle n'a pas pu faire entièrement disparaître en lui, et surtout par ce secours divin qu'il suffit de demander pour l'avoir, qui décuple les forces de la volonté humaine sans détruire sa liberté et sa responsabilité, et que l'on appelle la grâce. La perfection consiste à triompher des mauvais instincts de la chair de telle manière que le corps demeure ce qu'il doit être, le serviteur de l'âme; à subordonner tous les mouvements de l'âme à la charité, c'est-à-dire à l'amour de Dieu, de telle manière que Dieu soit à la fois le principe et la fin de l'homme, de toutes ses énergies et de toutes ses actions. Pour cela, il faut accepter avec résignation les épreuves de la vie, les traverser avec courage et faire de toutes les circonstances au milieu desquelles on se trouve, des occasions de sanctification et de salut. Qui ne voit, dès lors, que pour le chrétien, la vie a un prix infini puisqu'elle lui fournit le moyen d'acquérir la sainteté et la béatitude éternelle qui en est la conséquence? Qui ne voit que pour lui les actions les plus vulgaires prennent une noblesse surnaturelle lorsque, faites en vue de Dieu, elles apparaissent avec un reflet de l'éternité « *sub specie æternitatis* » ?

Tout autre était l'idée de la vie que le Manichéen tirait de sa conception de Dieu et de l'univers. Procédant à la fois du Bien et du Mal par une double création, l'homme était une contradiction vivante; l'âme et le corps qui le formaient ne pouvaient

jamais se concilier; prétendre les mettre en harmonie était aussi absurde que de vouloir unir des contraires, la nuit et le jour, le Bien et le Mal, Dieu et Satan. Dans le corps, l'âme n'était qu'une captive, et son supplice était aussi grand que celui de ces malheureux qu'on attachait jadis à des cadavres. Elle ne pouvait retrouver la paix qu'en reprenant possession de sa vie spirituelle et elle ne pouvait le faire que par sa séparation d'avec le corps. Le divorce de ces deux éléments inconciliables, c'est-à-dire la mort — la mort non seulement subie mais embrassée comme une délivrance — était le premier pas vers le bonheur. Tout ce qui la précédait et la retardait n'était que misère et tyrannie. Ce monde n'était qu'une prison sans d'autre délivrance que la mort et les actions humaines des actes méprisables, parce que s'exerçant par un corps corrompu, elles portaient avec elles le stigmate de sa corruption.

Le suicide et l'Endura. — Avançant l'heure de la liberté et faisant disparaître au plus tôt le cauchemar aussi vide qu'odieux de l'existence, le suicide était la conséquence directe de pareils principes, l'unique devoir de la vie étant de se détruire. Chez les Cathares, « le suicide était, pour ainsi dire, à l'ordre du jour. On en vit qui se faisaient ouvrir les veines et se mouraient dans un bain; d'autres prenaient des potions empoisonnées; ceux-ci se frappaient eux-mêmes [1] ». L'*Endura* semble avoir été le mode de suicide le plus répandu chez les Albigeois. Il consistait à se laisser mourir de faim. Dœllinger en a relevé plusieurs cas dans des dépositions faites

1. Douais, *Les Albigeois*, p. 253.

devant l'Inquisition, en 1308, et contenues dans le ms. latin 4269 de la Bibliothèque Nationale. Raymond Isaure racontait qu'aussitôt initié, Guillaume Sabatier se mit en *endura* dans sa maison de campagne; il y resta sept semaines entières, puis mourut [1]. Une femme du nom de Gentilis se condamna, dans les mêmes circonstances, au jeûne le plus absolu et mourut au bout de six jours. Une femme de Coustaussa [2] ayant quitté son mari, vint dans le Savartès recevoir le *Consolamentum*. Aussitôt après, elle se mit en *endura*, à Ax, et mourut. Le témoin qui rapporte ce fait déclarait avoir ouï dire par plusieurs hérétiques, qu'avant de mourir, cette femme était restée à jeun environ douze semaines [3]. Une certaine Montoliva se mit en *endura* « ne mangeant rien et ne buvant que de l'eau fraîche; elle mourut au bout de six semaines » [4]. Une autre femme se mit en *endura* jusqu'à sa mort « de telle sorte qu'elle ne mangeait rien et ne buvait que de l'eau [5] ». Ce dernier texte nous dit au juste en quoi consistait le plus souvent cette terrible pratique : nous y voyons que l'usage de l'eau restait permis

1. Doellinger, *Dokumente*, p. 19. « Item audivit dici quod dictus Guillelmus Sabatterii hæreticatus, in dicta domo, posuit se et stetit in *endura* bene per septem septimanas vel circa, et stabat in quadam borda infra dictam domum et ibi mortuus est. »

2. Département de l'Aude, arrondissement de Limoux, canton de Couiza.

3. *Ibidem*, p. 25. « Dixit se audivisse a Petro Auterii predicto : « Novem anni vel circa sunt elapsi, quædam mulier de Constanciano, « cujus nomen ignorat, quæ dimiserat maritum suum et fugerat ad « partes Savartesii, missit se ad *enduram* in domo Sebiliæ den Batle « de Ax, et ibi mortua est, et audivit dici a dicto hæretico et quibus- « dam credentibus hæreticorum quod duodecim septimanis vel circa, « antequam moreretur, stetit in endura. »

4. Bibl. de Toulouse, Ms. 609, f° 28.

5. *Ibid.*, p. 26. « Ita quod nihil comedebat nec bibebat nisi aquam. »

et c'est ce qui explique la durée vraiment surprenante de plusieurs de ces jeûnes. Il y avait des sortes d'*endura* encore plus rigoureuses. Dans certains cas, des Parfaits fanatiques condamnaient au jeûne absolu les malades qu'ils venaient de « consoler », afin d'accélérer la mort. Le ms. 609 nous mentionne un ministre cathare qui soumet à cette terrible *endura* une femme malade, après lui avoir conféré le « *consolamentum* » : « *inhibuit ne amodo aliquis cibus ministraretur dicte infirme hereticate... et de tota nocte nec de die sequenti nullus cibus vel potus fuit ei ministratus, ne dicta infirma perderet bonum quod receperat* [1] ».

D'autres hérétiques avaient recours contre eux-mêmes à des moyens encore plus violents. Une certaine Guillelma de Toulouse commença d'abord par se saigner souvent, puis elle essaya de s'affaiblir en prenant des bains prolongés ; elle absorba ensuite des sucs vénéneux et, comme la mort tardait à venir, elle avala du verre pour se perforer les entrailles [2]. Une autre se fit ouvrir les veines dans un bain [3]. Sans faire de cette pratique un devoir absolu, les chefs de la secte l'encourageaient, en la présentant comme une grande marque de sainteté. En mettant les « consolés » en *endura* aussitôt après leur initiation, ils les garantissaient, par une mort prompte, contre toute tentation d'apostasie ou de péché « *ne perderent bonum quod receperant* ». L'*Endura* était assez fréquente pour que la *Practica* de Bernard Gui contienne une sentence particulière de condam-

1. Ms. 609, f° 134.
2. *Ibid.*, f° 33.
3. *Ibid.*, f° 70.

nation contre ceux qui ajoutaient ainsi au crime d'hérésie le crime de suicide.

Elle n'en resta pas moins une exception; dans le catalogue des erreurs cathares dressé dans les Sommes contre les hérétiques, la pratique du suicide n'est pas même mentionnée. D'autre part, elle est rarement signalée dans les dépositions reçues par l'Inquisition et nous devons conclure de tout cela que les docteurs cathares, tout en reconnaissant la beauté du suicide, n'osaient pas en prêcher à tous l'usage. L'instinct de la conservation et peut-être aussi une certaine conception fataliste de la vie tempéraient chez la plupart de leurs adeptes la brutale logique qui les aurait portés à la mort.

Le nirvana. — Si tous ne se tuaient pas, ils n'en croyaient pas moins de leur devoir de tarir le plus possible en eux les sources et les manifestations de la vie. Le fakir de l'Inde qui par l'intensité de sa contemplation tombe dans le nirvana, perd tout à fait la notion de sa propre existence. Il ne sait plus s'il a un corps et s'il vit dans la nature : il est sans mouvement, sa sensibilité émoussée ne le met plus en communication avec le monde extérieur, et il n'est plus soumis aux nécessités de la matière. Si son âme est encore unie à un corps, du moins elle n'en a pas conscience. Elle a un avant-goût des jouissances qu'elle goûtera lorsque, redevenue pur esprit, elle sera à jamais séparée de lui. Les Cathares ne raisonnaient pas autrement : s'abstraire de la vie corporelle au point d'en perdre la notion, et ainsi consommer déjà sur cette terre le divorce de l'âme et du corps, pousser jusqu'à l'insensibilité l'abstention prêchée déjà par les Stoïciens, arrêter en

quelque sorte la vie physique, voilà le dernier terme de la doctrine cathare, doctrine de mort, s'il en fût ; car si elle s'était généralisée, le principe même de l'activité humaine aurait été détruit.

Assurément, tous les Albigeois n'en arrivaient pas à un si haut degré de perfection manichéenne : ils vivaient et même s'agitaient. Mais c'était par une contradiction due à leur faiblesse. Ils n'en regardaient pas moins comme leurs modèles et leurs saints ceux d'entre eux qui avaient atteint les profondeurs du nirvana. Il s'en trouvait en Languedoc : Berbeguera, femme de Lobent, seigneur de Puylaurens, alla voir par curiosité l'un de ces Parfaits. « Il lui apparut, racontait-elle, comme la merveille la plus étrange. Depuis fort longtemps il était assis sur sa chaise, immobile comme un tronc d'arbre, insensible à ce qui l'entourait[1]. » Un pareil état était la preuve évidente que ce cathare était mûr pour l'éternité bienheureuse, puisque déjà sur terre il vivait comme un pur esprit.

Mais la masse des hommes n'en était pas à ce point de perfection. Chez eux, le corps dominait l'âme et l'asservissait à ses désirs grossiers, à ses passions brutales. L'âme elle-même se matérialisait en quelque sorte dans son commerce quotidien avec le corps, à tel point qu'à l'heure de la mort, il lui était douloureux de s'en séparer. Oublieuse de son origine divine, elle regrettait la captivité et la corrruption au milieu de laquelle elle avait vécu. Et c'était là la preuve qu'elle était devenue corporelle, qu'elle était souillée et que sans une régénération, qui la dé-

1. Douais, *op. cit.*, p. 10.

pouillât de ces souillures matérielles, elle ne pouvait pas reprendre sa place auprès de Dieu son créateur. Une double destinée l'attendait donc après la mort : pure ou purifiée, elle redevenait cet esprit libre et parfait qu'elle avait été avant ses aventures terrestres et elle retournait directement au ciel ; impure, elle devait chercher un lieu où elle rejetterait ses scories, avant de goûter le bonheur.

Négation de l'enfer et du purgatoire. — Dans une pareille doctrine il n'y avait pas de place pour l'enfer. Le règne de Satan est sur cette terre ; maître de la matière, il ne peut rien sur les esprits qui appartiennent à Dieu et doivent tous lui revenir. Aussi les Albigeois s'élevaient-ils contre le dogme catholique de la damnation éternelle et de l'enfer. A la pensée d'un « Dieu qui aurait créé mille âmes pour en sauver une et damner les autres », Pierre Garsias s'indignait et déclarait « que s'il pouvait le tenir, ce Dieu-là, il le briserait, le déchirerait de ses ongles et ses dents et le traitant d'être perfide et faux, lui cracherait au visage [1] ». Parmi les anges rebelles, c'est à peine si un seul sur mille était exilé de la cour céleste sans espoir de retour [2]. Car, ajoutait-on, « le Dieu bon, loin de tuer, donne la vie ». Aussi, dans toutes les sectes cathares avait-on coutume de répéter comme des axiomes « *quod infernus nichil est... quod anime non dampna-*

1. Bibl. nationale, Doat, 22, p. 98. « Quod si teneret illum Deum qui de mille hominibus ab eo factis, unum salvaret, et omnes alios damnaret, ipsum Deum disrumperet et dilaceraret unguibus et dentibus, tanquam perfidum et reputabat ipsum esse falsum et perfidum et spueret in faciem ejus. »

2. *Ibid.* « Quod angeli qui ceciderunt salvabuntur ; non omnes, ut principalis et assessores, sed simplices tantum, ita quod de mille non damnabitur unus. »

buntur [1] ». Le jour où, trompées par le démon, les âmes étaient tombées sur terre, elles avaient laissé dans le ciel leurs corps glorieux; elles devaient finir toutes par le reprendre, en recouvrant le paradis perdu [2]. Le Christ, disaient-ils encore, est venu rallier les brebis égarées; ces brebis sont les âmes déchues et il les a ramenées toutes : « *Venit Filius hominis salvare quod perierat et ovem omnem reduxit* [3]. »

C'était, d'autre part, un principe généralement admis chez les Cathares que rien d'impur ne pouvait paraître et encore moins demeurer devant le Dieu bon. Or, lorsque la mort les séparait des corps, rares étaient les âmes qui avaient atteint la perfection. Il était même certain que plusieurs d'entre elles en étaient loin, celles par exemple des pécheurs, des juifs, des catholiques, et de tous les infidèles qui, n'ayant pas reçu la vérité, et n'étant pas purifiées par l'initiation cathare, se trouvaient dans l'état corrompu de l'humanité avant sa régénération. S'il était vrai qu'elles devaient être sauvées un jour, il n'était pas moins certain qu'aussitôt après la mort, elles ne pouvaient pas rentrer dans le Ciel. Il fallait donc admettre pour elles ce temps plus ou moins long d'épreuves et de purification que l'Église catholique appelle purgatoire.

Et cependant les Cathares rejetaient le purgatoire avec autant de vigueur que l'enfer! « *Ignis purga-*

1. *Somme contre les Cathares* (éd. Douais), p. 132. Cf. p. 127. « Dicunt quod anime non dampnabuntur, quia non credunt esse infernum. »
2. *Ibid.*, p. 119. « Dicunt quod quelibet anima tunc recipiet suum proprium corpus quod in celo dereliquerunt, quando decepte fuerunt. »
3. *Ibid.*, p. 122. Cf. aussi p. 126.

torii non est; non est purgatorium [1] », telle est l'erreur que la *Somme contre les hérétiques* met sur le compte de la plupart de leurs sectes. C'est qu'à la différence des catholiques, ils ne pouvaient admettre que cette purification pût se faire dans le monde spirituel parce que c'est le royaume exclusif de Dieu, c'est-à-dire du Bien et que par conséquent on ne peut y entrer que déjà parfait.

La métempsycose. — La purification ne peut donc avoir lieu que sur terre. Aussi, si l'âme est surprise par la mort avant l'achèvement de sa perfection et de sa rédemption, il est de toute nécessité qu'elle recommence une nouvelle épreuve sur terre et dans les conditions de la vie terrestre, c'est-à-dire unie à un corps. « Nul n'est sauvé s'il n'a achevé sa pénitence avant sa mort; l'âme qui n'y est pas parvenue, doit, pour la terminer, passer en un autre corps [2]. » Et elle recommence ainsi de nouvelles vies autant de fois qu'il le faut pour sa purification. Ainsi les Cathares étaient amenés à remplacer le dogme du purgatoire par la vieille doctrine orientale de la métempsycose. Pierre de Mazeroles leur avait en effet entendu dire « que l'âme passait d'un corps dans un autre jusqu'à ce qu'elle fût sauvée [3] ». Elle pouvait même être envoyée dans ceux des animaux. « Lorsqu'elle sortait du corps de l'homme, disait un Parfait, elle entrait dans celui des ânes pour y

1. *Somme*, pp. 127 et 132.

2. Doat, 22, p. 99. « Quod nullus salvabitur nisi perfecta fuerit penitentia ante mortem et quod spiritus qui in uno corpore non poterat facere penitentiam, si deberet salvari, transibat in aliud corpus ad complendum penitentiam. »

3. Ms. 609, f° 121. « Quod quelibet anima hominis occupabat tot corpora hominum quousque posset salvari. »

chercher le salut [1]. » Il y avait des hérétiques qui prétendaient savoir le nombre de migrations qu'avait accomplies l'âme de S. Paul avant de rentrer au ciel : elle était passée par trente-deux corps[2].

Négation de la résurrection des corps. — Lorsqu'il avait accompli le cycle de ses purifications, l'esprit se détachait tout naturellement du corps pour reprendre sa gloire perdue; il échappait à Satan pour revenir à son premier principe, le Dieu bon. L'ange déchu était réhabilité. Comme le corps avait été sa prison ici-bas et l'instrument de son supplice, et que par lui il avait été sous la domination du démon, l'âme ne pouvait l'emmener avec elle dans le séjour de gloire. N'oublions pas d'ailleurs que toute matière, étant diabolique, ne pouvait paraître en la présence de Dieu. Aussi les Cathares rejetaient-ils avec une répugnance toute particulière la croyance catholique à la résurrection de la chair. « Les cadavres ne ressusciteront pas... la chair de l'homme ne ressuscitera pas... la chair et le sang ne posséderont pas le royaume de Dieu [3] », telles sont les déclarations qui reviennent à chaque instant dans leur bouche. Parmi les erreurs qui sont communes à toutes les sectes cathares, la Somme marque celle-ci : « *quod non est resurrectio corporum* [4] ».

Sans doute, lorsque les Cathares étaient cités

1. *Ibid.* « Quod quando anima exibat de corpore hominis, intrabat corpora asinorum et quærebat salvationem. »
2. Doat, 34, p. 96. « Quod anima hominis vadit de corpore in corpus et intrat; et quod anima S. Pauli fuerat in xxxii corporibus. Dixit etiam dictus hereticus, dirigendo verbum ad ipsum testem : « Anima tua fuit in centum corporibus et amplius. »
3. Doat, 22, p. 89; ms. 609, p. 12.
4. *Somme*, p. 130.

devant les tribunaux de l'Inquisition, ils ne se faisaient aucun scrupule de réciter l'article du symbole chrétien qui affirme avec la vie future, la résurrection des corps ; mais c'était là une de ces ambiguïtés dont ils usaient pour éviter une condamnation et que les Sommes se proposaient de démasquer en précisant la vraie doctrine hérétique. En réalité, quand ils parlaient de la résurrection des corps ils entendaient tout autre chose. « Ils déclarent qu'après sa purification chaque âme reprendra son propre corps, celui qu'elle avait laissé au ciel le jour de sa chute. Ils croient que c'est la résurrection dont parle l'Apôtre (I Cor. xv, 51) : « *Omnes quidem resur-* « *gemus sed non immutabitur* » ; et Job (xix, 26) : « *In carne mea videbo Dominum meum*[1]. » Cette rencontre de l'âme avec son corps céleste primitif n'avait rien de commun avec la résurrection de la chair qu'enseigne le Symbole, et c'est avec raison que Bernard Gui faisait remarquer qu'en fait et malgré toutes leurs arguties, les Cathares « niaient la résurrection des *corps humains*[2] ».

Morale chrétienne et morale cathare. — Il y avait donc une opposition irréductible entre la notion cathare de la destinée humaine et celle qu'en avaient les catholiques. Aussi était-ce par une heureuse inconséquence que les Albigeois admettaient la plupart des devoirs individuels qu'impose la morale chrétienne. Au lieu de réduire toute la morale à l'obligation du suicide et de l'inconscience, comme l'eût exigé la plus élémentaire logique, ils obser-

1. *Somme*, p. 119.
2. *Practica inquisitionis*, p. 239. « Resurrectionem *corporum humanorum* futuram negant. »

vaient la plupart des articles du Décalogue. Sans doute, ils refusaient toute valeur divine aux commandements qu'avait promulgués Moïse, après la révélation du Sinaï; mais ils en reconnaissaient la beauté; et puis, n'avaient-ils pas été confirmés par le fils de Dieu lui-même dans son Évangile que les Cathares adoptaient, eux aussi, comme la règle de leur foi et de leur vie? Le Nouveau Testament étant aussi sacré pour eux que pour les chrétiens [1], ils en respectaient tous les préceptes, en particulier celui qui les résumant tous, fait un devoir à chacun d'aimer Dieu et le prochain. C'est pour cela qu'ils reprochaient à l'Ancienne Loi sa pratique du talion : « *Quod secundum vetus Testamentum, inimicus non est diligendus* [2]. »

Il y a cependant dans la morale chrétienne des préceptes auxquels ils attachaient une signification différente et une importance spéciale, et c'est par l'observance stricte qu'ils en gardaient, qu'ils se distinguaient des catholiques. C'étaient ceux auxquels ils promettaient une fidélité toute particulière, lorsque, par l'initiation du *consolamentum*, ils entraient définitivement dans la secte. Les Parfaits exigeaient en effet du néophyte des engagements qui étaient toujours les mêmes. Avant de « consoler » Raymond Matha de Carcassonne, ils lui dirent : « Promettez-vous à Dieu, à l'Évangile et à nous de ne plus manger désormais de viande, de fromage, d'œufs, ni de tout autre aliment gras, de garder une perpétuelle chasteté, soit que vous mouriez bientôt,

1. *Somme*, p. 129. « Dicunt omnia que leguntur in Novo Testamento fuisse bona. »
2. *Ibidem*, et p. 131.

soit que vous viviez longtemps? » Et le malade le promit [1]. Avant de recevoir l'initiation cathare, vers 1230, à Limoux, Braida, belle-mère d'Isarn de Fanjeaux, dut promettre expressément « *quod ulterius non comederet carnes nec ova nec caseum nec aliquam uncturam, nisi de oleo et piscibus, quod non juraret nec mentiretur nec libidinem exerceret, toto tempore vitæ suæ* [2] ». Vers 1206, eut lieu à Fanjeaux, en présence d'un grand nombre de nobles et de seigneurs de toute la contrée, le *consolamentum* de la comtesse de Foix, Esclarmonde, et de plusieurs autres dames de son entourage; elles durent auparavant promettre « *quod ulterius non comederent carnes nec ova nec caseum nec aliquam uncturam, nisi de oleo et piscibus, et quod non jurarent nec mentirentur nec aliquam libidinem exercerent, toto tempore vitæ suæ, nec dimitterent sectam hæreticorum metu mortis, ignis vel aquæ vel alterius generis mortis* [3] ». C'est à dessein que nous citons dans leur texte même ces deux derniers témoignages, provenant de personnes différentes, sur des actes d'hérétication faits à un quart de siècle de distance l'un de l'autre. Non seulement ils concordent pour le fond avec le récit du *consolamentum* de Matha, mais encore l'un et l'autre sont exprimés presque en entier en termes identiques. Nous pourrions d'ailleurs multiplier les exemples; car ils sont fréquents dans les inquisitions du XIIIe siècle; et

1. Doat, 26, p. 248. « Et positis prius manibus suis junctis infra manus dicti heretici, dixit sibi dictus hereticus : « Promittatis Deo « et Evangelio et nobis exnunc non comedere carnes, caseum vel « ova aut aliquam pinguedinem carnium et caste vivere perpetuo? » Qui infirmus dixit quod sic. »

2. Doat, 21, p. 111.

3. Doat, 24, p. 42.

toujours nous verrions revenir les mêmes paroles. Cela nous permet de supposer que nous sommes en présence non pas d'expressions particulières à chaque témoin, mais bien d'une vraie formule liturgique en usage chez les Cathares pour les rites du *consolamentum*.

Nous pouvons donc résumer en ces cinq articles les engagements que prenaient ceux qui voulaient pratiquer dans sa rigueur la morale cathare :

1° Abstinence absolue de toute nourriture animale, à l'exception du poisson.

2° Virginité perpétuelle.

3° Horreur du mensonge.

4° Horreur du serment.

5° Fidélité à toute épreuve à la secte.

Morale individuelle. — De ces cinq articles, trois intéressaient la vie privée des Cathares, c'étaient ceux qui faisaient des devoirs stricts et rigoureux de l'abstinence, de la fidélité à la secte et de la sincérité. Nous ne dirons rien du dernier, parce qu'il ne se distinguait en rien du précepte chrétien.

L'abstinence cathare. — Que les vrais initiés, les Parfaits, aient été tenus toute leur vie à une abstinence complète, c'est ce que nous prouvent un grand nombre de textes. Invité à Albi chez le marchand Golfier, l'hérétique Guillaume Payen refusa du poulet rôti qu'on lui présenta ; il ne voulut pas même goûter au fromage qu'on lui offrait. Se rappelant sans doute alors que son hôte était cathare, Golfier lui fit servir du poisson et il en mangea [1]. La même

1. Douais, *Les manuscrits du château de Merville. Annales du Midi*, 1890, p. 185 : « dum apponerentur galline assate coram heretico, noluit gustare ; set neque caseum sibi oblatum. Tandem dictus Guil-

déposition nous montre les hérétiques s'arrêtant dans une auberge et ne demandant que des fruits, en particulier des poires et des noisettes : « *comederunt fructus, scilicet pira et avellanadas.* » Lorsqu'ils allaient de village en village chez les adhérents dont ils voulaient réchauffer le zèle, on leur donnait ce qui était nécessaire à leur subsistance; or ce n'était jamais de la viande, des œufs, de la graisse ou du laitage ; mais des fruits frais ou secs, raisins, figues, noix, amandes, du blé ou des légumes, du vin, du miel, des fouaces ou gâteaux de farine de froment. Ils recevaient aussi du poisson. Il leur était permis de se nourrir des animaux à sang froid [1]. « Jamais, dit Bernard Gui, ils ne mangent ni viande, ni œufs, ni fromage, ni rien de ce qui provient de la génération; ils ne veulent pas même y toucher [2]. »

Ils étaient si scrupuleux sur ce précepte de l'abstinence qu'on les reconnaissait à la manière stricte dont ils le gardaient. Manger de la viande était pour le cathare un signe évident d'apostasie et, par tous les moyens, les prédicateurs catholiques essayaient de l'obtenir comme un gage certain de conversion. Les deux frères Bernard et Guillaume du Mas-Saintes-Puelles tenaient d'autant plus à l'abjuration de leur mère et de leur sœur que Guillaume était prieur de l'église de ce lieu. Ils l'obtinrent et pour en prendre acte, ils s'empressèrent de leur faire manger de la viande, « *dederunt eis carnes ad comedendum* [3] ».

lelmus Golferii fecit apportari pisces et de illis comedit dictus hereticus ».

1. Cf. ms. 609, fol. 2 v°, 36, 39, 41, 46, 65. 69 v°.

2. *Practica*, p. 240 « Nunquam comedunt carnes nec etiam tangunt eas, nec caseum nec ova, nec aliquid quod nascatur per viam generationis seu cohitus. »

3. Ms. 609, f° 54 v°.

Au temps où Bonmacip de Toulouse était baile d'Avignonet, plusieurs hérétiques furent pris dans la cabane de Partes; parmi eux était Adhémar, notaire d'Avignonet, qui se trouvant malade, venait de recevoir le *consolamentum* du diacre B. de Mairevilla. Pour détruire l'effet de cette initiation et soigner son âme encore plus que son corps, l'évêque de Toulouse accourut auprès de lui et lui fit prendre du bouillon de poule, « *dedit ei borodium gallinæ ad bibendum* [1] ». Guillaume de Malhorgas avait, lui aussi, reçu l'initiation des Parfaits, au cours d'une maladie qu'il avait crue mortelle. Se sentant mieux, il regretta ce qu'il avait fait et le prouva en mangeant de nouveau de la viande. Vers 1220, Pierre Amiel avait fréquenté les hérétiques et en particulier l'un des plus influents, Isarn de Castres; il déclara cependant aux inquisiteurs de 1245 que jamais il n'avait été vraiment hérétique et il en donna une preuve qui lui semblait péremptoire : il n'avait jamais observé les abstinences de la secte [2].

Ces textes concordent et montrent tous que les vrais Albigeois, les Parfaits, suivaient un régime végétarien, tempéré seulement par l'usage du poisson.

Cela provenait de deux dogmes fondamentaux de leur théologie. Nous avons vu plus haut l'horreur qu'ils professaient pour l'acte générateur; c'était pour eux l'impureté même, par conséquent tout ce qui en provenait était essentiellement impur. Ils re-

1. *Ibidem*, f° 8.

2. Ms. 609, f° 13. « Et tunc ipse testis ivit cum eis apud Laurac, et fuit cum hereticis ibi per duos menses, set non fuit hereticus indutus; nec *jejunavit*, nec oravit, *nec fecit illas abstinentias quas ipsi faciunt.* »

prenaient donc l'antique distinction que faisaient les juifs entre les aliments purs, et par conséquent licites, et les aliments impurs, et par conséquent rigoureusement défendus. Mais tandis que la loi mosaïque limitait ses prohibitions à certaines viandes déterminées, la loi cathare l'étendait à tout ce qui provient de l'accouplement « *quod nascatur per viam generationis seu cohitus* » ; et par là ils entendaient non seulement l'animal lui-même, avec sa viande et sa graisse, mais ce qu'il produisait à la suite de l'acte générateur, le lait et les œufs. Il est probable que si, parmi les êtres vivants, on exceptait les poissons, c'était qu'on se faisait une idée particulière et fausse sur le mode de propagation des animaux à sang froid.

La croyance à la métempsycose explique aussi cette aversion des Cathares pour l'usage de la viande. Les historiens anciens ont décrit, avec beaucoup de détails, la vénération qu'avaient les Égyptiens pour certains animaux sacrés, tels que le bœuf Apis, les éperviers, les chats, les crocodiles. « On raconte, dit Diodore [1], que les habitants de l'Égypte étant un jour en proie à la disette, se dévorèrent entre eux, sans toucher aucunement aux animaux sacrés... Lorsqu'ils voyagent en pays étranger, ils ont pitié des chats, des éperviers et les ramènent avec eux en Égypte, même en se privant des choses les plus nécessaires. » Avant Diodore, Hérodote [2] avait insisté sur ce trait de mœurs, qui lui paraissait bien étrange : « On voit en Égypte peu d'animaux et ceux qu'on y rencontre, sauvages ou domestiques, on les regarde

1. Diodore, I, 83.
2. Herodote, II, 55.

comme sacrés... La loi ordonne aux habitants de nourrir les bêtes et parmi eux, il y a un certain nombre de personnes, tant hommes que femmes, destinés à prendre soin de chaque espèce en particulier. » L'Inde contemporaine nous présente le même spectacle et dans les famines périodiques qui la déciment ses habitants aiment mieux attendre la mort, couchés le long des chemins, que de se nourrir de certaines bêtes. « Entre tous les animaux [1], la vache et le serpent obtiennent, à des titres divers, le premier rang : la vache nourricière est sainte et sacrée; sa vie est une bénédiction, son contact purifie, ses excréments lavent toutes les souillures. Elle est inviolable : un poil de vache avalé par malheur ruine tout espoir de salut prochain. Les Sikhs ont sur ce point dépassé même la commune piété des autres sectes et n'ont pas craint de verser le sang humain pour sauver la vie à ces animaux divins... Le culte du serpent est partout en honneur; ses sanctuaires couvrent l'Inde, et ses fêtes se renouvellent fréquemment. Le singe s'est élevé à la dignité de personnage épique, et l'Inde n'a pas de dieu plus populaire que Hanoumat. Le poisson, la tortue, l'ours ont eu le privilège glorieux d'incarner un avatar de Vichnou. » C'est en effet la théorie des avatars, c'est-à-dire des incarnations divines dans le corps des animaux, ou simplement celle de la métempsycose, c'est-à-dire des migrations des âmes à travers les corps de tous les êtres vivants, qui explique ce culte des Égyptiens et des Hindous pour les animaux. A travers leur enveloppe matérielle, ils discernent en eux

1. Article *Hindouisme* dans la *Grande Encyclopédie* XX, 110.

l'âme d'un Dieu voulant habiter au sein de la nature pour mieux la protéger, ou celle d'un homme poursuivant le cycle de ses existences mortelles. Maltraiter les animaux c'était commettre un attentat contre la divinité ou contre un homme ; les tuer, se rendre coupable d'un homicide, peut-être même d'un déicide.

C'était pour des raisons semblables que les Manichéens du Moyen Age avaient pour la vie des animaux un respect absolu. Ils admettaient en effet la métempsycose. Nous avons même vu plus haut [1] que les corps des animaux servaient d'habitation, comme ceux des hommes, à l'âme errante. Verser leur sang et les tuer pour les manger était un crime aussi grand que de tuer un homme. Les Cathares s'en abstenaient avec tant de scrupules que c'était encore là un signe auquel on les reconnaissait. « Ils ne tuent jamais ni animal ni volatile, disait d'eux Bernard Gui [2] ; car ils croient que dans les animaux privés de raison et même dans les oiseaux résident les esprits des hommes qui sont morts sans avoir été reçus dans leur secte, par l'imposition des mains, selon leurs rites. » « J'ai ouï dire, écrivait un inquisiteur du XIVe siècle, que lorsque les catholiques venus de France recherchaient les hérétiques dans le pays des Albigeois, ils avaient un moyen bien simple de les reconnaître : aux personnes suspectes ils donnaient à tuer des poulets et d'autres animaux. Si elles ne

1. Cf. p. 58.
2. *Practica*, 240. « Nullo modo occiderent aliquod animal nec aliquod volatile, quia dicunt et credunt quod in animalibus brutis et etiam in avibus sint spiritus illi qui recedunt de corporibus hominum, quan non sunt recepti ad sectam et ordinem suum per impositionem manuum ipsorum, secundum ritum eorum. »

voulaient pas les tuer, elles étaient tenues pour hérétiques ou adhérentes à l'hérésie [1]. »

Les Albigeois ne se contentaient pas de suivre leur régime végétarien. Rationnant d'une manière rigoureuse les aliments qui étaient permis, ils se livraient à des jeûnes aussi sévères que répétés. Ils observaient trois carêmes [2] par an : le premier, depuis la fête de Saint Bris jusqu'à Noël, correspondait à peu près au temps de l'Avent augmenté de deux semaines; le second, depuis le dimanche de la Quinquagésime jusqu'à Pâques, coïncidait avec le Carême catholique; le troisième, que l'Église a réduit aux Quatre-Temps d'été, durait pour eux de la Pentecôte à la fête de S. Pierre et de S. Paul. Ils appelaient semaines rigoureuses, la première et la dernière semaine de ces trois Carêmes; car, pendant leur durée, ils jeûnaient au pain et à l'eau, tandis que, dans les autres semaines de leurs carêmes, le jeûne au pain et à l'eau ne durait que trois jours. En dehors de ces temps particulièrement consacrés à la pénitence, ils observaient le même jeûne trois jours par semaine, dans tout le cours de l'année.

Aucune considération ne leur faisait rompre ces austérités. Ils les pratiquaient strictement non seule-

1. Doat, 36, p. 54 et 55. « Audivi ego quod gallici catholici sic examinabant hujusmodi hereticos in terra Albigensium : dabant suspectis pullos vel alia animalia ad occidendum. Quæ si nollent occidere, eos per hereticos perpendebant vel eorum credentes. »

2. *Practica*, 239. « Jejunant tres quadragesimas in anno, videlicet a festo S. Bricii usque ad Natale, et a dominica in Quinquagesima usque ad Pascha, et a festo Pentecostes usque ad festum apostolorum Petri et Pauli; et septimanam primam et ultimam cujuslibet quadragesime vocant septimanam strictam, quia in illa jejunant in pane et aqua; et in aliis autem septimanis tribus diebus jejunant in pane et aqua; et per totum annum residuum tribus diebus jejunant in pane et aqua in qualibet septimana, nisi sint itinerantes aut infirmi. »

ment dans leurs maisons, mais même parfois lorsque, à pied, et par les pires intempéries, ils faisaient des tournées pastorales chez leurs adhérents. Le notaire royal de la Cour royale d'Albi, Raymond Calvière, racontait qu'étant descendus à une auberge de la ville, les hérétiques n'y avaient rien pris et s'étaient contentés d'y payer le coucher parce que « ce jour-là ils jeûnaient [1] ». On connaissait si bien ces jeûnes et ces abstinences que c'était par ces signes, en quelque sorte spécifiques, qu'on distinguait les hérétiques. « Ce sont, disait-on, de ces bons hommes qui vivent saintement, jeûnent trois jours par semaine et ne mangent jamais de viande [2]. »

Venant s'ajouter à un régime presque entièrement végétarien, ces prescriptions rigoureuses ne sauraient entièrement s'expliquer par la répulsion qu'inspiraient aux Cathares l'impureté des viandes et le meurtre des animaux. Elles provenaient aussi de la raison qui les a fait instituer par l'Église elle-même. Il s'agissait par une nourriture parcimonieuse et peu substantielle, d'atténuer peu à peu et enfin de supprimer les instincts et les désirs matériels qui entraînent l'homme vers la concupiscence. Affaiblis par ces austérités, les Cathares pouvaient plus facilement conserver la rigoureuse chasteté qu'ils avaient promis de garder, et poursuivre cette prépondérance chaque jour plus grande de l'âme sur le corps qui était le but suprême de leurs efforts.

1. Douais, *Annales du Midi*, *op. cit.* p. 185 : « quia jejunabant illa die ».

2. *Ibidem.* « Quod erant de illis bonis hominibus qui dicebantur heretici, et vivebant bene et sancte, et jejunabant tribus diebus in septimana, et non comedebant carnes. »

Fidélité absolue à la secte. — En prévision des persécutions que leurs doctrines ne pouvaient pas manquer de leur attirer, les différentes sectes cathares exigeaient de leurs adhérents, surtout lorsqu'ils avaient reçu l'initiation complète du *consolamentum*, un dévouement et une fidélité à toute épreuve. On ne dissimulait pas aux néophytes qu'en entrant dans la secte ils s'exposaient aux rigueurs de l'Église romaine et de ses Inquisiteurs qui poursuivaient les « bons hommes » comme les juifs avaient poursuivi Jésus et les apôtres [1]; mais on ajoutait que malgré tout, c'était un avantage d'embrasser cette doctrine, parce qu'à travers les persécutions, elle conduisait seule au salut [2]. On terminait par une description enthousiaste de la gloire qui attendait le martyr dans ce monde et dans l'autre et on démontrait que si terrible qu'elle fût, la mort par le feu, si elle était subie pour la vérité, était la plus belle qui se pût imaginer : « *quod non erat ita pulcra mors sicut per ignem* ». « Nous menons, disaient-ils, une vie dure et errante; nous fuyons de ville en ville, pareils à des brebis au milieu des loups; nous souffrons la persécution comme les apôtres et les martyrs; et pourtant notre vie est sainte et austère; elle se passe en abstinences, en prières, en travaux que rien n'interrompt, mais tout nous est facile parce que nous ne sommes plus de ce monde. » « Nous supportons beaucoup de fatigues, disaient-ils encore,

1. *Practica*, p. 241. « Quod ipsi tenent locum apostolorum et quod propter predicta illi de ecclesia Romana, videlicet prelati, clerici et religiosi, persecuntur eos et precipue inquisitores hereticorum... sicut pharisei persequebantur Christum et apostolos ejus. »

2. Ms. 609, p. 12. « Posse salvari per ipsos, licet sciret quod ecclesia persequeretur eos. »

et faisons grandement pénitence; c'est une vie austère que mènent les amis de Dieu que l'Église persécute... mais pour entrer au paradis il faut qu'il en coûte beaucoup à un homme fait de chair et de sang [1]. » Si malgré toutes ces tragiques prévisions, les nouveaux convertis persistaient dans leur désir de devenir des Parfaits par le *consolamentum*, on leur faisait promettre de ne jamais trahir la foi qu'ils allaient embrasser, fût-ce au prix de la mort la plus horrible : « *nec dimitterent sectam hereticorum metu mortis ignis vel aquæ vel alterius generis mortis* [2] ». Les rites de l'initiation leur rappelaient, à plusieurs reprises, ce grave engagement.

Morale sociale. — Si les Cathares s'en étaient tenus à ces différents préceptes de leur morale individuelle, ils se seraient à peine distingués des chrétiens; car ils ne faisaient qu'exagérer, dans leur farouche intransigeance, certaines pratiques qui se trouvaient déjà dans le Décalogue et dans l'Évangile comme dans les enseignements de leurs docteurs. C'est leur morale sociale qui a attiré tout particulièrement l'attention non seulement de l'Église mais aussi de tous les gouvernements soucieux de se défendre contre leurs négations. En poussant en effet jusqu'à leurs conséquences les plus radicales leurs principes sur la virginité et le serment, les Cathares ruinaient à la fois les institutions fondamentales de la famille et de la société.

Négation du mariage. — Leur théorie du mariage est la conséquence logique de l'idée profondément

1. Doat, 25, p. 46.
2. Doat, 25, p. 3.

pessimiste qu'ils se faisaient de la vie [1]. Si elle était, comme ils l'enseignaient, le plus grand des malheurs, il ne fallait pas se contenter de la détruire en soi-même par le suicide ou tout au moins le nirvana; il fallait aussi se garder de la communiquer à de nouveaux êtres que l'on faisait participer au malheur commun de l'humanité, en les appelant à l'existence. Pouvait-on imaginer un acte plus coupable dans ses conséquences que la procréation d'un enfant? Une naissance n'était-elle pas le fait le plus déplorable qui pût se produire? Une âme vivait heureuse dans le royaume de Dieu et voilà que pour satisfaire sa passion, un homme la faisait descendre sur terre dans le royaume de Satan, l'emprisonnait dans un corps impur et elle était condamnée, pendant une ou plusieurs vies mortelles, à se dégager perpétuellement, par un effort constant et douloureux, de cette étreinte écœurante de la chair. En l'appelant ici-bas, que faisait-on sinon lui ravir la vie bienheureuse du Ciel pour lui infliger à la place les travaux forcés de la terre? Par là, on continuait l'œuvre créatrice de Satan!

C'est en cela qu'avait consisté la faute originelle de nos premiers parents. « Ce fruit qui leur fut défendu, enseignait à Toulouse Pierre Garsias, ce fut tout simplement le plaisir de la chair, « *delectatio coitus* », qu'Adam offrit à la femme [2]. »

1. Cf. plus haut, p. 51.

2. Doat, 23, p. 89. « Quod pomum vetitum primis parentibus nil aliud fuit quam delectatio coitus, et addidit quod ipsum pomum porrexit Adam mulieri. » Comme les Cathares, Garsias ne croyait pas à la chute originelle au paradis. Il emploie tout simplement ici un exemple tiré des enseignements chrétiens, pour mettre à la portée de tous la doctrine albigeoise.

Tout homme doit réparer cette faute première en s'abstenant de toute luxure. Lorsque les Cathares conféraient le *consolamentum* à l'initié et qu'ainsi ils purifiaient son âme pour la sauver, ils lui faisaient souscrire un engagement de chasteté perpétuelle, « *quod non aliquam libidinem exerceret toto tempore vitæ suæ* ».

D'ailleurs les Albigeois ne faisaient pas, comme les chrétiens, une distinction essentielle entre l'état de mariage et le célibat. Ils répétaient sans cesse que l'on péchait avec sa femme comme avec toute autre. Le contrat et le sacrement de mariage n'étaient que la légalisation et la régularisation de la débauche. Dans l'intransigeance farouche de leur chasteté, les Purs du XIIIe siècle trouvèrent la formule qu'ont reprise de nos jours les tenants de l'union libre et du droit au plaisir sexuel : « *Matrimonium est meretricium, matrimonium est lupanar* [1] »; « le mariage est un concubinat légal ». Bernard Gui résumait ainsi toute la doctrine des Cathares sur le mariage : « Ils condamnent absolument le mariage entre l'homme et la femme; ils prétendent qu'on y est en état perpétuel de péché; ils nient que le Dieu Bon l'ait jamais institué. Ils déclarent que connaître charnellement sa femme n'est pas une moindre faute qu'un commerce incestueux avec une mère, une fille ou une sœur [2]. »

Les ministres Albigeois ne cessaient de répéter que le mariage était un état permanent de péché,

1. Ces phrases reviennent à chaque instant dans les déclarations des hérétiques. Cf. par exemple ms. 609, f° 41 v°, et 64.
2. *Practica inquisitionis*, p. 130.

« *matrimonium malum est* [1] » ; et que par conséquent nul ne pouvait se sauver en y restant, « *in matrimonio non est salus* [2] ». Sur ce point, leur doctrine était si nette et si unanime que les prédicateurs catholiques étaient obligés de défendre contre eux la légitimité du mariage. Ils multipliaient les textes qui prouvaient « *quod in matrimonio salventur homines, vivendo secundum ipsum, ... matrimonium temporale sanctum et justum esse* [3] ». A l'encontre des catholiques et à l'appui de leur thèse, les Cathares alléguaient plusieurs textes du Nouveau Testament glorifiant la virginité. « Les enfants de ce siècle, dit Jésus dans l'Évangile de S. Luc (xx, 33 et 35), épousent des femmes et les femmes des hommes; mais ceux qui seront jugés dignes d'avoir part au siècle à venir et à la résurrection des morts, ne se marieront pas. » « Il est bon à l'homme, dit S. Paul (I Cor. vii, 1), de ne point toucher de femme. » Lorsque, de leur côté, les controversistes catholiques citaient les passages encore plus nombreux où le mariage est non seulement permis, mais loué, les cathares les interprétaient dans un sens spirituel et symbolique, prétendant que le seul mariage permis est la réunion de l'âme avec son esprit céleste par les rites du *consolamentum* [4].

Ce qu'il y avait de plus grave dans le mariage, c'était de procréer des enfants. Une femme enceinte avait le diable dans son corps. Guillaume Viguier, de Cambiac, ne cessait de prêcher à sa femme l'a-

1. *Somme*, p. 132.
2. Ms. 609, p. 1, 2, 5, 12.
3. *Somme*, p. 96-99.
4. Doat, 34, f° 100.

mour des Parfaits; mais malgré tous les coups qu'il lui donnait pour la persuader, elle ne se laissa pas convaincre et ne voulut jamais les aimer, du jour où ils lui dirent « *quod prægnans erat de demonio*[1] ». Elle avait cru peut-être qu'en disant cela on émettait les doutes les plus injurieux sur son honnêteté, tandis qu'on ne faisait que constater son état. Se trouvant dans la même situation, Guillelma, femme d'un marchand de bois de Toulouse, Thomas de S. Flour, reçut la visite de la Parfaite Fabrissa. Celle-ci lui fit des condoléances, sans doute aussi des reproches, et lui conseilla « *quod rogaret Deum ut liberaret eam a dæmone quem habebat in ventre*[2] ». Le plus grand malheur qui pouvait arriver à une femme était de mourir enceinte; car se trouvant en état flagrant de péché et d'impureté, sous la domination absolue de Satan, elle ne pouvait être sauvée; les hérétiques le déclaraient formellement à Peirona de la Caustra[3]. L'homme lui aussi était voué à la damnation tant qu'il restait avec sa femme, « *habendo rem cum ea*[4] ».

Sur ces questions, leur doctrine était si absolue que pour les reconnaître, on leur demandait leur opinion sur la légitimité du mariage et toujours leurs réponses étaient négatives. Malade à l'hôpital de Cordes, en 1269, Arnalde reçut la visite d'une femme

1. Ms. 609, f° 230. « Guillelmus Vicarius, vir ejus, monuerat ipsam multoties quod diligeret hereticos, sicut ipse faciebat et alii de villa; sed ipsa noluit diligere postquam dixerunt sibi heretice quod prægnans erat de demonio; et idcirco vir suus supradictus vibravit eam multoties et dixit multa convitia, quia non diligebat hereticos. »

2. Doat, 25, p. 14.

3. Doat, 22, p. 57. « Quod si decederet prægnans, non posset salvari. »

4. Ms. 609, f° 130.

qui lui tint des propos contre l'Église; voulant voir si elle avait devant elle une hérétique manichéenne, elle lui demanda de son côté si elle admettait le mariage; l'autre lui répondit non et la preuve était ainsi faite [1]. C'était aussi le moyen qu'employaient ministres cathares et prêtres catholiques pour s'assurer les premiers de la sincérité des conversions, les seconds de la sincérité des abjurations. Le catholique qui en recevant l'initiation du *consolamentum* promettait de ne jamais se marier, et l'hérétique qui, en rentrant dans le giron de l'Église, se mariait ou reprenait la vie conjugale abandonnée, donnaient l'un et l'autre un gage si précis de leurs croyances nouvelles qu'il faisait foi devant les tribunaux de l'Inquisition.

Les exemples de ces deux cas sont fréquents dans les procès-verbaux des enquêtes dominicaines. Décidé à recevoir le *consolamentum*, Guillaume de Raissac avertissait loyalement son beau-père qu'il allait lui renvoyer sa fille [2]. Il savait que la dissolution volontaire du mariage était requise pour la réception de l'initiation cathare. Vers 1218, Bernard Pons de Laure étant gravement malade à Roquefère-en-Cabardès, sa femme Bermonde demanda à deux hérétiques de venir lui donner le *consolamentum*. Mais avant de procéder à cet acte, ceux-ci exigèrent de Bermonde qu'elle renonçât à jamais à son mari; et ce ne fut qu'après avoir reçu cet engagement qu'ils procédèrent à la cérémonie : « POSTMODUM, *consolati fuerunt dictum infirmum* ». Revenu

1. DOAT, 25, p. 55.
2. DOAT, 22, p. 70. « Quod dimitteret uxorem suam et fieret hereticus. »

à la santé, Pons de Laure « abandonna l'hérésie et revint au monde et par la même occasion reprit sa femme, oublieuse elle aussi de sa promesse ». Mais bientôt, ce fut au tour de Bermonde de devenir malade et de demander le *consolamentum*. Les deux hérétiques qui accoururent à son appel n'agirent pas autrement que les premiers. Avant de commencer leurs rites, ils exigèrent que Pons de Laure renonçât à sa femme; et après en avoir reçu la promesse formelle, ils la consolèrent : « POSTMODUM, *dicti heretici consolati fuerunt dictam infirmam* [1]. »

Au lieu de multiplier les cas de ce genre, fort nombreux dans les registres de l'Inquisition, nous aimons mieux faire en quelque sorte la contre-épreuve en montrant d'anciens hérétiques revenant à la fois à l'Église et au mariage. Arnalde Frémiac avait été engagée, dès sa jeunesse, dans la secte cathare par son oncle Isarn Bola. Mais plus tard, S. Dominique reçut son abjuration et lui imposa une pénitence « *quousque duceret maritum* », c'est-à-dire jusqu'au jour où par son mariage, elle prouverait, d'une manière péremptoire, la sincérité et la solidité de sa conversion (1211) [2]. P. Covinens de Fanjeaux avait été remise aux hérétiques par Pierre Coloma, son frère; regagnée à l'orthodoxie par S. Dominique, « elle abandonna leurs erreurs et se maria [3] ». Pendant plus de trois ans, une certaine Bernarda avait vécu dans l'albigéisme; « *mais ensuite*, elle prit un mari et eut deux enfants [4] »; et par ces mots, on

1. L'histoire de Pons de Laure et de Bermonde se trouve dans DOAT 23, pp. 81-83.
2. Ms. 609, f° 160.
3. Ms. 609, f° 161 v°.
4. DOAT, 22, p. 1. « Bernardam, uxorem quondam Poncii, que fuit

veut dire qu'elle abjura ses anciennes erreurs. Vers 1229, vivaient à Narbonne deux sœurs, Raymonde et Florence; originaires du Mas-Saintes-Puelles, elles avaient quitté leur pays pour vivre plus librement dans l'hérésie; Raymonde avait, en même temps, abandonné son mari qui était resté au Mas. Arrêtées par le baile archiépiscopal, elles comparurent devant l'officialité diocésaine. Le dominicain Ferrier, « qui exerçait les fonctions d'inquisiteur au nom de l'archevêque », reçut leur abjuration, les fit mettre en liberté, les ramena dans leur pays et « rendit Raymonde à son mari », « *et reddidit eam viro suo* [1] ». Tolsanus Bertrand racontait aux inquisiteurs de 1245 une histoire semblable qui, quinze ans auparavant, était arrivée à sa mère Guillelmine Gleize. « Elle fut hérétique pendant trois ans à Auriac; convertie ensuite à la foi catholique, elle reprit son mari. Elle vécut encore plus de huit ans avec lui, et quand il mourut, elle alla habiter avec son fils dans sa maison des Cassès [2]. »

Libertinage préférable au mariage. — Dans leur aversion pour le mariage, les hérétiques allaient jusqu'à déclarer que le libertinage lui était préférable

heretica per tres annos et amplius; *sed postea accepit virum* et habuit inde infantes duos. » L'expression *sed postea* indique bien que, dans la pensée du témoin qui fait cette déposition, il y avait contradiction entre la pratique de l'hérésie, d'une part, le mariage et la maternité, de l'autre.

1. Ms. 609, f° 23, déposition de Raymonde en 1245 : « Reconciliavit dictam testem et Florentiam, sororem ejus, et frater Ferrarius venit tunc cum ea teste usque ad Mansum et reconciliavit eam et *reddidit eam viro suo* apud Mansum et habuit litteras dicte reconciliationis... et sunt XVI anni ». Déposition de Florence (*ibid.*, f° 24) : « reconciliavit ipsam et Raimondam sororem et dimiserunt eas ire et tunc idem fr. Ferrarius ivit cum Raimunda, sorore sua, usque ad Mansum et *reddidit viro suo* ».

2. *Ibid.*, f° 225.

et qu'il était plus grave « *facere cum uxore sua quam cum alia muliere*[1] ». Ce n'était pas là une boutade; car ils donnaient de cette opinion une raison tout à fait conforme avec leurs principes. Il peut arriver souvent, disaient-ils, que l'on ait honte de son inconduite; dans ce cas, si on s'y livre, on le fait en cachette. Il est dès lors toujours possible qu'on s'en repente et que l'on cesse; et ainsi presque toujours le libertinage est caché et passager. Ce qu'il y a au contraire de particulièrement grave dans l'état de mariage, c'est qu'on n'en a pas honte et qu'on ne songe pas à s'en retirer, parce qu'on ne se doute même pas du mal qui s'y commet « *quia magis publice et sine verecundia peccatum fiebat*[2] ».

C'est là ce qui explique la condescendance vraiment étrange que les Parfaits montraient pour les désordres de leurs adhérents. Ils faisaient eux-mêmes profession déclarée de chasteté perpétuelle, fuyaient avec horreur les moindres occasions d'impureté; et cependant, ils admettaient dans leur société les concubines des croyants et les faisaient participer à leurs rites les plus sacrés, même lorsqu'elles n'avaient aucune intention de s'amender. Les croyants eux-mêmes n'avaient aucun scrupule de conserver leurs maîtresses, tout en acceptant l'influence des Parfaits. Guillelma Campanha était, au su de tout le monde, la concubine d'Arnaud Maistre et cependant Parfaites et Parfaits descendaient chez elle quand ils passaient au Mas-Saintes-Puelles[3]; ils prenaient

1. Doellinger, *Dokumente*, p. 23.
2. *Ibidem*.
3. Ms. 609. f° 130. « Wma Campanha testis vidit *in domo sua* Rixendim et Stephanam hereticas et cum eis... Arnaldum Maestre, *concubinarium ipsius testis*, qui duxit ibi dictas hereticas. »

d'ailleurs Arnaud Maistre pour guide. Raymond de Na Amelha, lui aussi, logeait chez sa concubine Na Barona les hérétiques qu'il protégeait [1]; l'un d'eux, Bertrand Marty, était l'un des principaux personnages de la secte. C'est par sa concubine Torneria et par celle de son frère, Valentia, que Jourdain Sais de Cambiac faisait parvenir dix livres de lin à des femmes hérétiques [2]. Poursuivi par l'inquisition, le faidit Raymond Barthe s'était réfugié dans la léproserie de Laurac avec sa concubine, nommée Bernarde, et quoiqu'il fût malade, ils devaient y mener joyeuse vie; car ils dissipaient les biens de cette maison [3]. Lorsque P. Fournier de Fanjeaux alla chercher les hérétiques pour faire conférer le *consolamentum* à son père mourant, il vivait publiquement avec une concubine, qui assista à l'entretien des Parfaits et du malade [4]. Parmi les croyants qui se pressaient, vers 1240, aux prédications de Bertrand Marty, à Montségur, nous distinguons plusieurs faux ménages, Guillelma Calveta « *amasia Petri Vitalis; Willelmus Raimundi de Roqua et Arnauda, amasia ejus; Petrus Aura et Boneta, amasia uxor ejus; Raimunda, amasia Othonis de Massabrac* [5] ». Il est à remarquer que ces person-

1. *Ibid.* « Vidit in domo de Nabarona — *et erat concubina ipsius* — Bertrandum Martini. »

2. *Ibid.*, f° 238: « misit Astorge predicte per Valentiam, *concubinam* W. Sais et per Wma Torneriam, *concubinam ipsius testis* X libras lini ».

3. *Ibid.*, p. 73 : « apud Laurac, in domo leprosorum, erat ibi quedam mulier, nomine Bernarda, *concubina Raimundi Barthes*, qui tunc infirmabatur; et R. Bartha erat faiditus et manebat in dicta leprosia quotidie et dissipabat omnia bona dicte domus ».

4. *Ibid.*, p. 160.

5. Doat, 24, pp. 59 et 60. Remarquons l'expression assez cynique de *amasia uxor*.

nes de situation irrégulière adorèrent, au même titre que les autres, le prédicateur hérétique. Vers 1243, le Parfait Bérenger reçut la visite de Guillelma Gasc, « *amasia* » de Bertrand de Auriac [1]. A Castelverdun, Arnaud de Ravat était adoré par le croyant Michel Andorra et sa concubine Ermengarde [2]. Plusieurs fois, les textes nous signalent des bâtards de croyants. La famille de Villeneuve, à Lasbordes, protégeait ouvertement l'hérésie ; or il y avait chez elle un *spurius*, Adémar « *frater naturalis Poncii de Villanova* [3] » ; et l'on peut en dire autant des Hunaud de Lanta [4], des sires du Vilar [5] et des Mazeroles de Gaja [6].

Ces concubines et ces bâtards qui paraissent si souvent dans les assemblées cathares ont fait accuser ces hérétiques des plus vilaines turpitudes. On a dit que leurs doctrines rigoristes n'étaient qu'un masque sous lequel se dissimulaient les pires excès. D'autre part, il est certain que les populations se laissaient très souvent gagner par l'impression que produisaient sur elles leurs austérités. Parlant des hérétiques, un catholique d'Albi s'exprimait ainsi, vers 1300 : « *dicti homines erant de illis hominibus qui dicuntur heretici ; et tenebant magnam castitatem et faciebant magnam penitentiam... et erant de regula apostolorum, et erant magne sanctitatis et magne abstinentie* [7] ».

Il est facile de résoudre cette apparente contra-

1. *Ibid.*, p. 178.
2. *Ibid.*, pp. 255 et 258.
3. *Ibid.*, 23, p. 189.
4. *Ibid.*, p. 101.
5. *Ibid.*, p. 103.
6. Ms. 609, f° 122 v° : « *spurius* Petri de Mazairolis fecit excutere bladum suum quod habebat, in area ipsius testis... »
7. Douais, *Annales du Midi*, *op. cit.*, p. 185.

diction en se rappelant qu'il y avait deux sortes d'hérétiques, les croyants qui donnaient leur sympathie à la doctrine cathare et subissaient incomplètement son influence, et les Parfaits qui devaient rigoureusement la suivre. Du moment que les croyants n'avaient pas encore reçu l'initiation complète, ils n'étaient pas soumis à la stricte virginité, et à la rigueur, ils pouvaient vivre avec une femme. Mais il y avait avantage pour les Parfaits que ce fût une concubine plutôt qu'une épouse légitime, parce que le lien qui unissait le croyant à cette personne pouvait plus facilement se rompre le jour où le Croyant, pour devenir Parfait, devait renoncer à jamais aux plaisirs de la chair. Tout commerce sexuel était mauvais, mais celui qui pouvait le plus se tolérer, ce n'était pas le mariage mais bien le concubinat. Et c'est là ce qui explique cette sorte de prédilection étrange qu'avaient les Parfaits pour les concubines et les bâtards de leurs croyants.

Chasteté rigoureuse des Parfaits. — Cela ne les empêchait pas eux-mêmes de pratiquer la plus stricte chasteté. En 1321, les cathares d'Ax avaient coutume de prendre chez eux des femmes pour faire croire qu'étant mariés, ils n'étaient pas hérétiques, « *quia homines videntes quod mulieres secum habent, credunt quod sint eorum uxores, et sic non existimantur heretici* ». Mais jamais, dit le témoin qui parle, ils n'avaient de relations avec elles ; s'il leur arrivait seulement de leur toucher la main, ils se condamnaient au jeûne le plus rigoureux pendant trois jours et trois nuits. Lorsqu'ils voyageaient avec la compagne qu'ils faisaient passer pour leur femme, ils demandaient deux lits ; dans les auberges, afin de

mieux dépister les soupçons, ils partageaient parfois le même, mais ils dormaient habillés en ayant soin de ne jamais se frôler, « *ponebant se in uno lecto, tamen induti ita quod unus alium in nuda carne non tangebat*[1] ». Cette appréhension de la femme était telle chez les Parfaits qu'il leur était absolument interdit d'en toucher une, fût-ce du bout du doigt, fût-elle la plus vénérable et la plus vieille des Parfaites. Lorsqu'ils conféraient à une femme le *consolamentum*, au moment de l'imposition des mains, leur rituel leur recommandait de tenir leur main au-dessus de sa tête, en ayant bien soin de ne pas l'y poser. Ce n'était pas seulement l'acte de chair qui souillait l'âme, mais le plus simple attouchement. Et voilà bien ce qui nous prouve que les rapports sexuels étaient rigoureusement interdits non seulement parce qu'ils propageaient la race humaine, mais aussi parce que matérialisant l'âme par des jouissances corporelles, ils la maintenaient sous la domination de Satan.

La saignée. — Pour dompter leur corps et le soumettre plus facilement à cette vie d'absolue chasteté, les cathares observaient les jeûnes et les abstinences rigoureuses dont nous avons parlé plus haut. C'était pour eux un moyen d'affaiblir et de briser en quelque sorte leur tempérament. Si cela ne suffisait pas et si l'ardeur du sang faisait encore bouillonner en eux le désir, ils recouraient à la saignée. « Na Richa, femme d'en Azalbert et mère du prédicant Raymond du Mas, dit qu'elle vit dans ce lieu et chez W. de Canastbru deux femmes hérétiques et que « *flebo-*

1. DOELLINGER, *Dokumente*, p. 149.

tomavit ibi dictas hereticas ». Une autre fois, elle rencontra dans la maison d'Ermengarde le ministre Linars et son acolyte, ainsi que deux femmes acolytes, « *et ipse,* dit le registre, *flebotomavit ibi dictas hereticas* ». Les ministres... se faisaient aussi saigner souvent. Plusieurs dépositions le prouvent. Le ministre Arnaud étant à Laurac, avec son compagnon, dans la maison de Pierre Roger, on appela Raymond de Cailhau, parent de B. Marty, évêque hérétique, et, dit le registre, « *rasit et flebotomavit eos*[1] ».

Suppression de la famille. — Il est inutile d'insister longuement sur les conséquences antisociales d'une doctrine aussi absolue. Elle ne tendait à rien moins qu'à supprimer l'un des éléments essentiels de toute société, la famille, en faisant de l'ensemble de l'humanité une vaste congrégation religieuse sans lendemain. En attendant l'avènement de cet état de choses, qui devait sortir du triomphe des idées cathares, les Parfaits brisaient peu à peu, par suite des progrès de leur apostolat, les liens familiaux déjà formés. Quiconque voulait être sauvé devant se soumettre à la loi inexorable de la chasteté rigoureuse, le mari quittait la femme, la femme le mari; les parents abandonnaient les enfants et les enfants fuyaient un foyer domestique qui ne leur inspirait que de l'horreur; car l'hérésie leur enseignait « que personne ne saurait se sauver en restant avec son père et sa mère[2] ». Et ainsi dispa-

1. Du Mège, *op. cit.*, p. 18.
2. *Somme*, p. 132. « Quod homo non potest salvari cum patre et matre. » C'est une propos tion également enseignée par toutes les sectes cathares.

raissait, avec la famille, sa raison d'être, toute la morale domestique.

On a fait, sans doute, un reproche semblable au christianisme lui-même : lui aussi, à en croire certains de ses ennemis, tendrait à la ruine de la famille et de l'humanité tout entière par l'idéal de virginité monastique qu'il offre à chacun. Il y a cependant une différence essentielle sur ce point entre le christianisme et le catharisme. Tandis que ce dernier faisait de la chasteté la condition *sine qua non* du salut que tout homme doit rechercher, l'Église n'en fait qu'un idéal particulier capable de séduire seulement une élite et nullement nécessaire pour arriver au ciel. Dès lors, tandis que les Cathares proscrivaient absolument tout mariage, les chrétiens en font la loi de la grande masse, la virginité absolue n'étant réservée qu'à de rares exceptions, et ils le déclarent non seulement licite, mais encore juste et saint « *matrimonium temporale sanctum et justum* [1] ». Enfin, le quatrième commandement du Décalogue est le principe de cette morale domestique à laquelle l'Église donne une attention toute particulière. On ne saurait donc établir la moindre parité entre la doctrine chrétienne qui sanctifie la famille, en lui attribuant une origine divine et en lui donnant des lois surnaturelles, et la doctrine albigeoise qui la déclarait satanique et la supprimait radicalement.

Leur intolérance. — Cette haine de la famille n'était d'ailleurs chez les Parfaits qu'une forme particulière de leur aversion pour tout ce qui était étran-

1. Cf. sur ce point l'opposition entre la doctrine catholique et la doctrine cathare, telle qu'elle est esquissée dans la *Summa contra hæreticos*. *Somme*, pp. 96-99.

ger à leur secte. Ils s'interdisaient toute relation avec quiconque ne pensait pas comme eux, si ce n'est lorsqu'ils croyaient possible de les gagner à leurs croyances, et ils faisaient la même recommandation à leurs croyants. Au jour de l'examen de conscience ou *apparelhamentum*, qui se présentait tous les mois, ils leur demandaient un compte sévère des rapports qu'ils avaient pu avoir avec les infidèles. Et cela se comprend : ils ne considéraient comme leur semblable, leur prochain que celui qui, comme eux, était devenu, par le *consolamentum*, un fils de Dieu ; quant aux autres qui étaient restés dans le monde diabolique, ils appartenaient en quelque sorte à une autre race et étaient des inconnus, pour ne pas dire des ennemis. Voilà pourquoi ils leur refusaient rigoureusement aide et assistance. « Les aumônes, disaient-ils, devaient être réservées aux bons[1] » et par ce mot ils se désignaient eux-mêmes et leurs adhérents. Raynier Sacchoni dit qu'ils n'en faisaient jamais aux étrangers, « *eleemosynas nullas faciunt extraneis* ». Il y avait cependant un cas où ils les prodiguaient, c'était lorsqu'ils espéraient par là déterminer la conversion de ceux qui écoutaient leurs prédications. « *Tanta est hæreticis cura de auditoribus suis quod non cessant discurrere et congregare eleemosynas ut de ipsis sustentent suos pauperes et alliciant alios socios suos ad credendum*[2]. » Mais qui ne voit qu'alors l'aumône était un moyen d'apostolat beaucoup plus qu'autre chose ? Le fonctionnement de ces causes de conversions ne

1. *Somme*, p. 132. « Quod elemosine non debent dari nisi bonis.
2. HUMBERT DE ROMANS, cité par SCHMIDT, II, 157.

saurait être allégué pour prouver la charité ou la tolérance des Cathares.

Doctrines anarchistes. — Les autres engagements que prenaient les hérétiques, en entrant dans la secte, allaient à l'encontre des principes sociaux sur lesquels reposent les constitutions de tous les états.

Prohibition du serment. — Ils promettaient, au jour de leur initiation, de ne prêter aucun serment « *quod non jurarent*[1] » ; car, enseignaient toutes les sectes cathares, « *juramentum non debet fieri*[2] ». Tout serment est illicite, disait Pierre Garsias, qu'il soit faux ou qu'il soit sincère[3]. Un témoin du village d'Odartz déclarait aux inquisiteurs de 1245 « *quod audivit ab hæreticis quod non est jurandum in aliquo casu*[4] ». Bernard Gui nous apprend de son côté que c'était un précepte général de la morale cathare. « *In nullo casu jurant*[5] », dit-il à son tour, en employant la même formule que le témoin d'Odartz. Entre toutes les pratiques de la secte, la plus importante était l'acte solennel par lequel le converti s'engageait à observer, toute sa vie, les pratiques de sa nouvelle croyance : c'était comme une profession de foi accompagnée de vœux religieux. Or, même dans ce cas, le serment n'était pas admis ; on faisait une simple promesse, sans prendre Dieu pour garant de son exécution et de sa sincérité. Il existe de nos jours des sectes philosophiques ou religieuses qui rejettent avec la même énergie le serment ; et l'on sait toutes les difficultés auxquelles elles don-

1. Formule du *consolamentum*.
2. *Somme*, p. 133.
3. Doat, 22, p. 90. « Quod nemo debebat jurare juste vel injuste. »
4. Ms. 609, f° 204.
5. *Practica inquisitionis*, p. 239.

nent lieu dans une société qui malgré sa « laïcisation », fait encore intervenir le serment dans les actes les plus importants de la vie sociale. Quels troubles autrement profonds de pareilles doctrines ne devaient-elles pas apporter dans les états du moyen âge où toutes les relations des hommes entre eux, des sujets avec leurs souverains, des vassaux avec leurs suzerains, des bourgeois d'une même ville, des membres d'une même confrérie les uns avec les autres étaient garanties par un serment, où enfin toute autorité tirait du serment sa légitimité. C'était l'un des liens les plus solides du faisceau social que les Manichéens détruisaient ainsi et, en le faisant, ils avaient l'apparence de vrais anarchistes.

Suppression des sanctions sociales. — Ils l'étaient vraiment quand ils déniaient à la société le droit de verser le sang et même de tuer pour se défendre contre les ennemis du dedans et du dehors, les malfaiteurs et les envahisseurs. Les cathares prenaient en effet à la lettre et dans son sens le plus rigoureux la parole du Christ déclarant que quiconque tue par l'épée doit périr par l'épée, et ils en déduisaient la prohibition absolue non seulement de l'assassinat, mais encore de tout meurtre, pour quelque raison que ce fût. En aucun cas, disaient-ils, on ne peut tuer[1], « *nullo casu occidendum*[1] ». De ce principe découlaient les plus graves conséquences sociales et dans leur redoutable logique, les Albigeois ne reculaient pas devant elles. Toute guerre, même juste dans ses causes, devenait criminelle par les

1. Doat, 92, p. 100. « Non est jurandum neque in aliquo casu occidendum. » *Somme*, p. 133, proposition enseignée par toutes les sectes : « Non licet alicui occidere. »

meurtres qu'elle nécessitait : le soldat défendant sa vie sur le champ de bataille, après s'être armé pour la défense de son pays, était un assassin au même titre que le plus vulgaire des malfaiteurs ; car rien ne pouvait l'autoriser à verser le sang humain. Ce n'était pas une aversion particulière pour la croisade, mais bien leur haine de toute guerre qui faisait dire aux hérétiques « *quod predicatores crucis sunt omnes homicide* [1] ». Et ainsi, dès le XIIIe siècle, les Néo-Manichéens préludaient aux doctrines de Wicklef et de Jean Huss contre la guerre, aux théories pacifistes de certaines sectes protestantes, aux rêveries antimilitaristes de nos modernes humanitaires.

Pas plus que le soldat dans l'ardeur de la bataille, le juge et les autres dépositaires de l'autorité publique, sur leurs sièges, n'avaient le droit de prononcer des sentences capitales. « Dieu n'a pas voulu, disait Pierre Garsias, que la justice des hommes pût condamner quelqu'un à mort [2] » ; et lorsque l'un des adeptes de l'hérésie devint consul de Toulouse, il lui rappela la rigueur de ce principe en lui recommandant « *quod nullo modo consentiret in judicando in mortem alterius* [3] ». Nous reconnaissons encore là les doctrines bien connues de l'auteur de *Résurrection*. Les hérétiques du XIIIe siècle allaient-ils aussi loin que lui et déniaient-ils à la société tout droit de répression? Il est difficile de l'affirmer : car si la plupart d'entre eux semblaient le dire en proclamant

1. *Ibidem*, p. 89.
2. *Ibid.* « Quod nullo modo facienda justitia, aliquem condemnando ad mortem... Quod Deus non voluit justitiam, quod aliquis judicaretur ad mortem. »
3. *Ibid.*, p. 100.

« *quod nullo modo facienda justitia, quod Deus non voluit justitiam* », d'autres ne manquaient pas de restreindre cette négation si absolue aux sentences capitales, « *aliquem condemnando ad mortem* ». Ces derniers toutefois nous apparaissent comme des politiques atténuant par des restrictions habiles la rigueur du précepte. La *Somme* nous dit en effet que toutes les sectes enseignaient « *quod vindicta non debet fieri quod justitia non debet fieri per hominem* » ; ce qui semble bien indiquer que la pure doctrine cathare déniait absolument à la société le droit de punir[1]. En tout cas, par la prohibition absolue du serment et de la guerre, par les restrictions du droit de justice, les Cathares rendaient difficile l'existence et la conservation non seulement de la société du Moyen Age, mais encore de toute société, et l'on comprend que l'Église ait dénoncé sans relâche le péril que leurs doctrines pouvaient faire courir à l'humanité. Au XIIIe siècle comme dans tous les temps, elle combattit à la fois pour elle et pour l'ordre social tout entier : « Il faut avouer, dit l'auteur des *Additions à l'histoire du Languedoc,* que les principes du manichéisme et ceux des hérétiques du XIIe et du XIIIe siècles attaquant les bases mêmes de la société, devaient produire les plus étranges, les plus dangereuses perturbations et ébranler pour toujours les lois et la société politique. »

Et c'est là ce qui explique la rigueur avec laquelle les Albigeois furent réprimés par l'Église, l'Inquisition et la plupart des états du XIIIe siècle. Leur proscription ne fut pas l'effet de cette haine féroce

1. *Somme*, p. 133.

contre le mécréant que l'on prête trop aux princes de ce temps. Elle s'inspirait d'une considération que l'on a fort heureusement définie en disant que l'hérésie était alors un crime social autant que religieux [1].

1. Brutails, *les Populations rurales du Roussillon au moyen âge*, p. 296.

III

LE *CONSOLAMENTUM*

OU INITIATION CATHARE

LE *CONSOLAMENTUM* OU INITIATION CATHARE.

L'initiation cathare. — Le Saint-Esprit cathare. — Le *Consolamentum*, baptême du S.-Esprit. — Le catéchuménat chrétien et l'*abstinentia* cathare. — La tradition du Symbole et du *Pater*. — *L'abrenuntiatio*. — Le baptême de l'eau et la *consignatio*. — L'allocution préliminaire. — Le *Consolamentum* et le sacrement de Pénitence. — L'imposition des mains et du livre. — Le *Consolamentum* et le sacrement de l'Ordre. — La vêture et le baiser de paix. — Le *Consolamentum* et les sacrements des mourants. — Conclusion.

Considéré dans sa métaphysique, sa théologie, sa morale et sa hiérarchie, le catharisme nous apparaît bien plus comme un système religieux, ayant sa physionomie propre, que comme une hérésie du christianisme. Aussi, à l'exemple de toutes les religions, il avait sa manière particulière d'honorer la divinité et de lui présenter les hommages des hommes. Ce serait donc l'étudier imparfaitement que de laisser de côté les rites, souvent curieux, de son culte et de sa liturgie. Outre qu'ils sont intéressants par eux-mêmes, ils jettent par leur symbolisme une lumière, souvent fort vive, sur les dogmes et les pratiques de la secte et peuvent nous éclairer sur le problème, aussi obscur qu'important, des origines du catharisme et de ses rapports avec le manichéisme primitif.

Pour les étudier on a des textes précis. Un pre-

mier groupe de renseignements nous est fourni par deux traités théoriques qui, provenant de sources tout à fait opposées, se confirment l'un l'autre. C'est, d'une part, le rituel hérétique[1] qui fait suite au Nouveau Testament cathare de la bibliothèque de Lyon. Écrit au XIIIe siècle, dans la langue qui se parlait alors dans les pays de la Garonne, de l'Ariège et de l'Aude, il nous renseigne, d'une manière authentique et en quelque sorte officielle, sur les rites cathares en usage, à cette époque, dans le Haut-Languedoc. C'est, d'autre part, la *Practica inquisitionis hæreticæ pravitatis*[2] qu'au moins sur ces points nul ne récusera, puisque les détails que nous donne cet écrit catholique se trouvent répétés dans le rituel cathare. Nous trouvons un second groupe de renseignements dans les procès-verbaux de l'Inquisition, qui nous décrivent souvent les cérémonies auxquelles les hérétiques avaient pris part. Là, nous saisissons sur le vif les rites dont les deux livres précédents nous décrivent le mécanisme; à côté de la formule liturgique, nous avons la liturgie en action, de sorte qu'il suffit de confronter les textes puisés à ces différentes sources pour les vérifier, et de combiner ces renseignements pour se faire une idée précise du culte cathare, tel qu'il se pratiquait au XIIIe siècle, dans les pays du Languedoc.

L'initiation cathare. — De tous les actes de la

1. Il a été publié, avec le Nouveau Testament, par M. Clédat, dans la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Lyon*, sous ce titre : *Le Nouveau Testament, traduit au XIIIe siècle en langue provençale, suivi d'un rituel cathare*. Paris, Leroux, 1888, in-8.

2. *Practica inquisitionis heretice pravitatis*, document publié pour la première fois par M. le chanoine Douais (aujourd'hui évêque de Beauvais), Paris, Picard, 1886, in-4.

religion cathare, le plus important était celui par lequel le Croyant était initié à la nouvelle doctrine et, dépouillant les préjugés et les pratiques malsaines qui l'avaient jusqu'alors maintenu sous le joug de Satan, devenait fils de Dieu. Il s'accomplissait par les rites du *Consolamentum*. Celui qui avait été « consolé » ou « hérétiqué » était désormais un Pur ou Cathare et un Parfait.

C'est par le baptême conféré dans les premiers siècles aux adultes (et seulement en cas de danger aux enfants) et aujourd'hui aux nouveau-nés, que l'Église reçoit dans son sein ceux qui lui appartiendront désormais. Par ce sacrement, elle les purifie du péché originel qui les condamnait à la mort spirituelle et à la damnation éternelle; elle efface les fautes qu'ils ont pu commettre depuis leur naissance; elle dépose en leurs âmes les germes de toutes les vérités de la foi et, les faisant participer à toutes les grâces qui conduisent à la vie immortelle, elle les arrache à l'empire de Satan pour les transformer en enfants de Dieu.

Pour les Cathares, le *Consolamentum* produisait à peu près [1] tous ces effets; mais il était encore quelque chose de plus. Recevoir le *Consolamentum*, c'était non seulement se purifier, mais encore faire une solennelle profession de foi et s'engager pour toujours dans un genre de vie tout nouveau. Aussi était-il nécessaire que celui auquel il allait être conféré, eût la pleine connaissance de la doctrine et des pratiques qu'il embrassait, et par con-

1. Comme les Cathares ne croyaient ni à la grâce ni à la communion des saints, il ne pouvait être question pour eux de communication de grâces.

séquent qu'il fût déjà adulte et en pleine possession de sa raison : « *Moris est apud eos,* disait d'eux le pape Urbain IV [1], *quod nullum consolentur qui non sit sanæ mentis et memoriam habeat ordinatam.* » Sans doute, le baptême catholique comporte, lui aussi, des engagements, mais l'Église craint si peu de le conférer aux enfants qu'elle fait presque un devoir aux parents de le leur procurer, dès les premiers jours de leur vie. Ce qui distingue sa pratique de celle des Cathares, c'est qu'elle admet la validité d'engagements pris, au nom des nouveau-nés, par leurs parrains, tandis que les Cathares la niaient. Ils refusaient absolument de croire « *quod per fidem patrinorum salvantur pueri* [2] », et exigeaient de chaque « consolé » un engagement individuel et personnel. Le néophyte avait apparemment commis, entre sa naissance et le jour de l'initiation, un grand nombre de fautes, surtout s'il ne devenait Parfait qu'à son lit de mort. Par conséquent, le *Consolamentum* était une absolution autant qu'une initiation purifiante et il correspondait au sacrement de la pénitence comme à celui du baptême. Enfin nous savons que les « hérétiques » étaient en relations directes avec le dieu bon et que les Croyants qui voulaient arriver peu à peu à le connaître, devaient se servir de leur intermédiaire. Seuls en effet, les initiés avaient le dépôt de cette vérité que, d'après eux, le Christ avait confiée aux apôtres, et qui depuis s'était transmise de génération en génération, jusqu'à eux-mêmes, par l'intermédiaire des Parfaits. Seuls aussi, ils pratiquaient la morale cathare dans

1. *Ap.* Schmidt, *op. cit.*, p. 124.
2. *Somme,* p. 58.

toute sa rigueur et ils pouvaient passer pour des exemplaires vivants de la perfection. Ils apparaissaient donc comme formant une sorte de clergé. Dès lors, le *Consolamentum*, en leur conférant ce caractère quasi sacerdotal, ressemblait à une ordination. Équivalant tour à tour au sacrement du baptême, lorsqu'il initiait les Croyants à leur nouvelle religion, au sacrement de la pénitence, lorsqu'il les purifiait de leurs péchés, au sacrement de l'ordre, lorsqu'il les revêtait d'une dignité sacerdotale, le *Consolamentum* se ramenait cependant à une cérémonie unique, la communication du Saint-Esprit par l'imposition des mains. Triple dans ses effets, il était simple dans son principe.

Le Saint-Esprit cathare. — Avant de décrire les rites par lesquels le Saint-Esprit se donnait aux initiés, il est nécessaire de le définir; car, par ce nom, les Cathares ne désignaient pas le même être que les catholiques. Pour ces derniers, en effet, le Saint-Esprit, qu'ils appellent aussi le Paraclet, l'Esprit consolateur, l'Esprit principal, est la troisième personne de la sainte Trinité, de même nature que les deux premières, Dieu comme elles, procédant de l'une comme de l'autre, ayant sa personnalité infinie, éternelle et distincte dans l'unité indivisible de la substance divine. Chez les dualistes, ce personnage céleste n'était pas Dieu; car le Père l'avait tiré de lui, comme tous les esprits angéliques, pour lui faire exécuter ses ordres. Il était même inférieur à Jésus-Christ qui disposait de lui à son gré, puisqu'il l'avait envoyé aux apôtres, comme il le leur avait promis. Et cependant, il était grand et beau, et les Cathares l'associaient dans une même prière au Père lui-même et

à Jésus-Christ, lorsqu'ils répétaient cette formule qui revenait si souvent sur leurs lèvres : « *Adoremus Patrem et Filium et Spiritum Sanctum.* » Il était en effet le prince de toutes les milices célestes et c'est à ce titre qu'on le nommait Esprit principal. Sa beauté était ineffable et l'une des joies des anges était de la pouvoir contempler [1]. D'après les Sommes contre l'hérésie, c'est lui qui équivalait dans la théologie cathare au Saint-Esprit des catholiques : « *Spiritum principalem dicunt illum esse quem nos Spiritum Sanctum appellamus.* »

Mais il n'avait rien de commun avec celui qui était donné à tous les Parfaits par l'imposition des mains. Ils établissaient une distinction entre l'Esprit Principal, d'une part, et de l'autre l'Esprit Paraclet. Chaque créature céleste se composait de deux éléments : une âme et un corps immatériel, placés sous la garde d'un esprit-saint. Il y avait donc autant d'esprits-saints qu'il y avait eu d'anges avant la chute, tandis qu'il n'y avait qu'un esprit principal. Lorsque, par le *Consolamentum,* une âme déchue était purifiée, Dieu lui envoyait l'esprit bienheureux qu'elle avait laissé au ciel, lorsque, au jour de la chute, elle avait refusé de suivre ses inspirations et s'était séparée de lui. Sa réunion avec lui, après un divorce aussi long que pénible, la réjouissait grandement, et voilà pourquoi ce jour-là son esprit-saint reconquis prenait le nom d'Esprit Consolateur, de Paraclet. « *Spiritum paraclitum, id est Consolatorem, dicunt illum quem unaqueque anima recipit, cum in Christo, secundum illorum monitionem, Consola-*

1. *Somme,* p. 120.

tionem sumit[1]. » Le *Consolamentum* réparait donc les funestes effets de la chute angélique puisque, réunissant ce qu'elle avait séparé, il rendait à l'âme son esprit; et ainsi, les êtres angéliques étant rétablis dans leur dignité et leur beauté première, n'attendaient que la mort pour dépouiller leur corps matériel et reprendre le corps immatériel qui les attendait depuis si longtemps au ciel. Cette réhabilitation de l'âme qui faisait des « consolés » de vrais anges, égarés pour un moment sur la terre, était l'essence même du *Consolamentum*. Voilà pourquoi la tradition du Saint-Esprit par l'imposition des mains en était le rite fondamental. Mais autour de lui étaient venus s'ajouter d'autres rites accessoires, pour symboliser l'initiation, l'absolution et la quasi-ordination que l'Esprit Consolateur apportait au Parfait.

Le Consolamentum, baptême du Saint-Esprit. — Dans sa *Practica,* Bernard Gui a surtout vu dans le *Consolamentum* un baptême spirituel que les Cathares essayaient de substituer au baptême catholique : « *confingentes loco baptismi facti in aqua alium spiritualem, quem vocant Consolamentum*[2] ». En effet, la ressemblance est grande entre l'un et l'autre; et pour la saisir, il faut comparer le *Consolamentum* cathare non pas au baptême, tel que l'Église le confère aujourd'hui aux enfants, en réunissant en une seule cérémonie, aux rites précipités, des cérémonies distinctes autrefois, mais à celui que le christianisme primitif accordait, après de longues et multiples épreuves, à ses catéchumènes.

1. *Ibidem.*
2. *Practica*, p. 238.

Le catéchuménat chrétien et l'abstinentia cathare. — Dans la primitive Église, lorsque les institutions du catéchuménat étaient en pleine vigueur, l'initiation chrétienne était précédée de plusieurs formalités. Ceux qui aspiraient au baptême pouvaient en retarder la réception jusqu'à l'article de la mort, et alors on le leur conférait en le réduisant à ses rites essentiels; ainsi firent, encore au IVe siècle, les empereurs Constantin et Constance et beaucoup de représentants de la haute aristocratie romaine. De même, les Croyants qui, avant leur dernier soupir, demandaient le *Consolamentum*, le recevaient aussitôt, sans passer par les épreuves qui d'habitude le précédaient. Au contraire, les futurs chrétiens qui, en pleine santé et dans la force de l'âge, voulaient être baptisés, devaient se soumettre à une sorte de noviciat préliminaire qui les formait à la doctrine, aux mœurs et aux pratiques chrétiennes. C'était le catéchuménat [1]. Les postulants devaient tout d'abord être agréés ou « élus » par les chefs de l'Église, comme c'est de nos jours la coutume pour les ordinands. On s'appliquait aussitôt après à purifier une âme qui allait recevoir le dépôt des vérités divines et être présentée à Jésus-Christ pour être marquée de son sceau; chose d'autant plus nécessaire qu'elle était jusqu'alors sous la domination de Satan. Il fallait donc, avant toutes choses, chasser les démons qui habitaient en elle. Cela se faisait par l'exorcisme : sur le front du postulant on imprimait le signe de la croix qui a la vertu de mettre en fuite le diable, et dans sa bouche on plaçait le grain de sel, symbole de

1. Voir l'intéressante description qu'en a faite Mgr Duchesne dans ses *Origines du culte chrétien*, chapitre IX.

la pureté. Alors commençait un noviciat sévère pendant lequel les catéchumènes étaient instruits dans la doctrine chrétienne et initiés aux mœurs austères qu'elle comporte. A des jours fixes, s'échelonnant, chaque année, dans la seconde moitié du carême, ils étaient examinés à ce double point de vue. Au cours de ces examens, ou *scrutins*, ils se prosternaient devant les exorcistes qui, pour les préserver de tout assaut du démon, les marquaient de nouveau du signe de la croix; puis l'évêque ou un prêtre leur imposait les mains.

Au XIIIe siècle, ces antiques rites de la primitive Église avaient disparu depuis longtemps avec le catéchuménat. On les retrouvait dans le *Consolamentum*. Les Cathares le faisaient, en effet, précéder d'un temps de formation et d'épreuves pendant lequel les élus étaient instruits dans la doctrine hérétique et soumis au régime de vie des Parfaits. C'était le temps de l'*abstinentia*, ainsi nommé sans doute à cause des abstinences rigoureuses qu'on y pratiquait. Il durait en général une année entière; lorsque, au bout de ce temps, l'épreuve n'était pas jugée décisive, elle pouvait être prolongée pour une nouvelle année. Il y avait aussi des cas de force majeure où la durée annuelle de cette « probatio » pouvait être abrégée. Un certain Guillaume Tardieu raconta, en 1244, aux inquisiteurs[2] que, lorsque de simple Croyant il voulut devenir Parfait, il alla trouver à Montségur l'évêque des hérétiques, Bertrand Marty. Celui-ci le confia pour un an à un Parfait du nom de Guillaume Vidal, qui le prit chez lui pour lui faire faire son no-

1. Duchesne, *op. cit.*, pp. 290-291.
2. Doat, 23, pp. 201 et suiv.

viciat. L'épreuve devait durer de Pâques 1239 à la même fête de l'année suivante; mais une maladie de Tardieu la fit abréger; on lui conféra le *Consolamentum* à la Toussaint[1]. Raymonde, fille de Raymond Jougla de Saint-Martin-la-Lande, fut chassée de chez elle par son père qui la croyait de mauvaise vie. Elle fut recueillie par des femmes hérétiques qui calmèrent son chagrin en lui faisant espérer un sort bien meilleur; elles lui apprirent à aimer les Parfaits et l'engagèrent à se donner à l'hérésie. Elle vécut ainsi chez elles, faisant leurs commissions et écoutant leurs instructions, jusqu'au jour où elle leur promit de recevoir le *Consolamentum* quand elles le voudraient. Devenue postulante, elle se soumit à l'épreuve de « l'abstinence »; c'est pourquoi les Parfaites, ses protectrices, lui déclarèrent qu'elle serait initiée lorsqu'elle aurait été bien instruite de la foi et des mœurs des hérétiques et qu'elle aurait rigoureusement observé les trois carêmes de l'année cathare[1]. Un mois après, ces femmes durent aller se réfugier à Montségur, et elles refusèrent d'emmener Raymonde avec elles, parce qu'elle ne leur paraissait pas assez instruite ni assez ferme dans leur foi, pour devenir Parfaite[2].

Après une nouvelle année seulement, elle commença le temps d'épreuve qui devait la conduire au

1. Ms. 609, f° 41. « Promiserat dictis hereticabus quod se redderet quandocunque placeret eis, et stetit cum eis apud Lauracum et adoravit eas; sed dicte heretice noluerunt eam ipsam hereticare donec bene esset instructa fidem et mores hereticorum et fecisset primo tres quadragenas. » Les Cathares observant trois carêmes par an, la nécessité de ces trois carêmes imposés à Raymonde Jougla nous prouve que l'*abstinentia* durait au moins un an.

2. *Ibidem*. « Doluerunt ipsam secum ducere quia ipsa testis non erat bene instructa nec bene firma in secta hereticorum. »

Consolamentum. Il dura deux ans, puis on reconnut que la jeunesse de Raymonde Jougla ne lui permettait pas de suivre le régime des Parfaits. Renonçant à son projet, elle renvoya son initiation complète à son lit de mort et resta simple croyante. Cette décision nous explique la durée anormale de cette *probatio*. Elle se prolongea deux ans, parce que la vocation de Raymonde était incertaine. Il en fut de cette hérétique comme des ordinands douteux qui sont ajournés, pour un examen plus attentif de leurs dispositions.

Les témoignages que nous venons de citer ne laissent aucun doute sur la nécessité, avant l'initiation cathare, d'une *probatio* correspondant au catéchuménat primitif. Ils nous en précisent même le caractère, en nous décrivant les exercices qui le remplissaient et le genre de vie qu'on y menait. Comme les catéchumènes, les Croyants étudiaient alors, d'une manière toute particulière, la doctrine théologique et morale qu'ils allaient embrasser : leur instruction religieuse était la principale préoccupation des Parfaits auxquels leur formation spirituelle avait été confiée. Si Raymonde Jougla ne fut pas admise au *Consolamentum,* c'est qu'elle ne fut pas jugée assez instruite des dogmes de la secte, *quia non erat bene instructa*. On cherchait, en second lieu, à s'assurer de la solidité des convictions des néophytes. Lorsque la persécution fut déchaînée contre l'hérésie, on ne leur cachait pas les risques qu'ils couraient en l'adoptant, risques qui pouvaient aller jusqu'à la mort par le feu. Quiconque paraissait ne pas avoir assez de solidité dans la foi, assez d'énergie dans le caractère, était renvoyé dans la masse

des simples Croyants : le second motif d'exclusion de Raymonde Jougla fut qu'elle n'était pas assez ferme, *quia non erat satis firma in fide hereticorum.*

On éprouvait cette fermeté en imposant aux novices un régime de vie d'une extrême austérité qui, d'une part, les soumettait entièrement aux chefs de la secte, et de l'autre, les accoutumait, pendant au moins un an, aux conditions toutes particulières d'existence qu'ils adopteraient définitivement, au jour du *Consolamentum.* Placés sous la garde, confiés aux soins spirituels (*sub cura*) des Parfaits, quittant leur famille pour vivre avec eux, les postulants leur devaient une obéissance absolue. Raymonde Jougla faisait toutes les commissions des communautés hérétiques chez lesquelles elle accomplissait son temps de noviciat; son service était celui d'une vraie sœur converse. Cette entière subordination se doublait d'un véritable culte, dans l'acception rigoureuse de ce mot, rendu par le novice à son maître. Tant que dura sa *probatio,* Guillaume Tardieu adora le Parfait auquel il avait été confié, Guillaume Vidal. Chaque jour, matin et soir, il se prosternait à ses pieds, lui demandant sa bénédiction pour avoir de plus en plus la force de devenir un Pur. Enfin, il est toujours dit de chacun de ces novices qu'il mangeait à la table des Parfaits, *et comedit cum eis.* Cela signifie qu'il était soumis au même régime de nourriture qu'eux et que, comme eux, il pratiquait l'abstinence absolue de toute nourriture animale, viandes, œufs et laitages. C'est pourquoi le Rituel désigne par le mot d'*abstinentia* ce que d'autres hérétiques appelaient *probatio,* c'est-à-dire le temps d'épreuve.

Il est impossible de ne pas reconnaître de grandes ressemblances entre la manière dont étaient préparés à l'initiation les catéchumènes de l'Église primitive et les Croyants des sectes cathares. Or, elles n'étaient pas fortuites. On pourrait, il est vrai, faire remarquer que certaines proviennent de la nature même de ces deux épreuves. L'instruction religieuse des postulants, leur préparation au genre de vie qu'ils devaient embrasser, tout cela s'explique, dans les deux cas, d'une manière fort simple, sans qu'on doive établir entre l'un et l'autre la moindre parenté. Mais ce qui est plus étonnant, c'est que l'on retrouve dans ces deux noviciats certaines particularités, moins nécessaires, et cependant si précises et si semblables qu'il est impossible de ne pas voir un rapport entre elles. Que les postulants, catéchumènes ou Croyants, aient témoigné un profond respect à ceux qui les dirigeaient, on se l'explique. Mais qu'ils l'aient fait de la même manière, les uns en se prosternant devant les prêtres et les exorcistes, les autres en « adorant » par des prostrations les Parfaits qui prononçaient sur eux les formules de la bénédiction, voilà une concordance qu'il est vraiment difficile d'imputer au hasard. Nous la retrouvons d'ailleurs dans une cérémonie fort importante, commune à l'initiation cathare et à l'initiation chrétienne, la tradition du Symbole et du *Pater*.

La tradition du Symbole et du Pater. — Elle avait lieu dans l'Église primitive au troisième scrutin. Ce jour-là, on faisait subir aux catéchumènes un dernier examen sur la formule de la foi, représentée par les Évangiles et le Symbole, et la formule

de la prière, représentée par le *Pater*. « Les élus[1] ayant été invités à se tenir debout, attentifs et respectueux, l'un des diacres lisait les premières pages de saint Matthieu. Le prêtre en donnait aussitôt un court commentaire. On recommençait de même pour les trois autres évangélistes. » C'était la tradition des Évangiles et du Symbole. Quand elle était finie, les catéchumènes, qui avaient été admis, étaient capables de lire et de comprendre ces deux textes, qui renfermaient tout ce qu'ils devaient croire.

Puis venait celle du *Pater*, la prière par excellence que le Seigneur avait voulu apprendre lui-même à ses apôtres et par eux à l'humanité tout entière. Le prêtre y procédait en récitant, phrase par phrase, le texte de l'Oraison dominicale et la commentant à mesure. La dernière demande une fois dite et expliquée, il terminait par une allocution suprême la cérémonie de la *traditio*. Dès lors, les catéchumènes savaient prier comme Dieu le voulait.

Chez les Cathares, la tradition du dogme et de l'oraison se faisait de même, et avec une aussi grande solennité. Les Croyants n'y étaient admis qu'après un an « d'abstinence, » lorsqu'ils en avaient paru dignes aux Parfaits préposés à leur formation[2]. Chez eux donc, comme dans la primitive Église, un examen ou scrutin et une sorte de vote d'admission, précédaient cette importante démarche. Puis, on préparait soigneusement le lieu où elle devait avoir lieu et les objets qui étaient pour cela nécessaires. Sur tous les murs, étaient disposés des luminaires por-

1. Duchesne, *op. cit.*, p. 291.

2. *Rituel cathare*, *op cit.*, p. xi. « Si crezent esta en l'astinencia e *li crestia se accordant que li liuvro la oracio.* »

tant un grand nombre de cierges allumés [1]. C'était le symbole du baptême du feu qu'on allait conférer au Croyant. Au milieu de la salle, se trouvait une table recouverte d'une nappe blanche sur laquelle on posait le « Texte, » c'est-à-dire le Nouveau Testament. « Avant de commencer la cérémonie, les ministres — c'est-à-dire le Parfait le plus éminent en dignité et les autres Parfaits, ses acolytes, — de même que tous les assistants, se lavaient les mains pour qu'aucune souillure ne troublât la pureté du lieu [2]. L'assemblée se rangeait ensuite en cercle, suivant le rang que chacun occupait dans la secte, et en gardant le silence le plus respectueux; le récipiendaire se plaçait au milieu, à quelque distance de la table servant d'autel [3]. »

Nous n'avons pas le texte de l'allocution par laquelle, dans la primitive Église, le prêtre inaugurait la cérémonie de la *traditio*. Il devait sans doute expliquer au catéchumène le sens de l'acte qu'il allait accomplir, lui donner un résumé de la doctrine chrétienne et l'exhorter à se mettre dans les meilleures dispositions spirituelles pour recevoir le Symbole, les Évangiles et le *Pater*. Le rituel cathare nous a conservé le discours qui était prononcé devant les croyants avant la *traditio*. Elle remplit exactement le même programme. S'adressant au candidat, que l'on suppose s'appeler Pierre, le Parfait lui disait :

1. « Locantur luminaria copiose in parietibus cunctis, » dit l'allemand Eckbert, dans sa Somme contre les Cathares. « Candelis undique accensis, » dit, de son côté, le dominicain français Étienne de Bourbon.

2. *Rituel*, *op. cit.*, p. XI. « (Li crestia) lavo se las mas, e crezent, s n'i a, eissament. »

3. SCHMIDT, *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, II, p. 125.

« Pierre [1], vous devez comprendre que lorsque vous êtes devant l'Église de Dieu, vous êtes devant le Père, le Fils et le Saint-Esprit [2], comme les divines Écritures le démontrent. Car le Christ a dit dans l'Évangile de saint Matthieu : « *En quelque lieu que seront deux ou trois personnes, réunies en mon nom, je suis là au milieu d'elles.* » Et dans l'Évangile de saint Jean, il a dit : « *Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui et nous demeurerons avec lui.* » Et saint Paul dit dans la seconde épître aux Corinthiens : « *Vous êtes le temple du Dieu vivant, comme Dieu l'a dit par Isaïe : « Car j'habiterai en eux et j'irai, et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple. C'est pourquoi sortez du milieu d'eux et séparez-vous en, dit le Seigneur. Et vous ne toucherez pas les choses impures et je vous recevrai. Et je serai à vous comme un père et vous serez à moi comme des fils et des filles, dit le Seigneur Dieu tout-puissant.* » Et en un autre endroit, il dit : « *Cherchez la preuve du Christ qui parle en moi.* » Et dans la première épître à Timothée, il dit : « *Je t'écris ces choses, espérant venir à toi bientôt. Mais si je tarde, sache de quelle manière il faut te conduire en la maison de Dieu, laquelle est l'Église du Dieu vivant, colonne et appui de la vérité.* » Et le même dit aux Hébreux : « *Mais le Christ est*

1. Le rituel suppose que le postulant se nomme Pierre : « *E s'il crezent a nom Peire...* »

2. Cette formule n'implique pas ici la croyance au mystère de trois personnes divines égales entre elles et ne formant qu'une seule essence divine, telle que l'enseigne la doctrine catholique de la Trinité. Nous avons vu plus haut que, pour les Cathares, le Père était le seul bon principe, le Fils et le Saint-Esprit n'étant que des anges de nature supérieure, envoyés par lui aux hommes.

comme un fils dans sa maison, laquelle maison nous sommes. » Que l'esprit de Dieu soit avec les fidèles de Jésus-Christ, le Christ le démontre ainsi dans l'Évangile de saint Jean : « *Si vous m'aimez, gardez mes commandements. Et je prierai le Père, et il vous donnera un autre Consolateur qui soit avec vous éternellement, l'Esprit de vérité que le monde ne peut recevoir; car il ne le voit ni ne le connaît; mais vous le connaîtrez; car il habitera avec vous et avec vous sera. Je ne vous laisserai pas orphelins et je viendrai à vous* ». Et dans l'Évangile de saint Matthieu, il dit : « *Voici que je suis avec vous toujours, jusqu'à la consommation des siècles.* » Et saint Paul dit, dans la première épître aux Corinthiens : « *Ne savez-vous pas que vous êtes le temple du Dieu vivant et que l'esprit de Dieu est en vous? Mais si quelqu'un viole le temple de Dieu, Dieu le détruira. Car le temple de Dieu est saint, et ce temple, c'est vous.* » Le Christ le démontre ainsi dans l'Évangile de saint Matthieu : « *Car ce n'est pas vous qui parlez, mais l'esprit de votre père qui parle en vous.* » Et saint Jean dit dans l'épître : « *En cela nous savons que nous demeurons en lui et lui en nous; car il nous a donné son Esprit.* » Et saint Paul dit aux Galates : « *Parce que vous êtes fils de Dieu, Dieu a envoyé l'Esprit de son fils en votre cœur, criant : Père, Père!* » Par quoi il faut entendre que votre présentation que vous faites devant les fils de Jésus-Christ, confirme la foi et la prédication de l'Église de Dieu, selon que les divines Écritures nous le donnent à entendre. Car le peuple de Dieu s'est séparé anciennement de son Seigneur Dieu. Et il s'est séparé du conseil et de la volonté

de son saint Père par la tromperie des malins esprits et par sa soumission à leur volonté. Et par ces raisons et par beaucoup d'autres, il est donné à entendre que le saint Père veut avoir pitié de son peuple et le recevoir dans la paix et dans la concorde, par l'avènement de son fils Jésus-Christ, et en voici l'occasion. Car vous êtes ici devant les disciples de Jésus-Christ, dans le lieu où habitent spirituellement le Père, le Fils et le Saint-Esprit, comme il est démontré ci-dessus, pour recevoir cette sainte oraison que le Seigneur Jésus-Christ a donnée à ses disciples de façon que vos oraisons et vos prières soient exaucées de notre saint Père. C'est pourquoi vous devez comprendre, si vous voulez recevoir cette sainte oraison, qu'il faut vous repentir de tous vos péchés et pardonner à tous les hommes. Car Notre-Seigneur Jésus-Christ dit : « *Si vous ne pardonnez pas aux hommes leurs péchés, votre Père céleste ne vous pardonnera pas vos propres péchés.* » Derechef, il convient que vous vous proposiez en votre cœur de garder cette sainte oraison, tout le temps de votre vie, selon la coutume de l'Église de Dieu, avec chasteté et avec vérité et avec toutes les autres bonnes vertus que Dieu voudra vous donner. C'est pourquoi nous prions le bon Seigneur, qui a donné aux disciples de Jésus-Christ la vertu de recevoir cette sainte oraison avec fermeté, qu'il vous donne aussi la grâce de la recevoir avec fermeté et en l'honneur de lui et de votre salut. *Parcite nobis.* »

Si cette allocution ne figurait pas dans un rituel cathare [1], on pourrait fort bien la croire de source catholique. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont

1. *Rituel cathare*, p. XII-XV.

invoqués au même titre, dans les mêmes formules, comme si les Cathares admettaient le dogme chrétien de la Trinité. Les Parfaits prétendaient ensuite tenir le Saint-Esprit des apôtres par une tradition ininterrompue : mais n'est-ce pas aussi la prétention de l'Église ? Ils ajoutaient qu'ainsi Dieu les assistait continuellement. L'Église ne parle pas autrement d'elle-même. Enfin, c'est de la même manière qu'un prêtre catholique aurait engagé un néophyte à garder soigneusement les vérités et les pratiques qui lui étaient transmises. En revanche, aucune expression franchement hétérodoxe ou simplement ambiguë ; rien qui rappelle, même de loin, le dualisme, le docétisme, la métempsycose et n'importe laquelle des erreurs manichéennes. C'est là un fait vraiment étrange. Si en effet la cérémonie se passait en présence d'étrangers à la secte, venant peut-être en épier les doctrines, on comprendrait cette affectation d'un langage catholique propre à dépister les adversaires, sans toutefois induire en erreur les initiés. Mais ici, c'était devant des amis, des Croyants, des Parfaits, avec lesquels on pouvait parler à cœur ouvert et sans paraboles, qu'on adressait cette allocution à des néophytes qui eux-mêmes, dans quelques instants, allaient être mis en pleine possession de la vraie doctrine cathare. Encore une fois, pourquoi ce langage volontairement orthodoxe dans la cérémonie hérétique par excellence ? On serait tenté de l'expliquer en voyant dans cette allocution une antique formule chrétienne de la *tradition* du *Pater* que les manichéens auraient conservée d'âge en âge, avec un soin jaloux, comme si elle exprimait vraiment leurs propres sentiments.

Cette exhortation préliminaire terminée, « l'Ancien [1] disait l'Oraison et le Croyant la suivait » ; ce qui veut dire apparemment que l'Ancien prenait phrase par phrase l'Oraison, en l'expliquant à mesure et la faisant répéter au Croyant, comme cela se pratiquait dans l'Église primitive. Enfin, chez les Cathares comme chez les chrétiens, la récitation du *Pater* était suivie d'une dernière allocution qui contenait la formule même de la *traditio*. S'adressant au novice, l'Ancien lui disait : « Nous vous livrons cette sainte Oraison afin que vous la receviez de nous, de Dieu et de l'Église et que vous ayez pouvoir de la dire tout le temps de votre vie, le jour et la nuit, seul et en compagnie, et que jamais vous ne mangiez ni ne buviez, sans la dire au préalable. Et si vous y manquiez, il vous en faudrait faire pénitence. » Et le Croyant ajoutait : « Je la reçois de vous et de l'Église. »

Après un acte de bon propos dit par le postulant, des prostrations faites devant l'Ancien par lui et toute l'assistance, la cérémonie de la *traditio* était terminée.

L'abrenuntiatio. — Immédiatement avant de conférer l'initiation à ses catéchumènes, l'Église plaçait une dernière cérémonie préparatoire entre la *traditio* et le baptême. Au cours du septième scrutin, qui avait lieu le samedi saint, quelques heures à peine avant les rites essentiels du baptême, les postulants recevaient un dernier exorcisme : une fois de plus,

1. Remarquer l'analogie qu'il y a entre l'expression *senior*, l'Ancien, par laquelle les Cathares désignaient le Parfait qui présidait leurs cérémonies, et celle de *presbyter*, l'Ancien, par laquelle l'Église primitive désigna ses prêtres.

leur front était marqué du signe de la croix qui met en fuite les démons. Puis le prêtre ouvrait largement leur âme à ces enseignements divins qui allaient la pénétrer par l'ouïe et qu'à son tour elle devrait répandre par la parole : avec le doigt mouillé de salive, il leur touchait les lèvres et les oreilles, en souvenir du sourd-muet auquel, par une opération analogue, le Sauveur avait ouvert les oreilles et délié la langue. Enfin, sur le dos et sur la poitrine, il leur faisait deux onctions d'huile exorcisée, comme pour les préparer aux luttes qu'ils allaient soutenir contre l'Esprit du mal. Fortifiés de toutes manières par ces différents symboles, les candidats étaient mis solennellement en demeure de renoncer, pour toujours, à Satan et à son empire ; et alors s'engageait entre eux et le prêtre ce dialogue :

« *Abrenuntias Satanae?* — *Abrenuntio.*
Et omnibus operibus ejus? — *Abrenuntio.*
Et omnibus pompis ejus? — *Abrenuntio* [1]. »

Ils récitaient alors le symbole, et après s'être prosternés devant l'archidiacre, ils se retiraient.

Le rituel cathare ne mentionne, avant le *consolamentum,* aucune cérémonie semblable à celle-là et, si nous devions nous en tenir à cette constatation, il y aurait sur ce point une divergence assez grande entre les rites que nous étudions parallèlement du baptême primitif et du *consolamentum* cathare. Mais il semble que, sur ce point, le rituel soit incomplet, soit que sa rédaction présente ici une lacune, soit qu'il provienne d'une église cathare ayant abrégé et simplifié les rites du *consolamentum,* tels qu'ils

1. Duchesne, *op. cit.*, p. 293.

s'observaient ailleurs. Raynier Sacchoni nous dit en effet qu'immédiatement avant le *consolamentum*, c'est-à-dire au moment où, avant le baptême primitif, se plaçait le renoncement à Satan, les Parfaits demandaient aux Croyants de renier formellement l'Église catholique et surtout le baptême qu'elle leur avait conféré, en les recevant en son giron [1].

« Ami, lui disait le Parfait, si tu veux être des nôtres, il faut que tu renonces à toute la foi de l'Église de Rome. »

Et il répondait : « J'y renonce.

— Renonces-tu à cette croix que le prêtre t'a faite avec le chrême du baptême, sur la poitrine, la tête et les épaules?

— J'y renonce.

— Crois-tu que l'eau baptismale opère pour le salut?

— Non, je ne le crois pas.

— Renonces-tu au voile que le prêtre t'a posé sur la tête après le baptême?

— J'y renonce. »

Ce reniement formel du catholicisme était l'équivalent rigoureux du reniement de Satan : pour les Cathares, l'Église romaine n'était-elle pas la synagogue de Satan ou plutôt Satan lui-même régnant par elle sur le monde? Et ainsi, sur ce point, les rites cathares et ceux de l'Église présentaient entre eux une ressemblance qui était presque de l'identité.

Le baptême de l'eau et la consignatio. — Si on la sépare des cérémonies préliminaires qui la préparent, l'initiation chrétienne comprend deux parties

1. Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, V. 1776.

bien distinctes : 1° le baptême de l'eau qui, par la vertu de l'eau et des paroles sacramentelles, lave le néophyte de toute souillure et en particulier du péché originel ; 2° le baptême de l'Esprit, plus connu sous le nom de *consignatio* ou confirmation, qui, par la vertu des onctions et de l'imposition des mains, confère le Saint-Esprit à ceux qui le reçoivent. Au baptême solennel de Pâques, qui était donné la nuit du samedi saint, ces deux groupes de rites étaient intimement rattachés l'un à l'autre : aussitôt sortis de la piscine baptismale, les catéchumènes allaient demander à l'évêque la *consignatio*.

Or de ces deux moitiés du baptême, si l'on peut s'exprimer ainsi, les Cathares n'admettaient pas la première. Niant l'existence de la faute originelle, ils ne sentaient pas le besoin de la laver, par le baptême de l'eau, qui par là même devenait inutile. Il leur était même odieux, parce qu'il avait été inventé, disaient-ils, par saint Jean pour supplanter d'avance le baptême de l'Esprit apporté par le Christ. Et puis, opérant par l'eau, c'est-à-dire par la matière, il empruntait à Satan, le maître de la matière, ses moyens d'action : il était satanique lui-même. Ils le rejetaient donc avec horreur, s'en tenant au baptême de l'Esprit, qui conférait le Paraclet.

Trois cérémonies composaient, dans la primitive Église, le baptême de l'Esprit : l'onction avec de l'huile parfumée, la marque sur le front du signe de la croix ou *consignatio* proprement dite, enfin l'imposition des mains. Mais il est à remarquer que de ces trois cérémonies distinctes, la plus ancienne était l'imposition des mains et que les deux autres ne paraissent guère qu'à la fin du second siècle et au

commencement du troisième. Soit que leurs rites remontassent à cette antiquité si reculée qu'elle se confond presque avec l'âge apostolique, soit que là encore ils aient obéi à la répulsion qu'ils avaient pour la matière et le signe de la croix, les Cathares n'ont pas admis, dans les cérémonies du *consolamentum*, les onctions et la *consignatio* proprement dite et les ont réduites à la simple imposition des mains.

L'allocution préliminaire. — Ils la faisaient précéder d'une longue exhortation par laquelle l'Ancien racontait au néophyte l'institution du baptême spirituel par Jésus-Christ et sa transmission d'âge en âge par les bons hommes, lui en démontrant la supériorité sur le baptême de l'eau [1].

« Pierre, vous voulez recevoir le baptême spirituel par lequel est donné le Saint-Esprit dans l'Église de Dieu avec la sainte oraison, par l'imposition des mains des « bons hommes ». De ce baptême Notre-Seigneur Jésus-Christ dit, dans l'Évangile de saint Matthieu, à ses disciples : « *Allez et instruisez toutes les nations et baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Et enseignez-leur à garder toutes les choses que je vous ai commandées. Et voici que je suis avec vous pour toujours jusqu'à la consommation du siècle.* » Et dans l'Évangile de saint Marc, il dit : « *Allez par tout le monde, prêchez l'Évangile à toute créature. Et qui croira et sera baptisé sera sauvé, mais qui ne croira pas sera condamné.* » Et dans l'Évangile de saint Jean, il dit à Nicodème : « *En vérité, en vérité, je te dis qu'aucun homme n'entrera dans le royaume de*

1. Rituel cathare, pp. XVI et suiv.

Dieu s'il n'a été régénéré par l'eau et le Saint-Esprit. » Et Jean-Baptiste[1] a parlé de ce baptême quand il a dit : « *Il est vrai que je baptise d'eau. Mais celui qui doit venir après moi est plus fort que moi; je ne suis pas digne de lier la courroie de ses souliers. Il vous baptisera du Saint-Esprit et du feu.* » Et Jésus-Christ dit, dans les Actes des Apôtres : « *Jean a baptisé d'eau, mais vous serez baptisés du Saint-Esprit.* » Ce Saint-Esprit, par l'imposition des mains, a été institué par Jésus-Christ, selon ce que rapporte saint Luc, et il dit que ses amis le feraient, comme le rapporte saint Marc. « *Ils imposeront les mains sur les malades et les malades seront guéris.* » Et Ananias fit ce baptême à saint Paul, quand il fut converti. Et ensuite Paul et Barnabé le firent en beaucoup de lieux. Et saint Pierre et saint Jean le firent sur les Samaritains. Car saint Luc le dit ainsi dans les Actes des Apôtres : « *Les apôtres qui étaient à Jérusalem, ayant appris que ceux de Samarie avaient reçu la parole de Dieu, envoyèrent à eux Pierre et Jean, lesquels, y étant venus, prièrent pour eux pour qu'ils reçussent le Saint-Esprit : car il n'était encore descendu en aucun d'eux.* » Alors ils posaient les mains sur eux et ils recevaient le Saint-Esprit. Ce saint baptême par lequel le Saint-Esprit est donné, l'Église de Dieu l'a gardé depuis les apôtres jusqu'à maintenant et il est venu de bons hommes en bons hommes jusqu'ici, et elle le fera jusqu'à la fin du monde. »

L'Ancien démontrait ensuite au néophyte que le

1. Il est curieux de voir les Cathares invoquer ici le témoignage de saint Jean-Baptiste, qu'ils considéraient comme le plus grand des démons.

Consolamentum effaçait tous les péchés et que c'était à lui (et non au sacrement catholique de pénitence) que Jésus-Christ avait pensé quand il avait donné à son Église le pouvoir de lier et de délier.

« Et vous devez entendre que le pouvoir est donné à l'Église de Dieu de lier et de délier et de pardonner les péchés et de les retenir, comme le Christ le dit dans l'Évangile de saint Jean : « *Comme le Père m'a envoyé, je vous envoie aussi. Lorsqu'il eut dit ces choses, il souffla et leur dit : Recevez le Saint-Esprit; ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés; à ceux à qui vous les retiendrez, ils seront retenus.* » Et dans l'Évangile de saint Matthieu, il dit à Simon Pierre : « *Je te dis que tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer n'auront point de force contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux. Et quelque chose que tu lies sur terre, elle sera liée dans les cieux; et quelque chose que tu délies sur la terre, elle sera déliée dans les cieux.* » Et dans un autre endroit, il dit à ses disciples : « *En vérité, je vous dis que quelque chose que vous liiez sur la terre, elle sera liée dans les cieux, et quelque chose que vous déliiez sur terre, elle sera déliée dans les cieux. Et derechef, en vérité, je vous dis : Si deux de vous se réunissent sur terre, toute chose, quoi qu'ils demandent, leur sera accordée par mon Père qui est dans le ciel. Car où sont deux ou trois personnes réunies en mon nom, j'y suis au milieu d'elles.* »

Avec la rémission de tous ses péchés, le néophyte allait recevoir, par le *Consolamentum,* le pouvoir de renouveler toutes les merveilles accomplies par Jésus-

Christ et, sur son ordre, par ses disciples. C'est ce que, continuant son exhortation, l'Ancien annonçait en ces termes :

« Et dans un autre endroit, il dit : « *Guérissez les malades, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, chassez les démons.* » Et en l'Évangile de saint Jean, il dit : « *Qui croit en moi, fera les œuvres que je fais.* » Et en l'Évangile de saint Marc, il dit : « *Mais ceux qui croiront, ces signes les suivront en mon nom : ils chasseront les démons et ils parleront de nouvelles langues, et ils enlèveront des serpents, et s'ils boivent quelque chose de mortel, cela ne leur fera pas de mal. Ils poseront les mains sur les malades et ils seront guéris.* » Et en l'Évangile de saint Luc, il dit : « *Voici que je vous ai donné le pouvoir de marcher sur les serpents et les scorpions et sur toutes les forces de l'ennemi, et rien ne vous nuira.* »

Mais pour parvenir à une si grande pureté, à une si haute puissance, il faut imiter aussi les vertus sublimes du Christ, renoncer à jamais à toute souillure de l'âme et du corps, aimer ses ennemis et surtout haïr ce monde dont Satan est le prince. Aussi, l'Ancien termine-t-il son allocution, en exhortant vivement le néophyte à rester à jamais fidèle aux commandements de Jésus et aux engagements qu'il a pris pendant le noviciat cathare, l'*abstinentia*.

« Et si vous voulez recevoir ce pouvoir et cette puissance, il vous faut tenir tous les commandements du Christ et du Nouveau Testament, selon votre pouvoir. Et sachez qu'il a commandé que l'homme ne commette ni adultère, ni homicide, ni mensonge, qu'il ne jure aucun serment, qu'il ne prenne, ni

dérobe, ni ne fasse aux autres ce qu'il ne veut pas qu'on lui fasse à lui-même, et que l'homme pardonne à qui lui fait du mal et qu'il aime ses ennemis, et qu'il prie pour ses calomniateurs et pour ses accusateurs et les bénisse; et si on le frappe sur une joue, qu'il tende l'autre, et si on lui enlève la « gonelle », qu'il laisse le manteau; et qu'il ne juge ni ne condamne, et beaucoup d'autres commandements qui sont donnés par le Seigneur à son Église. Et il faut également que vous haïssiez ce monde et ses œuvres et les choses qui sont de lui. Car saint Jean dit dans l'Épître : « *O mes très chers, n'aimez pas le monde ni ces choses qui sont dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, la charité du Père n'est pas en lui. Car tout ce qui est dans le monde est convoitise de la chair et convoitise des yeux et orgueil de la vie, laquelle n'est pas du Père, mais est du monde; et le monde passera, ainsi que sa convoitise, mais qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement.* » Et le Christ dit aux nations : « *Le monde ne peut vous haïr, mais il me hait parce que je porte témoignage de lui que ses œuvres sont mauvaises.* » Et dans le livre de Salomon[1] il est écrit : « *J'ai vu toutes les choses qui se font sous le soleil, et voilà que toutes sont vanités et tourments d'esprit.* » Et Jude, frère de Jacques, dit pour notre enseignement, dans l'Épître :

1. Cette citation de Salomon est aussi étrange que celle qui a été faite, quelques lignes plus haut, de S. Jean-Baptiste. Les Cathares rejetaient en effet tout l'Ancien Testament; l'Ancien, dans cette même allocution, recommande au néophyte de n'observer que les commandements du Christ et *du Nouveau Testament;* les saints et les patriarches de l'ancienne Loi étaient considérés par la secte cathare comme des suppôts de Satan et de Jéhovah, son ministre.

« *Haïssez ce vêtement souillé qui est charnel.* » Et par ces témoignages et par beaucoup d'autres, il vous faut tenir les commandements de Dieu et haïr le monde. Et si vous le faites bien, jusqu'à la fin, nous avons l'espérance que votre âme aura la vie éternelle. »

Cette allocution nous suggère deux remarques. Tout d'abord, comme la précédente, elle procède d'une inspiration si nettement chrétienne qu'elle aurait pu être prononcée par un inquisiteur aussi bien que par un hérétique. Le pouvoir des clefs y est affirmé avec une rigueur que les canonistes catholiques n'ont jamais dépassée. Le monde et ses frivolités y sont flétris avec la même force que chez les grands sermonnaires. Enfin, elle réunit, comme un vrai traité de théologie orthodoxe, tous les textes évangéliques qui prouvent la divinité de l'Église et de sa mission et la nécessité du baptême. Bien plus, sur un point elle est tellement catholique qu'elle semble réprouver l'une des doctrines les plus chères aux Cathares sur le *consolamentum* lui-même. Ils proscrivaient comme une pratique diabolique le baptême de l'eau ; or elle ne craint pas de citer le texte du quatrième évangile où Jésus proclame, devant Nicodème, la nécessité pour tout homme d'être régénéré par l'*eau* et le Saint-Esprit. Aussi serions-nous tentés, une fois de plus, de voir dans ces allocutions des vestiges des instructions prononcées jadis devant les catéchumènes, plutôt que des textes d'origine et d'inspiration hérétique. En second lieu, ce texte nous prouve que, pour les Cathares, le *Consolamentum* répondait au sacrement de pénitence autant qu'à celui du baptême.

Le Consolamentum et le sacrement de pénitence. — C'est d'ailleurs ce que déclare de son côté Bernard Gui lorsque, dans sa *Practica,* il affirme que les hérétiques prétendaient substituer le *Consolamentum* à la pénitence [1]. « Ils déclarent que la vraie pénitence consiste à entrer dans leur secte et leur ordre ; à ceux qui le font dans la maladie ou en pleine santé, ils prétendent remettre tous les péchés, et ils affirment que, sur ce point, ils ont le même pouvoir que S. Pierre et S. Paul et les autres disciples de Jésus-Christ. » Il est donc tout naturel que les rites d'initiation qui faisaient ressembler le *Consolamentum* au baptême, aient été accompagnés de rites pénitentiels lui donnant une certaine analogie avec la pénitence et la réconciliation des pécheurs. Or, sur ce point encore, nous allons trouver une parenté évidente entre les rites cathares et ceux de l'Église catholique.

C'était le jeudi saint dans certaines églises, le vendredi saint dans d'autres, que les pénitents étaient réconciliés. Nous allons suivre point par point les diverses phases de cette cérémonie, pour les retrouver immédiatement avant le *Consolamentum* cathare.

« Nous sommes au jeudi saint [2]. La messe commence sans psalmodie, c'est-à-dire sans que l'on exécute le chant de l'*Introït* et sans que le pape salue l'assistance par le *Dominus vobiscum.* Il récite une prière d'ouverture, puis un diacre lui amène les pénitents qui se prosternent tout du long au milieu de l'église. Le diacre prend alors la parole, » et par un discours que nous a conservé le sacramentaire

1. *Practica,* p. 238.
2. Duchesne, *op. cit.*, p. 424.

gélasien, il raconte les expiations qu'ont accomplies les pénitents, leur repentir et leur désir d'obtenir la rémission de leurs péchés.

L'un des Cathares jouait exactement le même rôle, dans l'assemblée où allait se donner le *consolamentum :* « Que l'un des bons hommes, dit le rituel, fasse son *Melioramentum* — c'est-à-dire l'amende honorable — avec le Croyant à l'Ancien et qu'il dise : « *Parcite nobis.* Bons chrétiens, par l'amour de Dieu, « nous vous prions d'accorder à notre ami ici pré- « sent de ce bien que Dieu vous a donné [1]. »

Lorsque, à la cérémonie du jeudi saint, le diacre avait présenté les pénitents et intercédé pour eux, ceux-ci, à leur tour, confessaient leurs fautes et suppliaient l'Église de les leur pardonner. « Tu introduis dans l'Église l'adultère pénitent, dit Tertullien au pape Calliste, pour qu'il vienne supplier l'assemblée des fidèles; le voilà vêtu d'un cilice, couvert de cendre, dans un appareil lugubre et propre à exciter l'épouvante. Il se prosterne au milieu de l'assemblée, devant les veuves, devant les prêtres; il saisit la frange de leurs habits, il baise les traces de leurs pas, il les prend par les genoux [2]. » Et pourquoi toutes ces démonstrations d'un repentir exubérant? C'est qu'il fallait attendrir le cœur des fidèles, les incliner à la miséricorde; car, dans la primitive Église, c'était l'assemblée des fidèles, et non pas seulement son chef, qui recevait en grâce le coupable, en faisant cesser sa pénitence. C'est pour cela que dans ce même passage que nous avons cité, Tertullien nous montre le pape Calliste aidant les pénitents

1. *Rituel cathare*, p. xx.
2. *De pudicitia*, ch. 13.

à fléchir la rigueur des fidèles : « Tu harangues le peuple, tu excites la pitié publique sur le triste sort du suppliant. Bon pasteur, benoît pape, tu racontes la parabole de la brebis perdue pour qu'on te ramène ta bique égarée; tu promets qu'elle ne s'échappera pas de la bergerie. »

Si maintenant nous nous transportons chez des Cathares, célébrant le *Consolamentum* dans un village du Languedoc, au cours du XIIIe siècle, nous retrouvons exactement les mêmes rites, malgré les distances si considérables de temps, de lieu et de doctrines qui les séparaient des Romains, contemporains du pape Calliste. Lorsque l'un des bons hommes a intercédé pour lui, le Croyant fait devant toute l'assemblée l'amende honorable de ses fautes, le *Melioramentum;* il s'accuse lui-même et prie l'assemblée de lui pardonner, en lui criant : « *Parcite nobis.* Pour tous les péchés que j'ai pu faire, ou dire, ou penser, ou opérer, je demande pardon à Dieu, à l'Église et à vous tous. » Et comme les premiers chrétiens, l'ensemble des Cathares pardonnait au pécheur en lui disant : « Par Dieu, et par nous, et par l'Église, que vos péchés vous soient pardonnés et nous prions Dieu qu'il vous les pardonne [1]. » Les Parfaits s'approchaient alors du Croyant et, tenant leurs mains étendues au-dessus de sa tête, ils prononçaient sur lui la formule de l'absolution : « *Benedicite, parcite nobis, amen; fiat nobis secundum verbum tuum!* » et ils ajoutaient : « *Pater et Filius et Spiritus Sanctus parcat vobis omnia peccata vestra.* »

. *Rituel cathare*, p. XX.

La formule du *Confiteor*, telle qu'elle est en usage, encore de nos jours, dans l'Église catholique, s'applique à merveille à cette cérémonie cathare du *melioramentum*. La première partie, où le pénitent s'accuse devant Dieu, les anges, les saints et l'Église tout entière des fautes qu'il a commises, et les supplie tous de se joindre à lui pour solliciter de Dieu son pardon, correspond exactement à la confession générale que le Croyant faisait de ses péchés devant l'assemblée des Parfaits, qu'il suppliait, lui aussi, d'intercéder en sa faveur. Dans la deuxième partie du *Confiteor*, l'assemblée des fidèles répond au pénitent, en lui souhaitant le pardon et le salut : « *Misereatur tui, omnipotens Deus et, dimissis peccatis tuis, perducat te ad vitam eternam!* » C'est apparemment un vestige de la formule que prononçaient les chrétiens de l'Église primitive lorsque, attendris par la pénitence du coupable, ils déclaraient que sa pénitence était suffisante et qu'il méritait de rentrer dans la communion. Elle correspond exactement et presque mot pour mot à la formule par laquelle la réunion des Cathares souhaitait au pénitent son pardon : « *Par Dieu et par nous et par l'Église, que vos péchés vous soient pardonnés et nous prions Dieu qu'il vous les pardonne.* » Enfin, la dernière phrase du *Confiteor* est la formule de pénitence, que sur les instances de l'assemblée, le prêtre qui la présidait prononçait sur le coupable repentant : « *Indulgentiam, absolutionem et remissionem peccatorum tuorum tribuat tibi omnipotens et misericors Dominus*[1]*!* » Elle équivaut à celle que, de l'avis de

1. *Ibid.*, p. xxv.

ses acolytes, l'Ancien des Parfaits adressait aux Croyants : « *Pater et Filius et Spiritus Sanctus parcat vobis omnia peccata vestra!* » Cette ressemblance si frappante de ces formules et de ces rites n'est-elle pas une preuve en quelque sorte palpable de l'étroite parenté qui existait, du moins pour la forme, entre le *melioramentum* cathare et l'absolution catholique[1] ?

C'était donc purs de toutes leurs fautes passées que les Croyants allaient recevoir l'Esprit-Saint par le *Consolamentum*. Les chrétiens ont fait de même dans tous les temps, lorsqu'ils ont été sur le point de paraître devant Dieu, non seulement pour le recevoir dans la communion, mais même simplement pour l'adorer. Avant de célébrer les saints mystères, le prêtre s'accuse de ses péchés et il ne monte à l'autel que lorsque l'assemblée des fidèles a prié Dieu de les lui pardonner. Les fidèles eux-mêmes font, après le prêtre, la confession de leurs propres fautes, et c'est lorsque le prêtre à son tour a prononcé sur eux la formule de l'absolution, qu'ils assistent à l'office divin. Le rite du *Confiteor* sert de préface à la messe, comme le *melioramentum* au *consolamentum*. Certaines liturgies locales ont étendu à d'autres cérémonies cette coutume d'un sens si religieux. Encore aujourd'hui, dans le diocèse de Bayeux, le Saint-Sacrement n'est exposé qu'après la récitation par le prêtre et la foule de la formule du *Confiteor*. C'est enfin la même idée qui a fait naître l'usage de la redire, même au cours de la messe, lorsque la communion va être distribuée à l'assistance. Assu-

1. Duchesne, *op. cit.*, pp. 349 et 364.

rément, la même pensée a pu inspirer ces usages aux Cathares et aux chrétiens, sans qu'ils se les soient empruntés les uns aux autres. Il n'en est pas moins intéressant de relever cette nouvelle ressemblance entre leurs liturgies respectives [1].

L'imposition des mains et du livre. — Après l'absolution des péchés, « les anciens doivent consoler le néophyte », c'est-à-dire procéder aux cérémonies essentielles du *Consolamentum,* dont les précédentes n'étaient que la préparation. On commençait par glorifier les trois personnes célestes du grand événement qui s'accomplissait, et trois fois on disait : « *Adoremus Patrem, et Filium, et Spiritum sanctum.* » On rappelait une dernière fois au postulant quelles obligations graves il contractait en devenant Parfait, comment il devait se donner tout entier à la secte et abandonner par conséquent sa famille, ses parents et ses enfants. Le mariage étant un état de péché, il était mis en demeure d'y renoncer à jamais et, s'il y était engagé, d'en rompre à jamais les liens. Pour plus de sécurité, on faisait prendre au conjoint qui restait dans le monde l'engagement de ne jamais plus revoir l'autre. La femme déliait de tout serment le mari qui devenait Parfait, afin de « le rendre à Dieu et à l'Évangile »; et si c'était une femme qui allait être consolée, on en demandait autant à son mari [2].

Alors, avait lieu le rite de la *parcia.* « Le récipiendaire s'agenouillait, et mettant les mains contre terre, il disait : « Bénissez-moi. » L'Ancien répondait :

1. *Rituel cathare*, p. xx.
2. Doat, 23, p. 79 et beaucoup d'autres passages racontent des « Consolamenta ».

« Dieu te bénisse » ; et cela se répétait trois fois, et chaque fois, le Croyant s'avançait tout en restant prosterné contre terre. La troisième, il ajoutait en s'adressant à l'Ancien : « Seigneur, demandez à Dieu pour moi, pécheur, qu'il me conduise à la bonne fin. » Par bonne fin, dit Bernard Gui, il désignait l'état de perfection, condition nécessaire du salut. Et l'Ancien répondait : « Dieu te bénisse, qu'il fasse de toi un bon chrétien et te conduise à la bonne fin [1] ! » Enfin le néophyte s'engageait solennellement à tenir toute sa vie les observances qui lui avaient été imposées déjà pendant son *abstinentia :* le régime végétarien absolu, tempéré seulement par l'usage du poisson, la vie en commun, la fidélité à toute épreuve à la secte.

La formule qu'il prononçait alors nous a été à peu près conservée par Raynier Sacchoni [2]. « Je promets, disait-il, de me rendre à Dieu et à l'Évangile, de ne jamais mentir ni jurer, de ne plus toucher à une femme, de ne tuer aucun animal et de ne manger ni viande, ni œuf, ni laitage, de ne me nourrir que de nourriture végétale et de poisson, de ne rien faire sans dire l'Oraison dominicale, de ne voyager ni passer la nuit en un lieu quelconque, ni même manger sans compagnon ; et si je tombe entre les mains de mes ennemis et suis séparé de mon frère, de m'abstenir, au moins pendant trois jours, de toute nourriture, de ne jamais dormir que vêtu, enfin de ne jamais trahir ma foi devant n'importe

1. *Ibid.*, 22, p. 110 et en beaucoup d'autres passages de Doat, 23, 24, *pass.* : « Senhor, prega Deu per aquest pecaire que Deus m'aporta bona fi. » — « Deus vos benedicat, eus fassa bon chrestia, eus porta bona fi. »

2. *Thes. novus anecdotor.*, V. 1776.

quelle menace de mort. » Il terminait par une nouvelle *parcia*.

Alors, dit le rituel, « que l'Ancien prenne le livre — c'est-à-dire le Nouveau Testament — et le lui mette sur la tête, tandis que les autres « bons hommes » lui imposent les mains et qu'ils disent : « *Pater sancte, suscipe servum tuum in tua justitia et mitte gratiam tuam et spiritum tuum super eum...* » Et si c'est une femme, ils doivent dire : « *Pater sancte, suscipe ancillam tuam*[1]*... super eam.* »

On sait l'importance toute particulière qu'avait l'oraison dominicale dans le culte cathare : en la « livrant » aux néophytes, les Parfaits leur recommandaient de la dire en toute occasion, même avant les actes les plus vulgaires. Aussi n'est-il pas étonnant que la prière par excellence ait été récitée au cours de l'acte le plus important de la vie cathare, l'imposition des mains du *Consolamentum*. « Que les Parfaits, dit le rituel, prient Dieu avec l'oraison. Et quand elle sera dite, ils doivent répéter trois fois *Adoremus* et l'oraison encore une fois, à haute voix[2]. »

Les nombreux documents qui nous décrivent les cérémonies du *Consolamentum* marquent ici une lecture dite *super caput hæreticandi*, dans le livre que les Parfaits y avaient imposé. Comme ce livre était le Nouveau Testament, c'était un texte sacré qui était lu. Le Rituel nous apprend qu'il était choisi dans l'Évangile et, précisant encore davantage, de nombreux récits nous disent que c'était dans l'Évangile de saint Jean, celui pour lequel les Cathares avaient la plus grande vénération. D'après Raynier

1. *Rituel cathare*, p. xx et xxv.
2. *Ibidem*, p. xxv.

Sacchoni, qui avait été lui-même « consolé » avant de faire profession dans l'ordre des Prêcheurs, on lisait les dix-sept premiers versets de cet Évangile [1]. La lecture finie, on répétait de nouveau trois fois de suite *Adoremus* et une fois le *Pater* à haute voix. Et à chacune de ces prières, comme aux autres qui avaient été dites au cours de la cérémonie, le néophyte se prosternait devant les Parfaits et, avec lui, l'assemblée tout entière.

Le Consolamentum et le sacrement de l'Ordre. — Pour trouver dans la liturgie catholique des rites analogues à ceux que l'on vient de décrire, il faut laisser le sacrement du baptême pour recourir à celui de l'Ordre. Et cela ne doit pas nous étonner. Il ne faut pas oublier en effet que la dignité de Parfait était comme un sacerdoce et que, par le *Consolamentum*, le Croyant était en quelque sorte ordonné en même temps qu'initié. C'est ce qu'avait bien compris Bernard Gui lorsqu'il écrivait, dans sa *Practica*, que par le *Consolamentum*, « on entrait dans la secte et dans *l'ordre* des Cathares, *recipiuntur ad sectam et ordinem ipsorum* ». Or de tous les rites de l'ordination sacerdotale, le plus ancien et le plus vénérable est l'imposition des mains par l'évêque consécrateur et les prêtres qui l'assistent; et de tous ceux qui composent la consécration épiscopale, celui qui remonte à l'Église primitive, c'est celui de l'Évangile ouvert sur la tête de l'ordinand, l'imposition du livre. Les autres cérémonies de l'une et l'autre ordination ou bien sont de dates postérieures ou bien n'étaient en usage que dans des

1. *Thes. nov. anecd., loco citato.*

églises particulières. L'onction des mains du futur prêtre et de la tête du futur évêque n'a été pratiquée, pendant longtemps, que dans la liturgie gallicane; la tradition des vêtements sacerdotaux et des insignes de l'épiscopat n'a été en usage qu'après le VIe siècle. N'est-il pas curieux de constater que la cérémonie essentielle du *Consolamentum* n'était en somme que la forme la plus ancienne de l'ordination chrétienne?

D'ailleurs, chez les Cathares comme chez les catholiques, l'imposition des mains et du livre se faisait de la même manière. L'évêque consécrateur est assisté d'autres évêques, quand il pose sur la tête de son futur collègue le livre des Évangiles; et dans l'ordination sacerdotale, ce sont tous les prêtres qui, en même temps que l'éyêque, imposent les mains aux ordinands. Et ainsi, c'est de la collectivité de l'épiscopat que l'évêque reçoit ses pouvoirs, comme le prêtre de la collectivité des prêtres en union avec l'évêque. De même chez les Cathares, ce n'était pas seulement l'Ancien qui agissait dans ces deux cas, mais, avec lui, tous les « bons hommes » qui étaient dans l'assistance : « Que l'Ancien prenne le livre, et le mette sur la tête du Croyant, et que les autres bons hommes lui imposent leur main droite. »

La vêture et le baiser de paix. — La cérémonie du *Consolamentum* était terminée et le Croyant était devenu Parfait. Son âme avait retrouvé son esprit et, redevenue ange céleste, elle n'attendait que la mort pour laisser sur terre sa dépouille matérielle et reprendre auprès de Dieu le corps immatériel et glorieux qu'au jour de la chute, elle y avait laissé. Toutefois, avant de se séparer, les Parfaits procédaient à deux derniers rites; et d'abord à la vêture

du « consolé ». Lorsque leur culte était libre, ils donnaient à leur nouveau confrère un vêtement noir; mais quand, au temps de la persécution, il fallut dissimuler tout signe extérieur pouvant attirer les rigueurs de l'Inquisition, on réduisit au strict nécessaire cet uniforme de l'hérésie. Au XIIIe siècle, dans les pays du midi de la France, il se bornait à un cordon de lin ou de laine que les hommes portaient sur la chemise et les femmes sur le corps même, au-dessous des seins, « *cordulam cinctam ad carnem nudam subtus mamillas* [1] ». C'était comme le scapulaire ou le cordon qui représente, pour les tertiaires catholiques, le vêtement de l'ordre monastique auquel ils se sont agrégés. Ils étaient, dès lors, *hæretici vestiti*, et cette expression était synonyme des mots Parfaits et Purs.

La réunion se terminait par le baiser de paix que les Parfaits donnaient à leur nouveau confrère, en l'embrassant deux fois, « *bis in ore ex transverso* [2] ». Le consolé « rendait ce baiser à celui qui se tenait le plus près de lui » et tous les assistants le recevaient ainsi à la ronde. Si le récipiendaire était une femme, le ministre lui donnait la paix en lui touchant l'épaule avec le livre des Évangiles et le coude avec son coude [3]. Elle transmettait ce baiser symbolique de la même manière à son voisin s'il était homme. Tous les hommes finalement se donnaient l'accolade fraternelle entre eux, les femmes entre elles, et l'assemblée se séparait après avoir félicité le frère nouvellement reçu [4].

1. Doat, 25, f° 60.
2. Doat, 22, f° 112.
3. *Ibidem*, 23, p. 58 et 128.
4. Schmidt, *op. cit.*, II, p. 128. *Rituel cathare*, p. XXI. « Et puis, ils

Le Consolamentum et les sacrements des mourants. — Il nous reste à examiner une forme spéciale de *Consolamentum*, celui qui était conféré aux mourants et remplaçait pour les hérétiques les derniers sacrements catholiques, l'extrême-onction et le viatique. C'était d'ailleurs ainsi qu'il était le plus fréquemment donné puisque, à plusieurs reprises, nous avons constaté que seule une élite, animée d'un zèle particulier, demandait le *Consolamentum,* « *in sanitate* », la plupart des croyants aimant mieux en retarder la réception jusqu'à leurs derniers moments, « *in infirmitate* [1] ». Cet usage était même si général que Bernard Gui, voulant décrire, dans sa *Practica,* les rites du *Consolamentum,* ne parle que de celui qui était conféré aux malades et il intitule son chapitre : « *De modo hereticandi seu recipiendi infirmos ad sectam et ordinem ipsorum* [2] ». On comprend fort bien que, dans ces cas souvent urgents, les rites de l'initiation aient été abrégés et simplifiés. Quand un Croyant était malade, on envoyait chercher les « chrétiens » qui devaient le consoler : mais pour cela, on attendait presque toujours le dernier moment. Devant les inquisiteurs, plusieurs personnes répondirent que, quoique malades, elles n'avaient pas sollicité le *Consolamentum,* parce qu'elles ne « croyaient pas mourir ». Et la raison de ce retard était bien simple : recevoir l'initiation complète, c'était s'engager dans

doivent faire la paix entre eux et avec le livre. Et s'il y a des croyants, qu'ils fassent la paix aussi et que les croyantes, s'il y en a, fassent la paix avec le livre et entre elles » ; p. xxv : « Et puis les chrétiens doivent demander le salut et le rendre.»

1. *Practica*, p. 238.
2. *Ibid.*, p. 241.

une vie fort austère; et on ne le faisait que lorsque, après la perte de tout espoir de guérison, le *Consolamentum* ne devait imposer aucune charge, tout en garantissant la béatitude éternelle. Triste était le sort de ces malades qui, une fois guéris, devaient, à cause des promesses du *Consolamentum*, abandonner leur famille et mener une vie de moines.

Les Parfaits entraient si bien dans ces raisons qu'ils s'assuraient eux-mêmes de l'état désespéré du malade, avant de « le consoler ». En 1230, l'un des principaux protecteurs de la secte en Haut-Languedoc, B. Oth de Niort, fut grièvement blessé à la tête : « *vulneratus in capite graviter* ». Il manda aussitôt chez lui, à Laurac, l'évêque hérétique Guilabert de Castres qui accourut avec ses compagnons. Mais, le cas ne lui paraissant pas assez grave, Guilabert différa la cérémonie et tint le malade en observation. Il resta huit jours à son chevet; puis, le voyant en voie de guérison, il se retira avec les autres hérétiques, sans le consoler [1].

Sachant combien près de la mort devait se trouver celui qui l'appelait, le Parfait, comme le prêtre catholique mandé au chevet des mourants, accourait à la hâte auprès de lui, par tous les temps, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit; il emmenait avec lui le compagnon qui ne le quittait jamais et allait lui servir d'acolyte, et les autres Parfaits qui devaient, avec lui, imposer les mains. Quelquefois aussi, il était escorté des Croyants qui étaient venus le chercher pour le défendre contre toute attaque. A son arrivée, la chambre où reposait le malade se rem-

1. Doat, 24, p. 86.

plissait d'une foule souvent nombreuse de Croyants qui venaient assister à cette grande cérémonie. En 1200, Raymond du Val, chevalier de Puylaurens, ayant été blessé, reçut le *Consolamentum* en présence de six chevaliers, de deux femmes et d'un médecin, celui peut-être qui le soignait. En 1232, à Limoux, Isarn de Fanjeaux fit consoler par Raymond Agulher, évêque des hérétiques, sa belle-mère Braida. Il assista à la cérémonie avec son beau-frère, Isarn de Montserver, quatre autres chevaliers, et de nombreuses femmes [1]. Roger de la Tour, oncle du puissant seigneur hérétique Pierre de Saint-Michel, reçut l'initiation cathare à Laurac, en 1238; les Parfaits qui devaient présider la cérémonie lui avaient été amenés par un certain Arnaud Faure; tout se passa en présence de quatre chevaliers, de deux autres hommes, du fils, de la femme et de deux nièces du malade [2]. En 1282, eut lieu, à Conques, l'hérétication de Pierre Pascal de Villemoustaussou par le cathare Guillaume Pagès, en présence de six hommes et d'un certain nombre de femmes [3].

Dès qu'ils étaient devant le malade, le Parfait et son acolyte s'empressaient de lui révéler la gravité de son état, pour le disposer à recevoir le *Consolamentum*. « Arrivés au chevet du lit où était couché Raymond Matha de Carcassonne, les hérétiques adressèrent la parole au malade; l'Ancien lui dit : « Je crois que vous êtes près de la fin »; et le moribond répondit : « Que Dieu ait pitié de moi! » Et alors, le jeune hérétique (*junior*) lui dit en langue

1. Doat, 23, p. 109.
2. Doat, 22, p. 112.
3. Doat, 23, p. 19.

vulgaire, en montrant son compagnon, l'hérétique ancien : « Priez cet homme qu'il intercède pour vous auprès de Dieu! » Alors le malade s'adressant à l'Ancien lui dit : « Seigneur, priez Dieu! » et l'Ancien répondit : « Que Dieu soit prié [1]! »

Après cela, on demandait au malade, comme à tout Croyant allant être initié, s'il voulait recevoir le *Consolamentum*. « L'hérétique, dit Bernard Gui, demande à la personne qui doit être reçue si elle peut parler et si elle veut devenir un bon chrétien, une bonne chrétienne, et recevoir le saint baptême [2]. » C'est ce que fit l'hérétique ancien lorsque, après avoir révélé son triste état à Matha, il lui dit : « Voulez-vous recevoir le don de Dieu et l'ordination sacrée que le Seigneur a apportée de la cour céleste pour la confier aux apôtres et que ceux-ci ont transmise aux bons hommes et les bons hommes aux bons hommes et ainsi de suite jusqu'à maintenant [3]? » Les Cathares en effet n'admettaient pas que l'on pût conférer d'office le baptême de l'Esprit comme le fait l'Église catholique lorsqu'elle baptise des nouveau-

1. Doat, 26, p. 248 : « Coram lecto constituti ubi infirmus jacebat dictus Raimundus Guillelmi, attendentes dicti heretici ad dictum infirmum, senior dixit ei : « Credo quod vos estis prope finem vestrum. » Qui scilicet infirmus respondit : « Dominus misereatur mei! » Et tunc junior hereticorum dixit dicto infirmo : « Pregatz ne aquetz home « qu'eu pregue Dieu intelligens! » demonstrans socium suum hereticum seniorem. Et tunc dictus infirmus dixit dicto heretico seniori : « Senhor pregatz en Dieu! » Qui senior hereticus tunc respondit : « Dieus nè sia pregatz! »

2. *Practica*, p. 241 : « Hereticus petit a persona que debet recipi si potest loqui, si vult fieri bonus christianus vel bona christiana, vel recipere sanctum baptismum. »

3. Doat, 26, p. 248 : « Dixitque eidem infirmo senior hereticus : « Dicatis vultis recipere donum Dei et illam sanctam ordinationem « quam portavit Dominus de curia celesti et posuit super apostolos « et apostoli dimiserunt bonis hominibus successive usque tunc? » intelligens de illis de secta sua scilicet hereticorum. »

nés. Chez eux, il fallait demander formellement et de vive voix le *Consolamentum*. S'il ne s'était pas engagé d'avance à le recevoir, par le pacte de la *convenientia*, le malade qui, ayant perdu l'usage de la raison ou simplement de la parole, ne répondait pas à la question de l'Ancien, ne pouvait être consolé. Brunissende, mère d'Arnaud de Villeneuve, chevalier de Lasbordes, étant tombée gravement malade, son fils vint la voir à Beauteville. Il trouva chez elle deux hérétiques accourus pour la consoler; mais, malgré toutes les supplications dont ils furent l'objet, ils ne voulurent pas procéder à cette cérémonie, parce que la malade ne pouvait plus parler et qu'ils n'avaient pas le droit de la recevoir, « *dixerunt quod non poterant eam recipere* » (1233) [1]. Ce ne fut que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles qu'on dérogea à cette règle. Quelque temps à peine avant la prise de Montségur, l'évêque Bertrand Marty donna à certaines femmes le privilège de pouvoir être consolées, même dans le cas où elles auraient perdu l'usage de la parole.

Lorsque le malade avait exprimé lui-même le désir d'être « hérétiqué », il devait rendre compte tout d'abord de la vie qu'il avait menée dans l'état de Croyant. Les aveux qu'on lui demandait n'étaient pas, à vrai dire, une confession, telle que l'entendaient les catholiques; c'était plutôt quelque chose comme la coulpe monastique, c'est-à-dire l'aveu que font les religieux au chapitre de leurs manquements à la règle. Les Croyants ne devaient en effet s'accuser que des torts dont ils avaient pu se rendre

[1] Doat, 24, p. 207.

coupables à l'égard des bons hommes et de la secte. « Les Parfaits doivent en confidence demander au malade comment il s'est conduit vis-à-vis de l'Église, depuis qu'il a reçu la foi, et s'il est en quoi que ce soit endetté vis-à-vis de l'Église ou s'il lui a causé du dommage. Et s'il doit quelque chose et qu'il puisse le payer, qu'il le fasse; et s'il ne veut pas le faire, il ne doit pas être reçu. Car si l'on prie Dieu pour un homme coupable ou déloyal, cette prière ne peut profiter [1]. »

Si le Croyant n'avait pas été fidèle, s'il avait désobéi aux Parfaits, s'il avait pactisé avec l'Église romaine, s'il avait mal géré les affaires qui lui avaient été confiées, il devait payer des compensations pécuniaires, avant d'être admis au *Consolamentum*. Les Parfaits profitaient de cet acte suprême pour donner une sanction redoutable à leur action sur les croyants. Le refus du *Consolamentum* était en leurs mains une arme spirituelle aussi terrible que l'excommunication aux mains du clergé catholique. L'interrogatoire de Bernard Oth de Niort nous fournit, à ce sujet, une anecdote tout à fait probante. Lorsque blessé à la tête, ce chevalier croyant voulut recevoir ce *Consolamentum* qui d'ailleurs ne lui fut pas conféré (car il guérit), les hérétiques exigèrent de lui une « emenda » de 1.200 sous melgoriens [2]. « Étant blessé, le sire de Niort vit venir à lui, à Laurac, l'hérétique Guilabert de Castres, qui lui reprocha tout ce qu'il avait enlevé à l'Église des hérétiques et lui fit une obligation de le restituer; et alors le sire de Niort donna aux hérétiques « *pro*

1. *Rituel*, p. XXII.
2. DOAT, 24, p. 87.

emenda 1.200 sous melgoriens [1] ». Quand on se rappelle le grand rôle qu'avait joué ce puissant seigneur dans la secte et la protection dont sans cesse il la couvrit, quand on pense que c'était peut-être pour la défendre qu'il avait reçu les blessures qui menaçaient alors sa vie, on est étonné de la fermeté et de la hardiesse de Guilabert et l'on se demande quel grave dommage Niort avait pu faire aux hérétiques. Un autre passage des dépositions nous le dit. Trois ans auparavant, en 1227, dans sa force de Cavisian, dans le haut Razès, était mort, consolé, Raymond de Roquefeuil, frère de B. Otho [2]. Il avait fait aux hérétiques un legs de 300 à 500 sous melgoriens, que leur devait acquitter B. Otho, son héritier. Celui-ci n'en fit rien. Mais quand il fut malade, à son tour, au lieu de ces 500 sous injustement retenus, Guilabert de Castres sut bien lui en arracher 1.200.

Les hérétiques profitaient aussi de cet instant suprême pour se faire faire des legs parfois importants. En 1229, un chevalier du nom de Montesquieu leur laissa 200 sous melgoriens, qui furent reconnus sur une ferme [3]. Vers 1210, à son lit de mort, en présence de plusieurs nobles de Mirepoix, un certain Pierre Roger leur légua une vigne qu'il possédait sur le territoire de Mirepoix et 200 sous

1. *Ibid.* « Adjecit etiam quod, quando dictus Guilabertus hereticus venit ad ipsum testem, apud Lauracum, cum esset vulneratus, dictus hæreticus dixit eidem testi quod ipse testis abstulerat ecclesiæ hæreticorum et receperat ab eis multum et quod restitueret illud eis, et tunc ipse testis dedit dictis hæreticis *pro emenda mille et ducentos solidos melgorienses.* » *Déposition de B. Oth de Niort.*

2. Ce nom est écrit tantôt *Oth*, tantôt *Otho*.

3. Doat, 22, p. 79.

de Melgueil [1]. Un autre legs considérable leur vint, en de curieuses circonstances, de Raymond d'Arvinha, du village de Dun : se croyant perdu, il avait mandé à son chevet, vers 1229, Guilabert de Castres et Bertrand Marty; et pour recevoir le *Consolamentum,* il avait donné à ces derniers l'importante somme de 1.000 sous tolsas. Mais le malheur voulut qu'il guérit : il ne put pas garder les engagements austères qu'il avait pris, et abandonna la secte; mais les 1.000 sous restèrent acquis aux hérétiques [2].

Quelquefois cependant, ces legs étaient interceptés par des exécuteurs testamentaires infidèles qui, à l'exemple du sire de Niort, trouvaient plus simple de les garder pour eux. En 1234, Isarn de Castillon mourut à Castelbon, en Catalogne, et, en recevant le *Consolamentum,* il légua aux Parfaits son cheval. Mais son frère et héritier, Guy, ne l'entendit pas ainsi et emmena avec lui le coursier. Deux ans après, Bertrand Marty convoqua cet héritier sans gêne à Fanjeaux, chez Guillaume Gaubert de Gaja, et là, en présence de plusieurs témoins, il lui demanda « *quod redderet equum fratris ipsius hæreticis quibus idem frater ipsius testis legaverat eum in morte sua* ». Mais, cette fois encore, Guy ne voulut pas [3]. A son lit de mort, Arnaud Atho de Castelverdun, un Croyant très fervent, légua 100 sous aux hérétiques et, après sa mort, lorsque ceux-ci vinrent en réclamer le paiement, il fut entendu que la veuve d'Arnaud, Serena,

1. *Ibid.*, p. 115.
2. *Ibid.*, p. 116.
3. *Ibid.*, p. 221.

en paierait une moitié, et un certain Garsias l'autre. Serena s'acquitta de sa dette, mais, répondant plus tard à une demande des inquisiteurs, elle n'osait pas affirmer que, de son côté, Garsias l'eût fait [1].

Il arriva une singulière aventure à un certain Arnaud Daniel de Sorèze. Malade, il avait mandé auprès de lui un autre Croyant, appelé Adam Barcani, et il lui demanda s'il n'y avait pas d'autre personne qu'eux dans la chambre. Ne sachant pas que le baile du pays, Raymond Bernard, s'y dissimulait derrière une barrique, Adam *respondit quod non*. Et alors, le malade, lui montrant une poutre du plafond, lui dit : « Sur cette poutre vous trouverez 300 sous; vous les donnerez aux bons hommes et vous me les amènerez la nuit prochaine. » Entendant de sa cachette ces recommandations, Raymond Bernard les logea bien dans son esprit, et quand Adam se fut retiré, il quitta sa barrique, prit l'argent et l'emporta sous les yeux du malade impuissant, qui mourut de saisissement [2].

Les Parfaits savaient proportionner leurs exigences aux différentes situations de fortune. Quand ils consolaient une personne de petite condition, ils se contentaient du lit mortuaire avec sa garniture et des vêtements du défunt [3]. Le Rituel d'ailleurs leur faisait une obligation de ne rien réclamer aux indigents : « Si le malade ne peut pas payer, il ne doit pas être repoussé [4]. » Et ce qui précède semble indiquer qu'ici il ne s'agit pas seulement de legs, mais même

1. Doat, 24, p. 262.
2. Doat, 25, p. 251.
3. Doat, 23, p. 297. « Et tunc dictus infirmus legavit predictis hæreticis lectum pannorum in quo jacebat et indumenta sua. »
4. *Rituel*, p. xxii.

de dettes contractées par le Croyant envers la secte.

Après avoir ainsi réglé ses comptes matériels avec l'Église des Cathares, le malade était reçu à la profession de Parfait, et dès lors, son temps de noviciat commençait. Mais, la mort étant menaçante, on l'abrégeait le plus possible, et, en un instant, le Croyant était instruit des « coutumes de l'Église » et exhorté à les bien observer. On lui imposait aussitôt l'abstinence, c'est-à-dire l'engagement « de se bien garder de mentir et de jurer et d'enfreindre les autres défenses de Dieu », la promesse « de tenir son cœur et ses biens, tel qu'il les a ou les aura dans l'avenir, au gré de Dieu et de l'Église et au service des chrétiens et des chrétiennes [1] ». Et on ajoutait : « Promettez à Dieu et à l'Évangile et à nous de ne jamais plus manger ni viandes, ni œufs, ni fromage, ni autres aliments gras, de vivre dans la chasteté perpétuelle, soit que vous mouriez bientôt, soit que vous viviez. » Le malade le promettait; aussitôt le temps de « l'abstinence » était terminé et on procédait aux rites préparatoires au *Consolamentum* [2].

La tradition de l'Oraison avait alors lieu. Le malade devant, autant que possible, la recevoir assis sur son lit, cette nécessité exigeait une petite cérémonie préliminaire. Le plus souvent, au XIIIe siècle, on se couchait sans chemise ni vêtement de nuit. Or la pudeur empêchait les Parfaits d'exposer

1. *Ibid.*, p. XXIII.

2. DOAT, 26, p. 248. Consolamentum de Raymond Matha de Carcassonne : « Dixit sibi dictus hæreticus : « Promittatis Deo et Evan-« gelio et nobis ex nunc non comedere carnes, caseum vel ova aut « aliquam pinguedinem carnium et caste vivere perpuetuo, sive viva-« tis sive moriamini. » Quis infirmus dixit quod sic. »

à leurs propres regards et à ceux d'une assistance qui comprenait presque toujours des femmes, le corps entièrement nu du malade qu'on allait asseoir. Il fallait donc le revêtir. Dès qu'il a demandé l'oraison, dit le Rituel, « que les Parfaits le revêtent d'une chemise et de braies, si faire se peut, et qu'ils le fassent tenir sur son séant s'il peut lever les mains ». Lorsque le *Consolamentum* était conféré de la manière ordinaire aux néophytes en bonne santé, on dressait une table revêtue d'une nappe, pour y déposer le livre de prières et l'Évangile. Quand il s'agissait d'un malade, c'était le lit même qui devait servir de table. Voilà pourquoi le rituel ajoute, en parlant de Parfaits : « Qu'ils mettent une nappe ou un autre drap devant lui sur le lit. Et sur ce drap qu'ils placent le livre et disent une fois *Benedicite* et trois fois *Adoremus Patrem et Filium et Spiritum Sanctum*. Après cela, la cérémonie de la tradition du *Pater* se poursuivait comme dans l'hérétication ordinaire. C'était aussi de la même manière que se faisaient l'absolution des péchés, le *Consolamentum* proprement dit et le baiser de paix.

Conclusion. — Nous croyons avoir suffisamment démontré que les rites que nous venons de décrire correspondent chacun à une cérémonie ou à une coutume de l'Église chrétienne : l'*abstinentia* au catéchuménat avec ses scrutins, l'absolution préalable à la réconciliation des pécheurs, le *consolamentum* lui-même au baptême de l'Esprit et à l'ordination. Parfois cette correspondance devient une ressemblance absolue, la *traditio* du *Pater* étant identique, dans les deux cas, et certaines for-

mules du Rituel cathare nous paraissant des formules chrétiennes conservées intactes par les hérétiques.

Poursuivant cette comparaison, nous avons été conduits à une autre constatation peut-être plus importante. Plus nous remontons le cours des siècles, plus cette ressemblance s'accentue. Entre les rites cathares et les rites catholiques du XIIIe siècle, il n'y a en apparence qu'un rapport assez éloigné : l'Église romaine ne pratiquait plus alors le baptême des adultes et le catéchuménat était en désuétude; la tradition du *Pater* ne se faisait plus avec la solennité des premiers temps et, comme aujourd'hui, passait presque inaperçue au milieu des autres cérémonies du baptême; la réconciliation des pénitents, le jeudi saint, n'était déjà plus qu'un souvenir archéologique; enfin, dans l'ordination des prêtres et des évêques, l'imposition des mains, d'une part, l'imposition du livre, de l'autre, étaient entourées d'autres cérémonies plus ou moins récentes qui masquaient un peu la majestueuse simplicité de ces deux rites primitifs. Dès lors, il fallait avoir fait des études liturgiques et historiques pour apercevoir, au XIIIe siècle, les rapports réels de parenté qui existaient entre le *Consolamentum* cathare et le rituel romain. Et encore dans ce cas, c'était pour porter un jugement superficiel sur les cérémonies cathares : Bernard Gui ne voulait y voir que des contrefaçons, « des singeries » du culte catholique.

Si, au contraire, nous comparons le *Consolamentum* à l'initiation chrétienne, à la réconciliation des pénitents et à l'ordination, telles que l'Église chrétienne les pratiquait dès les premiers siècles,

la ressemblance devient de plus en plus frappante; les rites correspondants se rapprochent tellement les uns des autres qu'ils finissent souvent par se confondre en une parfaite identité. Il fut un temps où, dans l'Église catholique, le *Pater* se transmettait aux néophytes avec la solennité que nous retrouvons chez les Cathares : c'était avant le ve siècle. Il fut un temps où la consécration épiscopale consistait uniquement, comme le *Consolamentum* proprement dit, dans l'imposition des mains et du livre; c'était avant le ive siècle. Il fut un temps où, pour la réconciliation des pécheurs, il fallait le consentement de l'assemblée des fidèles, comme dans l'absolution cathare : c'était encore avant le ive siècle. Ainsi, les rites cathares du xiiie siècle nous rappellent ceux de la primitive Église avec une vérité et une précision d'autant plus grandes que l'on se rapproche davantage de l'âge apostolique.

Dès lors, deux hypothèses se présentent tout naturellement à l'esprit.

Tout d'abord, les cérémonies cathares ne nous apparaissent plus comme des contrefaçons du culte catholique du xiiie siècle, ainsi que le comprenait Bernard Gui, mais plutôt comme des vestiges archéologiques de la liturgie chrétienne primitive. Au sein de la société du moyen âge, elles étaient le dernier témoignage d'un état de choses que le développement régulier du culte catholique avait amplifié et modifié; tels ces blocs erratiques qui perdus au milieu de terrains tout différents, y rappellent les états géologiques des siècles passés. S'il en est ainsi, il serait du plus haut intérêt d'étudier le culte cathare, puisque à travers ses rites nous pourrions entrevoir ceux de

la primitive Église que l'absence de documents a laissés trop souvent dans une regrettable imprécision.

D'autre part, si, à mesure que l'on descend le cours des siècles, l'écart devient plus grand entre la liturgie cathare et la liturgie catholique, la première restant fixée dans l'immobilité de son caractère ancien, la seconde s'enrichissant au cours de son développement, force nous est de conclure qu'à ces temps si lointains du IIIe siècle où les rites cathares et les rites catholiques se rapprochaient au point de se confondre, la distance fort grande qui séparait cathares et catholiques au XIIIe siècle, était très faible, ou peut-être n'existait pas encore. L'identité des liturgies nous prouverait qu'au second siècle, la scission n'était pas encore consommée entre cathares et chrétiens. Au contraire, la différence se marquant entre elles, dès le IIIe siècle, et s'accentuant jusqu'au XIIIe, nous serions portés à croire que, dès le IIe siècle, cathares et chrétiens se sont séparés pour vivre à part les uns des autres, avec des usages de plus en plus divergents. Or, c'est précisément au IIIe siècle que Manès enseigna cette doctrine qui prétendait concilier avec les enseignements du Christ les vieilles doctrines des Mages sur le dualisme de la divinité et de la création. Né vers 220, prêtre chrétien aux environs de l'an 240, il aurait prêché aussitôt à la cour de Sapor, roi des Parthes, et fait de nombreux prosélytes dans l'Inde, la Chine et le Turkestan. Après sa mort violente, vers 275, ses disciples auraient fait tant de progrès dans l'Empire romain que Dioclétien aurait lancé contre eux, comme contre l'Église chrétienne, un décret de persécution. Ainsi les conclusions que

nous avons tirées de cette étude sur le *Consolamentum* se rencontrent avec les renseignements encore vagues que l'histoire nous a conservés de Manès. Elles font coïncider les origines du culte cathare et sa séparation du christianisme avec les origines mêmes du manichéisme et son schisme d'avec l'Église chrétienne.

Mais s'il en est ainsi, nous avons en quelque sorte l'acte de naissance de ces doctrines que les Parfaits propageaient, au XIIIe siècle, dans les pays du Languedoc. On les a souvent désignées sous le nom de néo-manichéisme, voulant dire par là qu'elles étaient comme une résurrection, au cours du moyen âge, de l'antique système de Manès. Ce que nous avons dit préciserait encore ce rapport de parenté en nous montrant dans le catharisme non pas seulement une résurrection, mais la continuation ininterrompue à travers les siècles, avec ses rites, sa morale, sa théologie et sa philosophie, du manichéisme lui-même. C'est ce que prétendaient les « bons hommes », lorsque se représentant comme les derniers tenants d'une tradition dont l'origine aurait remonté aux premières générations chrétiennes, ils disaient à leurs disciples, au cours du *Consolamentum :* « Ce saint baptême par lequel le Saint-Esprit est donné, l'Église de Dieu l'a gardé depuis les apôtres jusqu'à maintenant et il est venu de « bons hommes » en « bons hommes », jusqu'ici [1]. » Ils ne représentaient en réalité qu'un élément païen qui avait essayé de s'introduire dans le christianisme jusqu'au jour où l'Église avait réussi à l'éliminer.

1. Rituel, p. XVII.

IV

SAINT DOMINIQUE

A-T-IL COPIÉ SAINT FRANÇOIS ?

S. DOMINIQUE A-T-IL COPIÉ S. FRANÇOIS?

Thèse de M. Paul Sabatier. — Pauvreté de l'évêque d'Osma et de ses compagnons, moyen d'apostolat. — Témoignages de l'enquête de Bologne sur la pauvreté de S. Dominique. — S. Dominique refuse des donations, pour maintenir la pauvreté. — Témoignage de Foulque, évêque de Toulouse. — Donations faites spécialement aux religieuses de Prouille. — S. Dominique et S. François inspirés séparément par le même idéal de pauvreté évangélique.

Lorsque S. Dominique et S. François vinrent à Rome solliciter du pape Innocent III l'approbation de leur ordre respectif, ils ne se connaissaient pas; mais, raconte Gérard de Frachet[1], la Vierge apparut à S. Dominique et lui montra en S. François celui qui devait avec lui relever la vie religieuse. « Le lendemain de cette vision, le fondateur de l'ordre des Prêcheurs reconnut dans une église S. François; il se précipita vers lui et, le serrant dans ses bras : « Tu seras mon compagnon, lui dit-il; tu « marcheras avec moi; tenons-nous ensemble, nul ne « prévaudra contre nous. » Puis il lui confia la vision qu'il avait eue, et dès lors, ils ne furent plus qu'un

1. Gérard de Frachet, *Vitae fratrum* (éd. Cormier), p. 4. Ce chroniqueur dominicain écrivait vers 1258.

cœur et qu'une âme dans le Christ. » Depuis, les siècles se sont représenté les deux saints dans cette étreinte fraternelle, tels que fra Angelico les a peints.

Ne pourrait-on pas préciser davantage l'influence qu'ils ont pu exercer l'un sur l'autre? Dans la biographie si attachante, mais trop souvent contestable qu'il a écrite de S. François d'Assise, M. Paul Sabatier s'est posé cette question, et dans son enthousiasme pour le *poverello,* l'a résolue au détriment de S. Dominique.

S'il trouve juste que *l'art et la poésie aient associé inséparablement S. Dominique et S. François,* c'est parce que *la gloire du premier n'est qu'un reflet de celle du second*[1]. Lorsqu'ils allaient à travers les chemins de l'Ombrie parlant de l'abondance du cœur aux ignorants et aux humbles, ouvrant leur âme à toute la nature, vivant soit d'aumônes, soit du travail de leurs mains, les premiers franciscains pratiquaient vraiment la pauvreté évangélique. Ils n'avaient que mépris pour les livres et les biens de ce monde : une léproserie abandonnée était leur demeure et les élans de leur cœur toute leur science. Tout autre était l'idéal de l'Espagnol qui, vers le même temps, prêchait et argumentait contre les Albigeois. Sa dialectique venait de l'esprit, sa prédication était *savante,* théologique et partant *cléricale.* Chanoine lui-même, il rêvait de créer des congrégations de *chanoines Augustins,* vivant honorés dans le monde avec des revenus assurés. Voilà pourquoi, devenu l'ami de Simon de Montfort et des croisés vainqueurs, S. Dominique accepta d'eux des donations, et pour en as-

1. Paul Sabatier, *Vie de S. François d'Assise*, p. 247.

surer la paisible possession à ses disciples, les plaça sous la sauvegarde du Saint-Siège [1].

Mais par une étrange ironie, c'était le mystique qui « comprenait les besoins du siècle et de l'Église », tandis que le profond théologien ne rencontrait sur ses pas qu'une indifférence voisine de l'impopularité. Ce fut le chapitre franciscain de 1218 qui ouvrit les yeux à S. Dominique. Il y assista à côté de S. François, et lorsque n'ayant pu réunir autour de lui que quelques disciples, il vit « la joie des franciscains, la sympathie du peuple pour eux, la pauvreté des huttes de la Portioncule », il comprit que la supériorité des Mineurs sur les Prêcheurs venait de leur absolu détachement des biens de ce monde. « Il en fut si ému que, dans un élan d'enthousiasme, il annonça sa résolution d'embrasser la pauvreté monastique... et de transformer son ordre de chanoines de S. Augustin en un ordre de moines mendiants... A partir de cette époque — c'est-à-dire de 1218 — on pourrait dire qu'il est sans cesse occupé à copier S. François... la transformation de sa manière de vivre fut si évidente que plusieurs de ses compagnons s'en émurent et refusèrent de le suivre *dans sa nouvelle voie* [2]. »

Voilà donc une série d'affirmations bien précises que l'on peut résumer en ces deux propositions :

1° L'Ordre des Prêcheurs n'est devenu un ordre

1. « La bulle *Religiosam Vitam* du 30 mars 1218 énumère les possessions des Dominicains. » *Ibid.*, p. 245. « Les historiens de S. Dominique n'ont pas fait bon accueil à ces détails. Mais un point incontestablement acquis par des documents diplomatiques, c'est qu'en 1218, Dominique, à Rome, se faisait donner des privilèges où les propriétés de son ordre étaient indiquées, et *qu'en 1220, il amenait ses frères à professer la pauvreté.* » Paul Sabatier, *Ibid.*, p. 249.

2. *Ibid.*, p. 251 et 252 passim.

mendiant qu'après le chapitre général des Mineurs de 1218.

2° En assignant à ses disciples un idéal de pauvreté évangélique, S. Dominique a copié S. François de telle manière que son ordre n'est qu'un plagiat de l'ordre franciscain.

*
* *

Ces affirmations sont de pure fantaisie, et pour le prouver, il nous suffira de montrer que, dès ses premières prédications en Languedoc, bien avant 1218, avant même sa première rencontre avec S. François à Rome, en 1215, S. Dominique avait fait de la pauvreté l'idéal de sa vie et de son ordre.

Lorsque, en 1205, l'évêque d'Osma, Diego, et son fidèle compagnon Dominique se rencontrèrent pour la première fois avec les moines cisterciens qui prêchaient contre les Albigeois, ils les trouvèrent découragés. Par l'austérité de leurs mœurs, les Parfaits avaient conservé un grand ascendant sur les populations. « Chaque fois qu'on voulait prêcher les hérétiques, ils objectaient la mauvaise vie des clercs, *objiciebant hæretici conversationem pessimam clericorum*[1]. » Les moines cisterciens eux-mêmes semblaient avoir oublié le sévère idéal de S. Bernard. Placés dans l'alternative « de changer complètement leur manière d'être ou de renoncer à leur mission », ils étaient à la veille de prendre ce dernier parti, lorsqu'ils convoquèrent à leur réunion de Castelnau

1. Pierre de Vaux-Cernay, *Historia Albigensium*, dans dom Bouquet, *Les historiens des Gaules*, t. XIX, p. 7.

Diego et Dominique. « L'évêque d'Osma opposa à leurs perplexités des conseils salutaires; il les engagea à se consacrer uniquement à la prédication et à y dépenser toutes leurs sueurs. Il fallait fermer la bouche aux médisants, et pour cela marcher dans l'humilité, aller à pied, sans or ni argent, et imiter en toutes choses l'exemple des apôtres[1]. »

C'était donc une vie de missions et de pauvreté absolue que l'évêque d'Osma proposa à l'assemblée de Castelnau, et celui qui nous le dit, ce n'est pas un écrivain dominicain, jaloux de faire remonter jusqu'aux origines les plus lointaines de son ordre des pratiques ultérieures; c'est Pierre de Vaux-Cernay, un moine cistercien qui, en faisant ce récit, avouait la décadence de son ordre et la supériorité des premiers Prêcheurs!

Diego ne tarda pas à mettre en pratique les conseils qu'il avait donnés. « Cet homme de Dieu renvoya toute sa suite à Osma et ne gardant avec lui qu'un compagnon, il alla à Montpellier[2]. » Les missionnaires, cisterciens ou laïques, espagnols ou français, qui se placèrent sous sa direction et sous celle de S. Dominique, partagèrent la même pauvreté. Ceux qui nous le disent, ce sont les témoins, *étrangers à l'ordre dominicain,* qui déposèrent sur les premières années de l'ordre des Prêcheurs.

Lorsque, en 1233, le pape Grégoire IX fit faire sur la vie de S. Dominique l'enquête canonique qui devait précéder la béatification, il institua deux commissions[3] : l'une, qui siégea à Bologne, devait recher-

1. Pierre de Vaux-Cernay, *Historia Albigensium.*
2. *Ibid.*
3. Les procès-verbaux de ces deux commissions d'enquête ont été publiés par les Bollandistes, *Acta Sanctorum*, 4 août, p. 632 et suiv.

cher comment S. Dominique avait vécu après son départ de Toulouse, de 1217 à sa mort; l'autre, qui siégea à Toulouse, devait recueillir des témoignages sur la vie apostolique que le saint mena en Languedoc avec ses compagnons, de 1205 à 1216. Nous ne nous occuperons que de ces dernières dépositions, puisqu'elles nous décrivent la vie que mena la petite communauté dominicaine avant le chapitre franciscain de 1218.

L'abbé cistercien de Boulbonne, qui avait pris part à la croisade de Simon de Montfort, déclare que S. Dominique était « un amant de la pauvreté » et que ses vêtements étaient grossiers. Cette affirmation est répétée dans les mêmes termes par Guillaume de Vernola et Bernard de Baulhanis. L'abbé de St-Paul de Narbonne, qui avait fréquenté le saint pendant ses prédications, insiste lui aussi sur ce trait de son caractère : « Il était tellement épris de pauvreté, qu'il refusa les donations qui lui avaient été faites, renonçant aux *villae*, aux châteaux, aux rentes dont, en divers pays, on avait enrichi l'ordre. Lorsque le sommeil le gagnait en voyage, il se couchait à terre et dormait sur la route. » Un moine de Boulbonne, qui avait quitté l'ordre des Prêcheurs, parce que la règle de la stricte pauvreté l'avait rebuté, Guillaume Claret, ne faisait aucune difficulté de reconnaître que, lorsqu'il accompagnait S. Dominique dans ses courses apostoliques, il vivait avec lui dans le plus grand dénuement : *dixit quod pauper erat dum ipse secum iret*. Les vêtements que le saint distribuait à ses compagnons et aux pauvres lui avaient été donnés à lui-même.

Étrangers à l'ordre et aux discussions qui purent

l'agiter, ces témoignages confirment celui de Jourdain de Saxe et lui rendent toute sa valeur. Après avoir rapporté les paroles de Diego à Castelnau, Jourdain décrit en ces termes la vie que menèrent, dès 1205, l'évêque d'Osma, S. Dominique et leurs compagnons : « Ils allèrent dès lors à pied, sans argent, vivant dans une pauvreté volontaire et annonçant partout les vérités de la foi, *pedites, sine expensis, in voluntaria paupertate fidem annuntiare cœperunt* [1]. »

L'ordre des Prêcheurs naissait donc dans la pauvreté comme celui des Mineurs ; comme saint François, saint Dominique allait à pied, de bourgade en bourgade, sans demeure fixe, demandant à la charité des fidèles, pour lui et les siens, le toit qui devait les abriter, la nourriture qui devait les soutenir, les vêtements qui devaient les couvrir ; et lorsque des âmes généreuses ne se rencontraient pas sur leur chemin, les Prêcheurs, comme les Mineurs, se confiaient à Dieu, vivant de privations et dormant sous la voûte des cieux.

Un passage discret de Jourdain de Saxe semble indiquer que les libéralités des croisés soumirent à de dures épreuves l'esprit de pauvreté des premiers Prêcheurs [2]. « On n'avait pas encore édicté la constitution de l'ordre qui interdisait de recevoir des propriétés et de les garder. » Nous voyons en effet Simon de Montfort accorder à saint Dominique des possessions et même des seigneuries. Avec le consentement de ses compagnons, il donna à Dominique, à ses successeurs et à tous ceux qui l'aideraient dans

1. *Acta Sanctorum*, 4 août, p. 547.
2. *Ibid.*

ses missions, l'important village fortifié de Casseneuil en Agenais, vers la fin de septembre 1214 [1]. En même temps, Foulques, évêque de Toulouse, fit don à l'ordre naissant de plusieurs églises avec leurs revenus et assigna à saint Dominique lui-même la paroisse de Fanjeaux. La faveur des croisés allait donc « enrichir » l'ordre, et lui enlever son idéal de pauvreté.

Le saint vit le danger, et par un acte d'énergie le conjura. Ce fut alors que, selon la déposition de l'abbé de Saint-Paul, « il refusa les donations qui lui avaient été faites et renonça à tous les biens qui avaient enrichi l'ordre [2] ». — « De peur d'être distraits de leur mission par des soins matériels, dit Jourdain de Saxe [3], les Prêcheurs décidèrent de ne garder aucune propriété, et de n'accepter désormais que des revenus. »

Ce récit de Jourdain semble placer cette grave décision après le concile du Latran et le premier voyage de S. Dominique à Rome. Il la mentionne en effet après avoir parlé de l'adoption de la règle de S. Augustin; or cette règle ne fut imposée à l'ordre naissant que lorsque Innocent III, pour mettre à exécution une décision du concile du Latran, eut ordonné à S. Dominique, pendant son premier séjour à Rome, de placer ses frères sous une règle déjà approuvée. Mais un document diplomatique de

1. Balme, *Cartulaire de S. Dominique*, t. Ier, p. 480 et suiv. Dans cet ouvrage, le P. Balme a réuni tous les documents diplomatiques inédits ou déjà édités, qui concernent S. Dominique. Ce savant religieux se proposait de faire des publications semblables pour S. Raymond de Pennafort et d'autres illustres dominicains, lorsque la mort l'a enlevé à l'Église et à la science, après une vie des mieux remplies.

2. *Acta Sanctorum*, 4 août, p. 646.

3. *Ibid.*, p. 549.

la plus haute importance nous prouve qu'avant son départ pour Rome, vers le mois de juillet 1215, S. Dominique pratiquait dans toute sa rigueur la stricte pauvreté.

A cette date, avant de partir, lui aussi, pour le concile, Foulques institua les Prêcheurs missionnaires dans son diocèse de Toulouse, et pour subvenir à leurs nécessités, leur assigna, non des propriétés déterminées, mais des rentes, « le sixième des dîmes que prélevaient les paroisses pour les ornements et les édifices sacrés [1] ». Les raisons par lesquelles il justifia cette attribution nous prouvent qu'à ce moment les Prêcheurs étaient fidèles, ou du moins étaient revenus à l'idéal de pauvreté évangélique. Si l'évêque de Toulouse a jeté sur eux les yeux pour faire d'eux les prédicateurs attitrés du diocèse contre l'hérésie, c'est « parce qu'ils se sont proposé de vivre dans la pauvreté évangélique et de parcourir à pied le pays pour annoncer les vérités divines *in paupertate evangelica pedites religiose proposuerunt incedere et veritatis evangelice verbum predicare* ». S'il affecte à leur entretien une partie des dîmes paroissiales, c'est parce que « le droit canon a stipulé qu'une portion des dîmes paroissiales doit être réservée et distribuée *aux pauvres;* et *ceux-là sont des pauvres qui, embrassant pour l'amour du Christ la pauvreté évangélique,* travaillent à enrichir l'ensemble des fidèles et chacun d'eux des dons célestes, en prêchant par la science et par l'exemple [2] ».

1. *Cartulaire de S. Dominique*, t. I, p. 515.
2. *Cartulaire de S. Dominique.* « Cum enim *jure* cautum sit quod aliquanta *pars decimarum debeat semper pauperibus assignari et*

Dans ce texte, Foulques prend les mots *pauvres* et *pauvreté* dans leur sens le plus rigoureux. Pour légitimer sa donation il invoque l'article du droit canon qui assigne à des œuvres d'assistance et de charité une partie des dîmes paroissiales. Cela est si vrai qu'il va jusqu'à préciser que si les sommes allouées ainsi à ses missionnaires dépassent leurs besoins, le reliquat reprendra sa destination et fera retour aux pauvres. Les Prêcheurs sont donc assimilés à des indigents assistés par l'Église. Si l'ordre naissant s'était composé de chanoines, enrichis par de nombreux dons, l'évêque de Toulouse n'aurait jamais osé donner à son acte des considérants dont la fausseté aurait déterminé de vives protestations de la part des paroisses lésées, peut-être même des recours en annulation devant la curie romaine.

Ce qui a trompé M. Sabatier [1], c'est que plusieurs fois S. Dominique se fit confirmer par le S. Siège des donations de biens. « Un point incontestablement acquis par des documents diplomatiques, c'est qu'en 1218, Dominique, à Rome, se faisait donner des privilèges où les propriétés de son ordre étaient indiquées... La bulle *Religiosam vitam* (privilège de N. D. de Prouille) du 30 mars 1218, énumère les possessions des Dominicains. » M. Sabatier aurait encore pu citer plusieurs autres actes que le R. P. Balme a réunis dans son *Cartulaire de S. Dominique*, et qui nous montrent le bienheureux recevant de Simon de Montfort et de ses croisés de nombreuses

erogari, constat *illis pauperibus nos teneri partem aliquam decimarum potius assignare qui pro Christo evangelicam paupertatem eligentes*, universos et singulos exemplo et doctrina donis celestibus nituntur et elaborant ditare. »

1. Sabatier, *op. cit.*, p. 245.

largesses. Mais sans manquer à son idéal de pauvreté, S. François lui aussi reçut des donations. Lorsque en 1211, il transporta sa petite communauté de la léproserie de Rivo-Torto à la Portioncule, ce fut après la cession qui lui fut faite de cette église par les bénédictins du Subasio. Malgré leur indigence, les pénitents d'Assise firent en quelque sorte œuvre de propriétaires lorsqu'ils clôturèrent d'une haie le petit emplacement qu'ils venaient de recevoir et y élevèrent leurs huttes. Sans doute, cette possession était bien misérable; mais était-elle plus riche cette église délabrée de Prouille [1] avec son territoire contigu de trente pas, où les premiers Prêcheurs s'établirent en 1206? Lorsque S. François parcourait l'Ombrie, la Toscane et la Sabine, fondant sur sa route des ermitages et des couvents, il recevait encore des donations du même genre. Nous le savons d'une manière certaine pour les solitudes de l'Alverne, et même si aucun document ne nous le disait, nous pourrions nous en douter; car enfin S. François n'était ni un anarchiste ni un communiste; il respectait le bien d'autrui et il ne s'établissait que sur les terres qui lui avaient été régulièrement abandonnées. S. Dominique n'agissait pas autrement lorsqu'il recevait de ses protecteurs les champs et les biens nécessaires à sa subsistance.

Remarquons d'ailleurs que presque toutes les donations que mentionne le *Cartulaire de S. Dominique,* sont faites non à l'ordre, mais au monastère de Prouille. Ce sont encore les biens de Prouille que

1. Fanjeaux est le chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Castelnaudary, département de l'Aude. Le couvent de Prouille est au bas de la colline sur laquelle se dressent les constructions de Fanjeaux.

vise cette bulle du 30 mars 1218 que cite M. Sabatier. Or cette maison était avant tout un couvent de femmes; issues de familles pauvres, ne pouvant pas, à cause de la sévérité de leur clôture, demander à l'aumône leur subsistance, elles étaient bien obligées pour vivre de recevoir les biens qui leur étaient donnés. Sans doute, des Prêcheurs vivaient aussi à Prouille, mais ils n'étaient que les administrateurs temporels et les directeurs spirituels du couvent et la vie qu'ils y menaient ne saurait représenter celle de l'Ordre tout entier. En réalité, lorsque S. Dominique prit part au chapitre général des Mineurs, en 1218, ses frères et lui ne possédaient que peu de chose. La bulle de 1216 qui, celle-là, est adressée, non plus à Prouille, mais à l'ordre des Prêcheurs, dont le siège était au couvent de S. Romain de Toulouse, ne mentionne parmi ces biens que la *villa* de Casseneuil et les revenus bien précaires de deux églises [1]. L'acte de Foulques de 1215 nous décrit les compagnons de S. Dominique parcourant les campagnes à pied, sans provisions, sans équipages; à ce signalement, nous voyons que les Prêcheurs de 1215 ressemblaient tout à fait à ceux qui, dès 1205, s'étaient groupés autour de Diego. La pauvreté évangélique était restée leur idéal, et pour l'introduire dans son ordre, S. Dominique n'avait pas eu besoin de copier S. François.

D'ailleurs pour expliquer les ressemblances de ces deux fondations religieuses est-il si nécessaire de recourir à l'hypothèse du plagiat? Ce qui avait rendu si inefficace la mission cistercienne en Langue-

1. Balme, *Cart. de S. Dominique*, t. II, p. 272.

doc, c'était le luxe des moines : à l'austérité des Parfaits, les Prêcheurs devaient opposer la pauvreté évangélique. D'autre part, ce qui pouvait rendre vraiment humble et méprisée la vie que les pénitents d'Assise voulaient mener, c'était le détachement absolu des biens de ce monde. Pour atteindre le but qu'ils s'étaient proposé, chacun de son côté, S. François et S. Dominique n'avaient qu'à copier l'Évangile.

V

JEAN-BAPTISTE DE ROSSI

(1822-1894)

JEAN-BAPTISTE DE ROSSI

1822-1894

Johannes Baptista de Rossi Romanus. — Culture classique et archéologie profane. — Les origines de l'archéologie chrétienne. — Méthode féconde de M. de Rossi. — Ses premières fouilles aux Catacombes. — Ses principales découvertes. — L'épigraphie chrétienne et de Rossi. — L'art chrétien primitif interprété par M. de Rossi. — *Le Bulletin d'archéologie chrétienne.* — Études archéologiques sur Rome au moyen âge. — Chrétien solide, savant indépendant. — Son caractère.

Le 20 septembre 1894, dans le palais pontifical de Castel-Gandolfo, s'est éteint le commandeur Jean-Baptiste de Rossi, et dans la tombe il a emporté les regrets unanimes de l'Église, dont il était le serviteur, de la science, dont il était la gloire; et, maintenant qu'il dort son dernier sommeil, le moment est venu de jeter un regard d'ensemble sur son œuvre, d'en mesurer la grandeur et d'en peser les résultats. Tout entière consacrée à l'étude, depuis l'adolescence jusqu'à la vieillesse, sa vie a été féconde, et l'on est pénétré d'étonnement lorsqu'on parcourt la liste de ses œuvres. Dressée par M. Gatti [1], le fidèle collaborateur du maître, elle mentionne plus de deux cents articles,

1. Elle a été publiée dans l'*Album J.-B. de Rossi*, 1892, Rome, Cuggiani.

outre les grandes entreprises telles que la *Roma sotterranea*, les *Inscriptions chrétiennes,* le *Bulletin d'archéologie chrétienne,* les *Mosaïques des églises de Rome.* Publiées dans une foule de revues italiennes, françaises et allemandes, traitant des sujets les plus variés, ces études semblent former un fouillis inextricable, et l'on serait presque tenté de reprocher au grand savant d'avoir répandu sa science sans ordre et sans méthode... Il n'en est rien : l'œuvre de M. de Rossi est aussi simple que sa vie, et il est facile d'en réduire la multiplicité apparente en une puissante unité.

Lorsque, en tête de ses *Inscriptions chrétiennes,* il voulut mettre, à côté de son nom, le titre auquel il tenait le plus, il ne s'arrêta à aucune des nombreuses dignités dont l'avaient comblé tous les gouvernements de l'Europe; il se contenta de signer : *Johannes-Baptista de Rossi,* ROMANUS. Voilà le trait dominant de son caractère! Romain! il l'a été par ses affections, par son patriotisme, par sa foi en l'Église catholique, par ses œuvres toutes consacrées à Rome. Sa vie entière s'est passée à Rome et lui a été vouée. C'est au Champ de Mars, dans l'un des quartiers de la Ville éternelle qui a le mieux conservé sa physionomie propre, à côté du Panthéon d'Agrippa et de l'église de la Minerve, que naquit, le 23 février 1822, celui qui devait unir en lui-même la science de l'antiquité et celle du christianisme; c'est au Collège romain qu'il étudia les lettres et la philosophie, sous l'habile direction des Jésuites; c'est à la Sapience qu'il suivit les cours de droit et reçut, en 1844, le diplôme *ad honorem* de docteur *juris utriusque.* Devenu maître de ses des-

tinées, il s'attacha de plus en plus à sa ville natale. Si ses études le forçaient à parcourir les bibliothèques de l'Europe, s'il allait consulter de précieux manuscrits à Paris, Londres, Einsiedeln et Aix-la-Chapelle, c'était pour retrouver avec plus de plaisir les ruines du Forum et la coupole de Saint-Pierre. C'est au pied du Capitole, dans sa maison de l'Ara-Cœli, qu'il a passé les années les plus fécondes de sa vie, et c'est non loin de là, sur ces collines de Castel-Gandolfo, d'où le regard s'étend sur Rome, que la mort est venue le prendre. La langue des anciens Romains lui était aussi familière que l'italienne : il la parlait et l'écrivait avec la plus grande pureté; il se piquait d'être un latiniste, et, sur ce point, il n'admettait d'autre supériorité que celle d'un autre maître, le pape Léon XIII.

Je ne sais s'il avait vraiment un patriotisme italien; mais on n'avait pas besoin de pénétrer profondément dans son intimité pour sentir l'intensité de son patriotisme romain. Le 29 juin, il ne manquait jamais d'aller saluer, dans la basilique du Vatican, le protecteur de Rome, saint Pierre, orné, ce jour-là, de la chape et de la tiare pontificale. A l'une de ces fêtes, je l'y rencontrai, pendant que sur la confession, richement décorée, on chantait les vêpres solennelles. Tout en prêtant l'oreille aux chants, il se plaisait à célébrer avec émotion les apôtres, « ces pères de la Rome chrétienne, nouveaux conquérants des nations, *Romæ parentes arbitrique gentium* ». Il m'expliquait avec bonheur les rites et les usages populaires de ce grand jour; il me parlait des Grégoire, des Léon et de tous ces grands papes, dont les tombeaux se pressent à côté de celui de l'Apôtre;

enfin, il énumérait avec complaisance les graves événements qui étaient venus se dérouler ou s'achever sous les voûtes de la basilique. C'était là, dans la chambre de la confession, que Charlemagne avait eu avec le pape Hadrien ce mystérieux entretien d'où étaient sortis sa donation et le pouvoir temporel; c'était sur cette *rota* de porphyre que s'agenouillaient les empereurs le jour de leur couronnement; et ainsi sa savante imagination évoquait les scènes les plus grandioses..., lorsque tout à coup il s'arrêta, et avec le recueillement le plus profond, l'enthousiasme du Romain persuadé des glorieuses destinées de la Ville éternelle, il me fit signe d'écouter la fameuse strophe :

O felix Roma, quæ duorum principum
Es consecrata glorioso sanguine,
Horum cruore purpurata, ceteras
Excellis orbis una pulchritudines!

Son amour pour la Rome chrétienne s'avivait à chaque parole de l'hymne, et c'est alors que j'ai vraiment compris le caractère profondément romain de sa vie et de son œuvre [1].

1. Sur la vie et l'œuvre de M. de Rossi on pourra voir les notices nécrologiques qui lui ont été consacrées par son collaborateur et ami, Mgr Duchesne, dans la *Revue de Paris*, du 1er novembre 1894, par M. Paul Allard, dans le *Correspondant;* par M. Le Blant, dans la *Revue archéologique*, et par l'auteur d'une brochure parue à Marseille, en 1894, sous le titre : *Jean-Baptiste de Rossi.* Sous le voile de l'anonyme se cachait un vieil ami du commandeur de Rossi, un prélat très versé dans la science des antiquités chrétiennes, le savant évêque de Marseille, Mgr Robert. On pourra aussi consulter l'ouvrage de M. Baumgarten (Rome, Cuggiani, 1892) sur *J.-B. de Rossi, fondateur de la science de l'archéologie sacrée;* c'est un recueil d'anecdotes plutôt qu'une étude sérieuse et approfondie.

*
* *

Dès ses plus jeunes années, il étudia l'antiquité profane; ses maîtres, les Jésuites du Collège romain, étaient des humanistes, et leur enseignement le familiarisa de bonne heure avec la langue et la littérature latines. S'il parlait facilement le latin, s'il l'écrivait souvent et avec la plus grande élégance, c'est qu'il connaissait à merveille les écrivains de l'ancienne Rome et qu'à chaque instant d'heureuses réminiscences se présentaient d'elles-mêmes à son esprit. La vie antique, avec ses usages, ses mœurs et ses institutions, n'avait pour lui aucun secret, et ces nombreuses connaissances lui furent de la plus grande utilité pour ses recherches archéologiques. Plusieurs de ses découvertes dans les catacombes ou dans les basiliques chrétiennes ont été dues à sa science de l'antiquité profane. Les lettres à Atticus le mettaient sur les traces des cryptes de Lucine et de sainte Cécile, les textes de Dion Cassius et de Suétone lui démontraient le christianisme des Flavii et des Acilii à la cour de Domitien; pour faire remonter jusqu'aux temps apostoliques la crypte de Lucine, il se servait des lignes énigmatiques que Tacite a consacrées à Pomponia Graecina. Dans sa dissertation sur les *Philosophoumena* et le pape Calixte, il prouvait qu'il avait obtenu avec honneur le diplôme de docteur *in utroque;* car il mettait à profit sa connaissance du droit romain pour étudier la condition des martyrs condamnés aux mines, *confessores metallici,* et les relations des chrétiens avec les païens. Enfin, la topographie

de l'ancienne Rome lui était aussi familière que celle des catacombes, et c'est avec autant de vérité que de modestie que M. Lanciani lui-même a pu le saluer comme son maître et son guide. Il nous suffit de rappeler ses nombreuses études sur les temples de la Paix et de Romulus, sur la basilique de Saint-Clément, qu'il nous montre s'élevant à côté d'une caverne mithriaque, au-dessus de ruines du Ier siècle; sur les stations des sept cohortes des vigiles, sur le Marais de la Chèvre, depuis l'époque royale jusqu'aux premiers siècles du christianisme, enfin, sur les représentations figurées du Forum et d'autres monuments anciens disparus.

Dès 1854, M. de Rossi passait pour le vrai continuateur de l'illustre Borghesi et l'un des maîtres, en Italie, de l'archéologie profane. Pour mener à bonne fin l'œuvre immense du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, l'Académie de Berlin sentait le besoin de s'assurer sa collaboration et de l'associer, pour la direction de cette grande œuvre scientifique, à Henzen et à Mommsen. Plus tard, en 1860, lorsque l'empereur Napoléon III nomma une commission pour la publication des œuvres de Borghesi, la France, elle aussi, demanda et obtint son concours. Enfin, il n'a jamais abandonné ces études sur l'antiquité profane : au milieu de ses grands travaux sur les catacombes, il trouvait toujours moyen d'envoyer au Bulletin de l'Institut archéologique, au Bulletin de la Commission archéologique de Rome, aux *Studi e Documenti* et à plusieurs autres périodiques de l'Italie ou de l'étranger, des notes et des articles sur un fragment des actes des Arvales, sur l'expression *domus*

Romula, sur les greniers de l'Aventin et le service de l'annone, sur les collèges funéraires et sur une foule d'autres questions archéologiques ou épigraphiques, se rattachant parfois à ses études des catacombes, souvent aussi soulevées par le hasard des découvertes. Il aimait à raconter lui-même qu'à peine âgé de quatorze ans, il fut surpris par le célèbre cardinal-bibliothécaire, Angelo Mai, copiant des inscriptions grecques dans les galeries du Vatican. Le sens des mots n'avait déjà pour lui aucun mystère, mais il était arrêté par certaines abréviations, par certains sigles, que d'ailleurs Mai lui-même, malgré toute sa science, ne pouvait pas déchiffrer. Et, quinze ans plus tard, cet enfant, curieux d'épigraphie, était devenu un grand archéologue à la renommée universelle : la science germanique avait besoin de son concours, la France lui demandait ses lumières, une foule de revues sollicitait des bribes de son érudition inépuisable; dès 1850, de Rossi était un des maîtres incontestés de l'archéologie et de l'épigraphie profanes.

C'était là cependant le moindre de ses titres de gloire. S'il n'avait été que cela, il n'aurait pas soulevé cette admiration universelle qui, à deux reprises, lui a valu les hommages unanimes de l'Europe savante. Dans l'épigraphie antique, des noms comme ceux de Henzen, de Mommsen, de Borghesi ou de Léon Renier peuvent lui être comparés, peut-être même préférés ; mais, là où il est sans rival, où sa suprématie a été reconnue même par les plus illustres, c'est dans le domaine de l'archéologie et de l'épigraphie chrétiennes. C'est l'archéologue chrétien que venaient saluer les érudits de tous pays qui prirent

part aux fêtes de 1882 et de 1892; c'est dans l'une de ces réunions solennelles qu'au nom du monde savant, Henzen le proclama le fondateur de l'archéologie chrétienne vraiment scientifique, et que l'on grava une médaille en l'honneur de J.-B. de Rossi, *constitutori rei antiquariae christianae.*

En quoi consiste la grande œuvre qu'il a accomplie dans cet ordre de connaissances?

*
* *

L'étude des antiquités chrétiennes de Rome date de la fin du XVIe siècle, du jour où Ciacconio, Philippe de Winghe et Jean L'Heureux commencèrent leurs explorations dans les catacombes. Dès les premières années du XVIIe siècle, celui que M. de Rossi saluait comme son premier précurseur, comme « le Christophe Colomb de l'archéologie sacrée », Bosio, préparait cette *Roma sotterranea*, qui ne parut qu'en 1632, après sa mort; et dans la suite se succédèrent les « Rome souterraine » d'Aringhi, de Boldetti, de Marangoni : au XIXe siècle, d'Agincourt, le P. Marchi et Perret relevaient les fresques et les plans des catacombes. Évidemment, les érudits n'avaient pas manqué : après une telle abondance de recherches, comment a-t-on pu attribuer à de Rossi, deux siècles et demi après Bosio, la création de cette science?

La raison en est simple : tous les prédécesseurs de M. de Rossi, depuis Ciacconio jusqu'au P. Marchi, étaient des érudits, non des savants; ils cherchaient à satisfaire leur curiosité, mais ils ne fondaient rien,

parce que leurs recherches étaient faites sans but et sans méthode, c'est-à-dire sans esprit scientifique. Ce qu'ils cherchaient dans les galeries souterraines, c'étaient des corps saints que l'on exhumait avec respect, pour les exposer à la vénération des fidèles, lorsqu'on avait découvert sur leur épitaphe la palme, symbole imaginaire du martyre; c'étaient les inscriptions que l'on enlevait pour en enrichir les collections du Vatican, ou pour en décorer les porches des églises; c'étaient les peintures représentant les scènes ou les paraboles de l'Ancien et du Nouveau Testament; c'étaient enfin les plans des grandes chambres souterraines où, croyait-on, l'Église avait vécu, cachée pendant les persécutions, avant de triompher avec Constantin, dans les splendides basiliques urbaines. Mais, ce qu'ils ne cherchaient pas, soit qu'ils n'y songeassent même pas, comme Marangoni, Aringhi ou Boldetti, soit qu'ils crussent impossible de le trouver, comme Bosio, c'étaient le nom, l'histoire, la destination et l'importance des catacombes qu'ils exploraient; et, cependant, n'était-ce pas l'essentiel? On savait seulement, depuis les études du P. Marchi, que ces galeries n'étaient pas, comme on l'avait cru longtemps, d'antiques carrières (arénaires) abandonnées, mais qu'au contraire les chrétiens les avaient creusées eux-mêmes pour y ensevelir leurs morts.

Aussi, malgré les recherches du XVIIe et du XVIIIe siècle, la plus grande obscurité continuait à planer sur les antiques cimetières chrétiens. On racontait mystérieusement que tout le sous-sol de la campagne romaine était miné par un réseau de galeries souterraines, qui formaient autour de Rome

un labyrinthe inextricable; au cours de ses investigations, Bosio s'y était perdu et, sans la protection divine, y serait mort de faim, martyr de la science; plusieurs fois, des promeneurs avaient senti le sol se dérober sous leurs pas, et ils étaient tombés dans des profondeurs d'où l'on n'avait pu les retirer; et, lorsque, tout jeune encore, de Rossi se sentait attiré par un attrait invincible vers les catacombes, son père lui défendait formellement d'y aller, craignant pour son fils les plus terribles dangers. Et, cependant, c'était ce même enfant qui, quelques années plus tard, devait trouver l'explication de cette énigme séculaire et découvrir le fil d'Ariane, qui allait guider dans ces obscurs dédales les savants et les chrétiens!

Avant de commencer les fouilles, il fallait savoir au juste ce qu'on allait leur demander et, tout d'abord, ce qu'étaient les catacombes qu'on se proposait d'explorer. De Rossi interrogea les textes liturgiques et hagiographiques (*Sacramentaires*, *Passions des martyrs*), les textes historiques tels que le *Liber pontificalis*, enfin les textes topographiques tels que les *Mirabilia Urbis*, les *Itinéraires* et les recueils d'inscriptions composés pour les pèlerins du VIIe et du VIIIe siècle. Ces études patientes, ces recherches poursuivies dans les différentes bibliothèques de France, de Suisse, d'Angleterre et d'Allemagne lui donnèrent une idée beaucoup plus précise des catacombes : elles lui apparurent, à la fois, comme des cimetières et des sanctuaires. C'était là, dans les parois de ces galeries superposées les unes aux autres, que, dès les origines apostoliques, l'Église romaine avait réuni ses enfants dans un

même repos (*cœmeterium*); c'était là aussi qu'après le triomphe, les pèlerins étaient venus de tous pays vénérer les tombeaux des martyrs. Dès le IVe siècle, lorsque, sous le pape Damase, elles cessèrent peu à peu d'être des cimetières pour devenir des sanctuaires, elles furent transformées : les escaliers étroits des premiers temps ne suffisaient plus à la foule qui s'y pressait ; aux jours de fêtes, quand on célébrait le *Natale* d'un martyr, la petite crypte où le saint avait été déposé n'était plus assez large pour contenir les fidèles venus de Rome et de tout le monde chrétien ; il fallait donc l'agrandir, ainsi que les galeries avoisinantes et les lucernaires qui l'éclairaient et l'aéraient, et créer de nouveaux escaliers pour éviter le dédale du réseau souterrain aux pèlerins inexpérimentés et les conduire directement au but de leur pieux pèlerinage. Ainsi, le peuple chrétien abandonna les *galeries anonymes,* où l'on n'enterrait plus, pour se concentrer dans les *galeries historiques*, décorées de peintures, de mosaïques et d'inscriptions, où reposaient les martyrs. C'est là que le pèlerin s'arrêtait et priait, c'est sur les murs voisins de ces cryptes qu'il inscrivait grossièrement son nom et sa prière, pour laisser à jamais quelque chose de lui-même dans le lieu sacré!

Mais, si ces cryptes furent les mieux ornées, elles furent aussi, dans la suite, les plus dévastées : leurs marbres et leurs revêtements précieux excitèrent la convoitise des barbares et des pillards. Pour mettre à l'abri des profanations les corps saints, les papes ouvrirent leurs tombeaux et en retirèrent les martyrs. Abandonnées par l'Église, elles furent envahies par les eaux, comblées par les éboulements; les

ruines des basiliques supérieures et les débris de toutes sortes tombèrent par les grands lucernaires et les escaliers, et ces anciens sanctuaires ne furent bientôt plus qu'un entassement de décombres. Bosio et ses continuateurs les évitèrent avec soin, parce qu'ils étaient un obstacle à leurs explorations souterraines et qu'on n'en connaissait pas l'importance. De Rossi, au contraire, comprit que ces amoncellements informes recélaient le secret des catacombes; et alors, s'aidant des renseignements fournis par les anciens itinéraires, il aborda ces ruines, les déblaya, en rapprocha avec la plus grande sollicitude les débris épars, reconstitua des inscriptions réduites en mille morceaux, déchiffra les proscynèmes, et finit par reconstituer la plupart des cryptes historiques.

Il aimait à raconter lui-même comment il fit, en 1852, une de ses plus grandes découvertes, celle qui démontra à jamais l'excellence de sa méthode en lui faisant mettre à jour les sépultures des papes du IIIe siècle. A l'emplacement que les itinéraires semblaient lui désigner, entre la voie Appienne et l'Ardéatine, la catacombe de saint Calixte était obstruée par un amas de ruines informes. Malgré le scepticisme général, de Rossi les fit déblayer, et bientôt apparurent en nombre infini de petits fragments d'inscriptions. On déblaie un mur couvert d'invocations, on les déchiffre péniblement, et qu'y lit-on? la mention d'une « cité des saints, d'une Jérusalem des martyrs », le nom même du pape saint Sixte! On rapproche les fragments de marbre, on découvre une inscription du plus beau type damasien, et l'on peut la reconstituer :

Hic congesta jacet (quaeris si) turba piorum :
Corpora sanctorum retinent veneranda sepulcra,
Sublimes animas rapuit sibi regia coeli.
Hic comites Xysti, portant qui ex hoste tropaea,
Hic numerus procerum servat qui altaria Christi,
Hic positus longa vixit qui in pace sacerdos,
Hic confessores sancti quos Graecia misit,
Hic juvenes puerique, senes, castique nepotes,
Queis mage virgineum placuit retinere pudorem.
Hic fateor, Damasus, volui mea condere membra;
Sed cineres timui sanctos vexare piorum.

C'était l'inscription que les pèlerins du VIIe siècle avaient vue dans la crypte des papes et qu'ils avaient notée dans leurs itinéraires! Le doute n'était plus possible : on était dans le caveau pontifical du IIIe siècle; et, comme si la preuve n'était pas encore suffisante, voilà que l'on découvrait les épitaphes mêmes d'Anteros, de Lucius, d'Eutychien, de Fabien [1]!

Désireux de répondre triomphalement aux aimables railleries de Pie IX, qui traitait de songes les raisonnements des archéologues, de Rossi l'amena au milieu de ces ruines, lui fit toucher du doigt les tombeaux de ses prédécesseurs, et, comme le pape était émerveillé et enthousiasmé, l'archéologue lui dit, avec l'ironie permise au triomphe : « Ce sont des songes, très saint Père, ce sont des songes! » Et depuis, preuve incontestable de l'excellence de la méthode, les découvertes se multiplièrent : dans ce même cimetière de Calixte, on trouvait bientôt les cryptes de sainte Cécile, de saint Corneille, de saint Eusèbe et de saint Miltiade; à la catacombe de Domitille, celle de sainte Pétronille et des saints Nérée et Achil-

1. *Roma sotterranea*, t. II, p. 25.

lée; dans le cimetière de Prétextat, celle de saint Janvier; sur la voie Salaria, la basilique de saint Sylvestre et peut-être même la sépulture des *Acilii Glabriones*.

Ces découvertes étaient précieuses; car elles introduisaient la science dans les centres les plus intéressants du réseau souterrain, puisqu'ils remontaient sûrement à l'époque des persécutions et qu'ils n'avaient jamais cessé, jusqu'aux temps de Charlemagne, d'attirer dans leurs cryptes les pèlerins des pays les plus lointains : les sanctuaires étaient donc mis à jour. Ce n'était pas tout : bien constatés par les recherches archéologiques, bien connus grâce à la littérature sacrée, ces noyaux de catacombes, ces *nuclei* allaient servir de points de repère pour de nouvelles explorations; ils étaient le gage de nouvelles conquêtes scientifiques.

Datée de la manière la plus précise par la mort du martyr dont elle conservait les reliques, la crypte historique indiquait, avec une grande approximation, la date du réseau au milieu duquel elle était enclavée, des inscriptions qui s'y trouvaient, des symboles chrétiens qui étaient représentés sur ses *loculi*, ses *arcosolia* et les murs de ses hypogées. Mais, en étudiant les galeries une à une, en notant leurs relations et leurs dépendances, en constatant que, par des raisons architectoniques, telle d'entre elles n'avait pas pu être tracée avant telle autre, on finissait par retrouver, en partant d'une crypte historique, le développement de toute une catacombe, de même qu'un habile naturaliste n'a besoin parfois que d'une vertèbre pour reconstituer une espèce disparue.

Mais à quelle époque au juste remontaient les

plus anciennes catacombes? quelles galeries vraiment archaïques pouvait-on opposer aux galeries plus récentes qui s'étaient ramifiées à l'infini sous les pontificats de Libère et de Damase? en un mot, quel était le point de départ de cette évolution dont M. de Rossi voulait jalonner les étapes? Certaines passions apocryphes ou d'une authenticité douteuse racontaient que, dès la persécution de Néron, de pieuses dames romaines rendaient, dans leurs domaines privés, les honneurs de la sépulture aux martyrs. Quelle parcelle de vérité se cachait dans ces légendes? y avait-il vraiment des cimetières chrétiens de l'âge apostolique? Malgré sa foi en l'Église romaine et dans ses origines apostoliques, M. de Rossi se garda de tout entraînement et, sans idée préconçue, il aborda l'étude de l'ornementation, de l'épigraphie et des représentations figurées de ces cimetières; et c'est ici que lui servit à merveille sa connaissance approfondie de l'antiquité classique.

Sur la voie Ardéatine, par exemple, il trouvait à la surface du sol des inscriptions profanes, mentionnant de la manière la plus formelle une propriété rustique (*praedium*) de Flavia Domitilla, petite-nièce de Vespasien; et au même endroit, sous terre, se trouvait dans des chambres et des galeries une ornementation du style classique le plus pur, des génies ailés jouant au milieu de pampres et de vignes, tels qu'on en voit sur les murs de Pompéi; il découvrait des épitaphes chrétiennes de *Flavii*, d'*Ulpii*, d'*Aelii*, d'*Aurelii;* les *nomina* du Ier et du IIe siècle revenaient souvent dans l'épigraphie de ces galeries; une colonne du VIe siècle, trouvée dans la basilique cimitériale, portait le nom d'Achillée (Acilleus),

l'esclave et le compagnon de martyre de Flavia Domitilla; enfin, rapprochés les uns des autres, les nombreux fragments épars d'une inscription damasienne racontaient les martyres des saints Nérée et Achillée. Cet ensemble de découvertes confirmait à merveille la légende : évidemment l'on était dans la catacombe du IIe siècle qui s'était développée dans le domaine de Domitille, nièce de Vespasien, et devant des tombeaux de l'âge apostolique. C'est en confrontant ainsi les textes des historiens anciens avec les légendaires chrétiens, l'épigraphie profane avec l'épigraphie chrétienne, l'art classique avec l'art chrétien que M. de Rossi reporta au Ier siècle de l'Église l'origine de la crypte de Lucine au cimetière de Calixte, de la crypte de saint Janvier au cimetière de Prétextat, et de certaines parties de la catacombe de Priscille.

Ainsi, le cycle était complet : l'on avait des spécimens authentiques des différents âges de l'Église primitive. Si, dans la catacombe de Domitille, on touchait au Ier siècle; dans celle de sainte Cécile, on était au IIe; dans la crypte des papes au IIIe; au IVe enfin, dans les parties libériennes et damasiennes du cimetière de Calixte. La chronologie des catacombes était donc solidement établie dans ses grandes lignes et dans ses détails. La science était fixée, puisqu'elle s'appuyait désormais sur des dates précises et qu'elle était intimement unie à l'histoire, soit pour lui demander des renseignements, soit pour lui en fournir.

Il en fut de même de l'épigraphie. Les inscriptions chrétiennes ne se contentaient pas de donner le nom, l'âge du défunt, la date de sa mort et de sa

mise au tombeau (*depositio*); quelque laconiques qu'elles fussent, surtout au Ier et au IIe siècles, elles n'en portaient pas moins des représentations de la plus grande importance, la palme, la colombe avec le rameau d'olivier, l'ancre souvent renversée, le poisson, la coupe où des oiseaux se désaltéraient, le bon pasteur portant sur ses épaules la brebis égarée, l'orante revêtue de la dalmatique, enfin, le chrisme[1]. Souvent aussi, à côté du nom du défunt, étaient inscrits les souhaits ou même les invocations que lui adressaient, pour l'autre vie, ses parents ou ses amis : *Vives in Deo,* disait un mari affligé à la femme qu'il pleurait; *in Domino,* disaient des parents à la fille qu'ils avaient perdue; ailleurs, on demandait pour le mort la paix en Dieu (*pax in Deo*), ou bien, on lui souhaitait de vivre au milieu de saints (*inter sanctos*), de jouir de l'éternel rafraîchissement (*refrigeret tibi*), on le suppliait aussi d'intercéder auprès du Christ pour les vivants (*Vincentia in Christo, petas pro Phoebe et pro virginio suo*[2]).

Il ne suffisait pas de collectionner ces inscriptions, comme avaient fait les chercheurs des derniers siècles, il fallait surtout en dresser un classement chronologique et scientifique : ce fut l'œuvre de M. de Rossi. Il nota avec soin le lieu précis de la catacombe où elles avaient été découvertes : la date de la galerie souterraine datait le plus souvent l'inscription. Il remarqua aussi que, selon les siècles, le caractère des lettres, la langue, le symbolisme va-

1. Voir, dans la *Roma sotterranea*, t. II, p. 309, le chapitre intitulé *Dei simboli incisi sugli epitaffi delle tre arce sopra descritte.*
2. *Roma sotterranea*, t. II, p. 304.

riaient; il s'attacha à déterminer la loi de ces variations. Parmi les acclamations, il en distingua qui pouvaient remonter à l'époque apostolique et d'autres beaucoup plus récentes ; il fit le tableau de ces changements. Et ainsi, grâce à ces études minutieuses, il put établir d'une manière précise la chronologie et les lois de l'épigraphie cimitériale. L'épigraphie chrétienne était née, et, pour ses étrennes, M. de Rossi lui éleva un monument impérissable dans son *Corpus* des inscriptions chrétiennes antérieures au VIIe siècle. A peine fondée, cette science rendit les plus grands services : à son tour, elle précisa encore davantage la chronologie des catacombes; mais surtout elle jeta de vives lumières sur l'organisation, la vie et les doctrines de l'Église romaine primitive. Elle nous la montra, sous l'autorité suprême du pape, administrée au spirituel par les prêtres des *tituli*, au temporel par les diacres, avec ses clercs inférieurs, ses veuves et ses assistés. Elle témoigna de l'antiquité apostolique de ses dogmes et de ses traditions, nous faisant voir sur les inscriptions, les plus anciennes traces évidentes de ses croyances à la Trinité, à la Rédemption, à la vie future, heureuse ou malheureuse, selon les mérites ou les démérites, au culte et à la communion des saints.

Les sarcophages des catacombes et surtout les murs et les voûtes des *arcosolia*, des chambres sépulcrales et des lucernaires sont ornés d'un grand nombre de dessins. Plusieurs sont purement décoratifs; ce sont des motifs géométriques, des rinceaux de feuillage, des guirlandes de fleurs, des génies ailés et des monstres marins semblables à ceux de l'art profane ou n'ayant qu'une signification symbo-

lique tout à fait vague, comme la représentation des Saisons au cimetière de Calixte et dans la crypte de saint Janvier. Mais la plupart de ces dessins sont plus précis : ce sont des sujets tirés de l'Écriture sainte. Les chambres dites des sacrements, non loin de la crypte de sainte Cécile, présentent une série très importante de peintures de ce genre : c'est Moïse frappant le rocher pour en faire jaillir l'eau qui désaltère les Hébreux dans le désert; c'est l'histoire de Jonas; c'est le bon Pasteur; le Paralytique guéri emportant son grabat; la résurrection de Lazare; ce sont les douze Apôtres assis autour d'une table et prenant en commun leur repas de pain, de vin et de poissons [1].

Ailleurs, aux cimetières de Priscille et de Domitille, c'est l'Adoration des mages; la Vierge allaitant l'enfant Jésus; Suzanne entre les deux vieillards qui l'accusent injustement; Daniel dans la fosse aux lions; les trois Israélites dans la fournaise; Noé dans l'arche; Abraham immolant Isaac. M. de Rossi a soigneusement relevé toutes ces peintures et toutes ces sculptures, et souvent il a pu rectifier les erreurs de dessin ou d'interprétation commises par ses prédécesseurs, depuis Ciacconio jusqu'à Paul Perret et Garrucci.

Ainsi, tout l'art chrétien primitif se déroule à nos yeux. Nous le voyons d'abord si intimement uni à l'art païen qu'il est parfois impossible de l'en dis-

1. *Roma sotterranea.* Cf., t. II, p. 328-350, les trois chapitres intitulés : *Dei cinque cubicoli adorni di pitture simboliche alludenti principalmente al battesimo ed all' eucharistia. Interpretazione delle pitture alludenti principalmente al battesimo ed all' eucharistia,* enfin *Le altre pitture e sculture dei cubicoli e sepolcri del cimitero di Callisto.*

cerner. Dans les plus anciennes cryptes chrétiennes, que ce soit dans celle d'Ampliatus, au cimetière de Domitille, ou dans celle de saint Janvier, au cimetière de Prétextat, l'on trouve les mêmes motifs de décoration et les mêmes représentations que sur les murs des antiques maisons païennes de Rome ou de Pompéi. « L'art chrétien à ses débuts, dit M. Pératé [1], ne se distingue guère de l'art païen environnant; il n'a pas de moyens d'expression particuliers, c'est un système ornemental des plus simples qui continue la tradition païenne, avec choix et mesure, se bornant aux motifs de pure décoration, bannissant la mythologie et les nudités indécentes. » Mais, peu à peu, il se précise et se distingue de l'art païen par des caractères de plus en plus marqués : les chrétiens ont, peu à peu, leurs artistes, leurs peintres, leurs décorateurs, leurs sculpteurs; ils bannissent les sujets d'origine païenne qu'ils avaient tout d'abord acceptés, en les adaptant aux nouvelles croyances, comme Orphée, Ulysse et les Sirènes. Bientôt, certains types fixes apparaissent, comme l'Orante; on représente avec la même ordonnance, les mêmes poses et les mêmes mouvements, certaines scènes, telles que Daniel au milieu des lions, ou l'Adoration des mages. Enfin, à mesure que l'art chrétien se fixe et se précise, il perd de plus en plus son caractère classique et spontané jusqu'au jour où, vers le commencement du ve siècle, il devient hiératique et traditionnel. Grâce aux découvertes de M. de Rossi, grâce surtout à la chronologie scientifique qu'il a pu dresser des peintures

1. Cf. l'excellent article consacré par M. Pératé aux Catacombes dans la Grande Encyclopédie, t. IX, p. 788-794.

et des sculptures cimitériales, nous pouvons suivre cette évolution de trois siècles, qui sert de transition entre l'art romain et l'art byzantin.

L'archéologie chrétienne fut aussi du plus grand secours à l'histoire des dogmes. A mesure qu'ils donnèrent à leur art un caractère particulier, les chrétiens eurent l'idée toute naturelle de lui faire représenter certains mystères de leur religion; l'ornementation devenait ainsi un enseignement. Il ne faudrait pas sans doute exagérer l'importance dogmatique de ces représentations figurées : tirant le plus souvent leur origine de l'initiative privée, elles n'ont pas la valeur d'une définition de concile; de plus, les sujets étaient choisis, non pas selon les besoins de l'enseignement, mais selon les convenances de ce qu'ils devaient décorer ou de la personne qui en commandait l'exécution; il était naturel que dans des cimetières on évoquât de préférence les idées de la mort chrétienne et du salut, de la Rédemption et de la Résurrection. Il ne faut donc pas tirer du silence des catacombes un argument négatif contre l'antiquité de tel ou tel dogme. Si les peintures des cryptes ou les sculptures des sarcophages ne le représentent pas, c'est qu'apparemment il n'y a pas eu lieu de le faire, ces représentations étant des motifs de décoration plutôt que les pages complètes et méthodiques d'un catéchisme officiel.

Mais, si ces lacunes ne prouvent rien contre l'antiquité des dogmes, la présence de tel ou tel sujet peut être d'une réelle utilité pour leur histoire. Si telle peinture du IIIe ou du IIe siècle fait une allusion évidente à l'Eucharistie, n'est-on pas en droit de conclure qu'au IIIe et au IIe siècle, la communauté

chrétienne croyait à ce mystère? On voit dès lors de quelle importance fut, pour l'histoire des dogmes, la chronologie des décorations figurées des catacombes. M. de Rossi a consacré à cette grave question plusieurs chapitres de la Rome souterraine et de savantes dissertations parues soit dans son Bulletin d'archéologie chrétienne, soit dans différents recueils scientifiques. C'est ainsi que, dans ses études sur la crypte de Lucine[1], il montra l'antiquité presque apostolique des symboles eucharistiques et que, dans sa dissertation intitulée : *Imagines selectae Deiparae Virginis in coemeteriis subterraneis udo depictae* (Rome, 1863), il fit remonter jusqu'à la première moitié du IIe siècle la madone de Priscille et le culte de la Vierge Marie.

Il ne suffisait pas de décrire et de dater les peintures et les sculptures chrétiennes ; il fallait encore les interpréter. Ne voulant pas livrer aux profanes la pure substance de sa doctrine, l'Église primitive enveloppait d'un savant symbolisme la représentation ou la prédication publiques de ses dogmes; seuls, les initiés recevaient sans voiles l'enseignement divin, seuls, ils possédaient la clef du symbolisme chrétien. Nombreux sont les textes patristiques qui parlent de cette *discipline du secret*. Ainsi, la palme, la colombe, l'ancre et tous les signes mystérieux gravés sur les inscriptions, les sculptures de sarcophages, les verres, les lampes et beaucoup d'objets trouvés dans les hypogées, les peintures des cryptes, tout cela était indéchiffrable pour les profanes, mais avait un sens profond pour les initiés.

1. *Roma sotterranea*, t. I, p. 346-350.

Dès 1855, M. de Rossi se proposa d'arracher à ce symbolisme ses secrets, en commençant par expliquer, dans son étude *De christianis monumentis ἰχθὺν exhibentibus*[1], le sens mystique de la représentation du poisson. L'entreprise était délicate. Catholique sincère et fervent, il devait résister à la tentation de vouloir retrouver sur les murs des catacombes l'enseignement de l'Église moderne; et, pour le cas où ses recherches confirmeraient l'antiquité de la tradition romaine, il devait leur donner un caractère tellement scientifique que l'esprit le plus prévenu ne pût pas se refuser à en admettre les résultats. Sa grande connaissance des Pères de l'Église lui en fournit les moyens. Il s'était aperçu que certaines de leurs allégories correspondaient à certaines peintures des catacombes, avec cette différence toutefois que, chez eux, l'explication accompagnait souvent le sens mystique. Il n'y avait donc qu'à rapprocher les symboles figurés et les métaphores écrites et à demander à celles-ci l'explication de ceux-là. De la sorte, ce n'était plus M. de Rossi qui interprétait les antiques représentations, c'étaient les Pères de l'Église eux-mêmes qui, en donnant le sens de leurs comparaisons mystiques, donnaient en même temps la clef du symbolisme chrétien primitif.

Dès lors, l'archéologie chrétienne nous fit pénétrer dans l'âme des premiers fidèles, nous découvrant leurs aspirations, leurs espérances et leurs croyances. Ce poisson qui se retrouve si souvent dans les fresques souterraines, sur les sarcophages et les inscriptions, ce n'est pas un simple ornement, comme les

1. Cette étude a paru dans le *Spicilegium Solesmense* de dom Pitra (Paris, 1855), t. III, p. 544-577.

dauphins du cycle maritime païen, c'est le poisson des vivants (ἰχθὺς ζώντων), comme l'appelle une inscription ; c'est le poisson sauveur, comme l'appelle une autre inscription (ἰχθὺς σωτήρ) ; c'est Jésus-Christ lui-même, nous dit Tertullien : « Nos pisciculi *secundum* ἰχθὺν *nostrum Jesum Christum* in aqua nascimur, nec aliter quam in aqua permanendo, salvi sumus. » Par conséqnent, lorsque dans l'une des chambres de saint Calixte nous voyons un poisson expirant sur le harpon qui l'a frappé, nous avons, sans aucun doute, sous les yeux le mystère de la Rédemption : l'ἰχθὺς c'est Jésus-Christ, le harpon c'est la croix. Et lorsque, dans un autre de ces hypogées, nous voyons les apôtres prendre en commun leur repas de pain, de vin et de poisson, il ne s'agit pas seulement du miracle de la multiplication des pains, c'est le poisson sauveur, et vivifiant, c'est Jésus-Christ se donnant en nourriture à ses fidèles, c'est une représentation mystique de l'Eucharistie. Enfin, lorsque dans une autre de ces chambres nous voyons sur un trépied, symbole du sacrifice, le pain et le poisson sur lesquels un homme impose les mains devant une femme qui prie, il est impossible de ne pas reconnaître dans cette scène l'oblation du pain, l'oblation de l'ἰχθὺς, du Christ en personne, c'est-à-dire le sacrifice de l'Eucharistie.

Jonas englouti par la baleine et rendu à la vie le troisième jour, c'est le Christ mis au tombeau et ressuscitant trois jours après, c'est le symbole de la Résurrection et de l'immortalité. Moïse, le chef de l'ancienne Loi, figure saint Pierre, le chef de la nouvelle, et, lorsqu'il frappe le rocher pour en faire jaillir les eaux qui vont désaltérer son peuple

au milieu du désert, c'est saint Pierre, représentant de Dieu, distribuant à l'Église les eaux salutaires de la grâce. Le paralytique guéri et emportant son grabat sur son dos, ou bien le bon Pasteur rapportant sur ses épaules la brebis égarée, c'est le symbole de la rémission des péchés. La palme, signe de victoire, c'est le triomphe définitif du bien sur le mal, c'est l'éternité bienheureuse. Et ainsi, une série de peintures, se succédant depuis le commencement du IIe siècle jusqu'à la fin du IVe, rend visibles à nos yeux et en quelque sorte palpables l'apostolicité et la continuité des traditions dogmatiques de l'Église romaine[1].

Si maintenant nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur l'œuvre de M. de Rossi, archéologue chrétien, ce qui nous frappe le plus c'est son caractère scientifique et sa merveilleuse unité. Depuis les découvertes de la crypte des papes et de saint Corneille jusqu'à la reconstitution de la hiérarchie, de la discipline et des dogmes de l'Église primitive, tout s'enchaîne avec la rigueur d'un syllogisme. Les déductions qui ont préparé les découvertes sont si simples qu'on se demande avec étonnement pourquoi l'esprit humain a ainsi tardé à les faire; mais n'en est-il pas de même pour toutes les grandes inventions?

D'ailleurs, la clarté des démonstrations, l'enchaînement logique des déductions cachent sous leur aisance les études les plus approfondies, rendues possibles par une merveilleuse force de travail. Pour reconstituer la topographie des catacombes et de leurs anciens sanctuaires, M. de Rossi dut recher-

1. *Roma sotterranea*, t. II, p. 328-350.

cher, dans les principales bibliothèques de l'Europe, les recueils d'inscriptions chrétiennes copiées par les pèlerins des VIIe, VIIIe et IXe siècles, et c'est à la poursuite de ces recueils épigraphiques qu'il alla successivement à Turin, à Florence, à Venise, à Paris, à Londres, à Trèves, à Mayence, à Einsiedeln. Quand on parcourt, à la fin du tome II des Inscriptions chrétiennes, l'index des manuscrits qu'il a consultés ou fait consulter dans les principales collections de l'Europe, on ne tarde pas à reconnaître que c'est sur les fondements les plus solides qu'il a appuyé son système scientifique.

Il a exposé dans trois grands ouvrages son œuvre d'archéologue chrétien. En 1861, il faisait paraître le premier volume de sa *Roma sotterranea cristiana*, qui devait être suivi de deux autres volumes, en 1867 et 1877. C'est la description minutieuse des fouilles qui ont été faites dans les différentes régions du cimetière de Calixte, le relevé des nombreuses inscriptions qui y ont été trouvées, avec une étude sur leurs formules épigraphiques, enfin une savante explication des peintures et des sculptures souterraines. Après avoir décrit d'une manière aussi détaillée le cimetière officiel, l'*archicimetière* de l'Église romaine, il voulait consacrer plusieurs volumes aux autres nécropoles. Depuis plusieurs années, il avait sur le métier un quatrième volume sur la catacombe de Domitille; un cinquième nous aurait parlé de celle de Priscille et des merveilleuses découvertes qu'il y avait faites pendant ces dernières années; mais la paralysie et la mort sont venues le surprendre en pleine activité scientifique, et l'œuvre est restée interrompue.

Heureusement, M. de Rossi n'a pas attendu l'apparition de ces volumes pour entretenir le monde savant de ses découvertes; au fur et à mesure qu'il les faisait, il les exposait, les expliquait et les commentait dans son *Bulletin d'archéologie chrétienne*, précieux recueil dont il commença la publication en 1863, et dans lequel il fit paraître, en trente ans, plus de trois cents dissertations sur toutes les questions intéressant l'archéologie chrétienne et en particulier les catacombes. C'est là qu'il donna ses études sur les *Philosophoumena* et le pape Calixte, sur la chaire de saint Pierre au Vatican et le cimetière ostrien, sur la basilique de saint Clément et plusieurs autres monuments de Rome, sur la catacombe de Domitille, les *Flavii* chrétiens et le tombeau de sainte Pétronille, enfin sur le cimetière de Priscille, la basilique de saint Silvestre et les *Acilii Glabriones*. Le Bulletin sort même du rayon de la Ville éternelle; il nous décrit les catacombes d'Albano et de Bolsène, les monuments chrétiens du Latium et de l'Ombrie, et il tient au courant le lecteur des découvertes archéologiques opérées en Italie, en France et en particulier en Algérie et en Tunisie.

Enfin, M. de Rossi a concentré son œuvre épigraphique dans ses Inscriptions chrétiennes de Rome antérieures au VIIe siècle (*Inscriptiones christianae urbis Romae, septimo saeculo antiquiores*), dont le premier volume parut en 1861, avec une dédicace au pape Pie IX, et le second (1re partie) en 1877. Comme la Rome souterraine, dont elle est le complément indispensable, cette grande œuvre est incomplète, et cependant elle est déjà immense, puisqu'elle nous donne, dans le premier volume, la plupart des inscrip-

tions dont les originaux ont été trouvés aux catacombes, et, dans le deuxième, de nombreux recueils épigraphiques renfermant une foule d'inscriptions perdues, que les pèlerins d'avant le IXe siècle avaient pieusement copiées dans les sanctuaires urbains et suburbains. De savantes études, écrites dans le latin le plus pur, précèdent ces deux tomes et formulent les principales règles de l'épigraphie chrétienne.

Il est à remarquer que, dans son Bulletin comme dans ses Inscriptions chrétiennes, M. de Rossi a dépassé les limites qu'il semblait s'être d'abord fixées : sortant des quatre premiers siècles de l'Église, il a empiété sur la période byzantine, puisque, parmi les dissertations de cette précieuse collection, nous en trouvons sur les sarcophages chrétiens du VIIIe siècle découverts à Saint-Laurent *in Lucina*, sur l'église cardinalice des Saints-Quatre-Couronnés au Célius, sur le pavement de Sainte-Marie di Castello à Corneto et sur plusieurs autres sujets descendant jusqu'aux XIe et XIIe siècles. De même, dans ses Inscriptions chrétiennes, il ne s'est pas contenté de donner les épitaphes des catacombes, il a encore publié celles des papes et des grands personnages politiques ou religieux qui avaient été ensevelis, avant le VIe siècle, dans les églises urbaines ou dans les basiliques cimitériales. Saint Grégoire a régné bien après l'ère des martyrs, et cependant la belle inscription métrique de son tombeau, qui appelle *Consul de Dieu* ce dernier des Romains, figure dans le recueil de M. de Rossi, et à bon droit. C'est qu'à Rome, encore plus qu'ailleurs, le moyen âge chrétien est sorti tout naturellement de l'antiquité. Les grandes basiliques qui ont persisté jusqu'à la

tourmente de la Renaissance, c'étaient celles qu'avaient fondées Constantin, Libère, Damase, les empereurs du IVe siècle; les sujets mystiques qui en décoraient les murs et les absides avaient été empruntés aux peintures des catacombes. Au point de vue symbolique, il y a peu de différence entre la mosaïque presque classique de Sainte-Pudentienne et les mosaïques byzantines de Saint-Jean-de-Latran et de Sainte-Marie-Majeure. En un mot, l'art byzantin et la civilisation du moyen âge s'expliquent à Rome par l'archéologie chrétienne.

*
* *

Il est donc naturel qu'après avoir étudié la Rome païenne et celle des martyrs, M. de Rossi ait voulu poursuivre encore plus loin l'histoire de sa chère patrie, et se soit laissé entraîner à l'étudier dans son art et sa civilisation médiévale. C'est à cette troisième période de son activité scientifique qu'il faut rattacher ses recherches sur *les Mosaïques des églises de Rome antérieures au XVe siècle,* qu'il garda pendant plus de vingt ans sur le métier (1872-1894), et auxquelles il travaillait encore dans les derniers jours de sa vie. Il faisait marcher cette œuvre de concert avec la publication de sa Rome souterraine, de ses Inscriptions, de son Bulletin, de sa collaboration au *Corpus*, et cependant, à elle seule, elle aurait suffi pour remplir la vie d'un savant ordinaire. Il y relève avec la plus scrupuleuse exactitude les antiques mosaïques qui ornent encore de nos jours ces vénérables sanctuaires, dont la plu-

part ne s'ouvrent guère plus que pour le jour de la station ou de la fête patronale, mais qui ont encore conservé comme un parfum de l'Église primitive. Elles furent groupées par ordre chronologique depuis le IVe siècle, qui nous a valu l'abside de Sainte-Pudentienne, d'un style si classique et si pur, jusqu'à celles de l'Ara-Cœli et de Saint-Chrysogone, qui ne remontent pas au delà du XIVe siècle. Elles ont été toutes reproduites, avec le plus grand luxe, en chromolithographies du plus grand format, et les feuilles de texte qui les accompagnent en expliquent l'histoire et le symbolisme.

Au IVe siècle, nous les voyons sortir des catacombes avec les mosaïques du cimetière de Cyriaque, et de l'art classique avec celles de Sainte-Pudentienne et de Sainte-Constance. Peu à peu, dans le courant des Ve, VIe, VIIe et VIIIe siècles, les influences byzantines s'accusent sur l'arc de Galla Placidia à Saint-Paul-hors-les-Murs, dans les absides des Saints-Côme-et-Damien et de Saint-Venance. On tombe dans la plus grande barbarie, au IXe siècle, avec les mosaïques qui furent commandées par le pape Pascal Ier pour Sainte-Cécile-au-Transtévère, Sainte-Marie *in Domnica* sur le Célius, Sainte-Praxède sur l'Esquilin. Mais, après une éclipse de plusieurs siècles, l'art reparaît avec la renaissance des XIIe et XIIIe siècles, qui nous a valu les belles décorations de Saint-Clément, de Sainte-Marie-Majeure, de Sainte-Marie-du-Transtévère, de Saint-Paul-hors-les-Murs, de Saint-Jean-de-Latran et les œuvres des Cosmati et de Vasalleto. Voilà une nouvelle page, — et des plus intéressantes, — ajoutée par M. de Rossi à l'histoire de l'art chrétien dans la ville de Rome.

Il ne s'en tint pas là, et dans une série de dissertations parues soit dans son Bulletin, soit dans un grand nombre de périodiques italiens ou étrangers, il *illustra* plusieurs monuments romains du moyen âge, soit qu'il découvrît les antiques peintures de l'oratoire de Saint-Nicolas au Latran, soit qu'il montrât l'église Saint-Barthélemy s'élevant dans l'île, sur les ruines d'un temple d'Esculape, soit qu'il étudiât l'antique monastère de Saint-Érasme au Célius. Bientôt, désireux de connaître de plus en plus sa ville de Rome, il en rechercha les anciennes représentations, et il en découvrait dans les fresques de Cimabue à Assise, de Sodoma à Monte-Oliveto, près de Sienne, et il publiait, en 1879, tout un recueil de vues de Rome antérieures au XVIe siècle. Enfin, il faisait quelques incursions dans la période de la Renaissance; en deux brochures fort curieuses, il montrait le réveil du paganisme dans l'Académie romaine présidée par Pomponius Letus, et l'hostilité des humanistes contre l'Église, éclatant avec la conspiration de Stefano Porcari, sous Nicolas V.

Ainsi, on ne saurait imaginer une œuvre scientifique plus étendue et plus variée que celle de M. de Rossi; il s'est exercé sur les siècles les plus opposés, depuis les premiers temps de la Rome païenne jusqu'à ceux de la Renaissance. Tour à tour, il a emprunté les secours de la numismatique, de la topographie, de l'épigraphie, de l'archéologie, de l'hagiographie et leur a rendu avec usure, par les progrès qu'il leur a fait faire, les services qu'il leur avait demandés. Il a déchiffré les inscriptions des tombeaux païens et des catacombes chrétiennes, les manuscrits des bibliothèques de l'Europe et de nombreux

actes d'archives. Il a touché aux plus graves questions de l'histoire politique et de l'histoire de l'art, de la liturgie et de la théologie. Si l'on ne regarde que la variété des sujets, la précision des informations, l'abondance des renseignements, son œuvre nous apparaît tout d'abord comme une immense encyclopédie.

Mais elle est bien plus encore; une encyclopédie n'est, après tout, qu'une compilation impersonnelle sans prétention à l'originalité; au contraire, rien n'est plus personnel que l'œuvre de M. de Rossi, puisque toujours elle a transformé les questions qu'elle a traitées et fixé davantage les sciences qu'elle a interrogées. Un dictionnaire n'a d'autre plan que celui que lui fournissent les lettres de l'alphabet; au contraire, une unité nette et précise se dégage des études nombreuses et variées de M. de Rossi. S'il a précisé les règles de l'épigraphie chrétienne au point d'en paraître le fondateur, s'il a fait l'examen le plus minutieux des galeries souterraines, s'il a soigneusement relevé les sculptures des sarcophages, les peintures des catacombes, les mosaïques des églises, s'il a disserté sur l'origine et la paléographie de tel manuscrit, ce n'était, en aucun cas, pour en rester là ni pour se montrer habile épigraphiste, paléographe distingué, archéologue éminent; c'était avant tout pour permettre à ces *sciences auxiliaires* de fournir à l'histoire des renseignements de plus en plus certains, de plus en plus précis. C'est vers l'histoire que tendait son œuvre multiple : préciser davantage la vie de l'Église romaine primitive, de sa doctrine, de sa hiérarchie, de sa liturgie, de son art et en mon-

trer la continuité et le développement à travers tout le moyen âge, voilà le résultat dernier de ses efforts, voilà ce qui lui a valu sa renommée universelle.

*
* *

En même temps qu'elle se déroule à nos yeux avec la plus belle ordonnance, son œuvre nous apparaît dans sa majestueuse sérénité. C'est un axiome dans certains milieux que l'on ne saurait parler avec impartialité de ce que l'on aime, et que c'est une mauvaise disposition pour faire l'histoire du christianisme que d'être chrétien convaincu. La vie scientifique de M. de Rossi est un éclatant démenti à ces théories singulières qui font une obligation d'ignorer ou d'abhorrer ce qu'on voudrait étudier. Catholique fervent, M. de Rossi a toujours été plein de respect et de soumission pour les dogmes et les préceptes de l'Église. Enfant, il apprenait à lire dans les *Actes des martyrs ;* âgé et malade, il observait avec un soin scrupuleux les jeûnes liturgiques, et c'est à l'église, au milieu de ses prières, qu'il a été foudroyé par la paralysie. Il était si dévoué à la papauté que le cardinal-vicaire a pu l'appeler *catholicum virum..., ecclesiae et apostolicae sedi addictissimum,* et que, lui adressant ses félicitations à l'occasion de son 70e anniversaire, Léon XIII lui-même n'a pas manqué d'insister sur ce trait de son caractère : *Tua nunquam obscura fuit addictissima nobis et Ecclesiae voluntas... quo magis possis huic Urbi decori esse, Ecclesiae utilitati et solatio nobis, exem-*

plum praebens filii sapientis qui, ut sacris docemur litteris, laetificat patrem. C'est toujours par une invocation religieuse qu'il commença toutes ses grandes entreprises scientifiques. Au début de ses Inscriptions chrétiennes, il « demande à Dieu de lui donner quelques consolations quand paraîtra cet ouvrage, si cela est bon et utile au salut de son âme, sinon qu'il en soit ce qu'il plaira à sa volonté divine, bien disposé d'avance à tout accepter ». Et cependant sa foi si vive n'a jamais gêné la liberté du savant ; c'est qu'elle était en même temps très éclairée. Elle savait ce qui était de son domaine intangible et ce qui « avait été abandonné par Dieu aux libres discussions des hommes » ; elle ne se croyait pas ébranlée par la faible solidité de traditions adventices ; le peu d'authenticité de certaines légendes hagiographiques lui importait peu ; mais surtout il lui répugnait comme une lâcheté et une hypocrisie d'être servie par des réticences ou des entorses données à la vérité scientifique.

Aussi, ses convictions religieuses ne gênèrent-elles en rien ses recherches archéologiques. Sans que sa foi fût blessée, il put combattre les théories qui faisaient du vase de sang et de la palme les signes infaillibles d'un tombeau de martyr, discuter et parfois rejeter comme apocryphes certaines passions et certaines légendes, en rectifier d'autres et prouver, avec Mgr Duchesne, que le martyrologe dit hiéronymien n'a rien de commun avec saint Jérôme. Il fut prudent dans l'explication du symbolisme chrétien, se gardant bien de vouloir retrouver à tout prix, dans les peintures des catacombes, le symbole tout entier. Enfin, il s'abstenait soigneu-

sement d'affirmer d'une manière catégorique l'apostolicité d'un cimetière, quand elle ne lui paraissait pas suffisamment démontrée. Quelques traits m'ont montré combien étaient grands ses scrupules. A Priscille, un graffite du IVe siècle porte ces paroles énigmatiques : « *Venimus ad calicem* ». Il eût été « consolant » pour des âmes pieuses de les voir ainsi traduites : « Nous nous sommes approchés du calice, nous avons communié. » Mais M. de Rossi se rappela certain texte de saint Augustin, et il crut plutôt voir dans cette inscription une allusion aux libations que faisaient encore sur les tombeaux les chrétiens du IVe siècle, aimant mieux ainsi enlever à cette inscription ce qui en aurait fait le principal intérêt, aux yeux de beaucoup de gens, et rester dans la vérité scientifique. Une autre fois, au nom de deux savants, Mgr Duchesne et M. le chanoine Ulysse Chevalier, je lui demandai la date du *Vaticanus* latin 7172 ; de sa réponse dépendait une grave question, celle de l'antiquité en Occident de la légende et du culte de saint Alexis. Si le manuscrit datait du IXe siècle, comme le prétendaient les uns, la légende était ancienne ; elle n'était, au contraire, qu'une importation orientale de la fin du Xe siècle, s'il n'était que du XIe siècle, comme d'autres l'affirmaient. Ne trouvant pas des raisons paléographiques suffisantes pour incliner dans un sens ou dans l'autre, M. de Rossi ne se prononça pas, et, malgré l'importance religieuse que certains érudits donnaient, bien à tort, à la question, il laissa en suspens son jugement.

Son impartialité était reconnue de tous. Dans leurs polémiques, les savants catholiques recouraient à lui comme au plus éclairé et au plus juste des arbi-

tres, et les plus illustres représentants de la science protestante n'hésitaient pas à le saluer comme un maître. A l'occasion des fêtes de 1892, Mommsen, au nom du Comité de publication du *Corpus,* le proclamait le prince de la science italienne, le fondateur de l'archéologie chrétienne, *principi eruditorum italorum, archaeologiae christianae fundatori.* L'une des lumières de la théologie protestante, M. Harnack, s'associait à cet hommage et adressait à M. de Rossi l'antique salutation *vivas, valeas, floreas.* Si quelque pasteur évangélique de Hanovre ou d'ailleurs était effrayé par les conclusions que pouvait tirer, en faveur de sa doctrine, l'Église catholique des œuvres du maître, ce n'était pas à lui qu'il s'en prenait. Il essayait plutôt de convaincre d'exagération quelque disciple maladroit; il attaquait en termes généraux et vagues l'école romaine, mais jamais son chef; l'on ne découvrait jamais la couronne! C'est en effet une sorte de souveraineté scientifique qu'a exercée M. de Rossi. Plus heureux que tant d'autres savants, il a vu le succès de son œuvre s'imposer au monde scientifique; il est entré vivant dans l'immortalité.

*
* *

Les honneurs ne lui ont pas manqué; dès ses premières découvertes, il put compter sur l'affectueuse protection de Pie IX; à plusieurs reprises, ce pape, à l'âme enthousiaste et communicative, l'invita à sa table et alla le surprendre au milieu de ses fouilles, dans les galeries souterraines. C'est à ses frais que

furent publiées les Inscriptions chrétiennes et la Rome souterraine, et il en accepta la dédicace. C'était avec la plus grande joie qu'il appréciait chaque nouvelle découverte et qu'il se la faisait exposer par l'auteur. De plus en plus fréquents, ces entretiens firent bientôt de M. de Rossi le confident des pensées, des joies et des tristesses de Pie IX. Quoique moins expansif que son prédécesseur, Léon XIII n'en prodigua pas moins à M. de Rossi les marques de son estime; à plusieurs reprises, il lui adressa des brefs élogieux et s'associa aux manifestations de 1882 et de 1892. *Scriptor* de la Vaticane, où il aimait à se dire le successeur de Galletti; préfet du musée chrétien du Latran, dont il fut le fondateur; secrétaire général de la Commission d'archéologie sacrée, et, par là, administrateur absolu des catacombes; membre et, le plus souvent, président des Académies pontificales; décoré de tous les ordres des États de l'Église, M. de Rossi avait reçu des papes toutes les dignités et tous les honneurs qui peuvent se conférer à des laïques; il était une manière de cardinal laïque. La plupart des gouvernements étrangers avaient suivi cet exemple, et, ne se laissant distancer par personne, la France élevait, en 1892, l'illustre archéologue à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

Pour célébrer le 60e et le 70e anniversaire du maître, des savants du monde entier se réunirent à deux reprises à Rome pour lui apporter leurs éloges et leurs hommages. Les fêtes de 1892 furent les plus brillantes. Dans l'antique basilique cimitériale de Saint-Sixte, on érigea un buste à M. de Rossi devant une élite d'érudits, et, quelques jours après, ces sa-

vants venus de tout pays, et appartenant à toutes les confessions chrétiennes, s'unissaient, sous la présidence du vicaire du pape, pour remercier Dieu d'avoir donné et conservé un pareil maître à la science; le *Te Deum* fut chanté comme pour un triomphe, et, fait encore plus extraordinaire! à l'Évangile, revêtu des ornements sacerdotaux, le cardinal Parocchi prononça, *inter missarum solemnia,* l'éloge de M. de Rossi. Le panégyrique d'un vivant prononcé par le représentant du pontife suprême, n'était-ce pas déjà comme une apothéose, une canonisation? On voulait même avoir de ses reliques : nombreux étaient les Américains et les Anglais qui se procuraient de ses photographies et le priaient d'y apposer sa signature; il le faisait comme une chose naturelle. On venait même en pélerinage auprès de lui. Saint Jérôme raconte qu'aux temps d'Auguste, un Espagnol fit le voyage d'Italie pour contempler les traits de Tite-Live; il le vit et s'en retourna satisfait, *vidit et gavisus est.* Que de fois cet acte de vénération a été de nos jours renouvelé pour M. de Rossi! Que de prêtres français et allemands, que de pieux laïques gravirent, avec ferveur, les pentes raides de son escalier, pour contempler le savant qui leur semblait un Père de l'Église! Il se prêtait avec la plus aimable condescendance à ces manifestations parfois importunes! C'est qu'il en comprenait la légitimité et qu'au fond de lui-même, il se classait parmi les *Mirabilia Urbis* qui devaient entrer dans le programme de tout pélerinage à la Ville éternelle.

Il avait pleine conscience de sa valeur. Il n'était pas rare, dans les conférences qu'il faisait aux cata-

combes, de lui entendre tenir ce langage : « Voilà, messieurs, une découverte qui a suffi pour immortaliser Bosio; après lui, chaque siècle en a fait une de semblable, et moi j'en fais quand je veux! » Vanité! murmuraient les esprits prévenus ou superficiels; conscience de l'œuvre accomplie et de l'excellence de la méthode, pensaient plutôt ceux qui connaissaient de plus près sa carrière scientifique.

Malgré ces honneurs extraordinaires, il était plein de bonté et même de prévenance. Loin de mettre la lumière sous le boisseau, faiblesse commune à beaucoup d'érudits, il avait un impérieux besoin de la répandre. *Sine invidia communico,* répondait-il un jour à un savant qui venait le remercier de ses renseignements; la citation ne pouvait pas mieux s'appliquer. C'est à ce désir de communiquer sans cesse la science que l'on a dû ses conférences d'archéologie chrétienne aux catacombes. Une fois par mois, la pieuse association des *cultores martyrum,* dont il était l'inspirateur, faisait [1] célébrer dans un cimetière surburbain une messe solennelle en l'honneur des martyrs et des saints qui y avaient reposé : le 22 novembre c'était à saint Calixte, dans la crypte de sainte Cécile; le 31 décembre, à Priscille, dans la *Capella graeca;* le 14 février, à saint Valentin, sur la Flaminia; le 12 mai, à Domitille, dans la basilique des saints Nérée et Achillée. Pour la circonstance, ces anciens sanctuaires se paraient de guirlandes de buis et de lumières; la foule se pressait au milieu des ruines et des sarcophages, et,

1. Cette pieuse coutume s'est conservée; c'est l'un des élèves du maître, M. Marucchi, qui continue la série de ces intéressantes conférences d'archéologie chrétienne.

après de nombreux siècles de silence, les galeries souterraines se renvoyaient les échos des chants liturgiques. La messe finie, M. de Rossi montait sur un fût de colonne, sur des débris de maçonnerie, et, devant une assemblée variée, il racontait en français l'histoire de la catacombe où on se trouvait, et du martyr dont on fêtait l'anniversaire : « Vous, lui disait dans une circonstance solennelle l'éminent directeur de l'École de Rome, M. Geffroy, c'est sous terre que vous enseignez, au fond de ces catacombes que vous avez ouvertes, à côté des autels, parmi les souvenirs et les reliques sacrées de ceux qui ont combattu le terrible combat de la vie céleste. A peine les chants religieux ont-ils cessé, votre parole s'élève pleine et sûre d'elle-même, faite pour l'enseignement, nourrie de méditation, de science profonde et sincère, d'infinis souvenirs. Et, debout sur une pierre, dans l'ombre souterraine, entouré d'un auditoire d'élite venu de tous pays pour vous entendre, vous avez pour témoins et garants de vos démonstrations lumineuses les inscriptions, les peintures, les sarcophages sculptés qui vous entourent! »

Chez lui, dans son salon décoré de peintures des catacombes, M. de Rossi continuait à distribuer à ses auditeurs les résultats de la science. Il recevait avec la plus grande amabilité tous les visiteurs, quel que fût leur âge ou leur condition. Que l'on fût grand-duc, archevêque ou simple étudiant, on était l'objet de toutes ses avances; il était *tout à tous*. Ses causeries étaient charmantes : grâce à sa prodigieuse mémoire, il donnait un tour original et précis aux sujets que l'on abordait; il évoquait avec une intensité de vie extraordinaire l'histoire de Rome

(même l'histoire contemporaine), et bientôt, cessant de parler, on écoutait, sans en perdre un mot, la merveilleuse conférence archéologique ou historique dont on avait fourni l'occasion.

Il aimait surtout à voir chez lui les jeunes gens envoyés en mission, à Rome, par les différents pays de l'Europe. S'il leur connaissait un certain goût pour ses propres études, il voulait les avoir pour disciples; pour eux, il multipliait ses coquetteries, il rendait ses causeries plus brillantes, il s'intéressait à leurs recherches, à leur avenir, et, de visiteurs timides, il ne tardait pas à s'en faire des élèves pleins d'ardeur et d'affection pour le maître. Quoiqu'il montrât toujours la plus grande bienveillance aux instituts allemands et autrichiens, les héritiers du Saint-Empire, et que, parmi les prêtres du *Campo Santo* teutonique, il comptât de brillants disciples tels que MM. Kirsch et Wilpert, néanmoins, il semblait montrer une certaine prédilection pour l'École française. Il se rappelait que de France lui étaient venus les premiers encouragements, que dom Guéranger, abbé de Solesmes, avait plusieurs fois soutenu son courage, pendant les premières fouilles de Saint-Calixte; que l'abbé Martigny avait longtemps publié une édition française de son *Bullettino,* enfin que, dans cette même École, il avait trouvé dans la personne de Mgr Duchesne un ami sincère et un savant collaborateur. Aussi, il aimait à venir au palais Farnèse, à travailler dans sa bibliothèque, à se sentir entouré de l'affectueuse admiration des membres de cette mission; et lorsque, bien représentés par leur directeur, ils prirent une part active aux fêtes de 1892, il se plut à

proclamer qu'il aimait l'École française comme s'il en était un des fondateurs. Elle lui rendait en affection et en respect l'intérêt qu'il lui portait, et plus d'un de ses membres s'est senti frappé au cœur quand il a appris la mort de l'excellent commandeur, dont la gloire n'avait pas altéré la bonté.

*
* *

Au milieu de ses succès et de ses honneurs, M. de Rossi avait conservé à l'Église romaine la fidélité qu'il lui avait vouée dès ses jeunes années. Lorsque, après la prise de Rome par l'Italie, le 20 septembre 1870, il fallut choisir entre le maître de la veille et celui du lendemain, entre le pape et la Maison de Savoie, il n'hésita pas! il se rangea du côté du roi déchu, dont la souveraineté temporelle était restreinte aux limites du Vatican. Comment pouvait-il oublier les faveurs extraordinaires dont Pie IX l'avait comblé, la protection toute-puissante qu'il avait reçue de lui? Et puis, une raison encore plus intime l'avait décidé : pour lui, la patrie ce n'était pas l'Italie, c'était Rome; et Rome, c'était le pape. Il fit consister son patriotisme dans l'amour de la Rome pontificale, de la Rome des apôtres et des martyrs, et, tandis que les fidèles du nouveau régime célébraient, avec la *Marche royale* et l'*Hymne à Garibaldi*, la renaissance de l'Italie, lui, continuait à chanter, mais avec plus d'émotion encore, devant la confession de Saint-Pierre, le vrai chant national de Rome :

O felix Roma, quae duorum principum
Es consecrata glorioso sanguine,
Horum cruore purpurata, ceteras
Excellis orbis una pulchritudines!

C'est au pape Pie IX qu'il dédiait encore, en 1877, le troisième volume de la Rome souterraine. Élu à diverses reprises conseiller municipal ou conseiller provincial, il siégea toujours dans la minorité hostile au nouveau régime. Plusieurs fois, l'Italie officielle essaya de se le concilier; en 1892, en particulier, elle aurait voulu prendre part aux fêtes qui furent célébrées en l'honneur du grand archéologue et lui décerner de nouvelles distinctions. Mais il ne voulut pas, afin de conserver intacte jusqu'au bout sa fidélité au Vatican; et, seule de toutes les nations, l'Italie ne figura pas dans cette apothéose de l'une de ses gloires. Et cependant, M. de Rossi n'était pas un intransigeant; peut-être même, au fond de son âme, n'avait-il qu'une confiance fort limitée dans le rétablissement du pouvoir temporel; mais les questions de fidélité ne se discutent pas. Après avoir bien montré son choix, il ne dédaigna pas d'entrer parfois en relations officieuses avec les maîtres du jour : quand il s'agissait de défendre contre le vandalisme moderne les catacombes, ou les monuments chrétiens de Rome contre les exigences du « plan régulateur », il n'hésitait pas à porter ses réclamations aux ministres italiens, et, venant de lui, elles étaient souvent admises. Cependant, il déplorait de n'avoir pas pu sauver de la destruction l'antique cloître des Franciscains de l'Ara-Cœli; il s'était butté à la statue de Victor-Emmanuel que l'on voulait ériger à cet emplacement, sur le Capitole! Il ne pardonnait pas aux Piémontais d'avoir bouleversé la ville de Rome, fait disparaître les villas et les couvents qui lui donnaient un aspect si particulier, transformé les antiques quartiers, et détruit une foule d'antiquités

chrétiennes et médiévales. Leur venue lui déplaisait aussi parce que, sous ce flot étranger, la population romaine avait été profondément modifiée.

Ce dernier trait nous ramène à l'essence même du caractère de M. de Rossi. C'était un Romain : il l'était par ses origines, par sa vie, ses sympathies et même ses haines; il l'était par sa foi et son dévouement au Saint-Siège; il l'était surtout dans son œuvre scientifique, puisque Rome fut l'objet constant de toutes ses études. Aussi, ce n'est pas seulement sur la première page de ses Inscriptions chrétiennes, c'est sur toutes ses actions, sur tous ses sentiments, sur toute sa vie qu'il aurait pu mettre cette fameuse signature qui donne avec son nom le fond de son âme : *Johannes-Baptista de Rossi,* ROMANUS!

VI

LA VENUE DE SAINT PIERRE

A ROME

LA VENUE DE S. PIERRE A ROME

Position du problème. — S. Pierre a-t-il gouverné vingt-cinq ans l'Église de Rome? — Tradition ancienne sur la venue de S. Pierre à Rome. — Caius interprété par Renan. — Tertullien. — S. Irénée : importance de son témoignage. — Denys de Corinthe ; importance de son témoignage. — S. Ignace d'Antioche ; authenticité de sa lettre aux Romains. — S. Clément. — S. Pierre rendant témoignage de lui-même. — Fait indiscutable et de moins en moins discuté.

Un certain nombre d'érudits allemands ont essayé de contester la venue de saint Pierre à Rome. C'étaient des protestants ou des vieux-catholiques [1] qui voulaient, en niant ce fait historique, détruire les conséquences dogmatiques qui en découlent : l'apostolicité de l'Église romaine et sa primauté dans l'Église universelle. La faiblesse de leurs arguments a frappé même des adversaires déclarés du catholicisme. Dès 1873, Renan examinait cette question dans un appendice à son volume l'*Antéchrist :* il déclarait « très admissible que saint Pierre fût venu à Rome » ; il regardait « comme probable la tradition

1. Lipsius (protestant), *Die apokryphen Apostelgeschichten und Apostellegenden* (Brunswick, 1883-1887) ; *Die Quellen der roemischen Petrussage* (Kiel, 1872) ; *Chronologie der roemischen Bischoefe bis zur Mitte des vierten Jahrhunderts* (Kiel, 1869). — Friedrich (vieux catholique), *Zur aeltesten Geschichte des Primates in der Kirche.*

du séjour de Pierre à Rome ». L'illustre savant protestant Harnack écrivait de son côté, en 1876, que ce fait est tellement évident, qu'il ne devrait pas même se discuter[1]. Malgré ces déclarations dont nul ne saurait contester l'importance, des esprits prévenus continuent à nier le séjour de saint Pierre à Rome. Aussi est-il bon d'examiner de près cette question, ne serait-ce que pour expérimenter une fois de plus sur ce point la solidité scientifique de nos traditions chrétiennes.

« Les catholiques, dit Renan, se sont exposés aux objections les plus péremptoires de la part de leurs adversaires avec leur malheureux système de la venue de Pierre à Rome, en l'an 42..... qui porte la durée du pontificat de Pierre à vingt-trois ou vingt-quatre ans; rien de plus inadmissible[2]. » Cette affirmation tout à fait exagérée renferme une remarque dont les apologistes du christianisme ont à tenir compte : ils doivent soigneusement distinguer entre les probabilités, quelque grandes qu'elles soient, et les certitudes scientifiques, et se bien garder de nuire à ces dernières en donnant aux premières une importance exagérée. Nous éviterons ce défaut en distinguant deux questions dans le problème qui nous occupe et en cherchant tour à tour :

1° si saint Pierre a gouverné vingt-cinq ans l'Église de Rome;

2° s'il l'a fondée et sanctifiée de son martyre.

1. Harnack. *Patres apostolici*, fasc. I, p. 15. « Lis adhuc sub judice non esset, nisi critici fabulis illis Pseudo-Clementis vel judaizantium christianorum plus quam par est auctoritatis tribuerent. »

2. Renan, *op. cit.*, p. 553.

*
* *

L'une des sources les plus anciennes du *Liber pontificalis*, le catalogue philocalien, rédigé vers l'an 355, mentionne ainsi, dans sa liste des évêques de Rome, le pontificat de saint Pierre : « *Petrus ann. XXV, mense uno, d. VIIII; fuit temporibus Tiberii Caesaris et Gai et Tiberi Claudi et Neronis, a cons.* Minuci *et Longini usque* Nerine *et* Nero [1]. » Ainsi, d'après ce texte, saint Pierre serait venu à Rome pendant le règne de Tibère, sous le consulat de Vinicius et de Longinus, c'est-à-dire en 30; il y aurait vécu sous Caligula, Claude, Néron, et y serait mort pendant le règne de ce dernier, dans l'année consulaire de Néron et de Vetus, c'est-à-dire en 55; ce qui donne un épiscopat de 25 ans révolus.

Écrivant, dans les premières années du quatrième siècle, son *liber de Mortibus persecutorum*, Lactance s'exprimait ainsi sur saint Pierre et les apôtres : « *Dispersi sunt per omnem terram ad Evangelium prædicandum..... et per annos quinque et viginti, usque ad principium Neroniani imperii, per omnes provincias et civitates ecclesiæ fundamenta miserunt; cumque jam Nero imperaret, Petrus Romam advenit* [2]. » D'aucuns ont voulu voir dans ce texte une nouvelle confirmation des 25 ans d'épiscopat romain de saint Pierre. C'est aller peut-être trop loin :

1. *Liber pontificalis* (éd. Mommsen, dans les *Monumenta Germaniæ*) I, p. 2 (ed. Duchesne) t. I, p. 2. Dans le texte de Philocalus, il faut corriger *Minuci*, *Nerine* et *Nero*, mal orthographiés par les copistes des manuscrits, par *Vinici*, *Neronis* et *Vetere* (cf. Duchesne, *ibid.*, p. 3)
2. *Patrologie latine* (Migne, t. VII, col. 195).

en réalité, il comprend deux affirmations bien nettes : pendant 25 ans à dater de l'Ascension, les apôtres ont prêché l'Évangile dans le monde entier; au bout de cette période, c'est-à-dire au commencement du règne de Néron, saint Pierre vint à Rome où bientôt il subit le martyre. Néron ayant succédé à Claude en 54, nous retrouvons la même chronologie que dans le catalogue philocalien : 29-30, Ascension et commencements de la prédication apostolique; 54-55, martyre de saint Pierre à Rome.

Eusèbe a apporté de graves modifications à cette manière de compter. Dans sa *Chronique* il fixe à la troisième année de Caligula (mars 39-mars 40) la venue de saint Pierre à Rome et il le fait mourir à la douzième de Néron, soit entre octobre 65 et octobre 66 [1]. Dans son *Histoire ecclésiastique* au contraire, il fait venir l'apôtre dans la Ville éternelle, sous Claude, après l'an 41, pour y combattre Simon le Magicien [2]. « Ce fut aux débuts du règne de Claude que la miséricordieuse Providence conduisit à Rome Pierre, le plus vaillant, le plus grand des apôtres et leur chef. » Mais il est important de constater que malgré ces variations de la date initiale, Eusèbe maintient un écart de 25 ans entre la pre-

1. *Patrologie gréco-latine* (Migne, t. XIX, p. 539 et 543).

(3e année de Caligula, 39). « Petrus apostolus, cum primum Antiochenam ecclesiam fundasset, Romam mittitur, ibique evangelium prædicans, XXV annis ejusdem urbis episcopus perseverat. »

(11e année de Néron, 66). « Post Petrum primus Romanam ecclesiam tenuit Linus. »

2. Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, livre II, ch. 14. « παραπόδας γοῦν ἐπὶ τῆς αὐτῆς Κλαυδίου Βασιλείας, ἡ πανάγαθος καὶ φιλανθρωποτάτη τῶν ὅλων πρόνοια, τὸν καρτερὸν καὶ μέγαν τῶν ἀποστόλων, τὸν ἀρετῆς ἕνεκα τῶν λοιπῶν ἁπάντων προήγογον Πέτρον, ἐπὶ τὴν Ρῶμην..... χειραγωγεῖ. »

mière venue de saint Pierre à Rome et son martyre.

Ainsi, malgré leurs divergences parfois assez considérables, Philocalus, Lactance et Eusèbe sont unanimes sur un point : les 25 ans de durée de l'épiscopat de saint Pierre.

Or, ils représentent des traditions différentes et toutes trois fort sérieuses. Philocalus écrivait son Catalogue par ordre du pape Libère ; il y consignait par conséquent la chronologie des papes, telle que l'admettait officiellement l'Église romaine. Né et en tout cas élevé en Afrique, précepteur, à Trèves, des enfants de Constantin, Lactance se faisait l'écho d'une opinion généralement reçue dans tout l'Occident. Enfin Eusèbe de Césarée nous rapporte ce qui s'enseignait en Palestine et en Orient. De leur affirmation, concordant exactement sur ce point, nous pouvons admettre qu'au commencement du IVe siècle, c'était une tradition universellement admise dans toutes les chrétientés d'Orient et d'Occident que saint Pierre était venu à Rome et qu'il avait gouverné l'Église pendant vingt-cinq ans.

Or, cette tradition est certainement antérieure à l'an 300. Rédigé définitivement par Philocalus sous le pape Libère (352-356), le Catalogue libérien n'est en réalité qu'une réédition de la chronologie des évêques de Rome qu'avait composée, dès l'an 235, le prêtre romain Hippolyte [1]. Quant à Eusèbe de Césarée, il dit lui-même avoir écrit son Histoire ecclésiastique d'après un grand nombre de livres qu'il avait réunis dans sa bibliothèque, l'une des plus riches de son temps. Or, il est facile de voir, comme

1. *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, p. IV-V.

l'a prouvé Mgr Duchesne [1], que pour la chronologie des papes, Eusèbe a utilisé des catalogues de l'Église romaine et la liste des papes que compila, dès la fin du IIe siècle, saint Irénée; et ainsi, il se trouve que Philocalus, Lactance et Eusèbe nous ont rapporté une tradition bien antérieure à leur époque et remontant certainement, par des documents authentiques et en quelque sorte officiels, au commencement du IIIe siècle, avec saint Hippolyte, écho des traditions romaines, avec saint Irénée, écho des traditions orientales. Force est donc de conclure que déjà vers l'an 200, la chrétienté admettait les « années de Pierre », c'est-à-dire les 25 ans de son pontificat romain.

Nous n'ignorons pas les difficultés historiques que soulève cette chronologie. Eusèbe lui-même a dû s'en douter puisqu'il a varié d'opinion sur la date précise de la venue de l'apôtre à Rome. Dans son *Histoire ecclésiastique* il n'adopte l'année 41 qu'en s'appuyant sur la légende de Simon le Magicien, que saint Pierre serait venu combattre à Rome; or, il est généralement admis que cette légende n'a aucun fondement historique. Enfin, dans l'intervalle de ces 25 ans, les *Actes des Apôtres* nous montrent le Prince des Apôtres prêchant ailleurs que dans la capitale de l'Empire. En 44, il passe à Jérusalem les fêtes de Pâques; en 50, il préside dans la même ville la réunion des apôtres; écrivant de Rome, en 61, saint Paul ne le mentionne pas, ce qui serait inexplicable si, cette année-là, saint Pierre s'était trouvé avec lui.

1. *Ibidem.*

Ces alibis ne suffisent pas pour infirmer la tradition si ancienne et si nette dont saint Hippolyte, Eusèbe, Lactance[1] et Philocalus sont les témoins, et c'est aller vite en besogne que de déclarer, à la suite de Renan, le système d'Eusèbe « malheureux » et « inadmissible ». C'est opposer à quatre textes fort anciens et fournis par les plus graves autorités une négation que rien n'appuie; car enfin, qu'importe qu'au cours de ces vingt-cinq ans on trouve saint Pierre à Jérusalem, à Antioche et ailleurs? Du jour où il était entré à Rome, il n'avait pas fait vœu de ne jamais en sortir. Si son ministère l'appelait dans n'importe quelle chrétienté, pourquoi n'y serait-il pas allé et pour s'y rendre était-il dans l'impossibilité de conserver le gouvernement de l'Église romaine? N'oublions pas que nous sommes aux premières origines du christianisme, c'est-à-dire en un temps de missions; or, quoique chefs d'une Église déterminée, les évêques missionnaires s'interdisent-ils les lointains voyages et les longues absences? Les difficultés soulevées par Renan sont donc tendancieuses et sans aller jusqu'à affirmer rigoureusement les 25 années de pontificat de Pierre, nous pouvons admettre cependant qu'elles s'appuient sur des textes importants, et qu'elles sont d'autant plus vraisemblables que, divergeant sur la manière de les compter, ces textes concordent rigoureusement sur leur nombre.

1. Lactance ne dit pas que saint Pierre ait passé les vingt-cinq ans à Rome. Renan fait remarquer avec raison qu'il semble dire le contraire. Il ne faut retenir de son texte que l'affirmation des vingt-cinq années d'apostolat universel, et la conformité de ce total avec celui que donnent Eusèbe et Philocalus.

*
* *

Nous passons du domaine des probabilités à celui des certitudes, lorsque nous examinons si saint Pierre est venu à Rome fonder son Église et recevoir le martyre. Ce fait est constamment affirmé, et de la manière la plus nette, par les auteurs les plus anciens. Dès l'an 200 environ [1], le prêtre romain Caius s'en servait pour confondre les Montanistes. Aux prétentions de ces hérétiques, il opposait la tradition constante de l'Église romaine depuis les enseignements de saint Pierre, son fondateur. Dans le livre qu'il écrivit contre Proclus, chef de la secte des Cataphryges, il parlait ainsi du tombeau « où étaient déposés les corps sacrés des deux apôtres Pierre et Paul » : « Je puis, dit-il, vous montrer les monuments des apôtres. Que vous veniez au Vatican ou sur la voie d'Ostie, vous aurez sous les yeux les monuments des fondateurs de notre Église [2]. »

En citant ce texte [3], M. Renan a essayé d'en atténuer la portée. « Au commencement du IIIe siècle, dit-il, on voyait déjà près de Rome deux monuments auxquels *on attachait les noms* des apôtres Pierre et Paul. L'un était situé au pied de la colline Vaticane : c'était celui de saint Pierre ; l'autre sur la voie d'Ostie : c'était celui de saint Paul. On les appelait

1. Caius écrivait, nous dit Eusèbe (*H. E.*, II, 25), sous le pontificat de Zéphyrin, « κατὰ Ζεφυρῖνον Ρωμαίων γεγονὼς ἐπίσκοπον ».

2. *Ibidem.* « Ἐγὼ δὲ τὰ τρόπαια τῶν ἀποστόλων ἔχω δεῖξαι. Ἐὰν γὰρ θελήσῃς ἀπελθεῖν ἐπὶ τὸν Βατικανὸν, ἢ ἐπὶ τὴν ὁδὸν εἰς τὴν Ὠστίαν, εὑρήσεις τὰ τρόπαια τῶν ταύτην ἱδρυσαμένων τὴν ἐκκλησίαν. »

3. *L'Antéchrist*, p. 191.

en style oratoire les « trophées » des apôtres. C'étaient probablement des *cellæ* ou des *memoriæ* consacrés aux deux saints. » Ainsi nous serions en face d'une phrase « oratoire » qui désignerait deux « cénotaphes », deux illusions de tombeaux! On ne saurait dégrader plus habilement un texte pour lui enlever toute valeur!

En le faisant, M. Renan va, sans la moindre preuve, *sur une simple impression,* à l'encontre de l'auteur même qui, ayant en main le livre de Caius, en extrait cette citation. Eusèbe allègue Caius précisément pour prouver que les corps authentiques des apôtres étaient réellement conservés dans leurs tombeaux du Vatican et de la voie d'Ostie, περὶ τῶν τόπων ἔνθα τῶν εἰρημένων ἀποστόλων τὰ ἱερὰ σκηνώματα κατατέθειται. D'ailleurs, pour que l'argumentation de Caius contre le chef des Cataphryges eût une réelle force, il fallait que dans ces tombeaux on crût vraiment posséder les corps des apôtres. Ce qui devait prouver, dans sa pensée, la tradition indiscutable de l'Église romaine, c'étaient non des monuments commémoratifs et vides, mais bien des tombeaux possédant réellement les corps de ses fondateurs, τῶν ταυτὴν ἱδρυσαμένων τὴν ἐκκλησίαν. Enfin, pour prouver que ces τροπαῖα « pouvaient » être des cénotaphes, Renan allègue Eusèbe, *Vie de Constantin*, II, 40, et de Rossi, *Roma sotterranea,* I, pp. 209-210. Or, dans le texte d'Eusèbe il est question des lieux « que sanctifient les corps des martyrs[1] » et dans sa *Rome souterraine,* I, pp. 209 et 210, M. de Rossi parle, à la suite de Tertullien, des monuments qui gardent soi-

1. Eusèbe, *Vita Constantini*, II, 40 : « τοὺς τόπους αὐτοὺς οἳ τοῖς σώμασι τῶν μαρτύρων τετίμηνται ».

gneusement « les corps des chrétiens et spécialement des martyrs », *si parla non dei cadaveri in genere, sia degli infedeli, sia de' credenti, ma di quelli di cristiani e specificamente de' martiri.* S'il savait dégrader les textes pour leur imposer silence, M. Renan savait encore mieux « les solliciter » pour leur faire dire tout le contraire de leur pensée! Malgré toutes ces arguties, ce passage du prêtre Caius nous prouve qu'en l'an 200, on était persuadé que les tombeaux du Vatican et de la voie d'Ostie gardaient les reliques de saint Pierre et de saint Paul, « fondateurs de l'église romaine », et martyrs à Rome sous Néron, et on en faisait découler l'éminente dignité de cette Église sur toutes les autres.

Tertullien ne raisonnait pas autrement, vers le même temps, lorsque, dans son traité contre Marcion, il établissait sur ces mêmes faits l'autorité de l'Église romaine [1].

Ailleurs, il déclarait la Ville Éternelle heureuse entre toutes, parce que les deux apôtres lui ont prodigué leur prédication et leur sang [2], parce qu'elle a vu saint Pierre mourir glorieusement du supplice du Sauveur, et saint Paul de celui du Précurseur! Enfin, discutant contre les gnostiques, il rappelait une fois de plus le martyre que, sous Néron, saint Pierre et saint Paul ont subi à Rome, le premier sur la croix, le second sous le glaive du bourreau [3].

1. Tertullien, *Adv. Marcionem*, IV, ch. 5, «.... Quod etiam Romani de proximo sonent quibus evangelium et Petrus et Paulus sanguine quoque suo signatum reliquerunt. »

2. *De praescriptionibus*, chap. 36. « Si autem Italiæ adjaces, habes Romam unde nobis quoque auctoritas præsto est. Ista quam felix ecclesia! Cui totam doctrinam Apostoli cum sanguine suo fuderunt; ubi Petrus passioni dominicæ adæquatur, ubi Paulus Joannis exitu coronatur. »

3. *Adversus gnosticos Scorpiace.* « Vitas Cæsarum legimus, orien-

Faisant écho au prêtre Caius et à Tertullien, saint Irénée répétait en Gaule ce qu'ils écrivaient à Rome et en Afrique : « Ce sont les apôtres Pierre et Paul qui ont fondé et évangélisé l'Église romaine[1]... et c'est pour cela qu'entre toutes, elle est la plus antique, la plus grande, la plus connue, tenant des apôtres sa tradition; c'est pour cela que chaque église doit se tourner vers elle et reconnaître sa supériorité. » Ce témoignage si précis est de la plus haute importance. Outre qu'il remonte à la fin du second siècle, il nous est donné par un écrivain qui a fait des recherches historiques considérables et s'est trouvé en relations directes avec un grand nombre de personnages illustres, ses aînés. Il a connu le grand apologiste romain saint Justin, auquel il a fait, dans ses récits, maints emprunts. Or, saint Justin a pu lui transmettre sur les apôtres la tradition admise par l'Église romaine, dès la première moitié du IIe siècle. C'est, en effet, entre 150 et 156 que se placent la plupart de ses écrits, et nous savons par le *Martyrium Polycarpi*, qu'à la mort de saint Polycarpe, en 155, saint Irénée se trouvait précisément à Rome pour y étudier la tradition apostolique. Saint Irénée, d'autre part, se rattachait par ses origines à l'Église de Smyrne; il avait été le disciple

tem fidem Romæ primus Nero cruentavit. Tunc Petrus ab altero cingitur cum cruci adstringitur. Tunc Paulus civitatis Romanæ consequitur nativitatem, cum illic martyrii renascitur generositate. »

1. *Contra hæreses*, III, 1 : « ... τοῦ Πέτρου καὶ τοῦ Παύλου ἐν Ρώμῃ εὐαγγελιζομένων καὶ θεμελιούντων τὴν ἐκκλησίαν »; III, 3 : « Sed quoniam valde longum est in hoc tali volumine, omnium ecclesiarum enumerare successiones, maximæ et antiquissimæ et omnibus cognitæ, *a gloriosissimis duobus apostolis Petro et Paulo Romæ fundatæ et constitutæ ecclesiæ, eam quam habet ab apostolis traditionem*... Ad hanc enim ecclesiam, propter potiorem principalitatem necesse est omnem convenire ecclesiam... »

de saint Polycarpe[1] qui, lui-même, avait reçu de saint Jean les enseignements évangéliques et ainsi, par le seul intermédiaire de son maître, saint Irénée rejoignait les apôtres. Envoyé à Lyon par saint Polycarpe, il y apporta la tradition apostolique des Églises d'Asie. Son témoignage nous prouve donc qu'à Smyrne, comme à Rome, la seconde génération chrétienne admettait universellement que l'Église romaine avait été fondée et organisée par les deux glorieux Apôtres Pierre et Paul, *a gloriosissimis duobus apostolis Petro et Paulo Romæ fundatæ et constitutæ ecclesiæ.*

Denys de Corinthe apporte, vers le même temps, de Grèce, un témoignage identique. Écrivant aux Romains en 170, il leur disait : « Venus tous deux à Corinthe, les deux apôtres Pierre et Paul nous ont élevés dans la doctrine évangélique; partis ensuite ensemble pour l'Italie, ils nous ont transmis les mêmes enseignements, puis ont subi en même temps le martyre[2]. » Ce qui donne du poids à cette affirmation, ce sont les relations étroites qui ont uni, au premier et au second siècle, les Églises de Corinthe et de Rome. Plusieurs fois alors, les évêques de l'une ont écrit aux fidèles de l'autre et, depuis le temps où saint Pierre et saint Paul les avaient fondées toutes deux, leurs chefs avaient vécu dans la plus grande intimité. Il est donc probable que représen-

1. Il le déclare lui-même dans cette lettre à Florinus que nous a conservée Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 20; il y parle aussi de l'intimité qui avait uni Polycarpe « à Jean et aux autres qui avaient vu le Seigneur en personne ».

2. Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 24. « Καὶ γὰρ ἄμφω καὶ εἰς τὴν ἡμετέραν Κόρινθον φοιτήσαντες ἡμᾶς, ὁμοίως δὲ καὶ εἰς τὴν Ἰταλίαν, ὁμόσε διδάξαντες, ἐμαρτύρησαν κατὰ τὸν αὐτὸν καιρόν. »

tant en sa qualité d'évêque la tradition corinthienne, Denys était aussi l'écho de la tradition romaine, et s'il en fallait une nouvelle preuve, nous la trouverions dans cette circonstance : écrivant aux Romains, il leur parle de ces faits comme de faits incontestés parmi eux.

Soixante ans plus tôt, au seuil de l'âge apostolique, c'est l'un des successeurs de saint Pierre à Antioche qui fait allusion à son voyage et à son martyre à Rome. C'était en 110, sous Trajan; saint Ignace, évêque d'Antioche, venait d'être condamné au dernier supplice et il était envoyé dans la capitale de l'empire pour être livré en pâture aux fauves, dans les jeux du cirque. Ayant appris que la communauté chrétienne de Rome avait commencé des démarches pour le sauver, il lui écrivait pour la supplier de ne rien faire qui pût retarder son martyre; car il avait hâte « d'être broyé par les dents des bêtes, pour devenir le pain immaculé du Christ ». Et il terminait par cette dernière adjuration : « Ce n'est pas comme Pierre et Paul que je vous commande; eux, ils étaient apôtres et moi je ne suis qu'un condamné; ils étaient libres, et je ne suis encore qu'un esclave! »[1] « Ces paroles, dit Mgr Duchesne, ne sont pas l'équivalent littéral de la proposition : « Saint Pierre est venu à Rome ». Mais supposé qu'il y soit venu, saint Ignace n'aurait pas parlé autrement; supposé qu'il n'y soit pas venu, la phrase manque de sens. »

Protestants, vieux-catholiques et libres penseurs

1. Saint Ignace, *Ep. ad Roman.* « Οὐχ ὡς Πέτρος καὶ Παῦλος διατάσσομαι ὑμῖν. Ἐκεῖνοι ἀπόστολοι, ἐγὼ κατάκριτος· ἐκεῖνοι ἐλεύθεροι, ἐγὼ δὲ μέχρι νῦν δοῦλος. »

l'ont bien compris ainsi et pour se débarrasser d'un aussi grave témoignage. ils ont soutenu que la lettre de saint Ignace aux Romains est apocryphe. Ce n'est pas le lieu d'instituer une discussion à ce sujet. Dans ses « Origines chrétiennes », Mgr Duchesne [1] a excellemment prouvé l'authenticité de la lettre aux Romains. Admise par des protestants tels que Zahn et Lightfoot [2], des libres penseurs tels que Renan lui-même [3], elle ne fait maintenant doute pour personne. Dès lors, la personne même d'Ignace donne à cette phrase une valeur considérable. Né en 45, contemporain des premiers jours de l'Église, il avait dû être en relations assez étroites avec les apôtres, puisque dans cette chrétienté d'Antioche qui avait été fondée par saint Pierre lui-même, il avait été choisi pour être après Évodius, le successeur du prince des apôtres. N'était-il pas tout particulièrement bien placé pour avoir des détails certains sur les actes importants de la vie du saint? Comment, par exemple, aurait-il ignoré quelle Église saint Pierre était allé fonder le jour où il avait abandonné le gouvernement de celle d'Antioche [4]?

Le troisième successeur de saint Pierre à Rome, le pape saint Clément, nous apporte une affirmation encore plus ancienne, puisqu'elle remonte au règne

1. *Les Origines chrétiennes.* Appendice au chap. VI, pp. 63-69. Voir aussi Batiffol, *Les anciennes littératures chrétiennes. La littérature grecque.*

2. Zahn, *Ignatius von Antiochien* (Gotha, 1873). Lettres de saint Ignace et de saint Polycarpe éditées par Lightfoot (Londres, 1885).

3. Renan, *Histoire des Origines du Christianisme. Les Evangiles.* Préface.

4. Eusèbe, *Hist. ecc.*, III, 12. « Ἀλλὰ καὶ τῶν ἐπ' Ἀντιοχείας Εὐοδίου πρώτου κατάσταντος, δεύτερος ἐν τοῖς δηλουμένοις Ἰγνάτιος ἐγνωρίζετο... »

de Domitien (80-96). Écrivant à l'église de Corinthe pour blâmer et extirper certains abus, saint Clément cite les belles actions dont il a été témoin. « Laissons, dit-il, les exemples tirés du passé, voyons les généreux athlètes qui ont vécu avec nous, et les traits d'héroïsme de notre temps », et il décrit la persécution de Néron. La manière dont il le fait donne tout à fait l'impression qu'il en avait vu les scènes tragiques. Il met en relief les souffrances des deux apôtres Pierre et Paul « qui restent *chez nous* le plus beau des exemples, ὑπόδειγμα κάλλιστον ἐγένοντο ἐν ἡμῖν[1] ».

Ce texte suffirait à lui seul pour prouver le martyre de saint Pierre; mais affirme-t-il avec la même netteté que ce martyre a eu lieu à Rome? Remarquons que saint Clément est Romain et qu'il envoie cette lettre en sa qualité d'évêque de Rome. Or il insiste beaucoup sur cette circonstance que les actes d'héroïsme qu'il décrit se sont passés *sous ses yeux,* que les généreux athlètes du Christ étaient *ses proches,* τοῖς ἔγγιστα γενομένους ἄθλητας, c'est-à-dire vivaient dans la même ville que lui; que le martyre de saint Pierre et de saint Paul a été d'un grand exemple « *chez nous* » ἐν ἡμῖν, c'est-à-dire toujours à Rome. Enfin, les supplices qu'il décrit sont précisément ceux qu'au cours de sa persécution, Néron fit subir aux chrétiens de Rome[2]. Dans ces passages, il est donc tout le temps question de faits qui se sont déroulés à Rome, et comme, dans leur nombre, Clément cite le martyre des apôtres, force nous est de conclure que dans sa pensée c'est à Rome qu'avait eu lieu, sous Néron, le

1. Clément, *Ep. I. ad. Corinth.*, chap. 5 et 6.
2. Renan, *L'Antéchrist*, p. 167 et suiv.

martyre de saint Pierre et de saint Paul. « Cette interprétation si naturelle de ce texte, dit Mgr Duchesne, s'est imposée à la plupart des critiques auxquels des préjugés protestants ne jettent pas un voile sur les yeux[1]. »

Enfin, saint Pierre lui-même témoigne de sa mission à Rome lorsqu'il date de Babylone sa première épître[2]. « En ce passage, dit Renan, Babylone désigne évidemment Rome. C'est ainsi qu'on appelait, dans les chrétientés primitives, la capitale de l'Empire. Il est invraisemblable, d'autre part, qu'il s'agisse, dans la *Ia Petri*, de Babylone sur l'Euphrate. Le christianisme, au Ier siècle, ne s'étendit nullement vers la Babylonie... Au IIIe siècle, il n'y a pas encore de *minim* (chrétiens) à Nehardia (Talmud de Babylone)[3]. »

La question d'authenticité ne se pose pas pour la *Ia Petri;* Renan lui-même reconnaît qu'elle est « l'un des écrits du Nouveau Testament qui sont le plus anciennement et le plus unanimement cités comme authentiques ». Même apocryphe, elle garderait une grande importance dans le débat qui nous occupe. Si un faussaire avait cru nécessaire de dater de Babylone une lettre qu'il aurait voulu attribuer à saint Pierre, ne serait-ce pas une preuve que de son temps la venue de saint Pierre à Rome ne faisait doute pour personne? Or si la *Ia Petri* était apocryphe, elle n'aurait pu être fabriquée qu'à une date très ancienne, se rapprochant le plus possible de l'âge apostolique,

1. Duchesne, *Les Origines chrétiennes*, p. 79.
2. Ia Petri, v, 13. « Salutat vos ecclesia quæ est in Babylone collecta et Marcus filius meus. »
3. Renan, *L'Antéchrist*, p. 122, note 2.

puisque l'auteur de la *IIa Petri* la connaissait déjà, et, par conséquent, authentique ou apocryphe, elle est la démonstration de l'apostolat de saint Pierre à Rome.

Si un fait historique se présente avec un faisceau de preuves irréfutables, c'est bien celui-là. Il s'appuie sur une tradition constante qui, de génération en génération, nous fait remonter du IVe siècle à l'âge apostolique. Dès la seconde génération chrétienne, nous le trouvons universellement admis dans les plus illustres chrétientés, celles de Rome, de Corinthe, de Smyrne, d'Antioche, toutes fondées par les apôtres et gardant plus particulièrement leur souvenir. Admis de nos jours par les savants les plus autorisés, il n'est plus contesté que par quelques retardataires du protestantisme et du vieux-catholicisme. Aussi, pouvons-nous affirmer sur ce point la solidité de nos traditions et croire, au nom de la science, que si l'Église de Rome est vraiment la mère et la tête de toutes les églises, c'est parce qu'elle a été fondée par le Prince des Apôtres et consacrée par sa mort.

VII

LES RELIQUES ROMAINES

AU IXe SIÈCLE

LES RELIQUES ROMAINES AU IXe SIÈCLE

Rome réserve inépuisable de reliques. — Vif désir dans les monastères de posséder des reliques. — Charlemagne. — Attachement du peuple romain à ses saints. — Hilduin et les reliques de S. Sébastien. — Le diacre romain Deusdona. — Abandon des Catacombes au IXe siècle. — Deusdona les exploite. — Ses voyages. — Deusdona, Eginhard et Raban Maur. — Les associés de Deusdona. — Impression religieuse produite par Rome sur le monde du IXe siècle.

Grâce aux nombreux pélerinages qui, pendant plusieurs siècles, s'étaient succédé auprès des tombeaux des Apôtres et des martyrs, Rome était devenue pour les âmes pieuses du IXe siècle une ville sainte, une nouvelle Jérusalem. Malgré les ruines qu'y avaient accumulées les barbares, malgré la misère où venaient de la plonger les incursions répétées des Lombards, elle était toujours la Ville Éternelle, la Ville d'Or « *Aurea Roma* »[1]. C'était surtout la ville des saints. De retour dans leurs lointains pays, les pélerins racontaient qu'ils avaient vu dans ces lieux privilégiés une infinité de corps saints. Les légendes qui s'étaient formées peu à peu, avaient

1. C'est ainsi qu'est appelée Rome dans la Chronique du Mont-Cassin du IXe siècle. Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, II, p. 351.

singulièrement grossi la réalité : c'est par centaines et par centaines que les martyrologes d'Adon et d'Usuard comptent les martyrs romains [1]. Aussi, les Catacombes devaient-elles apparaître aux imaginations de cette époque comme d'immenses nécropoles de martyrs, des réserves inépuisables de reliques.

D'autre part, les pélerins emportaient avec eux des souvenirs de leur pieux voyage; ils faisaient toucher les tombeaux des martyrs à des objets qui devenaient ainsi sacrés, et qu'une fois revenus chez eux, ils vénéraient et faisaient vénérer comme des reliques. Quelquefois même, ils obtenaient quelque fragment de corps saint, qu'ils emportaient dans leur pays, et qui devenait pour les personnes de leur connaissance un objet d'envie. Plus on avance dans le VIIe et le VIIIe siècle, plus on voit grandir le désir qu'avaient les chrétiens de tous les pays de posséder dans leurs églises, leurs couvents ou même leurs demeures, des reliques romaines. Tel monastère se piquait d'en avoir plus que le monastère voisin, et d'acquérir ainsi aux yeux du peuple un plus grand renom de piété et de sainteté. Lorsqu'un grand personnage fondait une abbaye, il se montrait aussi soucieux de la doter de nombreuses reliques que d'immenses étendues de terres; et c'était juste. La possession de ces ossements sacrés sanctifiait ces nouvelles demeures. Le lieu que choisit Eginhard, sur les bords du Mein, pour y fonder un monas-

1. Romae sanctorum martyrum ducentorum sexaginta. Usuard, 1 mars. Migne, t. CXXIII, p. 806.

Romae, Via Appia, sanctorum martyrum nongentorum qui sunt positi in cemeterio ad S. Caeciliam. Usuard, 4 mars. *Ibid.*, p. 581.

tère s'appelait Mulinheim; mais, après les nombreuses translations qui s'y firent, et que nous allons raconter dans le cours de cette étude, il prit le nom de Seligunstadt [1], la ville des saints. Ce changement de nom n'est-il pas significatif?

La présence de ces saints objets attirait dans la nouvelle église les foules qui ne pouvaient pas aller à Rome et désiraient cependant vénérer les martyrs; de plus, elle procurait aux moines, en même temps que le respect des fidèles, leurs riches offrandes. Une église pauvre en reliques ne se distinguait en rien des autres; si au contraire on avait eu soin de l'en doter, elle devenait un sanctuaire, souvent même un lieu de pélerinage. En 790, Angilbert restaura le monastère de S.-Riquier, et il n'oublia pas de le sanctifier par de nombreuses reliques. Il a eu soin d'en dresser lui-même la liste [2]; elle est bien plus longue que les litanies mêmes des Saints. Il les a choisies parmi les plus vénérables : on y trouve des vêtements de Notre-Seigneur, des instruments de la Passion, des reliques de la Sainte Vierge, de S. Pierre, de S. Paul et de tous les autres Apôtres. Les martyrs romains ne sont pas négligés : le gril de S. Laurent se trouve avec les reliques des grands saints de Rome, Cécile, Félicité, Sixte, Clément, Corneille, Sébastien, Hippolyte. On reconnaît dans

1. Parlant des translations à Mulinheim des s. Marcellin et Pierre, Prote et Hyacinthe, un élève de Raban Maur nous dit en 838 : « in villa quae prius Mulinheim, nunc autem Seligunstadt dicitur, digna celebratione a fidelibus venerantur ». *Monumenta Germaniae. Scriptorum* XV[1], p. 329.

2. Elle se trouve dans le *Libellus Angilberti abbatis de ecclesia Centulensi*, publié dans la Collection des *Monumenta Germaniae historica*, tom. XV, pars I scriptorum, p. 174. L'énumération est à la page 176.

cette liste la plupart des saints nommés dans le Canon.

Nous voyons la même préoccupation au Mans. En 835, Aldric consacra sa cathédrale et entassa dans les divers autels qu'elle renfermait une infinité de saints ossements. Les *Gesta Aldrici* [1] les énumèrent avec complaisance ; la longueur de la liste doit prouver, aux yeux du compilateur des *Gesta*, l'éminente dignité et la sainteté de cette église qui lui était si chère, et pour laquelle il semble avoir tant travaillé [2]. En 1872, on a trouvé à Grado, sous l'autel majeur de la cathédrale, deux cassettes d'argent renfermant un assez grand nombre de reliques avec les noms des martyrs à qui elles appartenaient [3]. La liste en est longue, et, là aussi, nous trouvons quatre saints romains des plus illustres, S. Hippolyte, S. Sébastien, Ste Agnès et S. Pancrace.

Le célèbre Hilduin [4] de Soissons revint un jour de Rome sans en rapporter des reliques à son monastère de S.-Médard. Soit à cause des nombreuses occupations qui avaient rempli son séjour, soit peut-être par indifférence, il avait oublié de s'en munir. Ses moines furent déçus dans leurs plus chères espérances [5] ; l'un d'eux, Rodoinus, osa le lui dire et exprimer ouvertement ce que chacun pensait. Hilduin dut

1. Les *Gesta Aldrici* sont publiés dans la même Collection des *Monumenta Germaniae historica. Scriptorum* t. XV, pars I, p. 304. Voir page 312.

2. C'est à l'auteur des *Gesta Aldrici* que M. Paul Fournier rapporte la fabrication des fausses décrétales destinées à appuyer certaines prétentions de l'église du Mans. Voir la savante dissertation de M. Fournier dans le *Congrès international des catholiques*, t. II, p. 403.

3. De Rossi, *Bullettino d'archeologia cristiana*, 1872, p. 42.

4. Voir *Monumenta Germaniae historica. Scriptorum* XV, pars I, p. 380.

5. *Ibid.* Voir, page 381, l'entretien de Rodoinus et Hilduin.

réparer son oubli. Il le fit amplement; car, si l'on en croit la légende, il enleva de Rome pour ses moines l'un des plus grands saints des Catacombes, S. Sébastien.

Ce désir était encore plus vif dans les pays où le christianisme faisait à peine son apparition. A la fin du VIIIe siècle et au commencement du IXe, grâce à l'extension de l'empire franc, l'Évangile pénétra dans des contrées nouvelles. Les bords du Rhin redevinrent chrétiens, les missionnaires de S. Boniface fondèrent Fulda, ceux de Wala et d'Adalhard Corvey et Hambourg; vers le milieu du IXe siècle, S. Anschaire envoyait des missionnaires en Danemark et jusqu'en Suède. Ces nouvelles chrétientés manquaient de reliques; elles aussi avaient été fondées souvent par des martyrs, mais le nombre n'en était pas assez grand pour fournir des objets de culte et de vénération à leurs jeunes églises. Les nouveaux adeptes avaient besoin de sanctuaires qui leur fissent oublier leurs anciennes idoles; si aucun saint palpable ne les appelait dans les églises, ils pouvaient facilement retourner à leurs dieux. Il semble que cette raison ait frappé l'esprit des missionnaires qui créaient de nouvelles chrétientés en Germanie. Une de leurs préoccupations constantes a été de munir de reliques les monastères et les églises qu'ils fondaient, et de satisfaire la dévotion des fidèles par la multiplication des sanctuaires et des lieux de pélerinage.

Au VIIIe siècle, les moines de Reichenau se procurent des reliques de martyrs apportés de Jérusalem, Génésius et Eugène [1]. En 815, Eginhard

1. « Reliquias sanctorum martyrum Genesii et Eugenii de Hieroso-

fonde le monastère de Mulinheim, et aussitôt il se demande comment il pourra acquérir à son église de vraies reliques venues de Rome (*quomodo ad id pervenire possem ut aliquid de veris sanctorum reliquiis, qui Romae requiescunt, adipisci contingeret*)[1]; bientôt après, ont lieu à Mulinheim les translations des Ss. Pierre et Marcellin, Prote et Hyacinthe. En 834, l'évêque Hitto veut donner un nouveau lustre à son siège épiscopal, et il fait transporter de Rome à Freisingen les corps de S. Alexandre et de S. Justin[2]. Presque en même temps (838), le monastère de Fulda, qui cependant possédait déjà des restes authentiques de martyrs authentiques, ceux de S. Boniface et des premiers apôtres de la Germanie, s'enrichit de reliques romaines. Raban Maur acquiert pour cette abbaye des ossements de S. Corneille, des Ss. Nérée et Achillée, de S. Calliste et de Ste Cécile. Il semble que ce couvent reculé de Germanie veuille s'approprier toutes les gloires des Catacombes[3]! Enfin, en 844, on transfère à Prum les fameux Ss. Chrysanthe et Darie et avec eux quarante-six martyrs[4].

Comme nous le montrent ces exemples, c'est surtout à Rome qu'on allait chercher ces reliques. L'explication en est bien simple. C'est surtout à Rome que se portaient les pélerinages; or c'est par les pélerinages que ces saints objets se répandaient

lymis a negotiatoribus asportatas. » *Monumenta Germaniae. Script.* XV[1], p. 170.

1. Voir *Translatio Ss. Marcellini et Petri. Monumenta Germaniae. Scriptorum* XV[1], pp. 238-339.

2. Voir *Monumenta Germaniae historica. Scriptorum* XV[1], p. 286.

3. *Monumenta Germaniae historica. Scriptorum* XV[1], pp. 333-339.

4. *Ibid.*, p. 374.

dans le monde chrétien, d'autant plus vénérables que de nombreuses légendes les entouraient et qu'ils venaient d'une terre sacrée. D'autre part, les catacombes semblaient renfermer, dans le nombre infini de leurs galeries souterraines, des réserves inépuisables de corps saints. Charlemagne avait envoyé des moines dans toutes les directions à la recherche de reliques ; ils avaient parcouru[1] l'Italie, la Germanie, l'Aquitaine, la Bourgogne et la Gaule, mais c'est surtout de Rome que venaient les trésors qu'ils rapportaient.

Il ne semble pas toutefois que les désirs des pieux Francs aient pu toujours s'exaucer aussi facilement que ceux de Charlemagne. Les récits de ces translations nous montrent que, si les étrangers souhaitaient d'emporter les corps saints, les Romains ne désiraient pas moins les conserver. L'Église romaine ne voyait pas sans déplaisir cette exportation d'un nouveau genre, qui lui enlevait pièce à pièce ce qui faisait sa gloire aux yeux du monde entier. Quand les empereurs Louis le Pieux et Lothaire l'exigeaient, elle consentait bien à se séparer d'un de ces saints (et encore faudrait-il examiner s'il ne s'est pas commis parfois de pieuses supercheries, et si de simples mortels n'ont pas été transformés pour les besoins des circonstances en martyrs de la foi) ; mais lorsqu'elle était en butte aux sollicitations importunes d'un abbé, d'un évêque ou

1. « Id est *imprimis de sancta Romana Ecclesia*, largiente bonae memoriae Adriano, summo pontifice, et post eum venerabili Leone, papa Romano ; de Constantinopoli vel Hierosolimis per legatos illic a domino meo directos, usque delatas, deinde de Italia, Germania, Aquitania, Burgundia atque Gallia a sanctissimis patribus, patriarchis videlicet, archiepiscopis necnon episcopis atque abbatibus nobis directas. » *M. G. Scriptorum* XV[1], p. 175.

d'un simple pélerin, elle opposait de vives résistances. C'est que le peuple romain tenait aussi à ses saints. Le culte qu'il leur rendait devait ressembler quelque peu à celui que leur rendent aujourd'hui les dévots italiens; or qui oserait dépouiller Naples de S. Janvier? Au IXe siècle, S. Sébastien[1] semble avoir joui de la même popularité à Rome; c'était le troisième protecteur de la ville « *apostolorum Petri et Pauli tertius* »; le peuple l'invoquait après les grands Apôtres; on entourait son tombeau d'offrandes et de prières. Sur la voie Nomentane, S. Alexandre n'était pas moins vénéré[2] : lorsque le bruit se répandit à Rome qu'on allait l'emporter à Freisingen[3], la foule se souleva; elle s'écriait qu'on ne devait pas dépouiller Rome de ses martyrs et surtout de S. Alexandre, le cinquième après S. Pierre dans le classement hiérarchique où le peuple avait rangé ses saints, « *quintus post Petrum* ». Son tombeau, fort éloigné de Rome, puisqu'il se trouvait au septième mille, était très fréquenté; beaucoup de malades y recouvraient la santé. Comment s'étonner que le peuple se soit révolté à la pensée qu'il allait perdre un si grand protecteur?

Le pape et les conseillers de l'Église devaient tenir

1. « Quippequem (Sebastianum) post apostolos quasi tertium magnificis Romana plebs frequentabat muneribus atque laudibus. » *M. G. Scriptorum* XV[1], p. 383.

2. « Hujus namque memoriam populus sollemniter frequentabat, eo quod, sicut ipsi ferebant, infirmorum plurimae fierent sanitates. » *M. G.*, XV[1], p. 286.

3. « Fama facti totam concitat urbem, praecipue propter S. Alexandrum qui quintus post Petrum, in ordine vero septimus, pontificalem cathedram tenens, martyrio coronatus est, et septimo ab Urbe milliario, Via Numentana, ubi decollatus fuerat, erat sepultus. » Plus haut on nous rapporte que certains Romains dirent au pape : « non debere Romam martyribus usquequaque destitui ». *M. G. Scriptorum* XV[1], p. 286.

compte de l'opinion, et procéder prudemment à ces aliénations, qui pouvaient causer des troubles dans la ville. Le récit de la translation de S. Sébastien nous fait assister à l'anxiété où se trouvait le haut clergé de Rome, quand il était en butte aux sollicitations de trop grands et trop pieux personnages. Hilduin, abbé de Saint-Médard de Soissons, envoyait un de ses moines à Rome demander les reliques de S. Sébastien. Sa requête méritait considération : il était un des conseillers les plus influents de l'empereur. Il l'avait représenté à Rome [1], et en cette qualité, il avait jugé le différend entre le pape et l'abbaye de Farfa. Il pouvait servir ou nuire beaucoup à l'Église romaine auprès de Louis le Pieux ou de Lothaire. Il était donc de toute nécessité de se le concilier, même au prix des plus grands sacrifices. Mais, d'autre part, le peuple était turbulent et exalté ; si on lui prenait ses saints, il pouvait se révolter et se livrer aux plus regrettables excès; il ne supporterait pas qu'on lui enlevât celui qu'il mettait dans ses prières et son culte immédiatement après les apôtres Pierre et Paul. Le pape était fort perplexe. Il n'accorda pas aussitôt la demande ; après avoir bien réfléchi lui-même, il réunit son conseil : l'affaire était trop grave pour être résolue sans l'avis « du prudent sénat romain » [2]. L'assemblée fut aussi hésitante que son chef; ce ne fut qu'après

1. « Qui (Hilduin) a piissimo Caesare ad quorundam improbitatem compescendam... Romae delegatus, sic judicium omne prudenti examinatione exercuit... » *M. G. Script.* XV[1], p. 381.

2. Voir le récit de toutes les délibérations : *M. G. Scriptorum* XV[1], p. 383. « Spatium quo haec meditaretur, et consilium cum prudenti Romanorum senatu, *sine cujus consultu talia moliri non esse bonum* aiebat, praestolari jussit. »

de longues discussions qu'Eugène II se décida à livrer, à l'insu du peuple, les précieuses reliques de S. Sébastien.

Il y avait donc opposition entre la dévotion des Romains et celle des autres peuples; ceux-ci cherchaient à emporter les martyrs, ceux-là à les garder. Ce conflit rendait de plus en plus difficiles et périlleuses les translations de reliques.

*
* *

Pour exploiter les pieux désirs des étrangers et surmonter les difficultés qu'ils avaient à se satisfaire, il se créa à Rome tout un groupe de personnes qui vécut de la vente des reliques. Ce nouveau genre de commerce naquit vers le commencement du IXe siècle, et ne tarda pas à prendre les plus grandes proportions. Il était fort lucratif; car la piété naïve des Francs et des Germains ne comptait pas, quand il s'agissait de se procurer des martyrs illustres, et d'autre part, ces marchands de corps saints, vrais ou faux, se faisaient grassement payer cette contrebande d'un nouveau genre.

Le type de ces commerçants est le diacre Deusdona. Nous avons sur ses opérations et sur ses associés les détails les plus précis, qui nous ont été transmis par ses clients. Aussi, faut-il rechercher quel personnage il était et quel rang il occupait dans l'Église romaine. Cette question une fois résolue, nous pourrons peut-être mieux comprendre pourquoi il se livrait à ces occupations.

Tous les documents qui nous le présentent, lui donnent la qualité de diacre de l'Église romaine; c'est ainsi que le nomment Eginhard dans sa *Translatio Ss. Marcellini et Petri,* et Rudolfus dans ses *Miracula Sanctorum in Fuldenses ecclesias translatorum*[1]. Or, encore au IXe siècle, les diacres avaient conservé dans l'Église romaine leurs anciennes attributions administratives. Nous parlant de Nicolas I, le *Liber pontificalis* nous dit que, pendant son diaconat, il avait mérité l'affection du clergé, les louanges des grands et la reconnaissance du peuple[2]. Le mot dont se sert le biographe pour nous exprimer les sentiments des petites gens à l'égard de Nicolas (*a plebe magnificabatur*), fait sans doute allusion aux richesses dont le diacre avait l'administration, et aux secours qu'il devait distribuer aux pauvres; la « *magnificentia* » a toujours été la qualité de ceux qui distribuent des aumônes. Deusdona était donc un grand personnage dans l'Eglise romaine.

De plus, sa qualité de diacre pouvait lui donner de plus grandes facilités qu'à tout autre pour pénétrer dans les catacombes et en extraire des corps saints. Les cimetières de Rome n'avaient pas d'administration et de clergé particuliers; ils étaient partagés en sept groupes qui se rattachaient aux sept régions urbaines[3]; les prêtres d'une région desservaient les catacombes du groupe cimitérial

1. *M. G. Scriptor.*, XV, p. 240. « Diaconus Romanae ecclesiae. » *Ibidem*, p. 330 : « quidam diaconus Romanae ecclesiae, nomine Deusdona ».

2. *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 151. « Amabatur autem a clero, a nobilibus laudabatur et a plebe magnificabatur. »

3. Pour la desservance et l'administration des cimetières, voir de Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 515.

correspondant, et les diacres de la même région les administraient. Prenons un exemple dans la dissertation que M. de Rossi a consacrée à ce sujet. La première zone cimitériale comprenait les catacombes de la voie Appienne et de la voie d'Ostie et arrivait jusqu'au Tibre; d'autre part, la première région ecclésiastique de la ville embrassait l'Aventin; or il est démontré par l'épigraphie que les prêtres de l'Aventin, c'est-à-dire de la première région urbaine, desservaient les cimetières de Calliste, de Domitille et de Balbine qui composaient précisément le premier groupe cimitérial. Enfin, le premier diacre de l'Église avait l'administration de cette agglomération de catacombes. Il en était de même des six autres régions urbaines, des six autres zones de sépultures et des six autres diacres. Cette division est ancienne; on la distingue dès le VIe siècle; mais elle a duré fort tard. Elle existait encore au IXe siècle, puisque alors le cimetière de S.-Valentin qui se rattachait au cinquième groupe catacombaire, appartenait précisément à l'église Saint-Silvestre *in Capite*, qui se trouvait dans la cinquième région urbaine.

Revenons maintenant au diacre Deusdona. Il habitait, nous dit toujours Eginhard, à côté de Saint-Pierre-ès-liens « *juxta basilicam b. Petri ad vincula* » [2]. Cette église se trouvant, avec celle de Saint-Clément, dans la troisième région ecclésiastique, ses prêtres desservaient les sanctuaires de la troisième zone cimitériale, qui comprenait en général les nécropoles des voies Labicane, Prénestine et Ti-

1. De Rossi, *Roma sott.*, III, 517.
2. « Juxta basilicam beati Petri apostoli quae vocatur *ad Vincula* ubi et ipse domum habebat. » *M. G. Script.* XVI, p. 241.

burtine, et en particulier le célèbre cimetière des Ss. Pierre et Marcellin [1]. Or ce qui frappe le plus dans le récit d'Eginhard, c'est la prédilection que témoigne Deusdona à cette dernière catacombe. Dans son voyage à Aix-la-Chapelle, il se fait fort auprès d'Hilduin de lui procurer des reliques de S. Tiburce [2]. Ce martyr était une gloire de la catacombe *ad duas lauros :* dans la principale chambre de ce cimetière, on avait peint, au IVe siècle, un beau Christ assis sur un trône entre S. Pierre et S. Marcellin, S. Gorgonius et S. Tiburce; on peut les y voir encore. C'est toujours dans cette catacombe que Deusdona conduit les envoyés d'Eginhard. Il semble leur faire les honneurs de sa propriété. D'abord, il ne demande à personne ni la permission, ni les moyens d'y pénétrer; il y mène ses hôtes la nuit, sans avertir personne au préalable : « *nullo Romanorum civium sentiente* » [3]. Une fois qu'ils sont entrés dans ces galeries souterraines, Deusdona les guide avec une sûreté parfaite. Il les conduit successivement au tombeau de Tiburce et à ceux de Pierre et de Marcellin, et il est à croire qu'il fut pour les Francs émerveillés un parfait *cicerone* puisqu'on lui reconnut une pleine et parfaite connaissance de ces lieux : « *ille eorumdem locorum plenariam atque omnimodam habebat notitiam* » [4].

Ne pourrait-on pas supposer que Deusdona ne connaissait si bien cette catacombe que parce qu'il en

1. De Rossi, *Roma Sott.*, III, 516.
2. « Diaconus ei pollicitus est se efficere posse ut corpus beati Tyburtii martyris in ejus veniret potestatem. » *M. G. Script.* XV1, p. 240.
3. *M. G. Scriptorum* XV1, p. 241.
4. *Ibid.*

avait la garde, en sa qualité de diacre de la troisième région? Aucun texte ne nous l'affirme d'une manière rigoureuse et indéniable; mais l'union de la catacombe en question à l'église de S.-Pierre-ès-liens, la résidence de Deusdona auprès de Saint-Pierre-ès-liens, la connaissance parfaite que le diacre a de ce cimetière, la facilité avec laquelle il y accède, toutes ces circonstances concourent à nous faire croire, avec la plus grande vraisemblance, que ce marchand de reliques était l'administrateur même de la catacombe qu'il dépouillait [1].

Ce qui facilitait ces opérations c'était l'état même où se trouvaient les Catacombes vers l'an 825. Quelques-unes étaient encore fréquentées : le *Liber pontificalis* dit que le pape Léon III fit restaurer les deux principales cryptes du cimetière de S. Calixte, celle des papes et celle de S. Corneille [2]; c'est à ces travaux que M. de Rossi attribue les peintures byzantines que l'on voit encore dans la crypte de S. Corneille, et qui représentent ce saint avec S. Cyprien, S. Optat de Vesceter et S. Sixte [3]. Ces réparations semblent nous indiquer qu'au moins au commencement du siècle, la grande catacombe de la voie Appienne était fréquentée. Il en était de même de sa voisine, celle de S. Sébastien; lorsque Rodoinus, envoyé d'Hilduin, sollicita, en 826, du pape Eugène les reliques de ce saint, on trouva la demande fort indiscrète; car le peuple de Rome se portait

1. Ceci est une simple hypothèse qui nous paraît avoir une certaine vraisemblance, mais que nous présentons sous toutes réserves.

2. « Renovavit... cemeterium beati Xysti atque Cornelii. » *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, t. II, p. 2.

3. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 299.

souvent à ce sanctuaire [1], où se produisaient de nombreux miracles. Dans un document de 834, nous voyons que le tombeau de S. Alexandre attirait une aussi grande affluence de dévots au septième mille de la voie Nomentane [2]. Sous le pontificat de Grégoire IV, la foule se transportait, comme par le passé, à la catacombe de S. Hermès sur la voie Salaria; la basilique souterraine, que l'on y voit encore, se remplissait de fidèles et de pélerins, qui venaient y vénérer Ss. Prote et Hyacinthe [3].

Mais ce n'étaient que des exceptions; la plupart des Catacombes étaient déjà dévastées. Lorsque le diacre Deusdona vit pour la première fois Eginhard, la conversation s'engagea sur Rome et les tombeaux *abandonnés* des martyrs « *de* neglectis *martyrum sepulchris, quorum Romae ingens copia est* » [4]. Dans la vie de Pascal, le *Liber pontificalis* emploie un terme encore plus fort : il dit que, les Catacombes étant alors ruinées (*dirutis*) [5], le pape fit transporter à Rome un grand nombre de corps saints pour les tirer de l'abandon, et leur rendre les honneurs qui depuis longtemps leur avaient manqué. C'est aussi à ce sentiment qu'obéirent ses prédécesseurs et ses successeurs lorsque, pendant tout le IXe siècle, ils procédèrent à des translations de reliques. La première moitié du IXe siècle marque donc un grand changement dans la vie religieuse de Rome : sauf les exceptions que nous venons d'énumérer, les Catacombes sont ruinées; le culte

1. *M. G. Scriptorum* XV1, p. 383.
2. *M. G. Script.* XV1, p. 286.
3. « Congregatae ad basilicam martyris multitudini. » *Ibid.*, p. 262.
4. *M. G. Scriptorum* XV1, p. 240.
5. *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, II, p. 54.

des martyrs se replie de la campagne sur la ville.

Au milieu de cette désolation, les cimetières pouvaient être facilement pillés ; on pouvait les dépouiller de leurs illustres saints sans trop éveiller l'attention des autorités ecclésiastiques ou de la foule. C'est ce que faisait Deusdona. Grâce aux facilités que devait lui donner sa dignité, grâce à l'abandon où le clergé et les fidèles laissaient les anciennes Catacombes, il pouvait les parcourir et y faire en toute liberté des provisions de reliques. Quand il parle avec Eginhard des saints de Rome, il lui dit qu'il en possède une infinité chez lui : « *esse sibi domi plurimas sanctorum reliquias* » [1]. A la suite de ses recherches dans les galeries abandonnées, il a pu réunir chez lui une infinité de corps saints, que les âmes pieuses de la Gaule et de la Germanie se disputeront au poids de l'or ; il a créé, si l'on peut s'exprimer ainsi en un si grave sujet, son entrepôt pour l'exportation.

Ce n'était pas en effet pour satisfaire sa dévotion personnelle que Deusdona avait ainsi recueilli des reliques ; c'était plutôt pour les donner à de pieux habitants de l'empire franc ou à quelque nouveau monastère de la Germanie. L'Italie ne pouvait offrir qu'un faible débouché à son commerce ; les objets de dévotion ne lui manquaient pas. « On ne porte pas des chouettes à Athènes », le proverbe était aussi vrai du temps de Deusdona qu'au temps des anciens Grecs. Aussi, notre diacre accomplit une série de voyages au delà des Alpes. Il est fort curieux de l'y suivre et de surprendre ses procédés.

1. *M. G. Scriptorum* XV[1], p. 240.

*
* *

Sa première expédition se place aux environs de l'an 827; l'occasion était propice. A cause du crédit dont il jouissait auprès de Louis le Pieux, l'abbé de Saint-Médard de Soissons, Hilduin, avait obtenu du pape le corps de S. Sébastien, qu'il avait fait transporter en grande pompe dans son abbaye; on parla dans tout l'empire franc des fêtes de Soissons. Lorsque Deusdona se rencontra pour la première fois avec Eginhard, ce dernier lui raconta la translation de S. Sébastien à Saint-Médard [1]; évidemment il portait envie à son ami Hilduin, et il attendait avec impatience le jour où il pourrait placer dans son monastère de Mulinheim un saint aussi illustre. La visite de Deusdona était trop opportune pour n'avoir pas été calculée à l'avance : Eginhard venait de fonder son abbaye, et il cherchait le moyen de l'enrichir de reliques. Il était à la cour d'Aix-la-Chapelle lorsqu'il se rencontra avec le diacre qui venait implorer Louis le Pieux [2] : « *pro suis necessitatibus regis opem imploraturus* ». C'était le prétexte officiel de son lointain voyage et Eginhard, à qui il le donna, ne put pas le révoquer en doute, mais un autre chroniqueur contemporain ne se laissa pas aussi bien tromper. Deusdona, nous dit Rudolfus, venait sous prétexte d'implorer la protection royale, mais c'était en réalité pour se procurer de

1. « Inter prandendum plura locuti, eo usque sermocinando pervenimus ut de translatione corporis beati Sebastiani... mentio fieret. *M. G. Script.* XV[1], p. 240.
2. *M. G. Scriptorum* XV[1], p. 240.

l'argent avec ses reliques; « *re autem vera, sanctorum, quas secum habebat, reliquias daturus alicui religiosorum in Francia virorum, cujus adjutorio posset inopiae suae capere supplementum* [1] ». Nous sommes par là renseignés sur la nature de ce commerce : il était clandestin; les autorités impériales et pontificales devaient l'ignorer; c'était, si l'on peut s'exprimer ainsi, un commerce de contrebande.

Quelques textes nous font assister au manège de Deusdona. Comme son métier était occulte, il devait donner à ses opérations le caractère de services rendus. Il se livrait au commerce que nous a décrit Molière : il donnait gratuitement des reliques à des personnes qui lui donnaient gratuitement de l'argent [2]. Il faisait rouler la conversation sur son voyage, et laissait deviner qu'il était romain; dès qu'on le savait (*cognitoque quod esset Romanus*), on lui demandait des détails sur les reliques que renfermaient en si grand nombre les Catacombes : « au milieu du « repas, raconte Eginhard, nous sommes venus à « parler de la translation de S. Sébastien, et des « tombeaux abandonnés de martyrs, qui sont en si « grand nombre à Rome »; et naturellement, à cause du désir que chacun avait de posséder des reliques romaines, on finissait par demander au diacre comment on pouvait s'en procurer. « Puis, « lui parlant de la dédicace de notre nouvelle basi- « lique, je lui demandai par quel moyen j'arriverais « à posséder quelqu'une de ces reliques authentiques « qui reposent à Rome ».

1. *M. G. Scriptorum* XV[1], p. 330.
2. Pour tout ce passage voir *M. G. Scriptorum* XV[1], p. 240.

Deusdona qui est habile, et ne veut pas passer pour un commerçant vulgaire, ne se livre pas dès l'abord ; il hésite, laisse naître l'espérance, puis déclare qu'il ne saurait répondre à une pareille question; il cherche à piquer la curiosité de son interlocuteur et à exciter ses désirs par l'incertitude où il le laisse. Quand il a enfin produit les sentiments voulus (*cum me de hac re sollicitum simul et curiosum esse animadvertit*), qu'il a fait naître chez son interlocuteur une convoitise qui demande à se satisfaire à tout prix, il renvoie au lendemain les explications; mais les désirs qu'il a provoqués, deviennent d'autant plus forts qu'ils ont plus de chances de se réaliser. Eginhard lui adresse de nouveau et avec plus d'instance la même question, et Deusdona, voyant que l'on a mordu à l'hameçon, se livre enfin, et présente un mémoire rédigé au préalable, un vrai prospectus, où l'on verra que pour un petit secours et le don d'un mulet, il procurera les corps saints qui lui sont demandés. Le manuscrit étant préparé d'avance, nous voyons bien que les hésitations de Deusdona étaient feintes ; elles n'étaient que pure comédie destinée à amorcer le client.

C'est à la suite de ce premier voyage qu'eut lieu à Mulinheim la translation des Ss. Pierre et Marcellin. Eginhard lui-même l'a racontée. Il envoya à Rome, avec Deusdona, son propre notaire, Ratleicus, qui prit si bien en main les intérêts de son maître, qu'au lieu de quelques reliques, il lui apporta les corps de ces deux grands martyrs romains. Avant de repartir pour son pays, Deusdona prit d'autres commandes. Depuis la translation si solennelle de S. Sébastien à Saint-Médard de Soissons, la passion

d'Hilduin pour les reliques était connue de tous; notre diacre ne pouvait pas manquer de le voir, et de lui offrir ses services. Il alla donc d'Aix-la-Chapelle à Soissons, et promit à l'abbé de Saint-Médard de lui faire parvenir le corps de S. Tiburce, un des saints de la voie Lavicane [1].

Cette première expédition de Deusdona ne dut pas être pour lui une source de déceptions, puisqu'elle se répéta plusieurs fois. Un ou deux ans après, nous le retrouvons en voyage. Vers 830, il repasse les Alpes, arrive dans le pays des Alamans, et va offrir de ses reliques à un curé de village, dans un *pagus* que l'auteur du récit appelle Turichgau; il laissa là une partie du corps de S. Alexandre [2]. Mais il venait surtout voir ces dignitaires ecclésiastiques de la cour impériale qui, comme Hilduin, pouvaient disposer d'une grande influence et de non moins fortes sommes d'argent; il voulait se rencontrer avec ces grands évêques qui présidaient en Germanie au développement de chrétientés déjà riches et florissantes. Il pouvait d'autant mieux entrer en relations avec eux, que depuis la translation des Ss. Pierre et Marcellin, il était devenu l'ami d'Eginhard (*erat enim ei familiaris*) [3]. Aussi est-ce à Mulinheim qu'il va d'abord; il dépose ses reliques dans l'église du couvent, et se met immédiatement en rapports avec ceux qui peuvent lui en demander.

Précisément en ce temps-là, Raban Maur, abbé de Fulda, avait envoyé à Mayence, auprès de l'archevêque, Otgarius, un de ses moines. Il semble

1. *M. G. Scriptorum* XV[1], p. 240.
2. *Ibid.*, p. 330.
3. *Ibid.*, p. 331.

que cette abbaye aurait pu se passer des services de Deusdona ; elle possédait, elle aussi, des corps de martyrs bien vénérables, ceux des premiers apôtres de la Germanie, Boniface et ses compagnons. C'était de son sein qu'un siècle auparavant, le christianisme s'était répandu dans ces régions. Pour ces deux raisons, cette abbaye était devenue à juste titre un lieu saint pour les Germains. Et cependant au IXe siècle, les reliques romaines exerçaient un tel prestige, que même à Fulda, on se préoccupait d'en avoir [1]. Aussi, sachant qu'un moine de ce couvent, Théotmar, traitait quelque affaire de la communauté avec l'archevêque Otgarius de Mayence, Deusdona s'empressa d'aller le trouver et d'entrer en relations avec lui. Il ne tarda pas à lui dévoiler qu'il avait emporté dans son voyage des ossements sacrés et naturellement le moine lui en demanda pour son abbé. Théotmar n'avait pas pour ce genre de négociations l'habile discrétion d'Eginhard. Il aborda franchement, brutalement même, la question du prix, assurant à son interlocuteur que son abbé ferait bien les choses, et saurait bien payer la possession de ces reliques « *se procul dubio ob id ab eo fore remunerandum* » [2]. Plus loin, l'auteur du récit nous dit qu'à son arrivée à Fulda, le moine exposa à son abbé les conditions du marché conclu avec le diacre romain. On voit donc que dans ces négociations, la question d'argent n'est pas laissée dans l'ombre, et que nous sommes en présence de

1. Raban avait déjà envoyé un de ses moines en Italie pour y rechercher des reliques. Son disciple, Rudolfus, nous dit qu'il était très désireux d'en avoir : « talium rerum desiderio non parum movebatur ». *M. G. Scriptorum* XV1, p. 330.

2. *Ibid.*, p. 332.

vraies opérations commerciales[1]. L'abbé de Fulda, Raban, apprit ces nouvelles avec le plus grand plaisir, et aussitôt, pour ne pas laisser passer une occasion si belle, il envoya à Deusdona le même moine et deux prêtres avec les présents qui lui avaient été promis. A la suite de ces démarches, le monastère de Fulda reçut du diacre une infinité de reliques romaines. Elles appartenaient aux saints les plus illustres de Rome : il y en avait d'Alexandre, le thaumaturge vénéré de la voie Nomentane, de S. Sébastien, un des protecteurs de la voie Appienne, des papes Fabien et Urbain, dont les corps avaient reposé dans la crypte des papes, du diacre Felicissimus, un des compagnons de martyre de S. Sixte II, enfin des plus illustres parmi les martyres, Félicité et Emérentienne. L'abbé Raban les reçut avec joie, et combla de présents Deusdona et son frère, qui lui promirent de revenir avec d'autres provisions de reliques.

On ne sait si Deusdona tint sa promesse et revint ; après son voyage à Fulda, on ne le retrouve qu'une fois. C'est toujours à Mulinheim : en 834, il porta à à son ami Eginhard des reliques de S. Hermès, qui d'ailleurs lui furent bien payées[2] ; dès lors, on perd tout à fait ses traces.

*
* *

Ses frères prirent sa succession. En effet, le diacre

1. Le récit de ces translations, écrit par Rudolfus, disciple de Raban Maur, se trouve dans les *Monumenta Germaniae. Scriptorum* XV[1], pp. 328-341.

2. « Cum interim, circa mensem Augustum, Deusdona diaconus... Roma veniens, unum articulum digiti beati Hermetis martyris *pro magno nobis munere* attulit. » *M. G. Scriptorum* XV[1], p. 263.

n'opérait pas seul; il était à la tête d'une vraie association, organisée pour le commerce des corps saints. Nous voyons agir sous sa direction au moins trois personnages bien distincts. Lorsque, après son premier voyage en Germanie, il arriva à Rome avec Ratleicus, notaire d'Eginhard, il déclara qu'il ne pouvait pas lui remettre les reliques promises, parce que son frère, à qui il les avait confiées, s'était absenté [1]. De même, lorsque les Francs emportèrent de son tombeau le corps de S. Marcellin, Deusdona leur proposa de le garder, et le confia à son frère Luniso [2]. Ces deux détails nous éclairent sur la manière dont procédait Deusdona. Sans doute à cause de sa dignité et de ses fonctions, il ne pouvait pas cacher aux regards du public ce qui se passait chez lui; sa maison ne pouvait recéler aucun mystère étant fréquentée par les hauts dignitaires de l'Église romaine et toutes les personnes qui avaient recours au ministère du diacre. Le butin qu'il faisait dans les Catacombes n'était donc pas en sûreté chez lui; aussi le faisait-il garder par ses frères, qui étaient en même temps ses associés. Il avait dit à Eginhard qu'il possédait beaucoup de reliques chez lui (*domi*); en réalité, elles étaient chez ses frères.

Quand Deusdona revint d'Allemagne, il ne put pas remettre au notaire d'Eginhard les reliques promises : Luniso, son frère, en avait la garde et il était absent; il était allé à Bénévent, dit le diacre lui-même, pour affaires commerciales « *negotiandi causa* ». A

1. « Quod frater suus, cui et domum et cuncta quae habebat, inde abiens commendaverat, negotiandi causa, Beneventum esset profectus. » *Ibid.*, p. 241.

2. « Se servare velle ac posse affirmans, fratri suo, nomine Lunisoni, commisit. » *Ibid.*, p. 241.

quel genre de commerce se livrait-il? Deusdona se garda bien de le dire à ses hôtes; il employa un mot vague. On peut croire qu'il s'agit toujours du commerce des reliques, puisque ce sont les opérations auxquelles se livrait toute la famille. Au même moment, les deux frères s'occupaient de la même manière, l'un au Nord, l'autre au Midi. Ce qui nous le fait soupçonner, c'est que, par suite de l'absence de Luniso, Deusdona ne peut pas livrer les reliques promises à Eginhard; ne peut-on pas supposer que son frère les avait emportées avec lui à Bénévent? Ce qui accroît encore le soupçon, c'est que, quelques années plus tard, nous voyons un autre frère de Deusdona exercer le même commerce. Lorsque, dans son second voyage en Allemagne, notre diacre alla à Fulda, il emmena avec lui son frère Théodore; Raban Maur les renvoya tous deux chargés de présents [1]. Deux ans après ce premier voyage, en 836, ils firent parvenir à l'abbé de Fulda les corps saints qu'il leur avait demandés. Ce fut d'abord par l'entremise d'un certain Sabbatinus, le quatrième membre de l'association [2]. Comme on le voit, ce genre d'exportation prend de plus en plus de l'importance; d'abord, Deusdona vient seul, et offre timidement les reliques qu'il n'a pas osé emporter avec lui; dans son second voyage, comme il sait que sa marchandise trouvera des débouchés certains, il se charge de provisions; enfin, en 836, nous voyons s'abattre

1. « Remuneratum diaconum et fratrem ejus remisit in patriam. » *M. G. Script.* XV[1], 331.

2. Il nous est représenté comme l'ami de Deusdona : « quemdam familiarem suum, cui Sabbatino cognomen erat ». M. *G. ibid.*, p. 263.

sur la Germanie et ses pieux monastères toute une nuée de négociants [1].

Sabbatinus partit de Rome avec Théodore, frère de Deusdona; ils emmenèrent avec eux plusieurs compagnons : c'est une vraie caravane qui passe les Alpes. Soit que le chef de la société fût allé explorer d'autres terrains, soit qu'il eût mieux aimé se faire annoncer par son associé, Sabbatinus précéda Théodore à Fulda; il y arriva le 24 avril avec des reliques vénérables. Il offrit à Raban des ossements de ce saint évêque de Sissia en Pannonie, Quirinus, dont le corps avait été transporté à Rome, et honoré par les pélerins de plusieurs siècles dans le cimetière de Calliste. Il lui donna en outre des reliques de S. Corneille, de S. Calliste et des Ss. Nérée et Achillée [2]. Théodore arriva peu de temps après Sabbatinus; le 1er juin, veille de la Pentecôte, il était à Fulda. Aux ossements déjà donnés par son associé, il en ajouta de Ste Cécile et de ses compagnons de martyre, Valérien et Tiburce; il apportait en outre de précieux restes de S. Hippolyte, de S. Zénon, des trois diacres de Sixte qui furent tués avec ce pape dans le cimetière de Prétextat, enfin des saints amis du grand apôtre Paul, Aquila et Prisca [3]. Raban Maur reçut ces reliques avec la plus grande solennité [4].

Il ne les garda pas toutes à Fulda. Autour de son monastère, il érigea plusieurs oratoires pour

1. « Quidam laicus ab urbe Roma, Sabbatinus nomine, cum sociis suis, in Franciam ferens reliquias. » *M. G. ibid.*, p. 333.
2. *Ibidem*, p. 383.
3. *Ibid.*, p. 334.
4. Pour le récit des fêtes qui eurent lieu à Fulda à l'occasion de ces translations, voir *ibid.*, pp. 337-339.

les recevoir : à douze stades à l'orient de l'abbaye, sur une montagne élevée, il fit consacrer par le chorévêque de Mayence un petit sanctuaire où il plaça les reliques des saintes Félicité, Concordia, Basilla, Emérentienne, Candida et Eutropia; il y ajouta les vêtements et les dépouilles saintes d'Aquila et Prisca : il les y transporta le 28 septembre. Le 25 octobre, il transféra solennellement au monastère de Holzkiricha, dans le diocèse de Würzbourg, les ossements de S. Janvier et de ses compagnons. Les reliques de Ste Cécile, de S. Valérien et de S. Tiburce furent envoyées au monastère de Rathesdorf, qui se trouvait à dix lieues de Fulda, dans le diocèse de Würzbourg. Dans chacune de ces églises, Raban Maur fit graver une inscription métrique, rappelant aux fidèles les noms et l'histoire des saints dont les reliques étaient déposées en ces lieux. N'était-ce pas à l'imitation du pape Damase, dont les petits poèmes, recueillis par les pélerins, étaient déjà répandus dans tout l'Occident chrétien?

Nous nous sommes longuement étendu sur les opérations commerciales du diacre Deusdona; c'est qu'elles nous donnent les détails les plus précis sur la vente des reliques au IXe siècle. Sous la direction d'un diacre de l'Église romaine, nous voyons fonctionner toute une association, organisée à merveille pour exploiter la dévotion des Francs, et leur faire payer fort cher des corps dont la sainteté était peut-être sujette à caution. Mais, à côté de ce fonctionnement si régulier d'un commerce irrégulier, il est à présumer que les documents nous signaleraient plusieurs opérations isolées, s'ils étaient plus nombreux. Sans aucun doute, maint Italien peu scrupu-

leux dut dépouiller les cimetières de sa patrie, pour aller échanger contre l'or franc les ossements de ses ancêtres. Nous pouvons en fournir plusieurs exemples. Deux ans après le voyage de Sabbatinus et de Théodore, l'abbaye de Fulda reçut la visite d'un autre clerc italien nommé Félix. Il venait, lui aussi, offrir des reliques, et naturellement dans sa collection (on pourrait presque dire son assortiment), se trouvaient des ossements de ces bienheureux Saints Corneille, Calliste, Cécile, Agapit, qui étaient si populaires au delà des Alpes et que tout commerçant italien ne manquait pas d'offrir à ses clients.

Nous avons tenu à décrire tout au long cet épisode de l'histoire religieuse du IXe siècle, parce que, malgré son caractère bizarre, il nous fait pénétrer dans les âmes franques de cette époque. Il nous montre l'impression religieuse que produisait Rome sur leurs imaginations : à la suite des pélerinages, cette ville était devenue pour eux une Jérusalem céleste, la ville des saints et des martyrs. Par tous les moyens, même par le vol ou l'achat simoniaque des reliques, ils voulaient détourner sur leur ville ou leur monastère un peu de cette sainteté dont Rome débordait. Ils n'avaient pas même la pensée de discuter l'authenticité des reliques qu'on leur présentait : tant ils croyaient que tout ce qui venait des Catacombes était sacré! Il est fort important de constater le prestige qu'exerçait Rome sur l'Occident chrétien, précisément vers le milieu du IXe siècle, à l'entrée de cette triste période où la papauté, asservie et corrompue, sembla devoir s'éclipser.

VIII

L'ESPRIT

DE LA LITURGIE CATHOLIQUE

L'ESPRIT DE LA LITURGIE CATHOLIQUE.

Liturgie catholique peu connue, même des chrétiens. — Quelques travaux récents sur la liturgie. — Le psautier et ses formules de prières. — L'Ancien et le Nouveau Testament. — Les préfaces. — Les hymnes. — Les répons. — Les anciens livres liturgiques. — Sanctification du temps. — La journée liturgique. — L'office et ses heures. — L'année liturgique. — Le cycle férial. — Le cycle des Saints. — Le commun et le propre des Saints. — Sanctification des divers moments de la vie. — Sanctification de la mort. — La liturgie et la nature. — Consécration des églises et des éléments. — La messe, centre de la liturgie.

Dans un article haineux, comme tous ceux qu'elle consacre au catholicisme, la *Grande Encyclopédie* a taxé de niaiserie les chants de l'Église. Si le pasteur qui l'a écrit n'avait visé que ces cantiques d'un mysticisme de mauvais aloi qui se sont glissés dans quelques manuels de piété, il pourrait avoir raison, et son appréciation serait celle de bien des catholiques qui déplorent la mesquinerie de certaines prières et de certaines dévotions. Mais ce n'est pas là qu'il faut chercher l'expression fidèle et authentique de l'âme catholique; c'est dans les chants officiels, dans les rites consacrés de la liturgie, et ici nous nous trouvons dans les hauteurs d'une poésie sublime.

Ce qui est plus à déplorer encore que les attaques injustes des sectaires, c'est que les fidèles eux-mêmes

ne se doutent pas toujours de la beauté des cérémonies auxquelles ils assistent. Si l'on disait à certaines personnes que rien dans la poésie profane ne saurait surpasser l'office des vêpres; que la messe a des prières qu'à elle seule l'inspiration humaine n'eût pu trouver; que des cérémonies telles que l'ordination sont aussi belles que n'importe quel drame antique, et que certains répons du bréviaire ont pu être comparés avec raison aux chœurs d'Eschyle, elles s'étonneraient et taxeraient d'exagération mystique leur interlocuteur. Ce sentiment s'explique par l'entière ignorance des choses liturgiques dans laquelle se trouvent la plupart des chrétiens même fervents. S'ils aiment mieux assister aux messes basses et aux petits offices qu'aux solennités publiques, s'ils désertent les vêpres, si, pendant les exercices mêmes du culte, ils préfèrent s'abstraire dans leur petite dévotion privée au lieu de suivre le drame liturgique qui se déroule devant le peuple chrétien et auquel les fidèles doivent participer, c'est toujours à cause de cette regrettable ignorance : l'ennui vient, on renonce à écouter ce qu'on ne comprend pas.

Aussi devons-nous remercier les érudits et les artistes qui, par leurs études archéologiques, liturgiques ou musicales, essaient de rendre à l'office divin toute sa beauté primitive. Ces dernières années ont été marquées par des publications qui ont déjà répandu et répandront chaque jour davantage parmi le peuple le goût et l'amour des cérémonies chrétiennes.

Les religieux de Solesmes ont reconnu et remis en honneur les antiques traditions liturgiques. Il suffit de citer les *Institutions liturgiques* et l'*Année*

liturgique, de Dom Guéranger, dont l'influence s'est fait sentir parmi les fidèles aussi bien qu'au sein du clergé. Ces études ont été précisées encore davantage, sur des points particuliers, par des savants tels que MM. de Rossi, Duchesne et Batiffol, qui ont trouvé dans les anciens sacramentaires la signification parfois oubliée de certains rites, et dans les martyrologes les origines du culte des saints. Des publications telles que celles du *Martyrologe hiéronymien,* par MM. de Rossi et Duchesne, des livres tels que les *Origines du culte chrétien,* par Mgr Duchesne, ou l'*Histoire du bréviaire,* par Mgr Batiffol, ont donné aux études liturgiques une réelle rigueur scientifique. De leur côté, fidèles à l'impulsion imprimée par leur premier abbé, les bénédictins de Solesmes ont continué les recherches de Dom Guéranger avec une plus grande précision, une méthode plus rigoureuse. Il ne leur a pas suffi d'avoir rendu aux textes liturgiques leur pureté, aux rites leur vrai symbolisme, ils ont encore voulu retrouver les traditions perdues du chant sacré ; ils ont visité les bibliothèques de l'Europe, dépouillé les antiques manuscrits du haut moyen âge, et dans les neumes, ils ont reconnu le vrai chant grégorien. Dom Pothier, dom Mocquereau et leurs collaborateurs ont publié dans leur *Paléographie musicale* les résultats de leurs recherches ; ils les ont mis à la portée du public en éditant le *Paroissien de Solesmes;* enfin, ils sont allés de séminaire en séminaire pour enseigner leur méthode, si bien qu'aujourd'hui, dans plus d'un diocèse, le chant liturgique a retrouvé son antique saveur. Les deux abbayes de Solesmes sont des sanctuaires artistiques d'où la réforme ne tardera pas à

se répandre dans l'Église universelle[1]. Il suffit d'avoir entendu la *Schola Cantorum* de Saint-Pierre et les bénédictines de Sainte-Cécile pour être persuadé que c'est là que se trouve la plus haute expression du chant religieux.

C'est encore à un religieux de Solesmes, dom Cabrol, prieur de Farnborough, que nous devons un ouvrage récent sur la liturgie : le *Livre de la prière antique*. C'est le fruit de longues études que l'auteur met à la portée de chacun ; et ainsi ce livre de vulgarisation présente toutes les garanties d'une œuvre scientifique. Mais, à chaque page, on voit qu'il est sorti de la plume d'un chrétien, d'un prêtre qui sent vivement tout le charme religieux, toute la grandeur théologique des rites et des textes sacrés.

*
* *

C'est à Dieu lui-même que l'Église a demandé les formules des louanges et de la prière divine. C'est le Livre inspiré, la Bible, qui fournit à la liturgie son langage. « Le psautier est, par excellence, le livre de la prière liturgique... Les répons, les antiennes, les versets des heures du jour et de la nuit et même de la messe, n'étaient à l'origine que des psaumes[2]. » Ce sont aussi des psaumes qui composent l'office des

1. Parmi les églises qui ont remis en honneur le chant grégorien, citons Saint-Joseph de Marseille, Saint-François-Xavier de Paris, la cathédrale et la chapelle du Grand Séminaire de Besançon.

2. Dom Fernand Cabrol : *Le Livre de la prière antique*, Paris, Oudin, 1900, 1 vol. in-12.

vêpres et des autres heures, et que l'on chante dans les principaux actes de la vie chrétienne. Outre les poésies de David et de ses imitateurs, la Bible renferme treize cantiques d'une merveilleuse beauté; ils ont pris place dans la liturgie. Enfin, tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, répartis en *péricopes,* ont été distribués entre les différentes heures du jour, les offices variés de l'année. Dès le IVe siècle, ce travail d'adaptation de la Bible à la liturgie était à peu près terminé, et, dès lors, on distinguait déjà les diverses formes de psalmodie que nous appelons l'antienne, le verset, le répons, le trait. La ferveur de l'Église emprunta aux Hébreux ou imagina des acclamations, par lesquelles le peuple chrétien s'associait aux sentiments de joie, d'allégresse, de reconnaissance ou d'adoration qui animaient l'officiant. Telle est l'origine des expressions *Alleluia, Amen, Deo gratias, Gloria tibi Domine, Laus tibi Christe,* qui reviennent si souvent dans nos cérémonies. On recueillit sur la bouche des saints de l'Ancien Testament ou de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même des locutions telles que *Dominus vobiscum, Pax vobis,* par lesquelles le président de l'assemblée saluait le peuple chrétien, avant de prononcer en son nom la prière solennelle. Lorsqu'on administrait le baptême aux catéchumènes, on leur demandait de faire profession de foi chrétienne, et c'est ainsi que furent rédigés les symboles des Apôtres, de Nicée et de saint Athanase, qui prirent place dans quelques cérémonies liturgiques.

Parmi toutes ces formules et ces prières qui, peu à peu, furent combinées en un ordre harmonieux et officiel, il en est une qui était dite avec une ferveur

spéciale, c'était celle que le Christ lui-même avait composée pour ses apôtres, et que l'on appelait tout particulièrement la Prière du Seigneur, le *Pater*. On en plaça la récitation solennelle à la Messe, entre les paroles de la Consécration et la Communion, et dans quelques parties de l'office. Enfin certaines prières étaient laissées à l'improvisation. Aux moments de plus grande ferveur, l'évêque ou le prêtre qui présidait l'assemblée adressait en son nom une prière à Dieu : c'étaient les collectes qui se disaient à la messe, après la prière litanique du *Kyrie*[1], sur les oblations (secrète), après la communion (post-communion), et aux heures de l'office, après la psalmodie.

« Cette prière fut d'abord improvisée sur un thème prévu, puis peu à peu, les prières qui se distinguaient par leur accent plus vrai, plus éloquent ou plus théologique, furent fixées par la plume ; et il se fit ainsi de bonne heure, dès le IVe siècle, sans doute, des recueils d'oraisons dont un bon nombre nous ont été conservées dans les livres de la liturgie officielle. A ce point de vue, la liturgie romaine est d'une incomparable richesse[2]. »

C'étaient encore des improvisations ou des compositions originales que ces prières appelées *Préfaces*, que l'on chantait à la messe avant le Canon et dans certains offices, avant les bénédictions solennelles. Le chant de l'*Exultet* ou *præconium paschale* était une préface laissée à la composition du diacre qui la chantait dans la nuit de Pâques.

Ce fut surtout par les hymnes que la libre poésie

1. C'est celle qui, seule, a conservé, de nos jours, le nom de *collecte*.
2. R. P. Dom Fernand Cabrol : *Le Livre de la prière antique*, p. 53.

pénétra dans la liturgie et s'y fit une place à côté des psaumes et des cantiques bibliques. Le *Gloria in excelsis,* qui existe déjà avant le IVe siècle, est le plus ancien spécimen que nous possédions de cette inspiration.

« C'est bien l'hymne antique telle qu'on se la figure dans les premières assemblées chrétiennes; une effusion de piété d'un élan continu, un accent simple et vrai, plein de ferveur et d'humilité. C'est avant tout une prière, un cri de l'âme; l'art se laisse à peine deviner, il est intervenu discrètement pour éliminer tout ornement inutile, pour donner à la pensée son expression qui la met en valeur; c'est une perle liturgique, précieux reste de ces trésors d'un siècle où la poésie dut être si éloquente[1]. »

Ces hymnes apparurent très nombreuses dans les premiers siècles ; Clément d'Alexandrie en composa deux justement renommées. Un instant ralentie, l'inspiration prit un nouvel essor au IVe et au Ve siècles, avec le grand poète chrétien Prudence, dont plusieurs hymnes ont trouvé place dans le bréviaire; avec saint Hilaire et saint Ambroise et les auteurs anonymes du *Te Deum.*

Pour être moins pures et moins harmonieuses, les hymnes des âges suivants méritent souvent notre admiration par la sincérité et la grandeur de leur inspiration. Qui n'a été ému par les strophes du *Vexilla Regis* que Fortunat composa au VIe siècle, par celles du *Veni Creator*, que nous devons à Langton, le grand primat anglais du XIIIe siècle, ou par les accents tour à tour suppliants et terribles qu'un chré-

1. IDEM, *ibid.*

tien anonyme du moyen âge sut trouver dans la prose *Dies iræ?*

L'Église réunit, vers le IXe siècle, tous ces textes de lectures, de chants et de prières, et elle en forma ses divers livres liturgiques : le Graduel, qui contenait, outre les chants de ce nom, les traits, les *alleluias,* les versets de l'offertoire et de la communion; l'Épistolier, ou livre des épîtres; l'Évangéliaire; le Psautier; l'Antiphonaire, ou recueil des antiennes; le Vespéral, ou recueil des répons; l'Hymnaire; le Passionnaire ou Sanctoral, qui renfermait la vie des martyrs et des saints; le Lectionnaire, où se trouvaient, pour tout le cours de l'année, les péricopes de la Bible; enfin le Martyrologe, qui donnait une brève notice sur les saints et les martyrs de chaque jour. Assemblés plus tard, ces livres liturgiques primitifs sont devenus le Missel, le Bréviaire et le Martyrologe en usage aujourd'hui. Avec cette codification, la liturgie était définitivement constituée dans ses éléments essentiels.

*
* *

« L'idéal de la vie chrétienne, a dit Mgr Duchesne, était une perpétuelle communion avec Dieu, entretenue par une prière aussi fréquente que possible. Un chrétien qui n'aurait pas prié tous les jours, et même à diverses reprises, n'eût pas été un chrétien. »

C'est en partant de ce principe que l'Église, dès ses origines, a enveloppé la vie d'une atmosphère de prière, en appliquant aux différentes parties du jour et de l'année les plus belles formules liturgi-

ques. Elle avait, d'autre part, un très vif sentiment de la nature et de ses forces mystérieuses.

« Le soir, c'est l'heure des ténèbres, du grand silence, de la solitude, du repos après les fatigues de la journée, c'est aussi l'heure de l'épouvante... Mais à ce moment se réveille dans l'homme la pensée du Créateur. Ce grand silence majestueux qui règne sur la nature endormie, ces astres perdus dans l'immensité à des milliards de lieues, cette paisible mélancolie de la nuit impressionnent l'âme et lui révèlent la notion de l'infini. L'aurore ramène sur la terre la lumière, l'espérance, la joie... Le lever et le coucher du soleil, les saisons de l'année, les tristesses et le dénuement de l'hiver, les joies et les espérances du printemps et du réveil de la nature, les ardeurs de la canicule ont été chantés par les poètes sacrés[1]. »

Sanctification de la vie humaine dans tous ses instants, consécration des éléments et de la nature, tels sont les deux grands objets que poursuit la liturgie.

L'Église a sanctifié chaque journée en répartissant dans ses vingt-quatre heures un certain nombre d'offices. Ce sont d'abord les *Matines;* elles occupaient jadis les longues vigiles que les fidèles passaient en commun pour se préparer à la célébration solennelle de la messe.

« Cet office, qui est la plus longue de nos heures canoniales, est aussi à certains points de vue la plus importante. C'est la prière de la nuit, qui nous rappelle la plus ancienne réunion chrétienne... C'est l'heure où le Christ a été trahi et vendu, où il a subi les angoisses de l'agonie, c'est l'heure terrible où ont commencé pour lui les douleurs de la passion. A cette heure de la nuit, il semble que l'âme soit plus dégagée des sens. On a cru longtemps aussi que le milieu de la nuit était

1. *Op. cit.*, pp. 207, 208.

l'heure où le monde finirait, et où le Christ reviendrait sur terre, entouré de gloire et de puissance, pour juger les hommes. Il fallait donc se tenir prêt et veiller dans la prière[1]. »

On alternait la psalmodie et la lecture de l'Écriture ou des Pères, et on les entrecoupait de mélodies chantées par le diacre et répétées par le peuple, jusqu'au moment où le président de l'assemblée résumait par une collecte les prières du peuple en faveur des vivants et des morts.

Mais voici que vient l'aurore, les lumières pâlissent et la créature sent le besoin de redire à Dieu une hymne de louange et de reconnaissance, pour tous les bienfaits qu'il a répandus sur ses œuvres. De là, l'office de *Laudes,* pendant lequel on chante les psaumes et les cantiques qui glorifient la grandeur de Dieu, dans un magnifique lyrisme, et cette hymne de Prudence, *Ales diei nuntius*, que Racine lui-même a affaiblie, quand il a voulu la traduire :

L'oiseau vigilant nous réveille
Et ses chants redoublés semblent chasser la nuit.
Jésus se fait entendre à l'âme qui sommeille,
Et l'appelle à la vie où son jour la conduit.

Comme la nuit, le jour est sanctifié par les offices de *prime, tierce, sexte, none*, qui se disent à la première heure du jour (6 heures), à la troisième (9 heures), à la sixième (midi), à la neuvième (3 heures). Mais, dans sa lente évolution, le temps a ramené la nuit :

« Le soleil disparaît à l'horizon, les ombres envahissent la terre, c'est l'heure du repos; pour les mondains, c'est l'heure

1. *Op. cit.*, p. 215.

des plaisirs. Les serviteurs de Dieu ne sont pas exempts de tentations... ce n'est pas le corps seulement qui s'engourdit, la volonté se sent faiblir, la conscience chancelle... Il faut une grâce plus forte pour résister à l'esprit malin, il faut prier avec plus d'ardeur. C'est l'heure du *sacrificium vespertinum*, l'heure de l'encens et des lumières [1]. »

De cet office primitif appelé *lucernaire*, parce qu'en le commençant, on allumait les lampes, sont sortis les deux offices de *vêpres* et de *complies*. Ils comptent parmi les plus beaux de la liturgie, le premier avec ses hymnes variées selon les fêtes et son beau cantique de *Magnificat*, le second avec ses psaumes splendides et le répons *In manus tuas* qui est une prière des plus poétiques.

En tes mains, Seigneur, je confie mon esprit.
Tu nous as rachetés, Seigneur Dieu de vérité,
Je confie mon esprit.
Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.
En tes mains, Seigneur, je confie mon esprit.
Garde-nous, Seigneur, comme la prunelle de l'œil,
A l'ombre de tes ailes, protège-nous.

Comme la journée, la semaine a été marquée d'un caractère religieux par la liturgie. Le dimanche remplace le samedi comme jour de repos et du Seigneur. C'est le dimanche matin, qu'après la vigile, se célébrait, dès le premier siècle, le sacrifice eucharistique, en présence de l'assemblée des fidèles. Le mercredi et le vendredi furent jours de pénitence et de jeûne ; comme le dimanche, ils eurent aussi leur messe solennelle ou station. Le samedi resta toujours la grande vigile du dimanche.

1. *Op. cit.*, pp. 221, 222.

Enfin, l'année tout entière finit par former un vrai cycle liturgique gravitant autour des deux grandes solennités chrétiennes de Noël et de Pâques. L'une et l'autre furent marquées par un temps de préparation. Avant Pâques, ce fut le Carême, précédé lui-même de trois semaines d'attente, pendant lequel les pécheurs accomplissaient leur pénitence. C'était aussi la période de recueillement où les catéchumènes recevaient le dernier complément de leur initiation chrétienne, apprenaient le *Pater* et le *Credo,* et se préparaient, par des examens et des prières, au grand baptême de Pâques. La semaine qui précédait le dimanche de la résurrection, la *grande semaine,* était tout entière occupée par la méditation de la Passion et la dernière initiation des catéchumènes; ses moments les plus solennels étaient l'adoration de la croix, le vendredi saint et les cérémonies du baptême pascal, qui se célébraient dans le nuit du samedi au dimanche. Enfin, le jour de Pâques clôturait cette longue période de pénitence, de méditation et de prière. Les pénitents avaient reçu l'absolution le jeudi saint, les catéchumènes venaient d'être baptisés, le Christ était ressuscité; en l'honneur de ces trois mystères, l'Église entonnait un triple *Alleluia.* Dans ses chants et ses prières, elle confondait la naissance à la vie chrétienne de ses nouveaux enfants, la résurrection des pécheurs à la vie spirituelle, et le triomphe du Christ sur la mort et le péché.

La fête de Noël eut aussi son temps de préparation, l'Avent, qui représente la longue période de siècles précédant la venue du Messie, et prépare l'humanité rachetée à l'avènement définitif du Christ.

« Cette période liturgique a une porte qui ouvre sur le passé, l'autre sur l'avenir; d'un côté, pour perspective, les milliers d'années pendant lesquelles l'humanité attendait son Rédempteur; de l'autre, les siècles qui s'écouleront jusqu'à l'heure du dernier cataclysme. »

Pour rendre ces images grandioses, la liturgie a trouvé des chants d'une poésie épique. C'est, par exemple, le magnifique répons qui se chante aux Matines du premier dimanche de l'Avent :

En regardant de loin, je vois la puissance de Dieu qui vient, et une nuée qui couvre toute la terre.

Allez au-devant de Lui, et dites : « Dis-nous si tu es Celui qui doit régner sur le peuple d'Israël. »

Qui que vous soyez, habitants de la terre et fils des hommes, riches ou pauvres, allez au-devant de Lui, et dites :

« Toi qui régis Israël, écoute! Toi qui conduis Joseph comme une brebis, dis-nous si tu es Celui-là. »

Ouvrez vos portes, ouvrez-vous, portes éternelles, et le Roi de gloire entrera, Celui qui doit régner sur le peuple d'Israël.

C'est le même cri d'appel qui revient sans cesse :

Rorate, cœli, desuper, et nubes pluant Justum!
Aperiatur terra et germinet Salvatorem!

Après cette longue période d'attente, l'Église célèbre Noël. Dès la plus haute antiquité, cette fête revêtait une grande solennité. A Rome, le Pape disait trois messes stationales, l'une à Sainte-Marie-Majeure; l'autre, au Palais des Césars, sur le Palatin; la troisième, à Saint-Pierre. Dans l'Église gallicane, on répétait, pendant la nuit de Noël, le baptême de Pâques : en même temps que l'on fêtait la naissance du Christ et l'annonce de la Rédemption, n'était-il

pas naturel de célébrer la naissance des catéchumènes à la vie spirituelle? C'est pendant cette nuit de la Nativité que Clovis reçut le baptême à Reims, des mains de saint Rémi. L'office de cette solennité a été marqué d'un caractère tout particulier de grandeur et de poésie.

Les deux fêtes de Pâques et de Noël se prolongèrent bientôt pendant plusieurs semaines. « Additionnez toutes vos fêtes, disait Tertullien aux païens, vous n'arriverez pas au cinquantenaire de la Pentecôte. » C'est qu'en effet les sept semaines du temps pascal, de Pâques à la Pentecôte, « étaient considérées primitivement comme une seule fête, fête joyeuse, toute pleine de l'allégresse de la résurrection et du triomphe du Christ. Les litanies majeures du 26 avril et les Rogations... étaient des jours de pénitence et de jeûne, qui contrastaient avec la joie du temps pascal ». De même, le temps de Noël se prolongea pendant quarante jours, jusqu'à la fête de la Purification, le 2 février. Enfin, pour relier Pâques à Noël, une série d'offices du dimanche se groupèrent, de la Pentecôte à l'Avent, autour des grandes fêtes de saint Jean-Baptiste, de saint Laurent et de saint Michel. Le cycle férial était complet; l'année tout entière était consacrée au culte de Dieu. Les siècles suivants n'eurent plus qu'à compléter cette œuvre liturgique, en célébrant par des fêtes plus nombreuses la vie et les perfections du Christ.

Presque en même temps, se développa dans l'Église le culte des saints, et le cours de l'année fut ainsi marqué d'une nouvelle série d'offices. La Sainte Vierge était déjà honorée pendant le temps de Noël,

car il était impossible de la séparer de son divin Fils et du mystère de l'Incarnation. A mesure que grandit le culte de la Vierge, surtout lorsque le concile d'Éphèse lui eut décerné le glorieux titre de Mère de Dieu, les fêtes de Marie se multiplièrent. Ce furent tout d'abord l'Annonciation (25 mars) et la Conception (8 décembre); puis, la Nativité (8 septembre) et l'Assomption; plus tard, la Visitation (2 juillet) et la Présentation (21 novembre); enfin, toutes celles qu'une dévotion plus moderne a imaginées pour célébrer ses vertus et ses attributs. Pour toutes ces solennités, l'Église a emprunté à la Bible de magnifiques pages qui exaltent le rôle prédestiné de Marie dans le plan de la Rédemption. Aux livres de l'*Ecclésiastique* et des *Proverbes* elle a demandé la leçon de la messe; c'est la magnifique description de la sagesse divine qu'elle a appliquée à la Sainte Vierge :

« Au commencement et avant les siècles, j'ai été créée, et, dans les siècles suivants, je ne mourrai pas. J'ai été fortifiée dans Sion, je me suis reposée dans la cité sainte, et dans Jérusalem est ma puissance.

Le Seigneur m'a possédée au commencement de ses voies, avant qu'il ne créât toutes choses, au commencement. Dès l'éternité, j'ai été préparée, depuis les temps anciens, avant que la terre ne fût.

Les abîmes n'étaient pas encore, et déjà j'étais conçue; le sources des eaux n'avaient pas encore jailli; les montagne avec leurs lourdes masses, ne s'étaient par encore soulevées; avant les montagnes, j'étais enfantée.

Il n'avait pas encore fait la terre et les fleurs et posé les gonds de la terre. Quand il préparait les cieux, j'étais là. »

Au *Cantique des Cantiques* l'Église a demandé ses images les plus poétiques pour célébrer la mater-

nité et la pureté de Marie, et elle en a composé les antiennes et les répons de l'office.

« Je suis la fleur des champs et le lis de la vallée.

Mon bien-aimé m'appelle : Lève-toi, viens, mon amie, ma colombe; car l'hiver a passé, la pluie a cessé. Les fleurs ont apparu sur notre terre... la voix de la colombe s'est fait entendre.

Tu es toute belle, ma bien-aimée, et il n'y a en toi aucune tache. »

Enfin, elle a composé elle-même des répons, des hymnes et des proses d'une inspiration pénétrante; il suffit de citer le *Stabat*.

Le culte des martyrs remonte, comme celui des saints, aux origines chrétiennes. Dès les premiers siècles, chaque Église avait coutume de célébrer par la synaxe liturgique (messe) l'anniversaire de la mort de ses martyrs (*natale*); et, le plus souvent, c'était sur le tombeau même du saint qu'avait lieu le divin sacrifice. C'est ainsi qu'après sa mort, dès le IIe siècle, saint Polycarpe, disciple de saint Jean, fut l'objet d'un culte de la part des fidèles de Smyrne. Chaque Église prit l'habitude de mentionner, au *Canon* de la messe, ses martyrs les plus illustres, pour leur demander leur intercession. Bientôt, un office spécial fut consacré à célébrer leur gloire. Rédigé pour l'un d'eux, il fut ensuite appliqué à tous; c'est ce que nous appelons aujourd'hui le *Commun des Martyrs*.

L'Ancien et le Nouveau Testament en fournirent la matière; dans les paroles mêmes du Christ, dans les psaumes, dans le livre de la Sagesse, l'Église trouva des passages qui s'appliquaient avec une réalité

saisissante aux martyrs, aux douleurs qui avaient précédé leur mort, à la gloire qui l'avait suivie. Tantôt, Dieu lui-même, dans de belles antiennes, promet à ses confesseurs la béatitude :

« Celui qui m'aura confessé devant les hommes, je le confesserai devant mon Père.

Celui qui me suit ne marche pas dans les ténèbres, mais il aura toujours la lumière de la vie.

Que celui qui me sert me suive, et où je suis, là est mon ministre.

Celui qui hait sa vie en ce monde, la garde pour la vie éternelle. »

Tantôt, c'est le livre de la Sagesse qui, à la messe des martyrs, célèbre leur immortalité et leur puissance, en les opposant à leurs souffrances d'un jour.

« Leur sortie du monde a paru le comble du malheur, et leur séparation d'avec nous une ruine entière; cependant, ils sont en paix. Dans le temps où ils souffraient leurs tourments devant les hommes, ils avaient une pleine espérance dans l'immortalité. Leur affliction a été légère, leur récompense sera grande, parce que Dieu les a éprouvés et les a trouvés dignes de Lui. Il les a éprouvés comme l'or dans la fournaise. Il les a reçus comme des victimes qui se sont sacrifiées en holocauste... Ils jugeront les nations, ils domineront sur les peuples, et le Seigneur régnera sur eux éternellement. »

Tantôt, ce sont les martyrs eux-mêmes qui chantent leur délivrance, dans un graduel d'une merveilleuse poésie.

« Notre âme a été délivrée, comme le passereau, du filet de l'oiseleur. Le filet a été rompu, et nous avons été délivrés; notre secours est dans le nom du Seigneur, qui a fait le ciel et la terre. »

Tantôt, enfin, c'est l'assemblée des fidèles qui glorifie ses saints, ou crie vers le Seigneur contre leurs persécuteurs, pour lui demander de venger le sang des justes... Nous assistions dernièrement à un office solennel en l'honneur des premiers martyrs qui sont tombés sur la terre d'Indo-Chine, et que l'Église vient de béatifier. Le séminaire qui le célébrait était celui où ils avaient fait leurs premiers pas dans la cléricature; c'était une famille qui glorifiait l'un des siens, et l'on chantait :

« Alleluia ! Alleluia ! L'éclatante armée des martyrs chante vos louanges, Seigneur ! Alleluia ! »

Mais, auparavant, dès le début de l'office, on avait maudit cette barbarie asiatique, qui avait jeté dans les fers et tué, dans les tourments les plus raffinés, les apôtres de la vérité et de la charité, détruit les églises du Dieu saint et transformé en déserts les chrétientés florissantes.

« Que les gémissements des captifs montent jusqu'à vous, Seigneur, rendez le septuple à nos oppresseurs, vengez le sang de vos saints qu'ils ont répandu. O Dieu, les païens ont envahi votre héritage, ils ont profané votre saint temple, ils ont fait de Jérusalem un monceau de ruines. » (*Introït* de la messe).

Et ces paroles évoquaient à notre esprit les scènes atroces de Chine, les chrétiens bloqués dans les légations, en tête à tête avec la pensée d'une mort affreuse, les évêques, les missionnaires, les religieuses massacrés, les églises détruites, les chrétientés désolées ! Et ce cri de vengeance de nos vieux livres nous semblait être celui que pousse, à travers toute l'Europe, la conscience des peuples civilisés;

tant il est vrai que, vénérable par son antiquité, notre liturgie rend avec une puissance toujours nouvelle les sentiments de l'humanité !

Dès le IIIe siècle, on vénérait déjà des saints qui n'avaient pas subi le martyre. Des évêques, de pieux fidèles eurent, après leur mort, leur place dans les diptyques de chaque église ; leur *natale* fut célébré avec celui des martyrs. Pour ces saints, on réserva plus tard l'appellation de confesseurs, synonyme primitivement du mot martyr. Pour eux, on emprunta aux Écritures les passages qui célèbrent les justes ou qui glorifient nos ancêtres et nos maîtres dans la foi.

« Louons ces hommes glorieux qui sont nos pères dans leur génération, lit-on à la messe de leur office. Le juste veillera dès l'aurore pour le Seigneur qui l'a créé, et il priera en présence du Très-Haut. Il ouvrira sa bouche pour la prière, et implorera la clémence de Dieu pour ses péchés... »

Et ailleurs :

« Rappelez-vous vos chefs, qui vous ont annoncé la parole de Dieu, méditez sur l'issue de leur vie, et imitez leur foi... Obéissez à ceux qui sont à votre tête, et soyez-leur soumis, car ils veillent, sachant qu'ils sont responsables de vos âmes. »

S'il s'agit d'un pontife, l'assemblée chrétienne chante en lui les grandeurs du sacerdoce :

« Le Seigneur a fait avec lui une alliance de paix, il l'a établi prince de son peuple, afin qu'il possède à jamais la dignité de son sacerdoce. (*Introït*).

Le Seigneur l'a juré et il ne rétractera pas son serment. Vous êtes prêtre à jamais selon l'ordre de Melchisédech. *Alleluia!* Le Seigneur l'a aimé et orné ; il lui a donné un vêtement de gloire. *Alleluia!* »

S'il s'agit d'un docteur, on chante sa science et ses enseignements.

« Le Seigneur lui a ouvert la bouche, au milieu de l'assemblée des fidèles, il l'a rempli de l'esprit de sagesse et d'intelligence, il lui a donné un vêtement de gloire. (*Introït*).

La bouche du juste annoncera la sagesse, et sa langue publiera la justice. La loi de son Dieu est dans son cœur, ses pas ne seront pas chancelants. »

S'il s'agit d'un simple confesseur, on loue sa justice et sa fidélité.

« Le juste fleurira comme le palmier, il croîtra dans la maison du Seigneur, comme le cèdre du Liban. (*Graduel*).

Heureux celui qui supporte la tentation, parce qu'après l'épreuve il recevra la couronne de vie.

Heureux l'homme qui craint le Seigneur et se complaît dans sa loi. *Alleluia!* Le juste croîtra comme le lis, il fleurira éternellement devant le Seigneur. »

Enfin, les vierges et les saintes femmes trouvèrent aussi place dans les offices de la liturgie. On chanta leur épithalame avec Dieu, l'époux de leurs âmes, et pour cela, on emprunta aux livres de Salomon leurs images les plus gracieuses. La vierge chrétienne, dans la béatitude céleste, c'est une reine assise à côté du Roi éternel, épris de sa beauté :

« La reine s'est assise à votre droite, en vêtements tissus d'or, couverte de broderies.

Écoutez, ma fille ; voyez et prêtez l'oreille ; le roi sera épris de votre beauté ; car il est le Seigneur votre Dieu, et on l'adorera. »

C'est la vierge prudente de l'Évangile, qui a veillé et entretenu l'huile de sa lampe, pour attendre l'É-

poux (Évangile de l'office). C'est une perle précieuse que le divin marchand a découverte et qu'il a achetée à grand prix pour son trésor (Antienne).

A côté de ces offices généraux que l'Église applique aux diverses catégories de bienheureux, et qui forment le commun des saints, la liturgie en a imaginé de plus précis pour célébrer chacun de ses plus grands saints. Les leçons et les chants sont merveilleusement choisis pour louer d'une manière toute particulière les vertus du serviteur de Dieu, et mettre en lumière son rôle dans le plan de la Providence.

Dans le cycle de la Rédemption, saint Jean-Baptiste tient une place importante : sa naissance a été annoncée par un ange et s'est produite dans des circonstances extraordinaires qui en marquaient le caractère prédestiné. Sa vie a été un long cri annonçant le Messie; il l'a révélé au peuple juif par le baptême du Jourdain, il l'a forcé en quelque sorte à se manifester en le faisant interroger par ses disciples; il a prêché le baptême et la pénitence qui devaient occuper une si grande place dans la religion du Christ; enfin il est mort sous le glaive d'Hérode pour avoir proclamé devant ce tyran les droits de la conscience, devant cet homme dissolu les lois de la morale éternelle. C'est encore un prophète de l'Ancienne Loi, et dans les litanies des saints, il représente les patriarches et les prophètes. C'est le grand Précurseur, mais c'est déjà un martyr. Tout cela se retrouve dans l'office de sa Nativité (24 juin). L'évangile de la messe, les antiennes et l'hymne des vêpres racontent sa naissance, la guérison de Zacharie et les joies mystiques de la Visitation. Le prophète Isaïe a écrit une page splendide sur la vocation d'Israël,

le grand peuple précurseur; la liturgie l'a appliquée à saint Jean-Baptiste, en la faisant lire à sa messe.

« Écoutez, îles, et vous, peuples éloignés, prêtez l'oreille. Le Seigneur m'a appelé dès le sein de ma mère, il s'est souvenu de mon nom lorsque j'étais encore dans ses entrailles. Il a rendu ma parole perçante comme une épée, il m'a protégé sous l'ombre de sa main et il m'a mis en réserve comme une flèche de choix; il m'a tenu caché dans son carquois, et m'a dit : Israël, tu es mon serviteur, et je me confierai en toi! »

Cette prédestination du prophète est encore chantée au graduel.

« Je t'ai connu avant de te former dans les entrailles de ta mère; je t'ai sanctifié. Le Seigneur a étendu sa main, il a touché ma bouche et m'a parlé. »

Enfin elle est célébrée, en termes magnifiques, dans le cantique prophétique que Zacharie composa à la naissance de son fils et que l'Église se plaît à répéter en cette fête (*Alleluia* et communion de la messe, antienne 5 des vêpres).

« Enfant, tu seras appelé le Prophète du Très-Haut, tu marcheras devant le Seigneur pour préparer ses voies. »

Et l'office se termine par l'éloge que le Christ lui-même fit de son précurseur.

« L'enfant qui nous est né est plus qu'un prophète; c'est de lui que le Seigneur a dit : Parmi les enfants des femmes, il n'y en a pas eu de plus grand que Jean-Baptiste. »

C'est sur ce modèle que sont composés les Propres des saints, et nous trouverions de nouvelles beautés liturgiques si nous analysions l'office de n'importe lequel d'entre eux.

A l'origine, les fêtes des saints étaient rares, chaque église ne célébrant que les siens; mais bientôt, lorsque les compilations martyrologiques eurent été terminées vers le IXe siècle, et que la centralisation romaine eut fait des progrès, le calendrier se peupla des saints dont le culte avait été adopté par l'Église universelle. Aujourd'hui, le culte des saints occupe l'année entière, car il n'est pas de jour que l'Église n'ait consacré à l'un de ses bienheureux, nous invitant ainsi à contempler dans ces exemplaires désormais immortels les diverses perfections chrétiennes, et mettant sous nos yeux des pages sans cesse variées de son histoire.

*
* *

Mais le catholicisme n'a pas seulement sanctifié l'humanité régénérée en la conviant chaque jour, presque à chaque heure, à la prière, au culte de Dieu et de ses saints, il a voulu aussi pénétrer la vie de chacun de nous. Comme une compagne fidèle qui nous prend à la naissance et veille sur nous jusqu'au tombeau, la liturgie a prévu les actes importants de notre existence : elle a fixé les rites, les bénédictions et les prières qui doivent les sanctifier. Le chrétien est à peine né que l'Église le réclame pour l'élever par le baptême à la dignité d'enfant de Dieu. Sa raison commence-t-elle à s'ouvrir à des pensées personnelles : elle complète son initiation par les solennités de la première communion et de la confirmation. Tombe-t-il sur le chemin de la vie, sous les atteintes du mal et des passions : elle le relève par la péni-

tence. Veut-il fonder une famille : elle bénit et consolide le nouveau foyer par les cérémonies du mariage et par ses rites symboliques. Ces actes revêtent un caractère divin, sont pénétrés d'une grandeur surhumaine et imprégnés de la plus touchante poésie.

C'est surtout devant le problème de la souffrance et de la mort que l'Église a multiplié les enseignements et les beautés de la liturgie. Ne sait-elle pas en effet que le sacrifice est la condition même de l'humanité et de ses destinées?

« L'homme, né de la femme, vit peu de temps, et sa vie est remplie de beaucoup de misères. Comme la fleur, il germe et il est foulé aux pieds; il fuit comme l'ombre et ne demeure jamais dans le même état. (*Job*) »

Aussi, dans ses prières, l'Église fait-elle sans cesse mention des affligés et des malades; pour eux, elle implore le secours divin et la délivrance des maux spirituels et temporels.

« Prions Dieu le Père tout-puissant, est-il dit dans l'une des grandes supplications du vendredi-saint, afin qu'il guérisse le monde de toutes ses erreurs, réconforte les malades, chasse la famine, ouvre les prisons, fasse tomber les liens des captifs, accorde aux voyageurs le retour, aux infirmes la santé, aux navigateurs le port du salut. »

Lorsque, malgré les prières, la maladie ou la mort ont visité une demeure, l'Église les y suit pour les conjurer ou les sanctifier. Dès la plus haute antiquité, elle insère dans son missel une messe spéciale *pro infirmis,* elle établit l'habitude de faire porter la communion aux malades par les diacres; enfin, elle compose les belles prières, si consolantes, de l'Extrême-Onc-

tion. La tristesse s'est emparée de la maison avec le mal; elle plane sur le lit du malade et sur ceux qui l'entourent, et voilà qu'en entrant le prêtre fait entendre un salut plein d'espérance et même de joie :

« Que l'éternelle félicité, la divine prospérité, la joie sereine, la charité féconde, la santé perpétuelle entrent avec nous dans cette maison. Que les anges de la paix y soient présents, que toute mauvaise discorde en soit chassée. »

Les membres sont anéantis par la douleur : le prêtre les consacre pour l'éternité par les huiles saintes, que l'évêque a solennellement bénites le jeudi saint; et il prononce sur chacun d'eux une parole de pardon et d'espérance! Enfin, lorsque l'agonie est commencée et que les forces de la mort livrent leur dernier assaut, au moment où l'âme va paraître devant son souverain Juge, l'Église dit les prières de la recommandation de l'âme. Elle appelle au chevet du moribond les bienheureux de l'Ancien et du Nouveau Testament, depuis Abel le Juste jusqu'aux saints qui ont consacré au soulagement des malades leur vie mortelle, saint Jean de Dieu et saint Camille de Lellis; et, lorsque les anges et les saints du Paradis ont été invoqués, elle recommande le mourant à Dieu lui-même en des prières sublimes :

« Partez de ce monde, âme chrétienne, au nom de Dieu le Père tout-puissant, qui vous a créée; au nom de Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, qui a souffert pour vous; au nom de l'Esprit-Saint qui est descendu sur vous... Que votre demeure soit aujourd'hui dans la paix, et votre habitation dans la sainte Sion!...

Je vous recommande à Dieu tout-puissant, mon très cher frère, et je vous remets entre les mains de Celui dont vous êtes la créature, afin qu'après avoir payé par votre mort le tri-

but de l'humanité, vous retourniez à votre auteur, qui vous avait formé du limon de la terre. Lorsque votre âme sortira de votre corps, que la glorieuse cohorte des anges aille au-devant de vous; que le sénat des apôtres chargés de juger accoure..., que le Christ vous délivre des tourments, lui qui a été crucifié pour vous,... que le Christ, fils du Dieu vivant, vous place dans les prairies toujours verdoyantes de son Paradis, et que ce Pasteur véritable vous reconnaisse comme sa brebis. Qu'il vous absolve de tous vos péchés, et vous mette à sa droite, au milieu de ses élus. Puissiez-vous voir votre Rédempteur face à face, et toujours près de lui, contempler la vérité qui se manifeste aux yeux des bienheureux. Ainsi placé au milieu des milices saintes, puissiez-vous jouir éternellement de la douceur de la contemplation divine. Amen. »

Lorsque la mort a terminé son œuvre, l'Église multiplie encore les beautés de sa liturgie. Pour ce corps que la corruption attend, elle entrevoit le grand mystère de la résurrection, les scènes redoutables du jugement, les peines terribles de l'enfer ou les joies ineffables du Paradis. Ce sont ces grandes pensées qui donnent un caractère de majesté tout particulier à l'office des morts. Ce cadavre inerte et déjà décomposé est appelé à ressusciter, voilà pourquoi l'Église le conduit devant les autels et à sa dernière demeure en une procession solennelle, l'entoure de lumières et lui donne comme aux choses consacrées les honneurs de l'encens. A la brutale destruction qu'on a sous les yeux, elle oppose la pensée de l'immortalité. Pour la messe de funérailles, elle emprunte à saint Paul l'épître qui affirme le dogme de la résurrection; à Jésus-Christ lui-même, elle demande l'Évangile qui le pose de la manière la plus indiscutable. Ce sont les consolations divines qu'elle offre aux croyants.

Mais en même temps l'heure de la mort est une heure d'épouvante, parce que c'est celle du jugement. Afin que nous sachions le comprendre, l'Église emprunte pour ses vigiles des morts les paroles amères que Job adressa au Seigneur :

« Pourquoi me cachez-vous votre visage et pourquoi me croyez-vous votre ennemi? Vous faites éclater votre puissance contre une feuille que le vent emporte et vous poursuivez une paille sèche, car vous écrivez contre moi des arrêts sévères, et vous voulez me consumer pour les péchés de ma jeunesse... Vous avez mis mes pieds dans les ceps, vous avez inspecté tous mes sentiers, vous avez surveillé les traces de mes pas. »

C'est cette attente pleine d'angoisse de l'âme devant son juge qu'a voulu exprimer l'auteur du *Dies iræ*, dans ses strophes tour à tour épouvantées et suppliantes; le même sentiment inspire les prières pressantes de la messe et les répons des nocturnes.

« Seigneur, qui avez ressuscité Lazare déjà en pourriture, donnez-leur le repos et le pardon, vous qui viendrez un jour juger par le feu les vivants et les morts.

Seigneur, quand vous viendrez juger la terre, où me cacherai-je loin de votre visage irrité? car j'ai beaucoup péché dans ma vie. Mes fautes me font peur et je rougis devant vous; quand vous viendrez juger, ne me condamnez pas!

Souvenez-vous de moi, ô mon Dieu, car ma vie n'est qu'un souffle qui passe; dérobez-moi aux regards des hommes.

Du fond de l'abîme, j'ai crié vers vous, Seigneur! Seigneur, écoutez ma voix!

Hélas! Seigneur, que je vous ai offensé pendant ma vie, que ferai-je, malheureux? où fuirai-je sinon vers vous, ô mon Dieu? Ayez pitié de moi quand vous viendrez au dernier jour. Mon âme est dans un trouble extrême; Seigneur, secourez-la! »

Mais bientôt la confiance dans les miséricordes di-

vines l'emporte sur la crainte, et c'est par un cri d'espérance que se termine l'office des morts. Les derniers répons des matines nous montrent Jésus brisant les portes d'airain de l'enfer et délivrant les âmes des justes. A la fin des laudes, on chante ces paroles consolantes :

« J'ai entendu une voix du ciel me dire : Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur ! »

et surtout les paroles du Christ lui-même qui sont un gage de félicité éternelle :

« Je suis la résurrection et la vie ; celui qui croit en moi, même après sa mort, vivra ; celui qui vit et qui croit en moi ne mourra jamais.

C'est presque en un chant de triomphe que le corps est porté au cimetière ; les cieux s'ouvrent sur lui, et l'Église nous montre les chœurs des anges et des saints venant à sa rencontre.

« Que les anges vous conduisent au Paradis, qu'à votre arrivée les martyrs vous reçoivent dans la sainte cité de Jérusalem. Que le chœur des anges vous accueille, et que vous puissiez jouir du repos éternel avec Lazare qui fut pauvre dans sa vie. »

Et ainsi, ce sont les espérances éternelles, c'est comme un avant-goût du paradis que la liturgie laisse aux vivants pour les consoler de la disparition des morts.

*
* *

Depuis les pages magnifiques de la Genèse qui racontent la Création, les Livres saints ont célébré

la nature. Dans ses merveilles, ils ont vu l'œuvre du Créateur; dans ses lois éternelles, ils ont reconnu la pensée même de Dieu. Il leur a semblé que, du sein des objets inanimés, une hymne de reconnaissance et d'amour montait sans cesse vers l'Auteur de toutes choses. Dans ses psaumes, David célèbre « la grande voix des eaux », les « élévations de la mer en furie », il nous montre le Seigneur « faisant tomber la neige comme des flocons de laine et répandant les frimas comme la poussière sur la surface de la terre » (Psaume CXLVII). Enfin, dans un psaume célèbre que l'Église chante à l'office des Laudes, il invite toutes les créatures, depuis le soleil, la lune et les étoiles, jusqu'aux rois de la terre, aux vieillards et aux jeunes filles, à louer le Seigneur, se laissant aller à l'inspiration mystique qui devait, dans la suite des temps, dicter à saint François d'Assise son hymne au soleil.

Ce sentiment de la nature, si puissant dans l'Ancien Testament, s'accentue et se spiritualise encore avec le Nouveau. Le monde n'est pas seulement l'œuvre de Dieu, c'est encore un voile mystérieux, un décor d'une grandeur sublime, derrière lequel il se cache; à nous de l'y découvrir par la force de notre méditation et de notre piété. Dès lors, la nature nous apparaît comme un immense livre symbolique, dont l'explication suprême se trouve en Dieu; en l'étudiant, nous nous élevons insensiblement des choses visibles à la contemplation et à l'amour du monde invisible. Dans son épître aux Romains (I, 20), saint Paul a exprimé d'une manière très nette cette pensée : « Depuis la création du monde, dit-il, les attributs invisibles de Dieu sont manifestés par les choses créées. »

Dès lors, l'Église a fait entrer la nature tout entière dans le culte qu'elle rend à Dieu.

Tout d'abord, elle la place, par des cérémonies spéciales, sous la protection de l'Auteur de toutes choses. Dans les litanies majeures (fête de saint Marc, 25 avril), elle demande à la divine Providence de conjurer tous les fléaux, la foudre, les tempêtes, les tremblements de terre, la peste et la famine, de donner et de conserver les fruits de la terre. Saint Mamert, évêque de Vienne, s'inspira de cette antique prière, lorsque au ve siècle il institua les litanies mineures (Rogations). Depuis plus de treize siècles, chaque année, pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension, des processions parcourent les campagnes, on récite les litanies des saints pour que les fruits de la terre soient sous leur garde, on s'arrête dans quelque sanctuaire rustique, ou simplement devant une croix de pierre ou de bois, et l'on chante la messe de la station. Dans certains pays, les différentes récoltes déterminent des cérémonies analogues : en Italie, on a la pieuse coutume de célébrer en pleins champs, pendant la nuit de la Saint-Jean, la messe de la moisson, pour remercier Dieu des récoltes que l'on va enlever; dans plusieurs régions de la France, et en particulier dans le Midi, on place les animaux sous la protection du ciel; le jour de la Saint-Roch (16 août), on les range en longues files, au milieu desquelles passe la procession et le prêtre les bénit. Le rituel prévoit toutes sortes d'autres bénédictions de telle sorte que la nature entière soit sanctifiée, et que le peuple chrétien ait sans cesse présente l'idée de la Providence.

Il y a des espaces et des objets que l'Église as-

socie plus spécialement au culte et pour lesquels la liturgie multiplie ses cérémonies et ses prières. Dieu est partout, la nature entière est son temple; les Livres saints nous le rappellent lorsqu'ils font dire à Dieu :

« Le ciel est mon siège et la terre est l'escabeau de mes pieds. Quelle maison m'édifierez-vous? Quel sera le lieu de mon habitation? Ma main n'a-t-elle pas créé toutes choses? »

Cependant, il a fallu construire des édifices pour la célébration des divins mystères et pour les assemblées liturgiques : les églises sont particulièrement les maisons de la prière, les temples de Dieu; elles lui sont spécialement consacrées. De là les rites symboliques de la dédicace qui confèrent comme un baptême à cette portion de la nature qui va servir de demeure de prédilection au Très-Haut. Après la consécration de l'évêque, l'Église est devenue la propriété toute spéciale de Dieu, la croix oblique qui a été tracée sur son emplacement, étant « symbole de prise de possession ». Purifiée par le sel et l'eau, la cendre et le vin, elle est devenue comme l'image du ciel, et dès lors la liturgie l'assimilera à la sainte cité de Jérusalem, « la Jérusalem nouvelle descendant du ciel, ornée comme l'épouse qui est parée pour son époux » (office de la Dédicace), et chaque année, une fête solennelle rappellera le jour où le Seigneur est venu prendre possession de son temple.

Les demeures des morts ont, elles aussi, un caractère religieux, car elles conservent un dépôt que Dieu leur demandera au jour de la résurrection. Aussi l'Église consacre-t-elle tout particulièrement les champs de repos. Elle y élève une croix pour opposer au poi-

gnant spectacle de la mort terrestre le signe de la Rédemption; elle répand l'eau bénite pour chasser les esprits impurs; enfin, après avoir rappelé dans ses prières la brièveté de la vie et la fragilité de l'homme « dont les jours sont comme la fumée », elle proclame l'éternité de Dieu, sa miséricorde et la foi en la résurrection :

« Toi, Seigneur, tu demeures éternellement. Au commencement tu as créé la terre, et les cieux sont l'œuvre de tes mains, ils périront; mais toi, tu resteras... les morts vont être ensevelis ici, suivant la condition de la chair; accorde-leur, par l'espérance de la résurrection, de reposer dans la miséricorde de la Rédemption, toi qui viendras juger les vivants et les morts et le monde par le feu. »

L'Église a emprunté aux éléments la matière de ses sacrements; c'est avec l'eau et le sel, symboles de l'expiation et de la purification, qu'elle confère le Baptême. C'est avec l'huile, symbole de douceur et d'apaisement, qu'elle administre les sacrements de l'Ordre et de l'Extrême-Onction. La cendre, qui représente la douleur et la contrition, est le signe de la Pénitence; enfin, le pain et le vin sont les espèces mêmes de l'Eucharistie. Le feu et la lumière jouent aussi un grand rôle dans les cérémonies du culte, ils symbolisent la gloire divine, de même que la fumée de l'encens représente la bonne odeur de la prière qui monte vers Dieu.

Avant d'assigner aux éléments leur emploi liturgique, l'Église les consacre par des bénédictions solennelles; le plus souvent c'est par une collecte précédée d'une Préface. C'est ainsi que s'opère, pendant l'office du samedi-saint, au seuil des solennités pas-

cales, la consécration du feu et l'encens. Après avoir allumé le cierge pascal, le diacre entonne le chant de l'*Exultet* qui célèbre en termes magnifiques le symbolisme du feu. « C'est un poème liturgique animé d'un beau souffle lyrique et remarquable par la sobriété de la forme et la richesse de la doctrine. » Il débute ainsi :

« Que la troupe angélique tressaille dans le ciel, que les divins mystères se célèbrent avec allégresse, et que la trompette sacrée publie la victoire du grand roi! Que la terre se réjouisse, illuminée des rayons d'une telle gloire, que l'éclat du monarque éternel qui resplendit sur elle l'avertisse que l'univers entier est délivré des ténèbres qui le couvraient! Que l'Église notre mère, environnée des clartés de cette brillante lumière, se réjouisse aussi, et que ce temple retentisse de la grande joie du peuple fidèle. »

Puis il célèbre la colonne du feu qui éclaira les Israélites au milieu de la nuit, et sa pensée s'élève d'un élan mystique vers la lumière éternelle de la Rédemption : « cette étoile qui n'a pas de couchant, et qui, se levant des lieux sombres, est venue répandre sur le genre humain sa lumière sereine ».

Après la consécration du feu par le diacre, c'est l'eau qui est bénite solennellement par l'évêque ou le prêtre.

« Sois sanctifiée par la parole de Dieu, onde céleste; sois sanctifiée, eau foulée par les pas du Christ; pressée par les montagnes, tu n'es pas prisonnière; brisée sur les rochers, tu te reformes aussitôt; répandue sur la terre, tu n'es point anéantie. C'est toi qui soutiens la terre[1], tu portes les mon-

1. Ces paroles sont l'écho de l'ancienne croyance d'après laquelle le monde était porté par les eaux.

tagnes et n'en es point écrasée, tu es contenue dans les profondeurs du ciel; répandue partout, tu laves toutes choses et n'es lavée par rien. »

C'est encore par une Préface solennelle que le jeudi-saint l'évêque consacre les huiles qui serviront aux catéchumènes, aux prêtres et aux malades. Le rituel prévoit des consécrations plus simples : telles sont celles des différents objets qui doivent servir au ministère de l'autel; mais les exemples que nous avons cités suffisent à montrer avec quel soin l'Église associe la nature entière au culte divin.

Le sacrifice de la Messe est le centre de toute la liturgie. C'est la cérémonie la plus auguste du culte chrétien; c'est vers elle que convergent toutes les autres pratiques religieuses; c'est par elle que la vie chrétienne s'alimente, que l'homme se sanctifie, que la nature est consacrée. Les *Matines* sont la vigile de prières qui servait, dans les premiers temps, de préparation à la célébration des saints mystères ; les autres heures de l'office canonial en sont la prolongation. C'est par le sacrifice de la messe que les dimanches et les fêtes sont solennisés; c'est au cours de la messe que les ordres sacrés sont conférés, que les églises sont dédiées. C'est par la messe que les suffrages des saints sont demandés et que les morts sont recommandés à la miséricorde divine. Dans son *Livre de la prière antique*, dom Cabrol a étudié, avec la science d'un érudit et la piété d'un religieux, la signification des prières de la messe; il en a souligné la beauté poétique, la grandeur morale, l'intense piété. Il en a montré l'antiquité en reconstituant une messe à Rome au commencement du IIIe siècle (chap. VII), prouvant ainsi, à l'encontre

des négations protestantes, l'origine apostolique du saint Sacrifice.

A vrai dire, c'est la liturgie chrétienne tout entière qui a ce parfum de vénérable antiquité, et dom Cabrol l'a bien compris lorsqu'il l'a appelée le *Livre de la prière antique*. Par elle nous touchons aux premières origines du christianisme, y retrouvant cette foi solide, cette piété profonde, cette poésie intense dont l'Évangile est la source; par elle nous remontons à l'âge héroïque du christianisme, aux apôtres qui avaient appris du Seigneur lui-même la science de la prière. Lorsqu'on l'a étudiée, lorsqu'on s'en est pénétré, comme on déplore les mièvreries et les fadeurs que de petites dévotions modernes voudraient substituer à la grande prière antique!

TABLE DES MATIÈRES

I

LA RÉPRESSION DE L'HÉRÉSIE AU MOYEN AGE.

Position de la question. — L'Église s'est reconnu le droit de punir l'hérésie. — Dure répression. — Raisons de cette pratique. — La civilisation du moyen âge et l'unité de la foi. — Le manichéisme au moyen âge. — Ses doctrines. — Les Cathares et leurs doctrines antisociales. — Les Vaudois et leurs négations sociales. — Les *fraticelli* du XIVe siècle. — Wicklef et Jean Huss. — Caractère antisocial de toutes ces hérésies. — Elles ne sont pas spéculatives, mais poussent à la révolte et déchaînent la guerre civile. — Imprévoyance et légèreté des seigneurs qui les favorisaient. — La répression était une mesure de défense sociale autant que religieuse 1

II

LA MORALE DES ALBIGEOIS.

Le problème de la vie et de la destinée. — Le suicide et l'*Endura*. — Le nirvana. — Négation de l'enfer et du purgatoire. — La métempsycose. — Négation de la résurrection des corps. — Morale chrétienne et morale

cathare. — Morale individuelle. — L'abstinence cathare. — Fidélité absolue à la secte. — Morale sociale. — Négation du mariage. — Libertinage préférable au mariage. — Chasteté rigoureuse des Parfaits. — La saignée. — Suppression de la famille. — Doctrines anarchistes. — Prohibition du serment. — Suppression des sanctions sociales. — Catharisme, crime social. 47

III

LE *CONSOLAMENTUM* OU INITIATION CATHARE.

L'initiation cathare. — Le Saint-Esprit cathare. — Le *Consolamentum*, baptême du S.-Esprit. — Le catéchuménat chrétien et l'*abstinentia* cathare. — La tradition du Symbole et du *Pater*. — *L'abrenuntiatio*. — Le baptême de l'eau et la *consignatio*. — L'allocution préliminaire. — Le *Consolamentum* et le sacrement de Pénitence. — L'imposition des mains et du livre. — Le *Consolamentum* et le sacrement de l'Ordre. — La vêture et le baiser de paix. — Le *Consolamentum* et les sacrements des mourants. — Conclusion 93

IV

S. DOMINIQUE A-T-IL COPIÉ S. FRANÇOIS ?

Thèse de M. Paul Sabatier. — Pauvreté de l'évêque d'Osma et de ses compagnons, moyen d'apostolat. — Témoignages de l'enquête de Bologne sur la pauvreté de S. Dominique. — S. Dominique refuse des donations, pour maintenir la pauvreté. — Témoignage de Foulque, évêque de Toulouse. — Donations faites spécialement aux religieuses de Prouille. — S. Dominique et S. François inspirés séparément par le même idéal de pauvreté évangélique 151

V

JEAN-BAPTISTE DE ROSSI.

1822-1894

Johannes Baptista de Rossi, Romanus. — Culture classique et archéologie profane. — Les origines de l'archéologie chrétienne. — Méthode féconde de M. de Rossi. — Ses premières fouilles aux Catacombes. — Ses principales découvertes. — L'épigraphie chrétienne et M. de Rossi. — L'art chrétien primitif interprété par M. de Rossi. — *Le Bulletin d'archéologie chrétienne.* — Études archéologiques sur Rome au moyen âge. — Chrétien solide, savant indépendant. — Son caractère..... 167

VI

LA VENUE DE S. PIERRE A ROME.

Position du problème. — S. Pierre a-t-il gouverné vingt-cinq ans l'Église de Rome? — Tradition ancienne sur la venue de S. Pierre à Rome. — Caius interprété par Renan. — Tertullien. — S. Irénée : importance de son témoignage. — Denys de Corinthe; importance de son témoignage. — S. Ignace d'Antioche; authenticité de sa lettre aux Romains. — S. Clément. — S. Pierre rendant témoignage de lui-même. — Fait indiscutable et de moins en moins discuté..... 213

VII

LES RELIQUES ROMAINES AU IXe SIÈCLE.

Rome réserve inépuisable de reliques. — Vif désir dans les monastères de posséder des reliques. — Charlemagne. — Attachement du peuple romain à ses saints. — Hilduin et les reliques de S. Sébastien. — Le diacre romain Deusdona. — Abandon des Catacombes au

IXe siècle. — Deusdona les exploite. — Ses voyages. — Deusdona, Eginhard et Raban Maur. — Les associés de Deusdona. — Impression religieuse produite par Rome sur le monde du IXe siècle..... 233

VIII

L'ESPRIT DE LA LITURGIE CATHOLIQUE.

Liturgie catholique peu connue, même des chrétiens. — Quelques travaux récents sur la liturgie. — Le psautier et ses formules de prières. — L'Ancien et le Nouveau Testament. — Les préfaces. — Les hymnes. — Les répons. — Les anciens livres liturgiques. — Sanctification du temps. — La journée liturgique. — L'office et ses heures. — L'année liturgique. — Le cycle férial. — Le cycle des Saints. — Le commun et le propre des Saints. — Sanctification des divers moments de la vie. — Sanctification de la mort. — La liturgie et la nature. — Consécration des églises et des éléments. — La messe, centre de la liturgie..... 263

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY
TORONTO